



Analyse des Besoins Sociaux 2011



Centre Communal
d'Action Sociale

SAUMUR
airie de

Etude présentée par

Monsieur Michel APCHIN

Maire de Saumur
Président du CCAS

Et

Madame Danièle MESNARD

Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

Sous la direction de

Monsieur Paul GEOFFROY

Directeur des Solidarités et du CCAS

Réalisée par

**La mission Evaluation des Politiques Sociales,
pilotee par Mademoiselle Stéphanie LEPAIN**

(Contact : 02.41.83.30.64 – eps@ville-saumur.fr)

L'analyse des besoins sociaux est également consultable sur
le site Internet de la Ville de Saumur à l'adresse suivante :
<http://www.ville-saumur.fr>. N'hésitez pas à aller la consulter !

Edito



En ce début de printemps, j'ai le plaisir de vous présenter la deuxième Analyse des Besoins Sociaux¹ produite par la Ville de Saumur et son CCAS. Cette version, dans le prolongement du premier diagnostic, met en lumière les atouts et faiblesses du territoire saumurois sur autant de thématiques que sont le logement, la santé, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la famille, l'âge et le handicap, la précarité ou encore la question essentielle de l'emploi.

Nouveauté en 2012, nous avons souhaité avec Danièle Mesnard, Vice Présidente du CCAS, et en accord avec le comité de pilotage de l'ABS, étudier deux nouvelles thématiques : la citoyenneté et la culture. Nous mesurerons notamment la participation électorale, celle à la vie associative locale ou encore à la saison culturelle municipale. Ces données doivent nous permettre d'apporter les correctifs de l'action publique locale et approfondir les pistes de réflexions au bénéfice d'une action globale de cohésion sociale sur notre territoire.

Je veux réaffirmer tout l'intérêt que cette démarche d'ABS représente pour Saumur. Elle permet de renouveler les objectifs et de moderniser notre façon de travailler. Si l'on veut répondre à notre mission de contributeur du "vivre ensemble", il ne faut pas être sur la défensive. Mais plutôt avoir une méthode, faire partager cet état d'esprit et la respecter soi-même ; considérer les dysfonctionnements mis en lumière à l'issue de ce diagnostic comme une remise en cause salutaire. En ce sens, la démarche nous offre de multiples pistes de travail à nous, élus locaux.

Si nous pouvons aujourd'hui vous présenter cette version améliorée de l'ABS, c'est grâce à la participation des nombreux partenaires de la démarche, au nombre de 120 en 2011. Rappelons que la qualité essentielle de l'Analyse des Besoins Sociaux saumuroise réside dans les contributions multiples des acteurs de la vie locale qui viennent enrichir le document et permettent d'en faire l'outil de diagnostic et d'analyse de référence à l'échelle locale.

Sur le fond, cette analyse démontre que, à l'instar de la tendance nationale, Saumur est confrontée aux difficultés générées par l'augmentation du chômage et du nombre de personnes en difficulté. De même, Saumur voit s'accroître l'espérance de vie de sa population et constate l'absence d'accès aux droits d'une partie de ses habitants. Notre rôle d'élus consiste à réajuster régulièrement nos actions et nos services, pour faire face à l'évolution de notre société et infléchir les tendances constatées. Ainsi, si les nombreux atouts de notre ville valorisent l'attractivité de notre territoire, d'autres chiffres doivent nous interpeller et nous faire agir.

1 ABS

La notion de besoin social n'est pas une réalité observable évidente, mais un processus de construction sociale. Elle se définit à partir de situations qui, à un moment donné, demandent une intervention ou une réponse publique. Mais le besoin social n'est pas forcément lié à une demande exprimée par les usagers. Toute la difficulté réside dans l'appréciation de la pertinence des réponses aux besoins. Or, nous avons trop souvent tendance à définir les besoins sociaux à partir des dispositifs existants.

C'est dans cet état d'esprit que doivent être construits les projets sociaux de demain. Et gardons bien à l'esprit que la solidarité au quotidien est une richesse humaine que nous devons entretenir. Et cela, quelle qu'en soit la saison.

Remerciements

Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Par conséquent, nous tenons à remercier tous les élus, responsables de services et agents municipaux pour leur participation active et leur disponibilité. Nous saluons également les organismes partenaires pour leur collaboration, notamment en matière de transmission de données quantitatives. Enfin, nous remercions l'ensemble des partenaires (institutionnels, associatifs et habitants) qui ont accepté de rejoindre la démarche pour analyser les données collectées et comprendre ainsi les besoins des Saumurois.

Sommaire

Edito	2
Remerciements	4
Sommaire	5
Notice de présentation	9

PARTIE 1 : LES BESOINS SOCIAUX DES SAUMUROIIS..... 13

1. LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE SAUMUROIS.....	14
1.1 PARTICULARITE SAUMUROISE DANS LE DEPARTEMENT : DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES RALENTIES	14
1.1.1 Une population qui semble se stabiliser	14
1.1.2 Des variations de population en dessous des tendances départementales	15
1.2 LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES LOCALES : UNE POPULATION VIEILLISSANTE	16
1.2.1 Une population scindée en deux	16
1.2.2 Le renforcement de la présence des personnes de plus de 60 ans	16
1.3 UN FAIBLE TAUX DE ROTATION DES HABITANTS, SYMBOLE D'UN ATTACHEMENT A LA VILLE MAIS AUSSI DE PROBLEMATIQUES DE MOBILITE	18
<i>EN RESUMÉ LA POPULATION SAUMUROISE.....</i>	<i>19</i>
2. LES BESOINS DES FAMILLES.....	20
2.1 PRESENTATION GENERALE DES FAMILLES SAUMUROISES	20
2.1.1 Une diminution de la part des familles au bénéfice de celle des personnes vivant seules.....	20
2.1.2 Une réduction généralisée de la taille des ménages.....	21
2.1.3 Une progression inquiétante du nombre de bénéficiaires des minima sociaux parmi les allocataires de la CAF	21
2.2 LA MONOPARENTALITE A SAUMUR : DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES A PRENDRE EN COMTE	23
2.2.1 Une nette progression des familles monoparentales à Saumur	23
2.2.2 Une part de femmes seules avec enfant(s) de plus en plus importante	24
2.2.3 Les 11-17 ans particulièrement représentés au sein des familles monoparentales	25
2.2.4 Un nombre non négligeable de familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus	25
<i>EN RESUMÉ LES FAMILLES SAUMUROISES.....</i>	<i>26</i>
3. LES BESOINS DES JEUNES ENFANTS.....	28
3.1 DONNEES DEMOGRAPHIQUES SUR LA PETITE ENFANCE.....	28
3.1.1 Une diminution inquiétante de la part des 3-5 ans à Saumur.....	28
3.1.2 Une augmentation des 0-3 ans de près de 10% en dix ans	29
3.2 L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	30
3.2.1 L'accueil collectif	30
3.2.2 L'accueil individuel	33
3.3 LE CAS PARTICULIER DE L'ACCUEIL DES 2-3 ANS	34
3.3.1 Evolution de leur scolarisation dans les écoles publiques.....	34
3.3.2 Evolution de leur présence dans les structures petite enfance de la ville	34
<i>EN RESUMÉ LE JEUNE ENFANT</i>	<i>36</i>

4. LES BESOINS DES JEUNES	38
4.1 UNE DIMINUTION A PRIORI RALENTIE DES 6-24 ANS.....	38
4.2 VIE SCOLAIRE	39
4.2.1 La scolarisation des 6-18 ans.....	39
4.2.2 Les problématiques de réussite éducative à Saumur.....	41
4.2.3 L'apprentissage	44
4.2.4 L'enseignement supérieur	46
4.3 LES LOISIRS ET ACTIVITES A DESTINATION DES JEUNES.....	47
4.3.1 Le sport	47
4.3.2 L'accueil extra scolaire des 2-18 ans	49
EN RESUMÉ LES JEUNES SAUMUROIS.....	51
5. LA CITOYENNETE : LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES SAUMUROIS A LEUR VILLE	52
5.1 LA PARTICIPATION ELECTORALE	53
5.1.1 Fluctuations importantes du nombre d'inscrits sur les listes électorales	53
5.1.2 Le caractère mobilisateur des élections présidentielles	53
5.1.3 La tendance à la baisse de la participation aux élections municipales.....	54
5.1.4 Le même constat de déclivité de la participation aux élections législatives	55
5.1.5 Une distribution inégale des votants sur le territoire.....	56
5.2 LA VIE ASSOCIATIVE	56
5.2.1 Un grand nombre d'associations intervenant sur le territoire saumurois.....	57
5.2.2 Territoire d'intervention des associations saumuroises	57
5.2.3 Une moyenne de création réelle de quinze associations par an	58
5.2.4 Des associations relativement jeunes : près d'un tiers de celles recensées ont moins de dix ans	59
5.2.5 La culture, l'intervention sociale, l'action sociale, le sport et les loisirs : préoccupations majeures des associations saumuroises.....	59
5.2.6 Des préoccupations impactées par les tendances sociales, démographiques et économiques du territoire : la création du lien social comme première utilité pour une association sur deux	60
5.2.7 Deux associations sur trois affirment mener des actions à visée citoyenne.....	61
5.2.8 Le bénévolat représente aujourd'hui 6% de la population globale	62
EN RESUMÉ LA CITOYENNETE A SAUMUR.....	63
6. LA CULTURE : ETUDE DES PUBLICS FREQUENTANT LA SAISON CULTURELLE MUNICIPALE	64
6.1 UNE FORTE PROPORTION DES 40-74 ANS PARMIS LES SPECTATEURS	64
6.2 UN PUBLIC FORTEMENT FEMINISE	65
6.3 UNE REPRESENTATION MAJORITAIRE DES RETRAITES, DES PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ET DES CADRES	66
6.4 L'ACTIVITE CULTURELLE : UNE PRATIQUE FAMILIALE POUR LES SAUMUROIS	67
6.5 LA FIDELISATION REUSSIE DU PUBLIC : UNE FORTE PROPORTION D'ABONNES.....	67
6.6 UNE TARIFICATION RELATIVEMENT ACCESSIBLE.....	68
6.7 DES CHOIX DE SPECTACLE MAJORITAIREMENT ORIENTES VERS L'HUMOUR, LE THEATRE CONTEMPORAIN ET LES MUSIQUES ACTUELLES	68
6.8 LES PLAQUETTES DE PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION : OUTIL DE COMMUNICATION A L'EFFICACITE AVEREE .	69
6.9 LA PERCEPTION DE LA PROGRAMMATION PAR LE PUBLIC.....	69
EN RESUMÉ LE PUBLIC UTILISATEUR DE LA SAISON CULTURELLE MUNICIPALE.....	70

7. LA SANTE DES SAUMUROIIS.....	71
7.1 L'OFFRE MEDICALE SAUMUROISE.....	71
7.1.1 Un rajeunissement visible de la moyenne d'âge des professionnels de santé, masquant un phénomène d'érosion de la population médicale saumuroise.....	71
7.1.2 Une couverture médicale diversifiée pour les soins courants.....	72
7.2 L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION SAUMUROISE.....	73
7.2.1 Une légère diminution de la fréquentation des professionnels de santé.....	73
7.2.2 Les spécificités de santé saumuroises.....	74
7.2.3 Un rapport à l'IVG plus important à Saumur que dans le reste du département.....	76
7.2.4 Une montée en puissance des addictions aux jeux à Saumur.....	77
7.2.5 La santé des jeunes : des comportements à risque fréquents chez ce public fragile.....	77
7.2.6 Une situation de santé préoccupante des gens du voyage.....	79
7.3 LE RECOURS A LA CMU ET A L'ACS.....	80
7.3.1 Un nombre de bénéficiaires de la CMU-C en hausse inégalement répartis au sein des quartiers de la ville.....	80
7.3.2 Les motifs de non recours à la CMU-C ou à l'ACS au niveau national.....	82
EN RESUMÉ LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ A SAUMUR.....	83
8. LA POPULATION AGÉE A SAUMUR.....	84
8.1 REPERES DEMOGRAPHIQUES.....	84
8.1.1 Une population vieillissante.....	84
8.1.2 Une population âgée majoritairement féminine.....	85
8.2 L'HEBERGEMENT DES PERSONNES AGEES.....	85
8.2.1 Une couverture satisfaisante en structures d'hébergement des personnes âgées.....	85
8.2.2 Une attractivité variable des structures.....	86
8.2.3 Un taux de vacance relativement faible.....	86
8.3 DES PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES LIEES AU VIEILLISSEMENT.....	87
8.3.1 Présentation.....	87
8.3.2 Des réponses apportées quotidiennement pour accompagner le vieillissement des personnes âgées.....	91
EN RESUMÉ LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION SAUMUROISE.....	93
9. LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	94
9.1 UNE FORTE PROGRESSION DU HANDICAP CHEZ LES 40-54 ANS.....	94
9.2 UNE EVOLUTION DES SITUATIONS DE HANDICAP.....	95
9.3 UN TERRITOIRE RECONNU POUR SES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES.....	95
9.4 UN PUBLIC CONFRONTE AUX PROBLEMATIQUES DE PRECARITE.....	96
EN RESUMÉ LA QUESTION DU HANDICAP A SAUMUR.....	97
10. LES BESOINS DES SAUMUROIIS EN TERMES DE LOGEMENT, D'HABITAT ET DE QUALITE DE VIE.....	99
10.1 L'HABITAT SAUMUROIS.....	99
10.1.1 Un parc privé précaire.....	99
10.1.2 Une surreprésentation des logements collectifs justifiée par un parc foncier contraint.....	100
10.1.3 Une forte inégalité de répartition entre propriétaires et locataires sur le territoire, témoin de problématiques de précarité.....	101
10.1.4 Une forte progression de la vacance et des résidences secondaires.....	102
10.1.5 Un important taux de vacance des logements : distinction entre le parc public et le parc privé.....	104
10.1.6 Les conséquences de la quête d'un habitat de type pavillonnaire sur la précarité financière et sociale de certains ménages.....	105
10.1.7 Le logement des jeunes : un volume d'offre a priori satisfaisant au regard des besoins identifiés.....	105
10.1.8 La situation spécifique des gens du voyage : une sédentarisation à accompagner.....	106
10.2 LE PARC SOCIAL A SAUMUR.....	107
10.2.1 Présentation du parc.....	107
10.2.2 Présentation générale du public utilisateur du parc Saumur Habitat.....	110
10.2.3 Public précaire et logement : des dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement relativement bien utilisés.....	112

10.3	LE CADRE DE VIE	114
10.3.1	Les atouts d'une ville centre	114
10.3.2	Une qualité de vie certaine	114
10.3.3	Saumur : ville de villages.....	115

<i>EN RESUMÉ LE CADRE DE VIE A SAUMUR.....</i>	<i>116</i>
--	------------

11. ACTIVITE ECONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION : UNE PREOCCUPATION MAJEURE DES HABITANTS SAUMUROIS..... 118

11.1	DESCRIPTION GENERALE DE L'EMPLOI SAUMUROIS	118
11.1.1	Une ville relativement attirante pour des actifs extérieurs	118
11.1.2	Un tissu économique en mouvement	119
11.2	LES ACTIFS SAUMUROIS	120
11.2.1	Présentation générale	120
11.2.2	L'emploi précaire	126
11.2.3	Des niveaux de formation particulièrement faibles chez les jeunes, synonyme de difficultés d'accès à l'emploi	129
11.3	LE CHOMAGE A SAUMUR	130
11.3.1	Un taux de chômage particulièrement élevé	130
11.3.2	Un chômage des jeunes et des femmes inquiétant.....	131
11.4	L'INADAPTATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE	133
11.4.1	L'emploi dans la zone : un taux d'activité en diminution malgré un nombre d'emplois en augmentation.....	133
11.4.2	Des emplois a priori peu diversifiés sur le territoire : une force du secteur public écrasante par rapport au secteur privé	133
11.4.3	Une offre d'emplois en inadéquation avec le profil des demandeurs saumurois.....	134
11.5	LE DEFU DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI	135
11.5.1	La mobilité des Saumurois : première étape de l'insertion professionnelle	135
11.5.2	L'accompagnement personnalisé visant à permettre le retour à l'emploi.....	136
11.5.3	Les enjeux de la formation	137

<i>EN RÉSUMÉ LA SITUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION A SAUMUR...138</i>
--

12. LA PRECARITE DES MENAGES SAUMUROIS 140

12.1	LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA PRECARITE EN FRANCE : SAUMUR NON EPARGNEE PAR CE PHENOMENE	141
12.1.1	Portrait d'une inquiétante précarisation des ménages au niveau national	141
12.1.2	Saumur, zone de précarité dans une région sensiblement moins touchée par la pauvreté qu'ailleurs.....	141
12.2	DES REVENUS INEGALITAIRES ENTRE LES MENAGES	142
12.2.1	L'imposition des ménages saumurois : le grand écart des revenus	142
12.2.2	Des niveaux de revenus inégalement répartis sur le territoire, mettant en lumière une problématique évidente de précarité.....	143
12.2.3	Une population aux écarts de revenus plus importants qu'à l'échelle du département.....	145
12.3	UN RECOURS DE PLUS EN PLUS FREQUENT AUX DISPOSITIFS D'AIDE LEGALE OU FACULTATIVE.....	146
12.3.1	Une progression logique du RSA socle.....	146
12.3.2	Une population isolée qui ne parvient plus à assumer les charges quotidiennes	147

<i>EN RESUMÉ LA PRÉCARITÉ A SAUMUR.....</i>	<i>148</i>
---	------------

PARTIE 2 : APPROCHE TERRITORIALE – PORTRAITS TERRITORIAUX STATISTIQUES 150

Sigles et abréviations.....	165
Lexique	167
Annexes	175

Notice de présentation

I. Les grandes lignes de la démarche ABS 2011

L'ABS de la Ville de Saumur (Saumur et communes associées) est une démarche annuelle qui doit permettre l'appréhension globale des contextes sociaux sur le territoire concerné et la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision. Elle concerne l'ensemble de la population saumuroise au travers de différentes thématiques : la démographie, la famille, le jeune enfant, la jeunesse, la culture, la citoyenneté, la santé, l'âge, le handicap, le cadre de vie, l'activité économique, l'emploi, l'insertion et la précarité. A noter que la culture et la citoyenneté sont deux thèmes évoqués pour la première fois dans cette version 2011.

La version de l'ABS 2010 a été la base de travail pour cette seconde production. Dans chacun des thèmes, les données statistiques ont été actualisées ou collectées auprès de différents partenaires (INSEE², CAF³, Saumur Habitat, services municipaux...)⁴.

Différentes instances ont été constituées dans le cadre de la démarche ABS à Saumur :

- un **comité de pilotage**

Instance décisionnelle, le comité de pilotage est composé de représentants de la municipalité, de partenaires institutionnels et associatifs et de techniciens⁵. Il a vocation à donner les orientations annuelles du projet et à valider chaque étape clé d'avancée des travaux. Il est également amené à se prononcer sur la démarche en elle-même et à apporter des modifications et/ou observations sur les propositions faites par la mission en charge de son élaboration.

- des **groupes d'analyse partagée (GAP)⁶**,

Instances techniques et opérationnelles, les GAP sont constitués de partenaires institutionnels et associatifs locaux. Ces groupes de travail ont pour mission d'apporter une analyse des besoins sociaux des Saumurois, sur la base d'indicateurs statistiques et de propositions de la mission EPS⁷.

Au nombre de neuf, ils ont été réunis à deux reprises dans le cadre de la démarche 2011 (en juin 2011 et en janvier 2012). Individuellement lors de la première session, lors de quatre temps de rencontres pluri-thématiques en janvier.

2 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

3 Caisse des Allocations Familiales du Maine-et-Loire

4 Liste non exhaustive

5 Voir la liste des membres en annexe

6 Groupe d'Analyse Partagée

7 Evaluation des Politiques Sociales : mission en charge de l'élaboration de l'ABS de la Ville de Saumur, au sein de la Direction des Solidarités et du CCAS

- des **groupes de réflexions**,

Réunis dans chacune des communes associées, ces groupes de réflexions ont contribué à apporter un regard de terrain pour pondérer ou confirmer les données statistiques. Composés d'élus et/ou d'habitants, ils sont un lieu d'échange et de co-construction autour de la situation spécifique de ces zones du territoire de la Ville de Saumur. Ils apportent un complément au travail des GAP.

Cible de l'ABS, les habitants ont également été associés à la démarche 2011, par le biais :

- de **réunions de quartiers**,

Lors de ces réunions, 300 habitants se sont prononcés sur les principaux constats qui ont été posés, par quartiers, dans trois thèmes : la famille, le cadre de vie et l'emploi. Ces rencontres ont permis de confronter le regard des élus et des techniciens à celui des habitants.

- d'une **étude des publics utilisateurs de la programmation culturelle municipale**.

Sur la base d'un questionnaire diffusé à 477 personnes lors de deux spectacles (3 représentations au total) (taux de participation : 47%), une première étude a pu être réalisée. Si celle-ci reste parcellaire elle permet de donner un aperçu du public utilisateur de la programmation culturelle municipale ainsi que de ses attentes.

Une **étude sur la vie associative** a également été menée. Un lien vers un questionnaire en ligne a été adressé à 338 associations par courrier électronique. Cette enquête avait pour objectif de mieux connaître les associations œuvrant sur le territoire saumurois, leur composition, mais également leur activité et les projets citoyens qu'elles portent. Avec un taux de participation de 36%, elle apporte des éléments concrets pour alimenter le thème de la citoyenneté à Saumur, développé pour la première fois dans l'ABS.

Enfin, différents outils sont mis en place en 2011 afin de faciliter et d'organiser la démarche initiée par la Ville de Saumur en 2010. Il s'agit :

- de **conventions d'échange de données statistiques**,

Sollicitée auprès d'une quinzaine de partenaires (CAF, Saumur Habitat, ARS⁸, CARSAT⁹, Maison de l'Emploi, Saumur Agglo...)¹⁰, la signature de ces conventions vise à encadrer la démarche en facilitant et en organisant l'échange de données statistiques entre la mission EPS et les principaux fournisseurs d'informations.

- d'une **charte de fonctionnement des GAP**.

Co-construite avec les partenaires des GAP, cette charte a vocation à expliquer la place et le rôle de chacun dans la démarche. Elle a également pour objectif de lutter contre le risque de démobilitation des partenaires en les impliquant davantage et en les responsabilisant en tant qu'associés à l'élaboration de l'ABS.

8 Agence Régionale de Santé

9 Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

10 Liste non exhaustive

II. Les clés de lecture de l'ABS

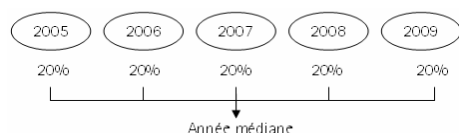
Cet outil souhaite présenter une vision objective et réaliste des besoins sociaux des Saumurois, à un instant T, en confrontant statistiques, ressentis de terrain et réalité. Pour autant, quelques précautions doivent être prises avant de débiter la lecture de ce document.

⇒ **Précisions techniques**

Des précisions techniques sont un préalable indispensable à la compréhension de ce document et des constats qui y sont posés. Elles concernent :

- **les données INSEE¹¹,**
 - **une nouvelle méthode de recensement,**

Depuis 2004, les communes de plus de 10 000 habitants sont recensées par tranche de 20% de leur population globale chaque année. Cinq années de recensement permettent d'avoir une vision globale moyenne de la population d'une commune. Les chiffres présentés comme étant ceux du recensement de la population 2007 sont une moyenne entre les recensements par tranche effectués de 2005 à 2009.



(Clé de lecture : les données issues du recensement 2007 apportent des informations collectées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009)

Aussi, une vision réaliste de l'évolution des données présentées dans ce dossier, issues du recensement 2007, ne pourra être apportée que par comparaison avec celles du recensement 2012 (publication prévue en juillet 2014).

- **la notion d' « IRIS¹² »,**

Dans le cadre de sa mission de recensement de la population, l'INSEE a développé un découpage du territoire en mailles de taille homogène appelées IRIS. Chaque ville d'au moins 10 000 habitants a été subdivisée en plusieurs IRIS. Une commune non subdivisée en plusieurs IRIS est assimilée à un seul IRIS.

Ce découpage, élaboré en partenariat avec les interlocuteurs locaux, est construit à partir de critères géographiques et statistiques. Il est l'outil le plus élaboré à ce jour pour décrire la structure interne des communes de plus de 5 000 habitants.

A Saumur, il existe onze IRIS au total : cinq pour les quartiers de Saumur Ville et six pour les communes associées. Par souci de simplification de l'analyse, un global des données concernant Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées (chacune divisée en deux IRIS) a été calculé. Ce document comprend donc au final neuf IRIS : cinq pour les quartiers de Saumur Ville et un par commune associée (quatre).

11 Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

12 Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

- **le choix de la comparaison avec la ville de Saintes,**

Les données chiffrées de la Ville de Saumur sont, autant que possible, mises en comparaison avec celles de la ville de Saintes, du département du Maine-et-Loire, de la région des Pays de Loire et de la France métropolitaine. Les statistiques relatives au département, à la région et au pays permettent de positionner notre territoire par rapport à des tendances supra communales.

Concernant la ville de Saintes, il s'agit de pouvoir se situer en tant que ville de 20 000 à 49 999 habitants. Saumur et Saintes sont deux communes avec un nombre d'habitants semblable (28 113 et 26 401), toutes deux dotées d'un PRU¹³ et d'un CUCS¹⁴ et avec des tendances démographiques et économiques relativement proches.

- **les tableaux « chiffres clés ».**

Chaque thème est constitué d'un tableau « chiffres clés ». Celui-ci donne les grandes tendances chiffrées des 12 thèmes évoqués dans l'ABS 2011. Il permet également d'en mesurer l'évolution dans le temps.

13 Projet de rénovation urbaine

14 Contrat urbain de cohésion sociale

PARTIE 1 :
Les besoins sociaux
des Saumurois

1. LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE SAUMUROIS

Chiffres Clés

	1999	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Population totale	31 700	30 128	29 587	29 632	29 647	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>- 5 % (99-06)</i>	<i>- 2 %</i>	<i>Stable</i>	<i>Stable</i>	-	<i>INSEE</i>
Population municipale	29 812	28 654	28 113	28 145	28 070	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>- 4 % (99-06)</i>	<i>- 2 %</i>	<i>Stable</i>	<i>Stable</i>	-	<i>INSEE</i>
<i>Part des moins de 25 ans</i>	<i>31 %</i>	<i>31 %</i>	<i>30 %</i>	<i>30 %</i>	<i>n.c.</i>	-	<i>INSEE</i>
<i>Part des 60 ans et plus</i>	<i>24 %</i>	<i>27 %</i>	<i>27 %</i>	<i>28 %</i>	<i>n.c.</i>	-	<i>INSEE</i>
Ménages	12 928	13 268	13 097	13 156	n.c.	-	INSEE
Naissances domiciliées	406	338	345	313	300	299	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>+ 9 %</i>	<i>+ 2 %</i>	<i>- 9 %</i>	<i>- 4 %</i>	<i>Stable</i>	<i>INSEE</i>
Décès domiciliés	324	255	326	328	312	277	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>- 17 %</i>	<i>+ 28 %</i>	<i>+ 1 %</i>	<i>- 5 %</i>	<i>- 11 %</i>	<i>INSEE</i>

1.1 Particularité saumuroise dans le département : des évolutions démographiques ralenties

1.1.1 Une population qui semble se stabiliser

A la lecture des chiffres clés des éléments démographiques de la Ville de Saumur on observe, entre 1999 et 2009, une tendance générale à la diminution de la population saumuroise (totale et municipale) de plus de 6%. Toutefois les derniers recensements semblent faire apparaître une stabilisation de la population totale¹⁵ et un ralentissement de la perte de population municipale¹⁶ depuis 2007.

En cours de la même période, la population totale de Saumur ville¹⁷ a diminué (62% en 1999 ; 56% en 2009) au bénéfice de celle des communes associées (presque 15% par commune associée pour Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées).

Toutefois, la prudence doit être de mise dans la lecture de ces chiffres. Seules les informations du recensement 2011 nous permettront de lire la véritable évolution des tendances démographiques saumuroises¹⁸.

15 Voir lexique

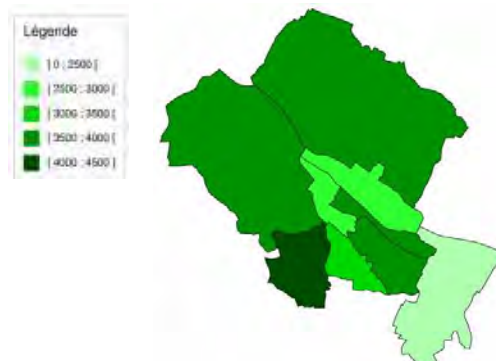
16 Voir lexique

17 Zone constitué des quartiers Centre Ville, Delessert/Saint-Louis/Nantilly, Gare/Croix Verte/Ile Offard/Millocheau, Hauts Quartiers et Chemin Vert

18 Voir notice de présentation

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

A l'exception de Dampierre-sur-Loire, les communes associées représentent une part important de la population saumuroise (Bagneux : 15%). Ceci s'explique pour partie par le cadre de vie de ces communes (très nombreux espaces verts) et un parc de logements correspondant aux attentes des habitants (majorité de logements individuels du type maison avec jardin).



La situation de la commune de Dampierre-sur-Loire est légèrement différente en raison notamment de possibilités de construction devenues nulles suite aux dispositions légales successives interdisant la construction (commune rurale soumise au risque d'inondation et accueillant de nombreux terrains viticoles).

Concernant les quartiers de Saumur ville, la majorité de la population est concentrée dans le Centre Ville (13%) et au sein des Hauts Quartiers (13%). Arrivent en dernière position Gare-Croix Verte-Offard-Millocheau (9%) et Delessert-Saint Louis-Nantilly (10%).

1.1.2 Des variations de population en dessous des tendances départementales

Si on a observé une nette réduction du nombre de naissances domiciliées¹⁹ à Saumur depuis 2000, cette tendance semble s'inverser depuis 2007, avec un ralentissement du rythme de diminution pour aujourd'hui tendre à se stabiliser. Parallèlement, le nombre de décès domiciliés²⁰ à Saumur diminue depuis 2007 (-11% entre 2008 et 2009) après une progression importante entre 2006 et 2007 (+28%). Le rapprochement de ces deux indicateurs met en avant, entre 1999 et 2008, un taux annuel moyen de variation de population²¹ négatif (-0.7%) (contre +0.6% au niveau départemental). Ce taux est composé du solde naturel²², positif dans les deux cas (Saumur : +0.1%) (département : +0.5%), et du solde migratoire²³ (-0.8% à Saumur) (positif dans le département : +0.1%). Ainsi le solde naturel positif ne parvient pas à contredire le phénomène de diminution de la population enregistré du fait du solde migratoire négatif.

19 Voir lexique

20 Voir lexique

21 Voir lexique

22 Voir lexique

23 Voir lexique

1.2 Les principales caractéristiques locales : une population vieillissante

1.2.1 Une population scindée en deux

L'analyse fine de l'évolution de la démographie locale fait apparaître naturellement deux parts de la population : les moins de 45 ans et les plus de 45 ans. Alors que la première part diminue de façon significative entre 1999 et 2007 (-15%) (particulièrement chez les 15-29 ans : -20%), la seconde progresse de 7% sur la même période.

☞ La pyramide des âges saumuroise semble être en train de se déformer, avec une part de moins de 50 ans qui diminue (fortement pour les 10-39 ans) et à l'inverse une part de plus de 50 ans qui augmente (surtout les 50-59 et les 80-89 ans). On observe d'ailleurs que la pyramide des âges du département présente une structure différente, avec une uniformisation de la répartition de la population jusqu'à 60 ans, puis un déclin naturel.



1.2.2 Le renforcement de la présence des personnes de plus de 60 ans

Les dix dernières années ont été témoin d'un vieillissement de la population saumuroise, qui s'explique de deux façons.

Il est d'une part lié aux flux migratoires²⁴ des personnes âgées. La Ville de Saumur attire ce public en ce qu'elle offre un cadre de vie idéal. Ses nombreux commerces et services publics, sa proximité avec deux grands pôles économiques²⁵, son réseau de transports en commun urbains et suburbains de qualité, ses nombreux espaces verts sont autant d'éléments qui attirent cette population. Ainsi, en 2007 parmi les plus de 55 ans, 10% n'habitaient pas Saumur 5 ans auparavant.

Il est d'autre part lié à un phénomène mécanique. La collectivité enregistre depuis une dizaine d'années une diminution du nombre de jeunes et d'actifs²⁶ présents sur le territoire. Les valeurs absolues des moins de 25 ans et des 25-60 ans ont diminué d'un peu plus de 1000 personnes chacune.

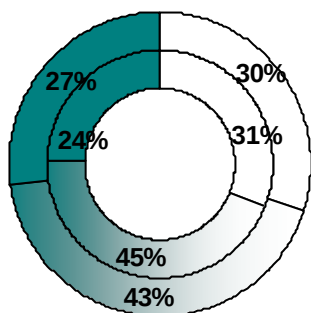
24 Voir lexique

25 Tours et Angers

26 Voir lexique

La diminution de ces deux parties de la population cumulée à l'arrivée de nouvelles personnes de plus de 60 ans (seule tranche d'âge en progression) porte logiquement aujourd'hui la part des personnes de plus de 60 ans dans la commune à 27% (contre 24% en 1999).

Evolution des catégories démographiques de population à Saumur
(Source : INSEE)



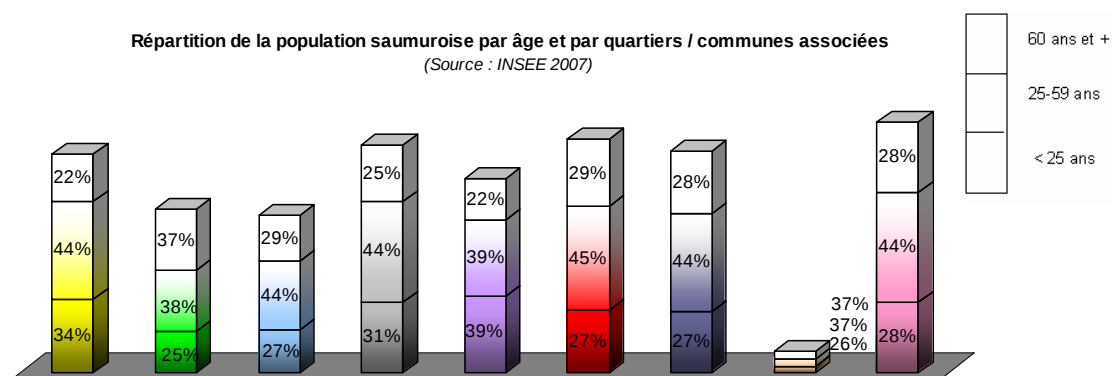
Repère (Source : INSEE 2007)	Saumur	Département	Saintes
Moins de 30 ans	35 %	39 %	32 %
30-60 ans	38 %	40 %	38 %
Plus de 60 ans	27 %	21 %	29 %

Clé de lecture :
- cercle intérieur : 1999
- cercle extérieur : 2007

□ 0-24 ans □ 25-59 ans ■ Plus de 60 ans

>Zoom sur les quartiers et les communes associées

Répartition de la population saumuroise par âge et par quartiers / communes associées
(Source : INSEE 2007)



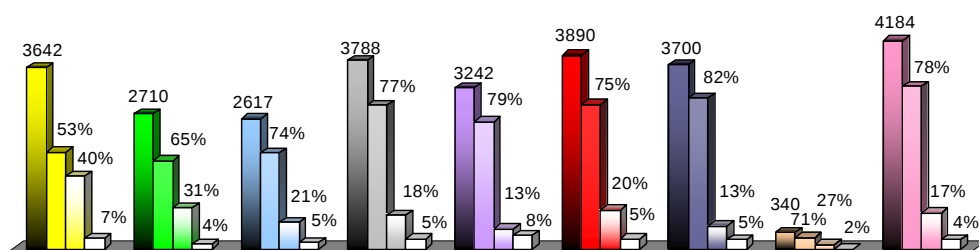
Les quartiers et communes associées présentent une répartition assez variable des trois grandes tranches d'âge de population. Les trois zones qui concentrent le plus de jeunes sont dans l'ordre décroissant le Chemin Vert (39% des habitants du quartier), le Centre Ville (34%) et les Hauts Quartiers (31%). Les personnes de plus de 60 ans sont majoritairement représentées au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly (37%), à Dampierre-sur-Loire (37%) et dans les autres communes associées (28/29%).

1.3 Un faible taux de rotation des habitants, symbole d'un attachement à la ville mais aussi de problématiques de mobilité

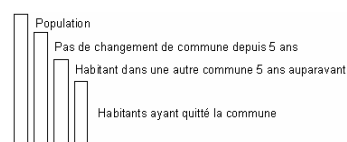
En 2007, la majorité des habitants de la commune déclarent habiter Saumur depuis plus de cinq ans (62%) (département : 65%)²⁷. A titre indicatif, l'INSEE indiquait en 1999 que 70% des habitants vivaient à Saumur au 1^{er} janvier 1990 (dix ans plus tôt) (département : 68% - Saintes : 66%). Ces chiffres élevés peuvent être le signe de problématiques de mobilité marquées (problème à quitter un territoire et une ville que l'on connaît depuis toujours, où l'on a ses repères). Ils peuvent également démontrer un certain attachement des habitants à leur commune, caractéristique des petites et moyennes villes. A l'inverse, les grandes villes, notamment étudiantes, présentent un plus faible taux d'habitants y résidant depuis plus de cinq ans (Rennes : 49% - Bordeaux : 48% - Lyon : 53% - Grenoble : 53%).

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Lieu d'habitation de la population saumuroise 5 ans auparavant par quartiers / communes associées
(Source : INSEE 2007)



L'ancienneté des habitants dans la commune varie suivant les quartiers, allant de taux d'ancienneté plutôt « faibles », se rapprochant de ceux des grandes villes étudiantes (Centre Ville : 53%), à des tendances très élevées (Saint-Lambert-des-Levées : 82%, Hauts Quartiers : 79%, Bagneux : 78%, Saint-Hilaire-Saint-Florent : 75%).



Le Centre Ville est soumis à une importante rotation de population, phénomène classique des cœurs de ville, qui attirent souvent des jeunes (étudiants, actifs ou couples) ou personnes âgées qui souhaitent respectivement être proches de leur travail et services de proximité, mais qui y restent moins longtemps (départ de la commune, hébergement en structure...). A l'inverse, au sein des Hauts Quartiers la population est pour partie âgée (personnes qui habitent le quartier depuis longtemps et qui y sont attachées). Dans les communes associées, vivent une majorité de familles avec enfant(s) qui recherchaient un pavillon avec jardin et s'y sont installées, ainsi que des personnes âgées installées depuis très longtemps (anciens maraîchers à Bagneux, viticulteurs à Saint-Hilaire-Saint-Florent ou encore agriculteurs à Saint-Lambert-des-Levées). La spécificité de ces communes associées et leur évolution expliquent pour partie ce faible taux de renouvellement de la population²⁸. Ces éléments tendent toutefois à évoluer, notamment avec les relogements impliqués par les travaux du PRU.

²⁷ Source : INSEE 2007

²⁸ Voir thème cadre de vie page

EN RESUMÉ LA POPULATION SAUMUROISE...

☞ ... a un taux de variation de population annuel négatif, contrairement à la communauté d'agglomération ou au département : le solde naturel positif ne parvient pas à contrebalancer le solde migratoire négatif. Il est donc fondamental, pour le dynamisme de la ville et son avenir, d'inverser cette tendance en parvenant à rétablir un taux de variation de population annuel si ce n'est positif, au moins stable.

☞ ... voit sa part des plus de 60 ans se renforcer, au détriment des moins de 25 ans et des actifs (25-60 ans). Si cette augmentation ne doit pas être vue comme une fatalité, elle amène deux réflexions. L'adaptation de la ville et des actions publiques à cette partie de la population d'une part, mais également la mise en œuvre de politiques visant à attirer les jeunes et les actifs. Ceci devra nécessairement passer par la dynamisation de la ville, qu'il s'agisse de son parc de logements, de ses emplois ou de ses activités.

☞ ... est fidèle à son territoire. Comme toutes les villes de moins de 50 000 habitants, les Saumurois sont attachés à leur commune et y ont trouvé une stabilité. Cet élément positif peut être utilisé comme vecteur de communication autour de la ville.

☞ ... a connu une diminution importante ces dernières années mais semble aujourd'hui se stabiliser. S'il faut analyser ces chiffres avec prudence et attendre 2013 pour confirmer ou non cette tendance²⁹, cet élément nous permet tout de même de penser que les actions mises en œuvre pour endiguer le phénomène de l'évasion des Saumurois de la ville commencent à faire leurs preuves. Néanmoins, l'enjeu aujourd'hui réside dans la capacité à faire venir de nouveaux habitants à Saumur.

29 Voir notice de présentation

2. LES BESOINS DES FAMILLES

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	Sources
Ménages	13 268	13 097	13 155	INSEE
<i>Part des ménages d'une personne seule</i>	41 %	41 %	42 %	INSEE
<i>Part des ménages avec famille</i>	57 %	57 %	57 %	INSEE
<i>Dont couples sans enfant</i>	27 %	27 %	27 %	INSEE
<i>Dont couples avec enfant(s)</i>	21 %	21 %	21 %	INSEE
<i>Dont familles monoparentales</i>	9 %	9 %	9 %	INSEE
Familles monoparentales³⁰	1 205	1 183	1 211	INSEE
<i>Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfants</i>	30 %	30 %	31 %	INSEE
<i>Part des moins de 3 ans parmi les enfants des familles monoparentales</i>	8 %	9 %	8 %	INSEE
<i>Part des moins de 3 ans vivant au sein d'une famille monoparentale</i>	20 %	20 %	19 %	INSEE

2.1 Présentation générale des familles saumuroises

2.1.1 Une diminution de la part des familles au bénéfice de celle des personnes vivant seules

La composition des ménages saumurois s'est modifiée avec le temps³¹. Le nombre de ceux qui comptent une personne seule a progressé de 13%, représentant ainsi 40% des ménages : à Saumur aujourd'hui presque une personne sur deux vit seule. Si on relie cette observation avec la forte progression des familles monoparentales à Saumur, on peut supposer que l'augmentation du nombre de ménages comptant une personne seule est, pour partie, due à un phénomène de séparation.

A l'inverse, les ménages avec famille³² ont diminué de 6% (57% des ménages) (département : 66% - Saintes : 54%). Parmi les familles, c'est la part des couples avec enfant(s) qui a le plus été impactée par cette réduction (-20%), pour ne représenter aujourd'hui plus que 21% des familles. A l'inverse, on observe une progression de la part des couples sans enfant(s) (+4%) et des familles monoparentales (+7%).

REPERES

	Département		Saintes	
	Evolution 1999-2007	Part en 2007 (sur l'ensemble des ménages)	Evolution 1999-2007	Part en 2007 (sur l'ensemble des ménages)
Ménages d'une personne seule	+ 21 %	32 %	+ 18 %	44 %
Couple sans enfant(s)	+ 21 %	29 %	+ 4 %	27 %
Couple avec enfant(s)	- 5 %	30 %	- 11 %	17 %
Familles monoparentales	+ 13 %	7 %	+ 6 %	10 %

Source : INSEE

30 Voir lexique

31 Source : INSEE, recensement général de la population, 1999 et 2007

32 Ménage avec famille : couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale

2.1.2 Une réduction généralisée de la taille des ménages

A Saumur, entre les recensements de 1999 et 2007, la part des familles sans enfant a progressé de 3 points (52% des familles en 2007 contre 49% en 1999). A l'inverse, on observe une diminution généralisée des familles avec enfants à Saumur. En volume le nombre de familles composées de un à deux enfants a diminué de 10% (passant en représentativité de 40% en 1999 à 38% en 2007) et celui des familles de plus de quatre enfants de 24% (soit 10% des familles en 2007 ; 12% en 1999).

Repères (Source : INSEE 2007)	Département		Saintes	
	Evolution 1999-2007	Part en 2007 (parmi l'ensemble des ménages)	Evolution 1999-2007	Part en 2007 (parmi l'ensemble des ménages)
Familles sans enfants	+16%	49%	+1%	55%
1 à 2 enfant(s)	+3%	40%	-4%	38%
Plus de 3 enfant(s)	-10%	11%	=	7%

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Légende

[1.6 ; 1.8 [
[1.8 ; 2.0 [
[2.0 ; 2.2 [
[2.2 ; 2.4 [

La taille des ménages des quartiers et communes associées varie d'1,6 personnes par foyer à 2,4. On trouve les plus petits ménages dans le Centre Ville, ce qui vient à l'appui des éléments précédemment observés qui démontrent que le taux de concentration des habitants et des ménages en Centre Ville n'est pas significatif de la présence de grands ménages.

A l'inverse, les plus grands ménages, composés de plus de deux personnes, sont majoritairement situés dans les communes associées et au Chemin Vert.

2.1.3 Une progression inquiétante du nombre de bénéficiaires des minima sociaux parmi les allocataires de la CAF

Le nombre d'allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux est en évolution constante entre 2007 et 2009. En trois ans, les allocataires bénéficiaires de minima sociaux sont passés de 1522 allocataires bénéficiaires de minima sociaux à 1867 (soit +23%).

Cette progression est particulièrement préoccupante. Dans la lignée des tendances nationales et de l'augmentation de la précarité en France³³, elle démontre que les foyers saumurois ont de plus en plus de difficultés à faire face seuls aux charges du ménage. Cette augmentation peut s'expliquer par :

- une réduction des moyens financiers des familles, qui ne leur permettent plus de payer les charges minimales du foyer sans les minima sociaux (avec parmi elles les familles qui travaillent mais qui ont des revenus trop faibles),
- une meilleure connaissance et utilisation des dispositifs existants pour pouvoir assumer les charges quotidiennes.

33 Pour aller plus loin : voir les différentes études de l'INSEE entre septembre et décembre 2011 sur la précarité dans la région Pays-de-la-Loire

A noter que certaines familles dans des situations de grande précarité refusent d'être aidées financièrement : elles ne souhaitent pas passer cette étape qui officialiserait leur situation.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Les plus fortes progressions du nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux ont été enregistrées au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly et des communes associées de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de +21%, +19% et +19%. Comparativement, les zones qui ont connu la plus faible augmentation sont Bagneux (+4%), les Hauts Quartiers (+6%), Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (+7%) et le Chemin Vert (+8%).

Ces évolutions sont significatives de deux tendances :

- une précarisation des quartiers des villes autre que les quartiers prioritaires (particulièrement les centres anciens) ;
- une précarité en mouvement, qui peut s'expliquer par les relogements organisés dans le cadre des travaux du PRU.

Note explicative

Le PRU est un dispositif partenarial soutenu par les collectivités territoriales, l'Etat et l'Europe, permettant de réinterroger le fonctionnement des quartiers prioritaires et d'y développer une certaine mixité sociale. Initié en 2004 à Saumur, l'ensemble des opérations programmées dans le cadre de ce dispositif devront être soldées avant le 31 décembre 2016. D'un montant de 116 millions d'euros à Saumur, il permet la construction de nombreux équipements de quartiers (maison des associations Jean Rostand, future maison de la petite enfance, allée verte...) et la réhabilitation et/ou déconstruction-reconstruction de nombreux logements. Dans le cadre de ces travaux, de nombreuses familles ont du être relogées. Ainsi les situations sociales précaires précédemment concentrées au sein des quartiers prioritaires ont été déplacées pour partie vers les quartiers et communes associées qui ont accueilli ces personnes. L'objectif de ces déplacements de populations était de permettre la mixité sociale en développant l'intégration des familles concernées et en réduisant les inégalités au sein des différent(e)s quartiers et communes associées de la ville.

2.2 La monoparentalité à Saumur : des problématiques spécifiques à prendre en compte

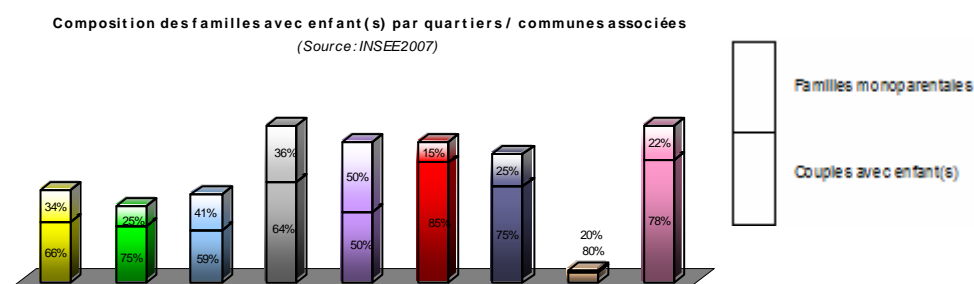
2.2.1 Une nette progression des familles monoparentales à Saumur

En 2007, les familles monoparentales représentent 9,2% des ménages³⁴ saumurois, contre 8,5% en 1999 : soit presque un point de plus (+106 familles). Globalement, entre 1999 et 2007, on note une diminution des familles avec enfant(s) (-20%), au bénéfice d'une augmentation des familles monoparentales (+7%), des familles sans enfants (+4%) et des personnes seules (+13%). Aujourd'hui, parmi les familles avec enfant(s), la part des familles monoparentales est de 31% (soit cinq points au dessus de la moyenne des communes de même strate qui est de 26%). Elle était de 24% en 1999.

Une situation de monoparentalité et les besoins qui en découlent sont des éléments de fragilité sociale de ces familles, de risque d'isolement et de repli sur elles-mêmes. Pour autant, elles n'expriment ni ne ressentent systématiquement le besoin de bénéficier d'une aide, notamment dans le domaine de l'exercice des fonctions parentales ou de la garde d'enfant. Les systèmes de solidarité (familiaux ou de voisinage) assurent un premier niveau de service pour certaines d'entre-elles. A noter qu'un grand nombre de familles monoparentales vivent souvent dans des logements en mauvais état, plutôt en centre ville (problématique des logements vétustes) à proximité des services et modes d'accueils des enfants, en raison notamment de leur manque de moyens de locomotion³⁵.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) est très inégale suivant les quartiers et les communes associées. Ainsi, on observe que les trois quartiers prioritaires et le Centre Ville sont ceux qui concentrent le plus de familles monoparentales (de 34 à 50% des familles avec enfant(s)). A l'inverse, les communes associées sont celles qui en comptent le moins, notamment Bagneux (22%) et Saint-Hilaire-Saint-Florent (15%).



Ces statistiques mettent en lumière les tendances sociodémographiques relevées dans l'analyse des besoins sociaux 2010. Les quartiers prioritaires, lieux de concentration des publics en situation de très grande fragilité sociale et économique, sont parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de familles mais aussi le plus de familles monoparentales. Tout proche derrière les quartiers prioritaires, le Centre Ville présente les mêmes caractéristiques de répartition des familles monoparentales.

34 Personnes seules, famille avec et sans enfants confondus

35 Source : GAP

2.2.2 Une part de femmes seules avec enfant(s) de plus en plus importante

Entre 1999 et 2007, la part des familles monoparentales féminines a progressé de 6%, à l'inverse de la tendance masculine qui a diminué de 12%. Ainsi, les mères seules représentent aujourd'hui 89% des parents isolés. Ce chiffre, légèrement en dessous des tendances saintaises est en revanche cinq points au dessus de la moyenne départementale.

Chez ces familles monoparentales, des besoins spécifiques sont constatés :

Repère	Saumur	Département	Saintes
FM Hommes	11%	16%	9%
FM Femmes	89%	84%	91%

Source : INSEE 2007

- en termes de garde d'enfant(s) : afin de pouvoir poursuivre leur activité professionnelle ou retourner vers l'emploi, elles doivent pouvoir bénéficier des structures d'accueil du jeune enfant et/ou d'accueil péri et extrascolaire adaptées à leurs besoins (horaires, mode de fonctionnement...) et à un coût accessible ;
- en termes de mobilité : le déplacement de ces familles, parfois dans une très grande situation de précarité, est souvent rendu difficile soit parce qu'elles ne disposent pas d'un mode de déplacement personnel (véhicule), soit parce qu'elles sont éloignées des moyens de déplacements collectifs (éloignement géographique, financier et/ou social) ;
- en termes d'emploi : leur fragilité sociale est accrue lorsqu'elles sont éloignées de l'emploi, qui apporte sécurité financière, identification sociale et estime de soi. Aussi, leur retour vers l'emploi, ou vers un emploi stable et non précaire, est particulièrement important ;
- en termes d'accompagnement dans l'exercice des fonctions parentales : un parent isolé est seul pour assurer l'éducation de son (ses) enfant(s) et trouver les réponses à apporter aux situations du quotidien. Il peut donc parfois se trouver démuné et seul face à ces évènements et nécessiter conseils et/ou soutien de professionnels.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Chez les familles monoparentales et particulièrement chez les femmes seules, les besoins identifiés par les professionnels ne sont pas toujours exprimés ni ressentis par les principaux intéressés.

A titre d'exemple, certaines femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s) dans les quartiers du Chemin Vert ou de la Croix Verte ne ressentent nullement le besoin d'être accompagnées³⁶. La solidarité féminine (mère, sœurs, tantes...) en place au sein de ces quartiers et des familles leur semble pallier largement l'absence du père dans l'éducation des enfants et dans la gestion du quotidien. Aujourd'hui on rencontre au sein de ces quartiers plusieurs générations de femmes élevant seules leur(s) enfant(s).

36 Source : GAP

2.2.3 Les 11-17 ans particulièrement représentés au sein des familles monoparentales

En 2007, à Saumur comme dans le reste du département ou à Saintes, les 11-17 ans sont les enfants les plus représentés au sein de familles monoparentales (Saumur : 31% ; département : 33% ; Saintes : 39%). On trouve ensuite en seconde position les 6-10 ans et les 18-24 ans. A l'inverse, les moins de 3 ans sont les moins représentés (Saumur : 9% ; département : 6% ; Saintes : 7%).

Repère	Saumur	Département	Saintes
Moins de 3 ans	9%	6%	7%
3 à 5 ans	13%	10%	10%
6 à 10 ans	22%	19%	18%
11 à 17 ans	31%	33%	39%
18 à 24 ans	15%	18%	16%
Plus de 25 ans	10%	14%	11%

Source : INSEE 2007

L'âge des enfants des familles monoparentales permet de déceler des besoins différents (mobilité, emploi, accueil du jeune enfant, accueil péri et extra scolaire, accompagnement dans l'exercice des fonctions parentales...), pour lesquels il faudra s'assurer qu'une réponse adaptée est apportée.

2.2.4 Un nombre non négligeable de familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus^{37 38}

Parmi les isolés avec enfant(s)³⁹ bénéficiant d'allocations CAF, un nombre important a des revenus inférieurs au seuil de bas revenus CAF (fixé à 903€ par UC⁴⁰ et par mois en 2009⁴¹).

Quelque soit le taux de familles monoparentales vivant sous le seuil de bas revenus de la CAF, ce constat reste préoccupant. La diminution de leurs revenus met en danger des familles à la structure sociale et économique déjà souvent précaire. La précarisation des familles ne semble plus connaître de limites géographiques, dépassant à présent les frontières des quartiers prioritaires pour se généraliser sur le reste du territoire.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Parmi les quartiers les plus touchés par cette situation de précarité des familles monoparentales, on note le Chemin Vert (81% des isolés avec enfant(s)), Delessert-Saint Louis-Nantilly (entre 77% et 84%), les Hauts Quartiers (75%) et enfin Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (71%).

Loin devant, la commune associée de Saint-Lambert-des-Levées est la moins touchée par cette précarisation des familles monoparentales (entre 35% et 48%).

A noter que pour des raisons de secret statistique les données concernant la commune associée de Dampierre-sur-Loire ne peuvent être communiquées.

37 Voir lexique

38 Source : CAF du Maine-et-Loire au 31/12/2009

39 Isolé avec enfant(s) : famille monoparentale

40 Unité de consommation

41 Clé de lecture : 903€ pour une personne seule, 1354.5€ pour un couple, 1625.4€ pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans, 1173.9€ pour une personne seule avec un enfant de moins de 14 ans

EN RESUMÉ LES FAMILLES SAUMUROISES...

☞ ... connaissent une modification substantielle de leur structure. Les personnes seules sont de plus en plus représentées à Saumur, alors qu'à l'inverse les familles sont en diminution. Les enjeux sont finalement aujourd'hui la capacité à proposer des services adaptés à ces nouvelles familles, et notamment des logements adéquats, mais également d'inverser cette tendance en attirant de nouvelles familles sur le territoire.

☞ ... enregistrent une nette progression de la part des familles monoparentales, avec une majorité de femmes et de 11-17 ans concernés. Une attention particulière doit être portée à ces familles, dont les besoins sont a priori plus importants que pour celles où les deux parents sont présents (accueil des enfants, accompagnement dans l'exercice des fonctions parentales, estime de soi...). Ce public, de plus en plus présent à Saumur, représente un véritable défi pour les acteurs de la petite enfance et de la parentalité, qui doivent être en capacité de les accompagner au quotidien pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle réussie.

☞ ... semblent, pour certaines, basculer dans une situation de précarité. La diminution des revenus, l'augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux, la part de Saumurois vivant sous le seuil de pauvreté⁴² sont autant d'éléments qui traduisent l'accroissement d'une situation d'instabilité et de grande précarité des Saumurois.

☞ ...amènent à réinterroger le fonctionnement des structures d'appui à la fonction parentale. Bien qu'il y ait une offre structurée en la matière à Saumur (services municipaux (Maison des Petits Pas / Espace Parents / Centre Social et Culturel Jacques Percereau), Relais Familial, Conseil Général, PPSF PMI⁴³, Centre Hospitalier...), la réflexion sur le contenu des services à développer en direction des familles ne doit pas rester figée. Les problématiques des familles ne cessent en effet d'évoluer avec :

- l'accentuation et la diffusion de la précarité sur le territoire, qui impacte particulièrement durement les femmes, notamment celles en situation de monoparentalité,
- l'accroissement du nombre de situations de monoparentalité sur le territoire, augmentant le risque lié à l'isolement social et rendant plus complexes à gérer les difficultés rencontrées.

Il est décisif que les acteurs au contact de ces familles soient en capacité de repérer les formes nouvelles de situations à risque pour déployer une offre en adéquation avec les besoins émergents sur le territoire. Cela questionne l'aptitude à mettre en place un système de veille partenariale pour mieux cerner les problématiques des familles et permettre ainsi l'amélioration de la réponse apportée.

42 Voir lexique

43 Prévention et promotion de la santé familiale – Protection maternelle et infantile

☞ ... n'utilisent que peu certains services qui leur sont proposés. Un des enjeux majeurs pour les opérateurs est de repérer les familles en difficulté mais aussi d'amener celles en perte de repères à oser formuler leurs besoins et à identifier vers quels opérateurs se tourner. Cela interpelle directement les professionnels au contact de ce public (acteurs sociaux professionnels de la santé, de l'éducation...) dans leur capacité à jouer un rôle de relais auprès des familles pour mieux les orienter vers l'offre existante.

3. LES BESOINS DES JEUNES ENFANTS

Chiffres Clés

	1999	2006	2007	2008	Sources
Enfants âgés de moins de 3 ans	787	845	871	856	INSEE
<i>Part sur la population totale</i>	3 %	3 %	3 %	3 %	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	n.c.	+ 7 % (99-06)	+ 3 %	- 2 %	INSEE
Enfants âgés de 3 à 5 ans	1 130	1 004	960	947	INSEE
<i>Part sur la population totale</i>	4 %	4 %	3 %	3 %	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	n.c.	- 11 % (99-06)	- 4 %	- 1 %	INSEE

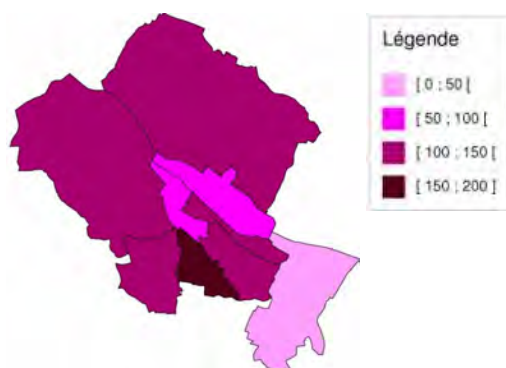
3.1 Données démographiques sur la petite enfance

3.1.1 Une diminution inquiétante de la part des 3-5 ans à Saumur

La part des 3-5 ans à Saumur a diminué de façon inquiétante en dix ans, perdant 183 enfants (-16%). Cette diminution est à rapprocher :

- de l'évolution du nombre de naissances domiciliées : celles-ci ayant diminué sur cette période, la part des 3-5 ans suit mécaniquement la même trajectoire. Toutefois, on a observé, ces trois dernières années, un ralentissement de la diminution du nombre de naissances pour atteindre aujourd'hui une stabilisation. Il est possible donc d'attendre une stabilisation du nombre de 3-5 ans sur le territoire saumurois.
- de la diminution de la part des familles avec enfant(s) du territoire au bénéfice des personnes seules : l'évolution de la structure des ménages se reflète directement sur la part des enfants présents à Saumur. Si les personnes déclarant vivre seules sont en progression, cela se comptabilise au détriment des familles et notamment de celles avec enfant(s). De plus, les jeunes couples ont eu tendance à quitter le territoire saumurois pour diverses raisons (manque d'attractivité, parc de logement en partielle inadéquation, coût du foncier, souhait d'accession à la propriété en périphérie des villes...).

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



La répartition géographique des 3-5 ans sur le territoire s'effectue à peu près en trois grands blocs : les zones qui concentrent moins de 10% de ces enfants, celles qui en comptabilisent presque 15% et celles qui en réunissent 20%.

Ainsi, on retrouve en tête le Chemin Vert (20%), suivi des Hauts Quartiers et de Saint-Hilaire-Saint-Florent ou Saint-Lambert-des-Levées (14% chacun en moyenne). Arrivent ensuite les autres quartiers et communes associées avec en moyenne 10% de 3-5 ans parmi leur

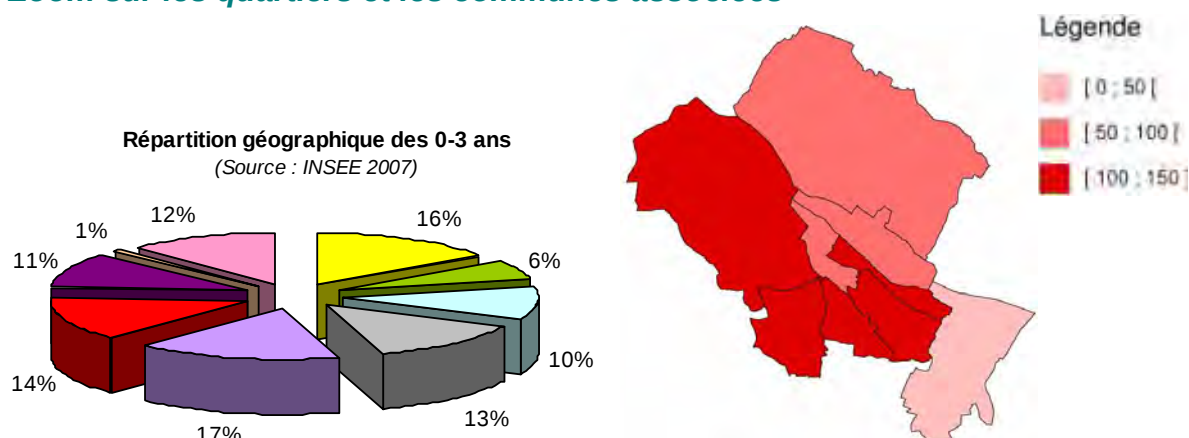
population globale. A noter que Dampierre-sur-Loire ne comptait en 2007 que quatre enfants âgés de trois à cinq ans.

3.1.2 Une augmentation des 0-3 ans de près de 10% en dix ans

A l'inverse de la diminution des 3-5 ans précédemment observée, la part des enfants âgés de moins de trois ans vivant à Saumur a progressé de près de 10% en dix ans. Si le nombre de naissances a enregistré une diminution de 15% sur la même période, cela signifie que le territoire a su attirer des familles avec de très jeunes enfants.

On peut supposer que l'évasion de certaines familles vers les communes limitrophes (qualité de vie, coût du foncier, logement idéal...) commence à s'essouffler, au bénéfice d'un retour vers les villes, centralités des commerces, services et loisirs.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



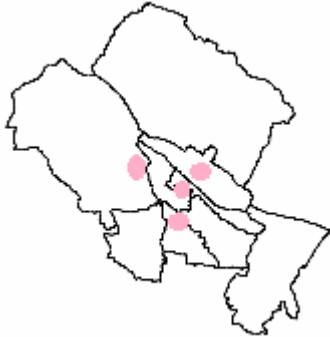
La répartition des 0-3 ans est relativement équilibrée sur le territoire, même si toutefois certaines zones se détachent. Le Chemin Vert est le quartier qui en réunit le plus grand nombre (17%), devant le Centre Ville (16%) ou Saint-Hilaire-Saint-Florent (14%). A l'inverse, Dampierre-sur-Loire (2%) et Delessert-Saint Louis-Nantilly (6%) n'accueillent que très peu d'enfants de moins de trois ans.

Lorsque l'on observe la part des 0-3 ans parmi la population globale du quartier ou de la commune associée, la ville est coupée en deux : ces enfants sont fortement présents dans la partie Sud mais beaucoup moins au Nord.

3.2 L'accueil du jeune enfant

3.2.1 L'accueil collectif⁴⁴

3.2.1.1 Description



Avec cinq structures publiques d'accueil collectif du jeune enfant (deux crèches – trois haltes-garderies), la Ville de Saumur propose depuis le 1^{er} septembre 2011 au total 123 places en crèche et 48 en halte-garderie. A noter l'ouverture prévue en 2013 de la maison de la Petite Enfance (projet de multi accueil⁴⁵ – ludothèque au sein du quartier du Chemin Vert dans le cadre du PRU). Ce nouveau complexe permettra de redéployer une partie des places de l'établissement Chauvet.

Le passage de la crèche Reine de Sicile et de la crèche Chauvet en multi accueil offre aux parents une plus grande souplesse dans l'utilisation de ces services : ils peuvent désormais passer d'un accueil régulier⁴⁶ à un accueil occasionnel⁴⁷ en fonction de l'évolution de leurs besoins. Cette nouvelle organisation présente aujourd'hui un intérêt non négligeable au regard de la situation de l'emploi à Saumur et de la très forte représentation des familles monoparentales sur le territoire : permettre aux parents en situation de recherche d'emploi de disposer d'un mode d'accueil de leur(s) enfant(s) s'adaptant à leur situation évolutive.

3.2.1.2 Evolution de l'origine géographique des enfants fréquentant les structures d'accueil de la ville^{48 49}

Sur l'ensemble des structures municipales (crèches et haltes garderies confondues), les enfants proviennent majoritairement de la Ville de Saumur (74% en moyenne ; chiffre en progression les trois dernières années) et de l'agglomération (18% en moyenne). La part des enfants accueillis vivant en dehors de l'agglomération mais dans le reste du département, ou en dehors de la région est assez marginale (moins de 10%) et varie fortement suivant le type de structure.

La présence à part quasi égale d'enfants venant d'une autre région s'explique notamment par la proximité avec l'Indre-et-Loire (région Centre) et la Vienne (Poitou-Charentes).

Lorsque l'on observe les deux types de structures, on observe que la part des enfants venant de la Ville de Saumur est très importante dans les crèches (85% en moyenne), alors qu'elle est plus faible dans les haltes garderies (70%), au bénéfice d'enfants du reste de l'agglomération (20% en moyenne contre 11% pour les crèches).

44 Voir lexique

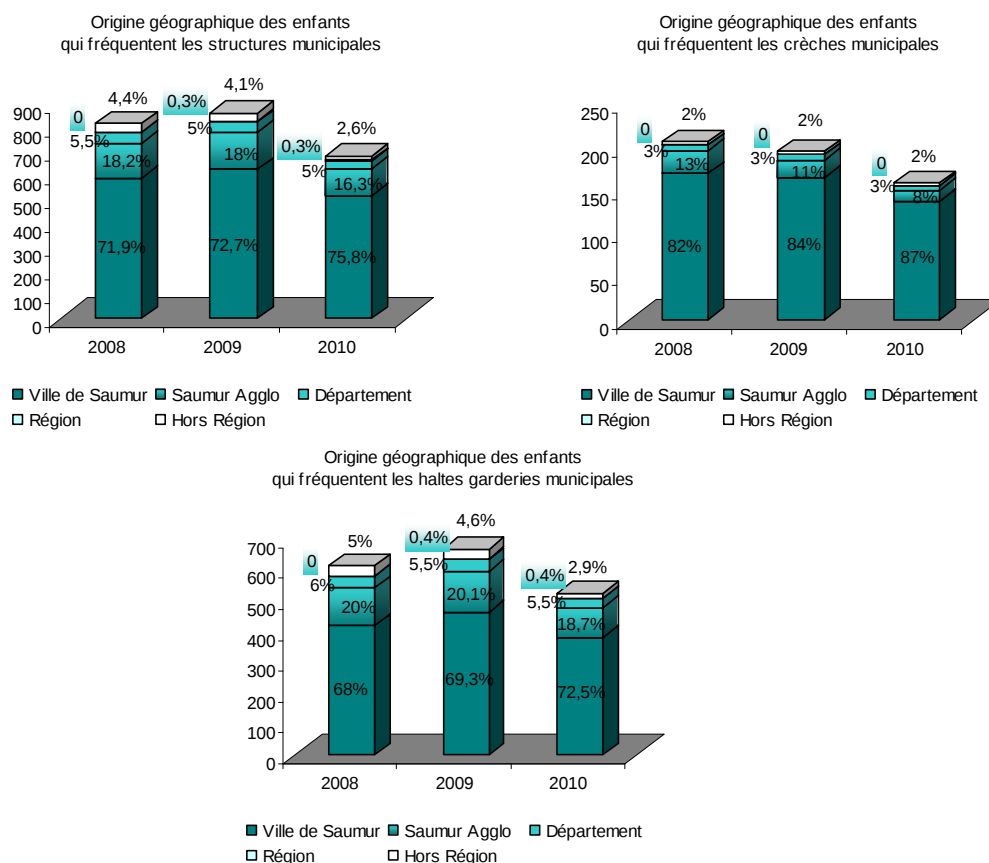
45 Voir lexique

46 Voir lexique

47 Voir lexique

48 Source : Service Petite Enfance Parentalité – Ville de Saumur

49 Ces données se rapportent au nombre d'enfants différents accueillis au sein des structures municipales en une année



La forte représentation d'enfants issus de la Ville de Saumur dans les structures d'accueil collectif est due à la majoration de tarif pour les personnes vivant en dehors de Saumur (+30%). A l'époque de la mise en place de cette tarification spéciale, l'objectif était de réduire la part des non Saumurois (30% des effectifs des crèches) pour redonner la priorité aux résidents de la commune. Cette mesure a porté ses fruits puisque ce taux aujourd'hui est d'à peine plus de 10%.

On peut également supposer que les parents de jeunes enfants habitant hors du territoire de la Ville de Saumur et ne pouvant obtenir de place en crèche sont amenés à se tourner vers un assistant maternel pour l'accueil régulier de leur(s) enfant(s).

3.2.1.3 Principales caractéristiques des demandes d'inscription en structure d'accueil collectif du jeune enfant

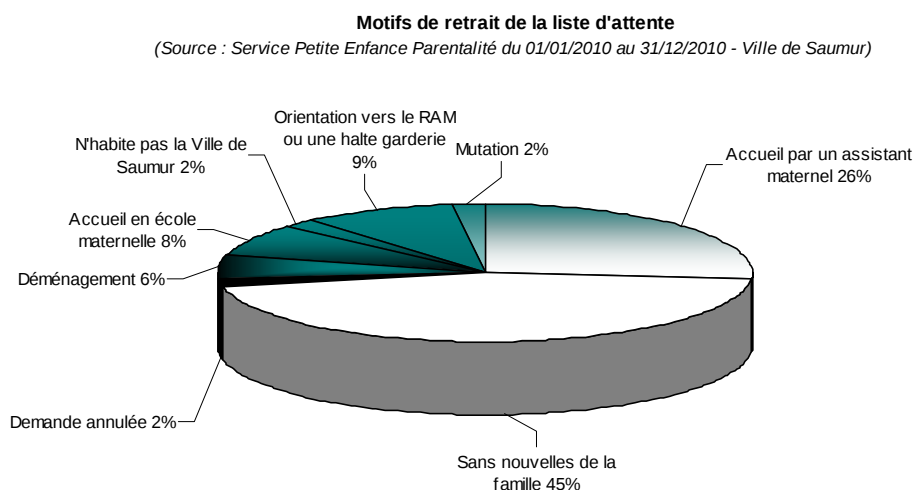
Le nombre de demandes d'inscription en accueil collectif du jeune enfant a progressé de 18% entre 2009 et 2010. On note que celles à temps partiel ont fortement baissé (-31%), au bénéfice de celles à temps plein (+15%). Il faudra toutefois attendre les données 2011 pour pouvoir analyser ces évolutions et en tirer des conclusions. En effet, le passage en multi accueil en 2011 peut à nouveau inverser ces tendances. Il est toutefois légitime de supposer que l'évolution du temps de travail des parents, ainsi que la part importante de familles monoparentales ont influé sur la modification du type de demandes.

A noter également que les familles font de plus en plus le choix d'avoir des enfants avec peu d'écart d'âge. Beaucoup de mamans prennent un congé parental unique pour s'occuper de leurs enfants, réduisant ainsi leurs besoins en termes d'accueil dans les structures⁵⁰.

Parmi les 158 demandes enregistrées pour 2010, 35 (22%) avaient été déposées avant le 31 décembre 2009 et étaient toujours en attente. Toutefois, la lecture de ce chiffre doit se faire avec prudence, le rythme de fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant étant davantage basé sur une année scolaire que sur une année civile⁵¹.

3.2.1.4 La gestion de la liste d'attente et les solutions trouvées par les parents

Sur les 70 places proposées aux parents en 2010, 52 ont été acceptées (74%) et 18 ont été refusées. Si cette proportion était semblable en 2009, c'est le nombre de familles ayant quitté la liste d'attente qui a évolué : 53 en 2010 contre seulement 37 en 2009.



Le graphique ci-dessus fait état des motifs de retrait de la liste d'attente en 2010. Si dans presque la moitié des cas, le service Petite Enfance Parentalité n'a plus de nouvelles de la famille, sur les 55% restant le principal motif de retrait est l'accueil de l'enfant chez un assistant maternel. Ceci traduit un bon fonctionnement des relais en place afin de trouver une solution de mode d'accueil correspondant aux attentes des familles le plus rapidement possible.

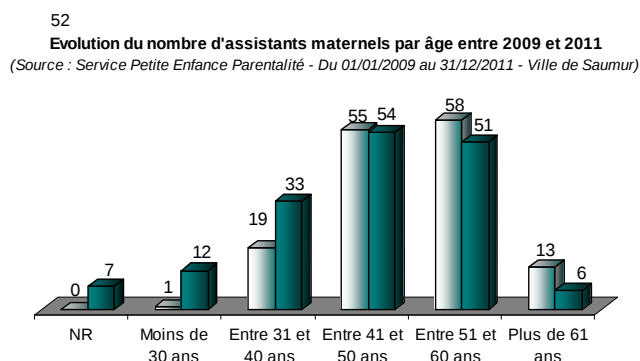
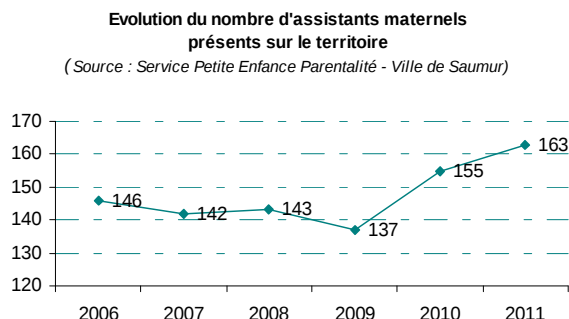
La question qui se pose aujourd'hui est celle des familles dont le service est sans nouvelles. Ont-elles finalement trouvé un autre mode de garde ? Est-ce le père ou la mère qui doit prendre un congé parental pour pouvoir rester au domicile et s'occuper de l'(des) enfant(s) ? L'impossibilité de trouver une réponse immédiate a-t-elle conduit à une perte d'emploi (ou d'opportunité d'embauche) ?

50 Source : GAP

51 Source : GAP

3.2.2 L'accueil individuel

Le nombre d'assistants maternels est en nette augmentation depuis 2009, après avoir connu une période de stabilité. En effet, pendant les deux dernières années, on a observé une progression de presque 20% (+26).



L'évolution de l'âge des assistants maternels à Saumur est significative d'une population en mouvement. La pénibilité de ce travail et les départs en retraite viennent, logiquement, réduire la part des plus de 51 ans dans cette profession. On note en revanche une très forte augmentation des assistants maternels de moins de 30 ans (+120%) et âgés de 31 à 40 ans (+74%). On peut attribuer ces fortes augmentations à différents éléments :

- un effet d'appel des professions de service à la personne ;
- une communication importante autour de la profession d'assistant maternel, attirant de plus en plus de jeunes ;
- l'opportunité offerte par cette profession d'un travail à domicile, convenant à un certain nombre de jeunes mamans.

Ainsi, la forte évolution du nombre d'assistants maternels à Saumur ces deux dernières années offre une véritable alternative aux parents qui ne trouvent pas de solution dans les structures collectives ou qui préfèrent un accueil individuel de leur(s) enfant(s).

L'évolution des réglementations en vigueur dans le domaine de la petite enfance et les nouveaux dispositifs mis en place sont autant d'éléments qui concourent à la lutte contre l'isolement des assistants maternels, profession naguère particulièrement touchée par ce phénomène. De plus, les temps collectifs, organisés dans le cadre des actions du RAM⁵³, présentent l'intérêt de pouvoir amener les enfants à se rencontrer, dans un contexte plus large que celui du domicile de l'assistant maternel et participent ainsi à l'éveil du jeune enfant.

52 NR : non renseigné

53 Relais Assistants Maternels

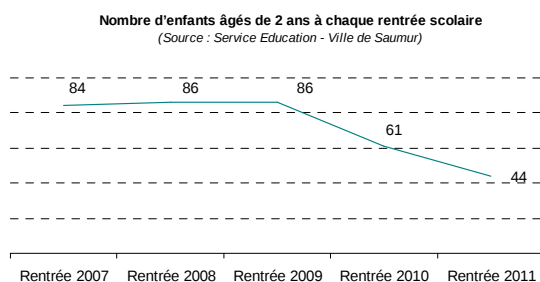
Le nombre moyen d'enfants accueillis par assistant maternel était de 2,28 en 2010. Ce chiffre est en légère diminution puisqu'il était de 2,41 en 2008 et 2009. Rapproché pourtant de l'augmentation du nombre de personnes exerçant cette profession et du nombre d'agrèments obtenus, plusieurs hypothèses peuvent être dressées :

- malgré un agrément pour accueillir quatre enfants, les assistants maternels continuent à en recevoir en moyenne uniquement trois (la place restante servant souvent de complément partiel ou ponctuel) ;
- une diminution des demandes des parents à rapprocher d'un nombre de naissances domiciliées qui a subi une diminution depuis 2009.

3.3 Le cas particulier de l'accueil des 2-3 ans

3.3.1 Evolution de leur scolarisation dans les écoles publiques⁵⁴

On observe, à Saumur, une très nette diminution du nombre d'enfants de 2 ans inscrits au sein des écoles maternelles publiques entre 2007 et 2011 (diminution de moitié).



Clé de lecture :

- la rentrée 2007 ne comporte pas les dates de naissance de l'école maternelle du Clos Coutard
- la rentrée 2008 ne comporte pas les dates de naissances de l'école maternelle Chanzy

Cette diminution enregistrée depuis la rentrée 2009/2010 s'explique en partie par la réglementation concernant l'accueil des enfants de 2 ans au sein des établissements d'enseignement scolaire, visant à réduire leur présence en leur sein. En effet, le gouvernement a souhaité les repositionner au sein des structures d'accueil du jeune enfant, considérées comme plus à même de veiller à leur développement et à leur éveil.

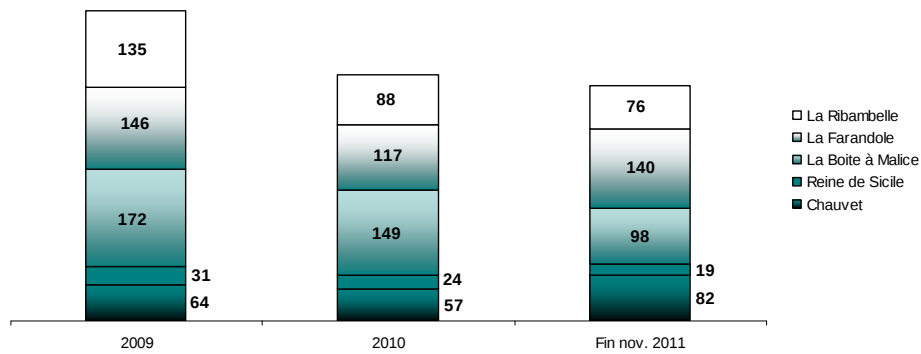
3.3.2 Evolution de leur présence dans les structures petite enfance de la ville⁵⁵

Présentant la même tendance que pour les écoles publiques, le nombre d'enfants de 2-3 ans inscrits dans les structures Petite Enfance de la ville est en diminution. Entre 2009 et 2010 on comptabilisait 113 enfants en moins (-21%) et 20 entre 2011 et 2010 (-5%). Attention toutefois à la lecture de ces chiffres : il s'agit du nombre d'enfants différents accueillis dans une année, en diminution dans les structures Petite Enfance, toutes tranches d'âge confondues. Une analyse plus fine de la situation laisse apparaître, au cours des trois dernières années, une stabilisation voire une augmentation du nombre de 2-3 ans accueillis dans les crèches. A l'inverse, c'est au sein des haltes garderies que l'on note la plus forte diminution (La Boite à Malice : -50% ; La Ribambelle : -58%).

54 Source : Service Education – Ville de Saumur

55 Source : Service Petite Enfance Parentalité – Ville de Saumur

Evolution du nombre d'enfants entre 2 et 3 ans inscrits dans les structures Petite enfance
 (Source : Service Petite Enfance Parentalité - Ville de Saumur)



L'arrêt de l'activité périscolaire de la Ribambelle en 2009 peut en partie expliquer la diminution de la présence des enfants dans les structures d'accueil collectif (fermeture de la structure le mercredi). Cette décision faisait suite à :

- un constat démontrant que les structures étaient sous utilisées le mercredi (mi-temps, temps partiel des parents),
- le souhait de favoriser la fréquentation des accueils de loisirs ce jour là.

Pour compléter cette étude, il faudra à l'avenir pouvoir connaître la progression des 2-3 ans au sein des accueils de loisirs municipaux.

EN RESUMÉ LE JEUNE ENFANT ...

☞ ... semble de moins en moins présent sur le territoire de la Ville de Saumur entre trois et cinq ans. Ce fait qui s'explique en partie par le souhait des familles avec des enfants en bas âge d'investir dans un projet immobilier de type pavillonnaire, souvent en périphérie des villes, n'en est pas moins problématique. En lien avec la situation des familles, il est nécessaire de pouvoir les convaincre de rester vivre à Saumur, mais également d'attirer de nouveaux ménages à s'installer sur le territoire communal. S'il est évident que Saumur ne peut pas concurrencer les communes périphériques qui offrent une possibilité d'habitat correspondant en tout point à la demande, le défi tient alors dans la capacité à proposer un type d'habitat, des emplois et une offre de services attractifs. L'aménagement de nombreux espaces verts à Saumur est l'un des éléments qui pourra concourir à cette attractivité.

☞ ... doit être positionné au cœur des politiques de développement de la ville. Les enfants sont la société de demain. Le développement de la ville ne doit pas être envisagé uniquement pour des adultes, mais aussi pour des enfants. Ville Amie des Enfants⁵⁶ depuis 2004, Saumur s'est engagée par cette labellisation à promouvoir les actions visant à améliorer la vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes.

☞ ... dispose d'une offre d'accueil satisfaisante en volume. Sur un territoire marqué par un taux de chômage important (notamment des femmes) et une très forte concentration de familles monoparentales, le traitement de la problématique de l'accueil du jeune enfant est décisif pour donner aux parents l'autonomie nécessaire afin de se remobiliser autour d'un projet professionnel et faciliter, in fine, leur retour à l'emploi. Si du point de vue du volume d'accueil l'offre paraît satisfaisante, c'est sur le mode de fonctionnement des structures qu'il faut s'interroger. Celui-ci doit permettre une souplesse d'utilisation, notamment pour un accueil en cours d'année ou une modification du type d'accueil (régulier/occasionnel). Sur ce point, le passage des structures municipales en multi accueil répond, en partie, à ce besoin.

☞ ... est prioritaire pour l'accès aux structures d'accueil collectif de la ville, ce qui peut être un élément contribuant au développement de l'attractivité de la ville, conduisant les familles avec de jeunes enfants à s'installer sur le territoire communal plutôt qu'en proche périphérie. Toutefois, le développement de structures du même type dans les communes limitrophes à Saumur vient nuancer cette attractivité de la ville par le biais de son accueil des jeunes enfants.

56 Label lancé par UNICEF France et l'Association des Maires de France en 2002

☞ ... est moins accueilli au sein des établissements publics du territoire lorsque son âge est compris entre deux et trois ans. On observe que sa présence a diminué au sein des écoles publiques et des établissements d'accueil collectif. Se pose donc la question du lieu d'accueil de ces enfants, dont le nombre sur le territoire augmente. Ainsi, plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- les parents sont-ils amenés à prendre un congé parental plus long pour s'occuper de l'enfant jusqu'à son entrée en école maternelle à 3 ans ?
- les enfants de cette tranche d'âge sont-ils plus accueillis chez des assistants maternels qu'auparavant ?
- les parents d'enfants de 2-3 ans choisissent-ils de s'orienter plutôt vers les écoles maternelles privées, moins touchées par les quotas instaurés dans les écoles publiques ?
- à défaut d'autres modes d'accueil, les parents des 2-3 ans sont-ils contraints de les faire garder par un proche (grands-parents, amis, famille...) ?

Dans tous les cas, il est important de pouvoir déterminer quel mode d'accueil les parents choisissent lorsqu'ils travaillent tous les deux, afin de comprendre s'il répond réellement à leurs besoins ou si ce n'est qu'une solution par défaut.

4. LES BESOINS DES JEUNES

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Sources
Enfants âgés de 3 à 5 ans	1 004	960	947	-	-	-	INSEE
<i>Part sur la population totale</i>	4 %	3 %	3 %	-	-	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	- 11 % (99-06)	- 4 %	- 1 %	-	-	-	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	6 907	6 533	6 537	-	-	-	INSEE
<i>Part sur la population totale</i>	24 %	23 %	23 %	-	-	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	- 12 % (99-06)	- 5 %	Stable	-	-	-	INSEE
Taux de scolarisation⁵⁷ des 15-24 ans	57 %	55 %	56 %	-	-	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	n.c.	- 2 %	+ 1 %	-	-	-	INSEE
Réussite aux examens							
<i>Diplôme National du Brevet (public)</i>	n.c.	n.c.	n.c.	81 %	n.c.	85%	CIO
<i>Diplôme National du Brevet (privé)</i>	n.c.	n.c.	n.c.	97 %	n.c.	n.c.	Etablissements
<i>Baccalauréat (public)</i>	n.c.	n.c.	86 % (G et T)	n.c.	n.c.	91% (G) 86% (T)	CIO
<i>Baccalauréat (privé)</i>	n.c.	n.c.	88 %	n.c.	n.c.	n.c.	Etablissements

G : général T : technologique

4.1 Une diminution a priori ralentie des 6-24 ans

La part de population en âge d'être scolarisée (6-24 ans) a fortement diminué à Saumur au cours des dix dernières années (-12% ; -888 jeunes). Toutefois, cette diminution très forte entre 1999 et 2006 semble depuis ralentir pour tendre vers une stabilisation. Les chiffres des prochains recensements permettront de confirmer ou non cette tendance. Si ce ralentissement de la diminution des 6-24 ans à Saumur semble statistiquement vrai, il n'est en tout cas pour le moment pas ressenti sur le territoire, eu égard notamment aux fermetures de classes encore enregistrées à la rentrée 2011/2012. Comparativement, le département n'enregistre qu'une diminution de 3%, tandis que Saintes présente un gain de 5%. Aujourd'hui, les 6-24 ans représentent 23% de la population saumuroise, ce qui rejoint les tendances départementales (25%) ou celles d'autres collectivités de même strate démographique (Saintes : 22%).

⁵⁷ Voir lexique

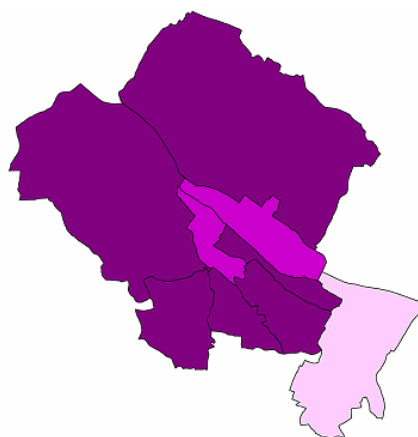
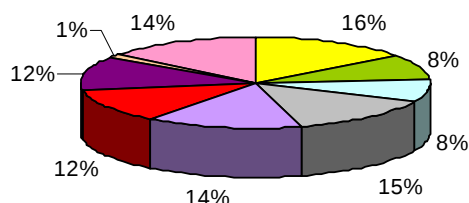
> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Les 6-24 ans sont majoritairement concentrés dans le Centre Ville (16%), les Hauts Quartiers (15%), le Chemin Vert et Bagneux (14% chacun). A l'inverse, ils sont plus faiblement représentés au sein des quartiers Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (8%) et Delessert-Saint Louis-Nantilly (8%).

Cette organisation s'explique pour partie par la répartition géographique des étudiants (Centre Ville – Chemin Vert) mais également par le choix de lieux de vie des familles avec enfants :

- communes associées (particulièrement pour les couples de classe moyenne),
- Centre Ville (notamment les familles monoparentales ou couples avec un enfant),
- Chemin Vert (ménages aux revenus les plus faibles),
- Hauts Quartiers (ménages aux faibles revenus ou aisés).

Répartition des 6-24 ans au sein des quartiers / communes associées
(Source : INSEE 2007)

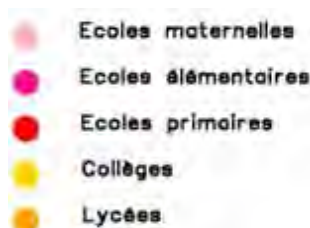


4.2 Vie scolaire

4.2.1 La scolarisation des 6-18 ans

4.2.1.1 Les établissements d'enseignement scolaire sur le territoire communal

Bien dotée en établissements d'enseignement scolaire, la ville rayonne au-delà du territoire municipal, attirant des jeunes des communes avoisinantes. Elle joue, de fait, un rôle de centralité en ce qui concerne l'éducation scolaire des jeunes du bassin de vie saumurois.



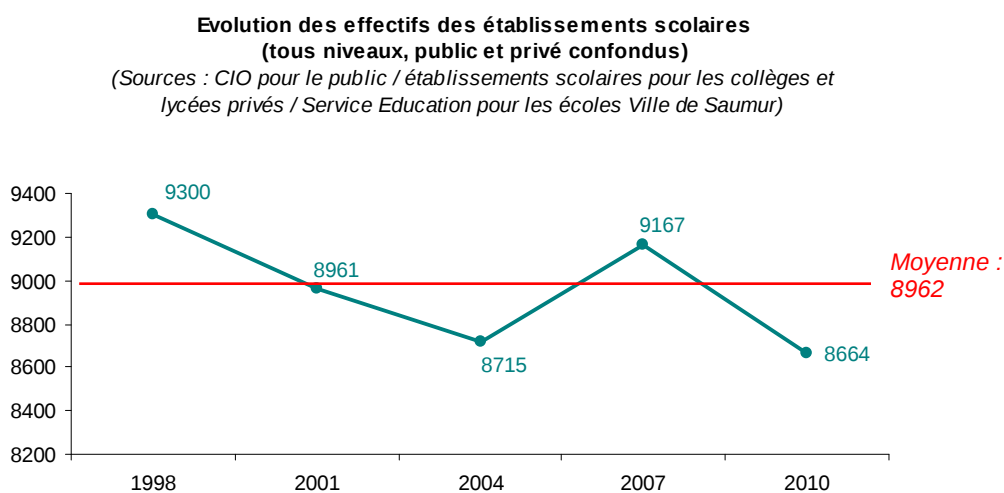
Ces équipements sont relativement bien répartis au sein des différents quartiers et communes associées. Il n'existe pas à Saumur de carte scolaire pour le secteur public.

Les parents sont donc libres de choisir l'établissement qui leur convient pour l'inscription de leur(s) enfant(s). Ainsi, des établissements se situant en quartiers prioritaires qui ne parviennent pas à se détacher de leur image négative, ont vu leurs portes se fermer du fait d'un trop faible effectif.

Cette problématique de la stigmatisation de certains quartiers rapprochée de la diminution des Saumurois en âge d'être scolarisés pose de véritables inquiétudes quant à la capacité à pouvoir disposer, dans 10 ans, d'une offre d'établissements d'enseignement sur le territoire aussi complète qu'aujourd'hui. A noter la fermeture d'un certain nombre d'écoles de proximité dans des quartiers où la monoparentalité est très élevée et où les difficultés de déplacement sont importantes (Chemin Vert).

4.2.1.2 La diminution des effectifs des établissements d'enseignement scolaire : certaines structures moins touchées que d'autres

Les effectifs des établissements scolaires ont diminué de 7% entre 1998 et 2010 (tous niveaux considérés, public et privé confondus). Toutefois, ce constat est nuancé par différentes évolutions successives. Après une diminution constante entre 1998 et 2004, on note une forte augmentation entre 2004 et 2007, immédiatement contrebalancée entre 2007 et 2010 par une baisse équivalente. Le nombre moyen d'élèves sur la période considérée est de 8 962.



En douze ans, les établissements les plus concernés par cette diminution des effectifs sont les écoles maternelles publiques (-4 points), les écoles élémentaires publiques (-5 points), les collèges publics (-3 points) et les lycées privés (-5 points). A l'inverse, on note une forte augmentation de la fréquentation des lycées publics (+6 points) et une légère progression de celle des collèges privés (+2 points). Concernant les lycées publics, l'augmentation des effectifs peut être attribuée à la présence de lycées techniques.

4.2.2 Les problématiques de réussite éducative à Saumur

4.2.2.1 Une réussite aux examens scolaires en progression dans le Saumurois, visant à se rapprocher des tendances départementales et nationales⁵⁸

	Diplôme national du brevet				
	Saumur			Département	France
	Public	Privé	Ensemble		
2008	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	-	-	-
2009	80.84%	97.43%	89%	83.63%	-
2010	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	-	-	-
2011	84.8%	<i>n.c.</i>	-	86.7% (<i>public</i>)	84.7%

Les données obtenues relatives à la réussite aux examens (diplôme national du brevet et baccalauréat) mettent généralement en avant des taux relativement satisfaisants, comparativement aux tendances départementales et nationales.

On observe qu'en 2009 le taux de réussite à l'examen du brevet était supérieur de six points à la moyenne départementale. Il est dû à une très forte réussite à cet examen dans les établissements d'enseignement privés. En 2011, le taux de réussite dans le public au même examen a progressé de quatre points, se rapprochant ainsi de la moyenne départementale et dépassant de peu la tendance nationale.

En 2008, l'écart entre les établissements publics et privés concernant le niveau de réussite au baccalauréat était relativement faible (moins de trois points d'écart). Mais le taux de réussite à l'échelle de la ville était presque de quatre points en dessous de la moyenne départementale. A noter en 2011 une nette progression des

	Baccalauréat				
	Saumur			Département	France
	Public	Privé	Enquête		
2008	85.66%	88.33%	87%	90.72%	-
2009	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	-	-	-
2010	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	-	-	-
2011	91.2% (général)	<i>n.c.</i>			87.2% (général public)
	86.4% (technologique)	-	-	-	69.6% (technologique public)

taux de réussite aux examens dans le secteur public, qui viennent se hisser au dessus des tendances nationales (et même très au dessus en ce qui concerne le baccalauréat technologique).

Ainsi, qu'il s'agisse du diplôme national du brevet ou du baccalauréat, une augmentation de la réussite aux examens dans les établissements est visible sur les quatre dernières années scolaires.

⁵⁸ Source : CIO Saumur pour le public – établissements scolaires pour le privé

4.2.2.2 Une problématique de retard scolaire particulièrement prégnante dans les collèges du bassin saumurois⁵⁹

Les jeunes saumurois⁶⁰ sont aujourd'hui confrontés à des problématiques de réussite éducative sérieuses. A ce titre, une proportion significative de jeunes scolarisés dans les établissements du bassin saumurois connaît un retard scolaire important : 15% d'entre eux enregistrent à l'entrée en sixième un retard d'au moins un an à la rentrée 2009, passant à 20% à la rentrée 2011 (contre 18% dans le département). Ce retard s'accroît avec l'avancée de l'élève dans son cursus : en classe de troisième, 29% des jeunes enregistrent un retard d'au moins un an à la rentrée 2011. Ce chiffre, proche des tendances départementales (28%) a fortement progressé en deux ans puisqu'il était de 22% en 2009.

Si ces taux interpellent, une nuance doit être apportée. Alors qu'en sixième les tendances saumuroises sont supérieures à celles du département, les taux se rapprochent en troisième : la situation saumuroise ne s'aggrave donc pas plus que la situation départementale pendant le parcours collège.

L'augmentation des taux au lycée (entre 17% et 51% des jeunes ont un retard d'au moins un an) ne sont toutefois pas significatifs. Cette notion, très valide en primaire et jusqu'à la fin du collège, perd rapidement de son sens au lycée au vu de la diversité des parcours (doublements, baccalauréat professionnel en trois ou quatre ans, passerelles...).

Si ces retards sont donc à appréhender différemment selon le niveau de l'élève, ils n'en restent pas moins particulièrement préoccupants. Ce défaut de formation des jeunes pourra potentiellement se retrouver plus tard dans le profil des jeunes suivis par la Mission Locale, mais aussi dans le cursus d'emploi.

4.2.2.3 Des situations de décrochage scolaire fortement préoccupantes à Saumur, synonymes de difficultés d'insertion sociale et professionnelle à l'âge adulte

L'obligation scolaire est celle incombant aux parents de faire instruire leur(s) enfant(s). Elle ne se confond pas toujours avec l'obligation pour les enfants d'aller à l'école. Son non respect peut se traduire par une sanction, sous forme de retrait des allocations familiales.

Pendant l'année scolaire 2010/2011, 34 élèves ont fait l'objet d'un rappel à l'obligation scolaire (6 en écoles primaires, 18 en collèges et 10 en lycées). On observe ainsi que la période du parcours scolaire la plus sujette à un risque de décrochage est celle du collège, en lien avec l'âge de fin de la scolarité obligatoire fixé à 16 ans⁶¹.

59 Source : CIO Saumur

60 Bassin saumurois

61 Ordonnance du 6 janvier 1959, portant modification de la loi du 28 mars 1882

Ce chiffre vient en corrélation avec la part des 15-17 ans non scolarisés à Saumur. En 2007, elle était de 5,4% (3,4% à Saintes ; 3,1% dans le département ; 3,7% au niveau national). On note ainsi un taux de 15-17 ans en situation de rupture scolaire plus important que celui de n'importe lequel des éléments de comparaisons habituellement observés. Les difficultés induites par ces ruptures sont :

- un niveau de formation initial très faible ;
- un rapport aux éléments de base (lecture/écriture) souvent complexe ;
- une difficulté à trouver un emploi ;
- un risque de rupture sociale (repli sur soi, non intégration au sein de la société, problématiques de santé...).

Toutefois, une nécessaire prudence doit être de mise dans la lecture de ces différents indicateurs. La mise en place d'une plateforme commune au CIO⁶², à la Mission Locale du Saumurois et à l'Education Nationale a permis d'identifier finalement « seulement » 30 à 40 jeunes en situation de décrochage dans l'ensemble du bassin saumurois⁶³.

Il serait pertinent de pouvoir connaître le taux d'accès en seconde (générale ou technologique) en fin de troisième. Cet élément nous permettrait d'appréhender un éventuel décrochage scolaire à cette période charnière du parcours scolaire.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

En 2007, on note une part particulièrement préoccupante de jeunes de 15-17 ans non scolarisés dans certains quartiers prioritaires : ils sont 17% au Chemin Vert et 9% dans le quartier Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau. A l'inverse, ils ne sont que 2% dans les Hauts Quartiers. Ce dernier chiffre peut s'expliquer par le fait que seulement la moitié des Hauts Quartiers est située en quartier prioritaire, l'autre moitié étant majoritairement des ménages aisés ou des classes moyennes, moins confrontés aux grandes difficultés de scolarité.

On note ainsi une très forte rupture avec le parcours scolaire et de formation dans deux quartiers de la ville, tendance qui semble être en augmentation depuis dix ans. A l'inverse, dans les Hauts Quartiers, le constat statistique doit être rapproché des caractéristiques sociologiques de ce quartier aux populations très diverses (personnes âgées, jeunes, jeunes actifs, personnes en grande précarité, personnes très aisées...).

A noter, la nécessaire distinction entre le retard scolaire (auquel il est ici fait référence) et la sortie sans qualification.

62 Centre d'Information et d'Orientation

63 Source : GAP

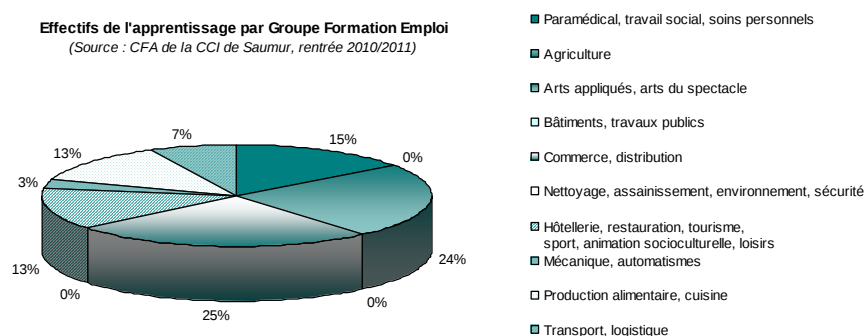
4.2.2.4 Les jeunes suivis par la Mission Locale du Saumurois : des niveaux de formation particulièrement bas

Voir thème « Activité économique / emploi / insertion » : « L'emploi des jeunes : des niveaux de formations particulièrement faibles, synonyme de difficulté d'accès à l'emploi ».

4.2.3 L'apprentissage⁶⁴

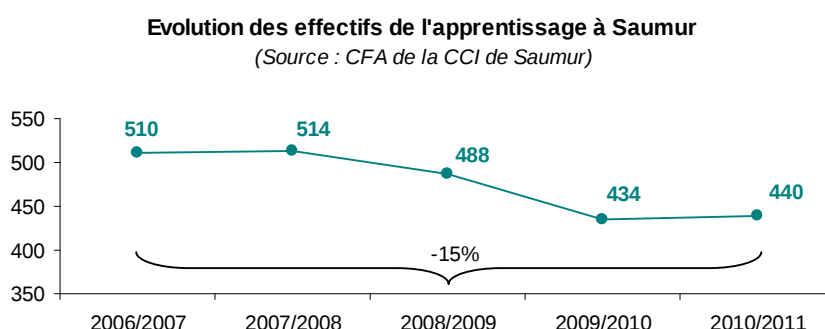
4.2.3.1 Des effectifs de l'apprentissage à Saumur : une diminution visible des apprentis inscrits au CFA de la CCI⁶⁵ de Saumur

A la rentrée 2010/2011, les effectifs de l'apprentissage se répartissaient comme suit :



On note une très forte représentation du commerce et de la distribution (25%), des arts appliqués et arts du spectacle (24%) et du paramédical, travail social et soins personnels (15%). A l'inverse, les formations les plus faiblement représentées sont la mécanique et l'automatisme (3%) ou les transports et la logistique (7%).

A noter que ces effectifs ne prennent pas en compte les jeunes en entreprise à Saumur qui suivent des cours dans un CFA d'une autre ville.



Globalement, les effectifs de l'apprentissage subissent une diminution de 15% entre les rentrées 2006/2007 et 2010/2011. Les raisons de cette évolution peuvent être nombreuses :

- la difficulté grandissante des apprentis potentiels à trouver un employeur prêt à les accueillir et à les former ;

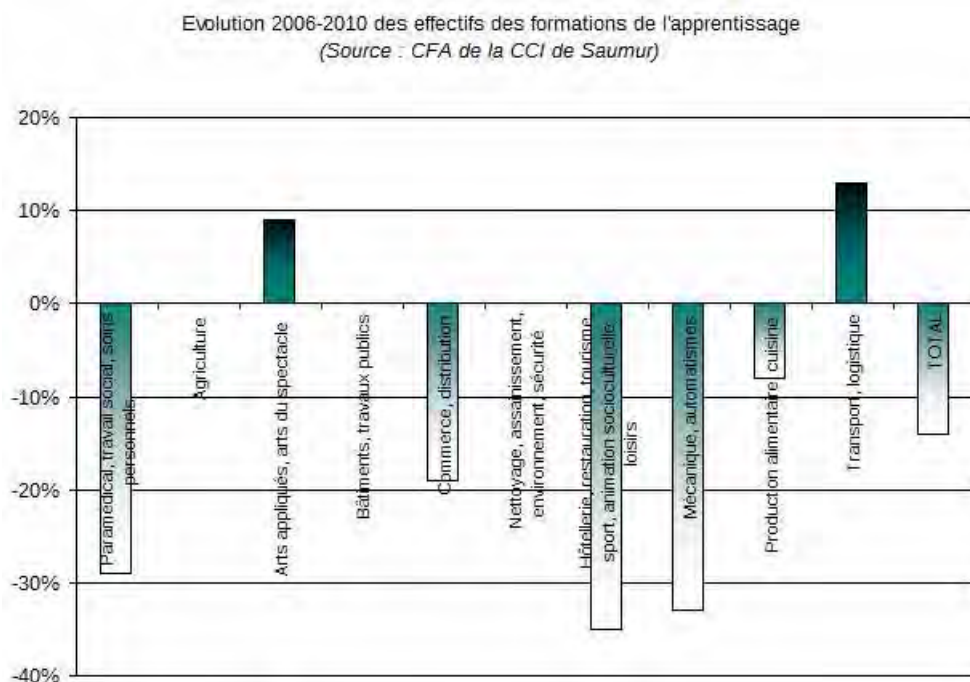
64 Source : CFA de la CCI de Saumur

65 Chambre de Commerce et d'Industrie

- la difficulté pour les entreprises à assumer la prise en charge financière que représente l'embauche d'un apprenti ;
- des formations en partie inadéquation avec les souhaits des apprentis.

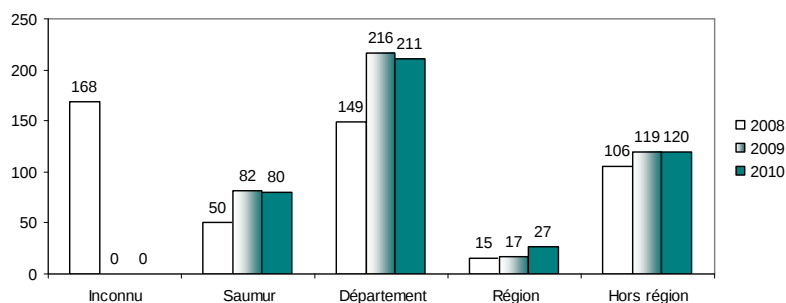
De toutes ces explications, il apparaît que la première soit la raison la plus souvent évoquée.

Si l'on regarde de plus près les évolutions par formation, on observe que les seules à avoir gagné des effectifs entre 2006 et 2010 sont les arts appliqués et du spectacle (+9%) et le transport et la logistique (13%).



4.2.3.2 L'origine géographique des apprentis inscrits au CFA de la CCI de Saumur : des formations reconnues au niveau national

Origine géographique des apprentis inscrits au CFA de Saumur
(Source : CFA de la CCI de Saumur)



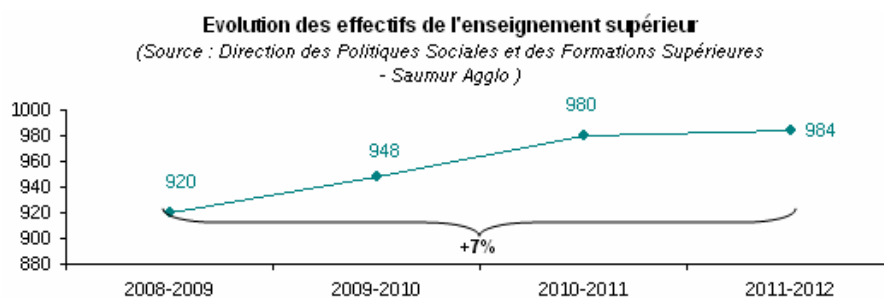
Les jeunes inscrits au CFA de la CCI de Saumur viennent majoritairement du département, hors Ville de Saumur. En seconde position, arrivent des jeunes qui viennent d'une autre région. Ce chiffre s'explique en grande partie par la présence sur le territoire saumurois de

formations spécifiques nationalement reconnues, notamment celles des filières des arts appliqués. Entre 2009 et 2010, on note une légère progression de la part des jeunes venant de la région Pays de Loire hors département du Maine-et-Loire.

4.2.4 L'enseignement supérieur

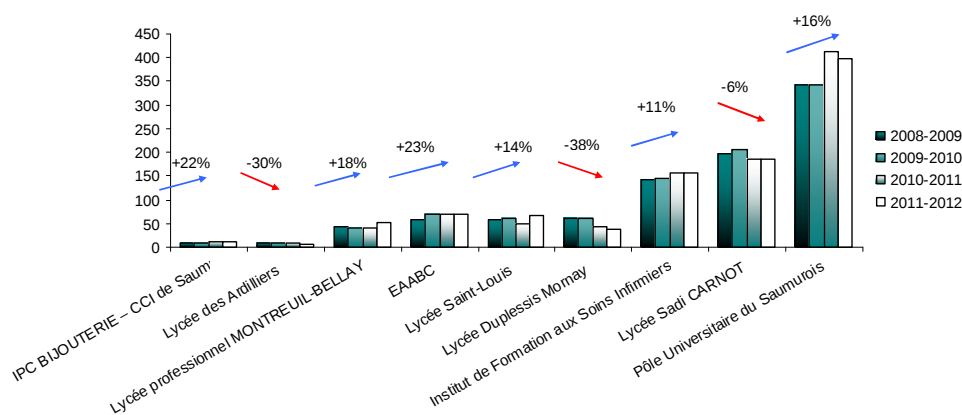
4.2.4.1 Une augmentation conséquente des effectifs de l'enseignement supérieur en quatre ans

Les effectifs de l'enseignement supérieur ont progressé de 7% en quatre ans (rythme annuel de progression : +2.3%), représentant aujourd'hui un peu plus de 3% de la population totale. Cette augmentation semble aujourd'hui enregistrer un ralentissement avec seulement quatre étudiants de plus entre 2010 et 2011.



L'étude des effectifs des différents établissements d'enseignement supérieur montre une diminution importante de la fréquentation de deux d'entre eux : le lycée des Arpilliers et le lycée Duplessis-Mornay. A l'inverse, le lycée professionnel de Montreuil-Bellay, l'Institut de Promotion Commerciale Bijouterie et l'EAABC⁶⁶ enregistrent une nette augmentation de leurs effectifs sur la même période.

Evolution du nombre d'étudiants par établissements d'enseignement supérieure entre 2008 et 2011
(Source : Direction des Politiques Sociales et des Formations Supérieures - Saumur Agglo)



On note ainsi que ce sont les formations les plus spécifiques et a priori professionnalisantes qui attirent les jeunes.

⁶⁶ Anciennement Ecole d'Application de l'Armée Blindée Cavalerie, maintenant les Ecoles Militaires

4.2.4.2 Des étudiants majoritairement non Saumurois

Parmi les étudiants saumurois, seulement 4% viennent du département, contre 80% de la région (d'un autre département que le Maine-et-Loire). Cet élément s'explique en partie par le fait qu'il y a rarement un impact du lieu de vie sur les souhaits de formation et d'emploi futur. Pour cette raison, la grande majorité des jeunes suivant une formation supérieure au sein du territoire n'habitent pas à Saumur. A titre de comparaison, les formations proposées dans le domaine de l'œnologie à Bordeaux ne sont que rarement sollicitées par des jeunes de la région bordelaise.

Les formations saumuroises permettent, a priori, un accès facilité à l'emploi local. Au regard du faible niveau de formation des jeunes saumurois et d'un taux de chômage particulièrement élevé⁶⁷, établir des passerelles entre jeunes saumurois et formations supérieures proposées paraît aujourd'hui nécessaire.

4.3 Les loisirs et activités à destination des jeunes

4.3.1 Le sport

4.3.1.1 Le sport comme facilitateur d'une insertion sociale et professionnelle réussie



Du fait de sa fonction de ville centre, Saumur est bien dotée en équipements sportifs. Relativement bien répartis sur le territoire communal, ils permettent à chacun de bénéficier d'une offre sportive de proximité, quelque soit le lieu de résidence.

Toutefois, la question de l'accès à ces structures est posée, notamment au regard des difficultés de mobilité des Saumurois. La bonne couverture du territoire ne permet pas toujours de faire bénéficier ces équipements à l'ensemble de la population : les habitants et jeunes des quartiers prioritaires sont peu utilisateurs de

ces services. Ceci pour diverses raisons :

- la problématique du coût des activités sportives proposées,
- la difficulté pour ces publics à prendre l'engagement d'une présence aux cours pendant une année,
- les problématiques de mobilité de ces publics, mais également des familles monoparentales, notamment à des horaires atypiques non systématiquement couverts par les réseaux de transport en commun locaux.

67 Voir thème « Activité économique, Emploi, Insertion »

Les nombreuses vertus du sport en font un outil riche. Il contribue ainsi à :

- une intégration sociale réussie : les valeurs de respect mutuel transportées par le sport sont des éléments essentiels d'une vie en société réussie et d'une cohabitation des différents publics facilitée. Les rencontres sportives ont une réelle portée populaire : il s'agit de moments qui mêlent curieux et professionnels, rassemblant toutes classes de population autour d'un même évènement (exemple. Roland-Garros, coupe du monde de football, jeux olympiques) ;
- l'amélioration de la santé : la pratique régulière d'une activité sportive permet de prévenir un certain nombre de problèmes de santé observés comme étant en développement sur le territoire saumurois (surpoids, diabète, cancers) ;
- d'insertion ou de réinsertion professionnelle : rigueur, engagement, esprit d'équipe et respect font partie des valeurs enseignées par les activités sportives. Autant d'éléments qui sont indispensables à une réinsertion professionnelle réussie. A noter toutefois que certaines études récentes relativisent l'impact du sport sur ce point⁶⁸.

4.3.1.2 Une offre sportive riche et diversifiée⁶⁹

Gérée par le service des sports de la Ville, l'école municipale des sports permet aux jeunes saumurois de découvrir différentes activités sportives :

- pendant le temps scolaire : en partenariat avec l'Education Nationale, une quinzaine d'activités sportives est proposée aux élèves saumurois de 112 classes publiques et privées, de la grande section de maternelle au CM2. Une équipe d'éducateurs sportifs de la Ville et des clubs intervient auprès des classes, en collaboration avec les enseignants, pour une initiation à l'activité choisie ;
- pendant le temps extra scolaire : pendant les petites et les grandes vacances scolaires, le service des sports de la Ville propose des stages de cinq jours pour les 6-18 ans ;
- pendant le temps péri scolaire : les jeunes de 6 à 12 ans peuvent découvrir six sports différents sur deux ans (trois par année) à choisir parmi une liste proposée par l'école municipale des sports et les associations sportives partenaires (vingtaine de choix), à un coût particulièrement avantageux.

En parallèle, près de 90 associations œuvrent dans le domaine sportif à Saumur. Les sports individuels et de plein air sont les plus représentés (29 ; 32%), devant les sports collectifs extérieurs et en salle (16 ; 18%) et les sports de combat (7 ; 8%) ou les sports mécaniques et miniatures (7 ; 8%).

La richesse du secteur associatif est à rapprocher d'une offre municipale diversifiée et adaptée aux différents budgets. Toutefois, certains publics restent encore aujourd'hui éloignés de ces activités, pour diverses raisons évoquées précédemment (coût, mobilité, engagement). La mise en place d'actions spécifiques est nécessaire mais appelle une question : souhaite-t-on développer la pratique du sport au sein de chaque quartier et commune associée, ou recherche-t-on une mixité sociale par le biais du sport en amenant les publics à se rencontrer et à se déplacer ?

68 <http://www.apels.org/>

69 Source : Service Vie Associative – Ville de Saumur – données au 31/12/2011

Quoiqu'il en soit, le développement du sport pour tous (jeunes, seniors, handicapés, familles...), la création d'un lien entre les jeunes et les associations, ainsi que l'intégration du sport dans les actions d'insertion sociale doivent être les objectifs recherchés dans le développement de la pratique sportive à Saumur.

4.3.2 L'accueil extra scolaire des 2-18 ans

4.3.2.1 Les accueils de loisirs municipaux : un accueil pour les 2-14 ans

Au nombre de deux, suite à une mutualisation des structures d'accueil de loisirs sans hébergement en 2010 pour une simplification d'utilisation pour les parents (notamment en termes de déplacements), les accueils de loisirs municipaux se situent aujourd'hui au cœur du quartier du Chemin Vert (Ile des enfants) et à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Le Petit Souper).

Mode d'accueil	Ile des Enfants			Journée	Le Petit Souper
	<i>½ journée</i> <i>Matin</i>	<i>½ journée</i> <i>Après-midi</i>	<i>½ journée</i> <i>Après-midi</i>		<i>Journée</i>
Repas	Sans	Sans	Sans	Avec	Avec
Âges	2-5 ans	2-5 ans	6-11 ans	2-5 ans	4-14 ans
Mercredi (période scolaire)	8	16	12	40	104
Petites vacances	-	24 à 32*	24 à 36*	40 à 48	de 90 à 128
Grandes vacances	-	jusqu'à 32*	jusqu'à 36*	jusqu'à 64	jusqu'à 224

* 1 journée continue par semaine avec repas (sauf Toussaint et Noël)

Source : Service Animation Enfance Jeunesse – Ville de Saumur – Données 2011

Les structures municipales assurent l'accueil d'enfants de 2 à 14 ans, en demi-journées ou journées complètes. Depuis quelques années, on note au sein de ces structures une progression de la part des 6-14 ans. Toutefois, ces enfants viennent pour beaucoup de communes limitrophes. Il s'agit souvent de familles qui ont fait le choix d'accéder à la propriété en quittant Saumur (recherche d'un habitat de type pavillonnaire à un coût attractif et accessible), mais qui continuent à travailler à Saumur et à en utiliser les services.

4.3.2.2 L'accueil de loisirs des 11-18 ans proposé par la SCOPE⁷⁰

Association créée en 1990, la SCOPE a pour objectif de favoriser l'insertion sociale, par la pratique du sport et d'activités socioculturelles et d'éducation populaire, pour lutter contre l'inactivité des jeunes âgés de 11 ans à 18 ans. Un lien avec les parents de ces jeunes s'avère utile dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Cette association intervient sur quatre secteurs de la ville : le Chemin Vert, Saint-Lambert-des-Levées/Croix Verte, les Hauts Quartiers et le quartier des Gravelles (Bagneux). Déclarée auprès de l'Etat comme accueil de loisirs, elle dispose d'une capacité d'accueil d'environ 120 jeunes sur ses quatre antennes ouvertes tout au long de l'année (le mardi après midi, le mercredi toute la journée, le jeudi après midi, le vendredi toute la journée, le samedi toute la journée ainsi que chaque jour des vacances scolaires).

Elle propose aux jeunes des activités diverses et variées mises en place en cohérence avec des thèmes bimensuels. L'association organise également des mini camps et des séjours collectifs familiaux, ce qui présente un intérêt majeur dans le cadre du besoin d'aide à la parentalité précédemment identifié.

En 2010, l'association a accueilli 431 jeunes (56% de 14-16 ans, 31% de 11-13 ans et 13% de 17-18 ans). C'est au Chemin Vert (site du siège de l'association) que le plus de jeunes sont accueillis (42% du total), ainsi que dans la zone de Saumur Nord (Saint-Lambert-des-Levées/Croix Verte : 27%). Les jeunes fréquentant les activités proposées par cette association sont plutôt des garçons (²/3).

Bien que le cœur de métier de l'association soit la prévention de la délinquance, elle a vocation à accueillir tous les jeunes saumurois, y compris ceux qui n'habitent pas sur les secteurs d'intervention des quatre antennes.

70 Association Sport Culture Ouverture et Orientation Pédagogique

EN RESUMÉ LES JEUNES SAUMUROIIS...

☞ ... sont aujourd'hui confrontés à des difficultés de réussite éducative sérieuses (retard scolaire, décrochage). Ces constats font apparaître une problématique éducative claire, d'autant plus importante qu'il existe souvent une corrélation entre situation scolaire et intégration sociale (le défaut de maîtrise des savoirs de base constituant bien souvent un frein à l'insertion socioprofessionnelle future). A l'évidence, cette problématique se pose différemment selon les âges des publics considérés et soulève plusieurs enjeux d'intervention publique :

- pour les jeunes en âge d'être scolarisés : elle place les actions pour la réussite éducative et l'accompagnement scolaire au sens large (activités périscolaires,...) au cœur des politiques à mettre en œuvre en direction de la jeunesse. Il s'agit de limiter le retard scolaire et de prévenir les situations lourdes de décrochage qui se retrouvent ensuite dans le profil des jeunes suivis par la Mission Locale du Saumurois, à qui l'acquisition d'une qualification et la maîtrise des savoirs de base font défaut.
- pour les jeunes actifs sortis du système scolaire : elle place la qualification au cœur des problématiques d'insertion professionnelle et soulève plus largement la question des politiques d'accompagnement au développement personnel et professionnel (insertion sociale et professionnelle, accompagnement à la qualification).

Couplée à la problématique marquée de précarité des familles du territoire saumurois, la question éducative interpelle plus largement l'ensemble des politiques visant l'égalité des chances (accessibilité de l'offre socio-éducative, équité d'accès...).

☞ ... ont à leur disposition une offre de formation d'apprentissage et supérieure diversifiée, en lien direct avec les spécificités du territoire. Pour autant, elle est très majoritairement utilisée par des non Saumurois. Un véritable enjeu tiendrait dans la capacité à créer des passerelles entre ces formations et les jeunes saumurois en rupture avec les systèmes éducatifs. L'apprentissage est probablement un levier à actionner pour des jeunes en difficulté avec un système de formation classique qui souhaitent acquérir des savoirs techniques, afin d'être en capacité de rejoindre le monde du travail le plus rapidement possible. Toutefois, la véritable difficulté pour les jeunes intéressés par cette formule est de trouver un employeur.

☞ ... mettent en lumière un manque d'attractivité de la ville et un défaut d'activités répondant à leurs attentes (concerts, spectacles, activités de loisirs...). Si l'offre sportive est fortement diversifiée, elle ne pallie pas le manque d'activités de loisirs et d'animation au sein de la ville souhaités par les jeunes.

5. LA CITOYENNETE : LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES SAUMUROIIS A LEUR VILLE

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Sources
Part des personnes en âge de voter inscrites sur les listes électorales							
<i>Elections municipales</i>	-	-	89 %	-	-	-	Estimation municipale (Affaires générales – Ville de Saumur / INSEE)
<i>Elections législatives</i>	-	88 %	-	-	-	-	Estimation municipale (Affaires générales – Ville de Saumur / INSEE)
<i>Elections présidentielles</i>	-	88 %	-	-	-	-	Estimation municipale (Affaires générales – Ville de Saumur / INSEE)
Taux de participation aux dernières élections							
<i>Elections municipales</i>	-	-	65 %	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
<i>Elections législatives</i>	-	61 %	-	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
<i>Elections présidentielles</i>	-	84 %	-	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
Taux moyen d'abstention							
<i>Elections municipales</i>	-	-	37 %	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
<i>Elections législatives</i>	-	39 %	-	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
<i>Elections présidentielles</i>	-	17 %	-	-	-	-	Affaires générale Ville de Saumur
Nombre d'associations dont le siège social est situé à Saumur	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	257	Fichier national des associations
Nombre de bénévoles (parmi les 99 associations qui ont répondu à la question)	-	-	-	-	-	2 739	Enquête vie associative 2012*
Nombre d'adhérents (parmi les 79 associations qui ont répondu à la question)	-	-	-	-	-	18 076	Enquête vie associative 2012*

*Sur la base de 104 participations parmi les 338 sollicitations

5.1 La participation électorale

5.1.1 Fluctuations importantes du nombre d'inscrits sur les listes électorales

L'évolution du nombre d'inscrits sur les listes électorales à Saumur varie de la même façon que celle de la France entière. Globalement, au cours des trente dernières années, la tendance générale est à la stabilisation du nombre d'inscrits. Une analyse plus fine permet d'observer que les élections présidentielles sont souvent source de mobilisation des non inscrits.



A noter toutefois deux évènements au cours des trente dernières années :

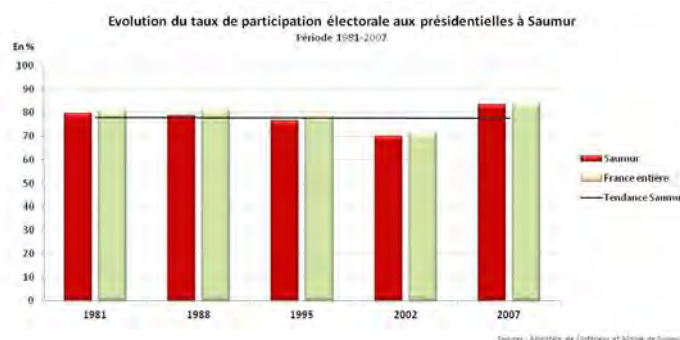
- une forte baisse entre les élections municipales de 1995 et les présidentielles de 2002 : celle-ci s'inscrit dans un contexte général de dégradation des conditions socioéconomiques, particulièrement pour les franges les plus vulnérables de la population ;
- une importante augmentation du nombre d'inscrits lors de la dernière élection présidentielle (2007) : celle-ci peut s'expliquer, pour partie par l'élection de 2002 et la crainte de voir les extrêmes s'imposer. Il est à noter que depuis ce scrutin le nombre d'inscrits sur les listes électorales est en constante progression, dépassant aujourd'hui le plus haut taux enregistré lors des municipales de 1995.

En complément, l'évolution du nombre d'inscrits sur les listes électorales peut être rapprochée de celle de la population. Ainsi, les chiffres concernant la population saumuroise, en diminution constante depuis 1975 et qui semble aujourd'hui se stabiliser, se retrouvent dans les données liées au nombre d'inscrits sur les listes électorales.

5.1.2 Le caractère mobilisateur des élections présidentielles

Les élections présidentielles à Saumur connaissent un taux de participation globalement stable au cours des trente dernières années. L'étude approfondie de l'évolution de ce taux permet pourtant de pointer deux éléments significatifs :

- une chute importante en 2002 (-7 points par rapport à 1995),
- une nette progression entre l'élection de 2002 et celle de 2007 (+ 13 points).



Finalement, les élections présidentielles de 2007 présentent une participation de six points supérieure à celle enregistrée en 1981. Ce constat local se vérifie à travers les résultats nationaux, quasiment identiques. Plusieurs éléments expliquent cette progression :

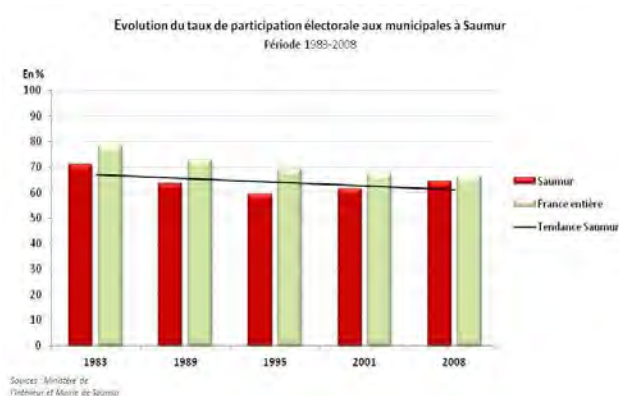
- les stigmates de l'élection de 2002 déjà évoqués précédemment,
- la diminution du niveau de vie enregistrée tant au niveau local que national, qui peut être source de mobilisation des électeurs, qui utilisent parfois le vote comme moyen de sanction ou de contestation du durcissement de leur mode de vie.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La grande majorité des quartiers et communes associées ont vu leur taux de participation aux élections présidentielles augmenter (entre trois et neuf points) ou se stabiliser au cours des trente dernières années, avec toutefois les mêmes variations qu'à l'échelon national entre 1995 et 2007.

A noter que le quartier du Chemin Vert constitue une exception au regard des constats posés : il est le seul à avoir un solde de participation négatif (-9 points). Même la forte remontée de huit points après 2002 ne permet pas d'endiguer le phénomène de diminution du taux de participation observé depuis 1981.

5.1.3 La tendance à la baisse de la participation aux élections municipales



L'étude de la participation aux élections municipales montre une baisse tendancielle au cours de la période 1983-2008 (71 % en 1983, 65% en 2008 : soit une diminution de six points). Si cette dynamique correspond à celle observée au niveau national, la participation des électeurs saumurois se situe toujours en dessous de celle enregistrée à l'échelle nationale (environ sept points d'écart en moyenne entre 1983 et 2008).

Toutefois, ce constat peut être nuancé par le fait qu'après une perte importante de plus de douze points de participation entre 1983 et 1995, celle-ci connaît depuis une évolution à la hausse. Saumur se différencie en cela des données nationales qui déclinent de manière ininterrompue depuis 1983. La ville réduit ainsi son écart de participation pour se rapprocher significativement de la moyenne nationale (neuf points d'écart en 1995 contre seulement deux en 2008).

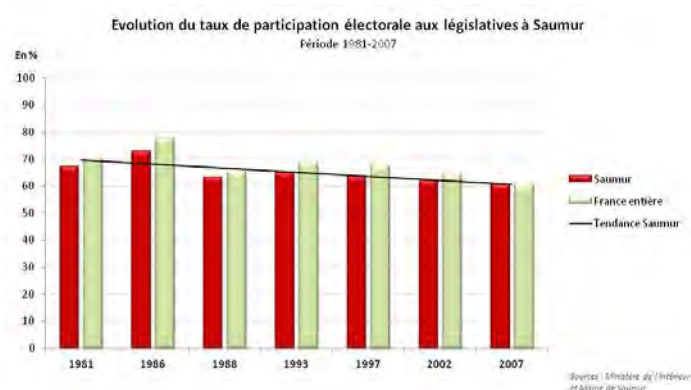
> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La baisse de la participation ne se constate pas de manière uniforme au sein des différents quartiers et communes associées. Si elle est très importante au sein du quartier du Chemin Vert (65% de participation en 1983, 48% en 2008), les communes associées connaissent une diminution plus limitée. A titre d'exemple, Dampierre-sur-Loire, après une légère baisse entre 1983 (74%) et 1995 (70%), enregistre depuis une augmentation constante de la participation aux élections municipales (71% en 2001 ; 81% en 2008). Ces situations sont classiques et dans les lignées de celles observées au niveau national. On note que le rapport à la démocratie participative diffère selon, entre autre, le lieu d'habitation. Chez certains le rendez-vous électoral sera utilisé comme outil de sanction ou de contestation de la montée en puissance des parties extrêmes (quartiers abritant une population fragile et en situation de précarité, quartiers des classes moyennes), alors que chez d'autres le sens du devoir citoyen est particulièrement développé et la pratique du vote est un moment important (quartiers aisés).

5.1.4 Le même constat de déclinivité de la participation aux élections législatives

La diminution de participation enregistrée lors des élections municipales est également valable pour les élections législatives. Le taux de participation à celles-ci se situe également dans une tendance générale à la baisse (sept points perdus entre 1981 et 2007), même si elle est de moindre importance que pour les municipales. La participation saumuroise est similaire à la tendance nationale (trois points d'écart en moyenne), avec une forte diminution entre 1986 et 1988⁷¹ puis une stabilisation du taux de participation lors des scrutins suivants.

En 2007 Saumur dépasse légèrement la participation nationale. Il paraît donc que, si la mobilisation est en baisse au niveau national, elle est stable à Saumur, traduisant un investissement citoyen important. Ceci est à rapprocher du phénomène de vieillissement de la population observé et de la plus forte mobilisation de ce public que des jeunes lors de ces rendez-vous citoyens.



> Zoom sur les quartiers et les communes associées

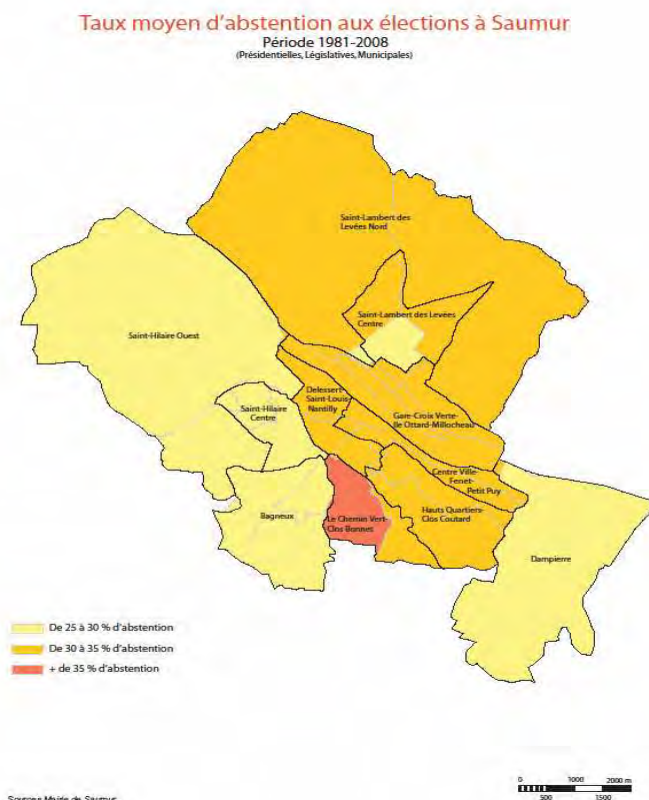
On note une mobilisation différenciée des électeurs selon les bureaux de vote. Ceux issus des quartiers populaires se sont nettement moins déplacés aux urnes en 2007 qu'en 1981 (-18 points au Chemin Vert). A noter que cette tendance à la baisse se retrouve dans la majorité des quartiers de Saumur : -11 points en Centre Ville, -8 points à Saint-Hilaire-Saint-Florent ou Saint-Lambert-des-Levées. A l'inverse, Bagneux ou Dampierre-sur-Loire présentent une stabilité sur cette même période (autour de 68% de participation aux législatives).

⁷¹ En 1988, l'Assemblée Nationale a été dissoute suite aux élections présidentielles de la même année. Ceci explique pourquoi il y a eu deux scrutins législatifs rapprochés entre 1986 et 1988.

5.1.5 Une distribution inégale des votants sur le territoire

Un examen plus précis de la participation électorale entre 1981 et 2008, par bureaux de vote, laisse entrevoir une distribution inégale des votants sur le territoire. L'abstention est beaucoup plus marquée dans les quartiers populaires qu'au sein des quartiers plus aisés (40% d'abstention en moyenne depuis trente ans au Chemin Vert). En cela, la géographie de la participation électorale est représentative des disparités sociales⁷² existant entre les quartiers.

A noter que la mobilisation des électeurs est influencée, pour partie, par leur capital culturel, leurs caractéristiques socioprofessionnelles⁷³ ou encore leur lieu d'habitation. Toutefois, il serait inexact de penser que ces seuls déterminants expliquent les différences de participation d'un bureau de vote à un autre. Si les électeurs qui appartiennent aux classes sociales les plus élevées votent en général davantage que leurs homologues issus des couches populaires, d'autres éléments sont aussi importants à considérer tels que la génération, la religion ou le climat social.



5.2 La vie associative

La méthode du questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne a été proposé aux 338 associations du fichier local disposant d'une adresse électronique (soit 85% de celles figurant sur ce fichier). Cette étude portait sur plusieurs domaines (budget, public, adhérents, fonctionnement...). Avant l'envoi officiel du questionnaire, celui-ci a été testé avec quatre associations. 36% des associations sollicitées ont réagi à l'envoi de l'enquête (123) : 104 ont répondu au questionnaire et 22 ont précisé qu'elles n'étaient pas une association (3), qu'elles avaient arrêté leur activité (8), qu'elles avaient changé de coordonnées (7), qu'elles ne pouvaient pas répondre à certaines questions (2), qu'elles n'intervenaient pas à Saumur (2). Au total, 31% des associations sollicitées ont répondu à l'enquête sur la vie associative. Ce taux de retour satisfaisant permet de dresser un portrait territorial représentatif de la vie associative à Saumur.

72 Voir thème « Activité économique, Emploi, Insertion »

73 *Espace social et tendance de vote* in *Raisons pratiques*, Pierre BOURDIEU, 1996, Seuil, Collection Points

5.2.1 Un grand nombre d'associations intervenant sur le territoire saumurois

Il est difficile d'identifier avec précision le nombre d'associations en activité sur un territoire à un instant T, notamment parce que la déclaration de fin d'activité n'est pas obligatoire. Aussi, pour beaucoup d'entre elles, la cessation d'activité n'est pas formalisée en tant que telle mais se fait par simple désaffectation des membres et des responsables.

Pour autant, le fichier des associations tenu à jour par la Ville comporte, au 31 décembre 2011, 383 associations différentes, reconnues comme actives dans la commune. Parmi elles, 64% ont leur siège au sein de la Ville de Saumur et 22% dans une autre commune du département mais en dehors de Saumur Agglo. C'est donc une part non négligeable de l'intervention associative à Saumur qui est effectuée par des organismes dont le siège se situe en dehors de l'emprise territoriale locale. Ceux-ci sont le plus souvent situés à Angers, qui s'explique par la force d'attractivité du territoire angevin (présence des services départementaux de l'Etat, siège des services du Conseil Général...) et la facilité de déplacement vers cette commune.

5.2.2 Territoire d'intervention des associations saumuroises

Les associations définissent très majoritairement leur territoire d'intervention comme un ensemble de plusieurs communes. Cette tendance saumuroise semble, au premier abord, se différencier des tendances nationales qui mettent en avant un territoire d'intervention majoritairement communal (53%) puis départemental (25%), régional (10%) et en dernier lieu à l'échelle du quartier (7%)⁷⁴. Plusieurs explications peuvent être avancées :

- la caractéristique de ville moyenne de Saumur, inscrite dans un tissu semi urbain⁷⁵ avec de nombreuses communes périphériques ;
- le fonctionnement atypique de la Ville de Saumur en communes associées ;
- la proximité de Saumur avec Angers, ville centre du département.

L'échelon départemental est le second territoire d'intervention des associations saumuroises. Ceci peut s'expliquer pour partie par le fait que certaines d'entre elles ont leur siège à Angers, ce qui influe forcément sur la définition du territoire d'intervention.

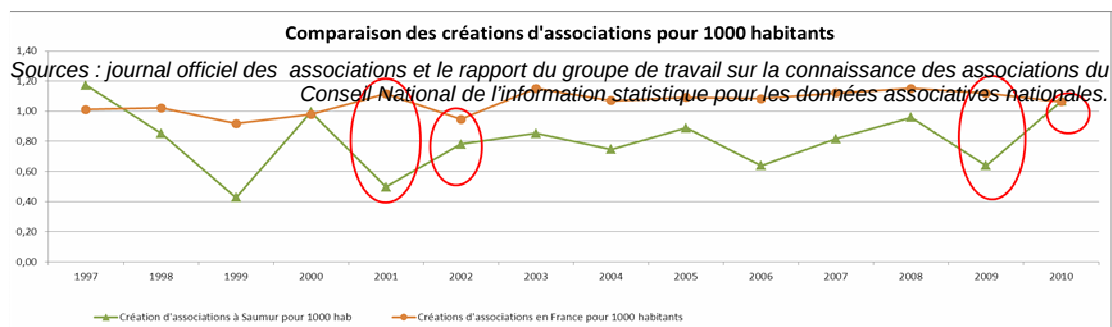
⁷⁴ Source : enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne, 2005/2006.

⁷⁵ Voir lexique

5.2.3 Une moyenne de création réelle de quinze associations par an⁷⁶

Entre 1997 et 2010, le ratio entre le nombre de créations (321) et de dissolutions (106) d'associations présente un solde net de 215 associations réellement créées à Saumur sur la période considérée (soit environ quinze par an). Ce chiffre est à analyser avec prudence eu égard à l'absence d'obligation de déclaration de fin d'activité évoquée précédemment.

Les évolutions démographiques et l'attractivité en souffrance du territoire peuvent expliquer ce moindre dynamisme des Saumurois dans le domaine associatif.



Pour autant, Saumur suit globalement les tendances enregistrées au niveau national, malgré quelques spécificités enregistrées en 1999, 2000, 2006, 2008 et 2009. Ce phénomène est à lire avec précaution eu égard à la différence de volumes. Les quelques 70 000 associations créées en France chaque année ont un effet lissant sur la courbe nationale. A quatre reprises (2001, 2002, 2009 et 2010) les courbes nationales et locales divergent nettement, soit dans leur position, soit dans leur mouvement.

Quelques éléments peuvent être avancés comme pouvant expliquer ces divergences :

- le départ des jeunes ménages de Saumur pendant plusieurs années qui a pu avoir un impact sur la vitalité associative ;
- la primauté et l'urgence des difficultés individuelles (emploi essentiellement) qui ont pu reléguer au second plan la question de l'investissement dans la cité, rendant les habitants moins disponibles pour la vie associative.

⁷⁶ Au cours de l'année 1996, le journal officiel commence à numériser les déclarations officielles concernant les associations. 1997 est donc la première année complètement numérisée. Nous avons retenu les données jusqu'à fin 2010, en raison des délais de publication : des associations qui ont pu déclarer la création de leur association fin 2011, ne seront publiées que dans les premières semaines de 2012, les données de 2011 peuvent donc être considérées comme probablement incomplètes.

5.2.4 Des associations relativement jeunes : près d'un tiers de celles recensées ont moins de dix ans

Tableau des âges moyens des associations par catégorie

Catégories	Age moyen à Saumur ⁷⁷	Moyenne nationale ⁷⁸
Action sociale	28	24
Communication	2	n.c.
Culture	25	21
Divers	38	n.c.
Education, formation	30	n.c.
Environnement, défense des droits	17	18
International	16	n.c.
Loisirs	25	24
Militaires et anciens combattants	51	n.c.
Petite Enfance et Enfance	33	n.c.
Retraites et personnes âgées	24	n.c.
Santé	23	24
Secteur économique	12	n.c.
Sports	33	28
Total général	27	26

A Saumur, 75% des associations ont moins de 35 ans⁷⁹, suivant les tendances observées à l'échelle nationale. On note également une concentration particulièrement forte d'associations qui ont moins de dix ans (90 ; 30%). Ces créations relativement récentes, particulièrement les dix dernières années, peuvent être liées à différents phénomènes :

- le vieillissement de la population (le public âgé est souvent très impliqué dans le monde associatif),
- des besoins des habitants non complètement satisfaits par les pouvoirs publics,
- des opportunités législatives (prenons pour exemple le développement particulièrement important des associations d'aide à la personne).

5.2.5 La culture, l'intervention sociale, l'action sociale, le sport et les loisirs : préoccupations majeures des associations saumuroises

Tableau comparé des catégories rassemblant le plus grand nombre d'association

	Créations	Fichier Saumur	Catégories nationales	Enquête association 2012
Catégorie la plus nombreuse	Culture	Sport	Sport	Action sociale
2^{ème} catégorie	Intervention sociale	Action sociale	Culture	Sport
3^{ème} catégorie	Action socio-culturelle	Culture	Loisirs et vie sociale	Culture
4^{ème} catégorie	Sport	Loisirs	Défense des droits et des causes	Loisirs
Poids des 4 catégories en proportion du total des associations	63%	66%	76%	72%

Sources (dans l'ordre des colonnes) : journal officiel, fichier des associations de la Ville de Saumur, enquête CNRS – Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne 2005/2006, enquête associations 2012.

77 Source : fichier des associations de la Ville de Saumur

78 Source : enquête CNRS - Matisse/Centre d'économie de la Sorbonne, 2005/2006

79 218 parmi 289

On constate que les associations saumuroises sont majoritairement concentrées autour de quatre secteurs d'intervention (69% des associations). Trois d'entre eux sont identiques dans tous les cas : le sport, la culture et les divertissements au sens large (loisirs et vie sociale, action socioculturelle, loisirs). On note que l'action sociale, qui apparaît en deuxième position parmi les secteurs d'interventions à Saumur, n'est pas présente au niveau national parmi les principales catégories d'actions⁸⁰. Deux interprétations sont possibles :

- une dynamique plus forte de l'action sociale à Saumur en raison des difficultés particulières rencontrées par la population (précarité, chômage, faibles niveaux de revenus⁸¹),
- une différence de pratiques dans la catégorisation des associations (l'association des Paniers Bio est classée par la Ville de Saumur dans les associations d'action sociale mais en action socioculturelle au niveau national). A noter l'écart entre les déclarations de création, le fichier local ou national et le ressenti des associations sur leur secteur d'intervention. Ceci peut être synonyme d'un manque de coordination et de lisibilité et met en avant la nécessaire harmonisation des sources, pour permettre une action cohérente et une analyse pertinente.

La position particulière des associations sportives (quatrième place des créations) s'explique probablement par l'ancienneté des grands clubs multisports, bien ancrés localement, qui justifient un renouvellement moindre des associations œuvrant dans ce domaine. Aux côtés des cinq catégories évoquées ci-dessus, les associations saumuroises interviennent principalement dans les secteurs de la santé, de l'économie, de l'éducation-formation, des affaires militaires.

Une étude fine des sous-catégories de l'action sociale montre la prédominance des associations d'aide et d'entraide et familiales. Ces associations font échos aux difficultés de précarité et de prédominance des femmes chez les familles monoparentales observées précédemment.

5.2.6 Des préoccupations impactées par les tendances sociales, démographiques et économiques du territoire : la création du lien social comme première utilité pour une association sur deux

Une association sur deux met en avant la création du lien social comme principal objectif de son action. Cette tendance saumuroise vient confirmer, à l'échelon local, les résultats de l'enquête nationale⁸² menée par le laboratoire de recherche Matisse au début des années 2000⁸³, qui fait aujourd'hui loi en la matière.

80 *Les associations en France, Poids, profils et évolutions*, TCHERNONOG V, Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale, 2007

81 Source : ABS 2010 de la Ville de Saumur

82 *Logiques associatives et financement du secteur associatif*, TCHERNONOG V, Rapport de fin de contrat, Université Paris 1, 2000

83 Cette enquête avait mis en avant le lien social comme finalité première des associations pour 56,7% d'entre elles.



Cette prééminence du lien social semble vouloir répondre aux problématiques majeures identifiées sur le territoire saumurois :

- des difficultés particulières liées à la précarité et à l'inadéquation de l'offre d'emploi avec le profil des demandeurs,
- l'accroissement des inégalités sociales,
- un taux de présence non négligeable de populations fragiles (retraités, familles monoparentales) qui présentent des risques d'isolement importants.

5.2.7 Deux associations sur trois affirment mener des actions à visée citoyenne

70% des participants à l'étude estiment mener des actions à visée citoyenne. Les associations saumuroises considèrent également qu'une telle action s'entend au titre de sa participation à la vie de la cité, renvoyant à des actions qui consistent à rendre l'association disponible pour les grandes manifestations culturelles ou sportives proposées par les pouvoirs publics.

Catégories	Nombre d'actions	Part (en %)
Action sociale	30	35%
Culture	17	20%
Défense, Environnement, Sauvegarde	7	8%
Education, formation	4	5%
International	1	1%
Loisirs	5	6%
Militaires, anciens combattants	1	1%
Retraités et personnes âgées	2	2%
Santé	5	6%
Secteur économique	3	4%
Sports	10	12%
Total	85	100%

Source : étude vie associative 2012

On observe que quelque soit le type d'association et son secteur d'intervention, les actions portées peuvent être considérées comme étant à visée citoyenne. Les publics (public issu des quartiers prioritaires, malade, âgé ou jeune) et objets (sensibiliser le public à des questions d'environnement, mémorielles ou patrimoniales) de ces actions sont très divers.

Parmi les actions qui visent un public particulier, figurent différents secteurs tels que la solidarité, l'éducation-formation (former des jeunes pour prendre des postes à responsabilité au sein d'un club de sport), l'engagement et le comportement citoyen (trouver des parrains pour des enfants du Mékong) ou encore défendre l'accès aux droits y compris économiques (aide aux chômeurs qui créent leur entreprise).

Ainsi la description des actions que les enquêtés définissent comme étant à visée citoyenne dessine une typologie de l'action citoyenne :

- le public cible serait identifié soit par ses fragilités, soit par ses forces,
- l'objectif poursuivi serait la recherche de l'amélioration des situations individuelles, de l'évolution des comportements ou de la modification du fonctionnement sociétal.

5.2.8 Le bénévolat représente aujourd'hui 6% de la population globale

Les 2 739 bénévoles qui agissent au sein des associations ne sont pas systématiquement des personnes différentes. Le questionnaire portant sur l'organisation dans son ensemble ne permet pas de lire la problématique de l'investissement multiple. L'étude France bénévole de 2008⁸⁴ a mis en évidence le fait que presque la totalité des bénévoles s'implique dans deux associations. Sur cette base, il est possible d'estimer qu'environ 1 800 personnes différentes interviennent dans les 99 associations qui ont répondu à l'étude.

Les responsabilités qui incombent aux bénévoles, en dehors de celles de gestion de l'association, s'articulent autour :

- du contact avec les publics cibles de l'association,
- de l'encadrement d'ateliers ou d'activités,
- de la tenue de l'accueil et/ou d'espaces de convivialités,
- de la communication autour de l'association,
- de la logistique (installations, montages...),
- de la pratique d'une activité à visée collective (musicien ou comédien dans un groupe qui se produit bénévolement dans des manifestations publiques, fanfare, troupe de comédiens),
- de la représentation des intérêts des adhérents et ou de catégories de personnes dans des instances (défense des droits, d'un territoire) ou des manifestations officielles (porte-drapeaux par exemple).

On observe ainsi l'extrême diversité des ressources et des compétences disponibles dans les associations, qui sont autant d'éléments à faire valoir, notamment en termes de validation des acquis de l'expérience.

84 J. MALET, La France bénévole, Mars 2008

EN RESUMÉ LA CITOYENNETÉ A SAUMUR...

☞ ... met en avant la similitude de la participation électorale des électeurs saumurois et français et notamment le déclin enregistré depuis 1981. Il est toutefois à noter que des événements sociaux et politiques peuvent impacter sur la participation, à l'image du pic enregistré lors des présidentielles 2007 (plus haute participation enregistrée tant au niveau local que national depuis 1981). En ce sens, la participation aux élections doit être perçue comme représentative de la situation économique, sociale et démocratique d'un pays. Si l'on observe une remontée du nombre d'inscrits et des taux de participation, pour autant, la portée citoyenne de l'acte est contestable, en ce sens que le vote est aujourd'hui plus souvent un vote sanction qu'un véritable positionnement pour un projet politique (à l'exception de l'élection présidentielle de 2007 qui a semblé faire l'objet davantage d'un vote d'adhésion).

☞ ... souligne un plus faible développement des associations que dans d'autres territoires équivalents en France. Cette situation est néanmoins compensée par une importante dynamique bénévole qui se traduit dans le renouvellement régulier des dirigeants associatifs. Le fort investissement des retraités observé à Saumur doit être un levier d'action mobilisé puisqu'il permet d'accompagner l'arrivée des plus de 55 ans attirés par le territoire : cet investissement est alors envisagé comme une ressource pour la ville en proie à des formes de délitement du lien social.

Pour autant l'enjeu sera quand même de parvenir à une mixité d'âge au sein des associations afin d'apporter une réponse adaptée aux attentes spécifiques des jeunes, mais aussi dans un objectif de dynamisation de la ville par le développement d'activités et de services à destination de l'ensemble de la population.

☞ ... met en avant une forte diversité des ressources et des compétences disponibles dans les associations. En ce sens, la valorisation du bénévolat apparaît être un enjeu majeur au regard du faible niveau de formation des Saumurois et de leurs difficultés à trouver un emploi. Les activités exercées au sein d'une association sont autant de compétences acquises qui peuvent permettre à une personne en recherche d'emploi de faciliter sa réinsertion professionnelle.

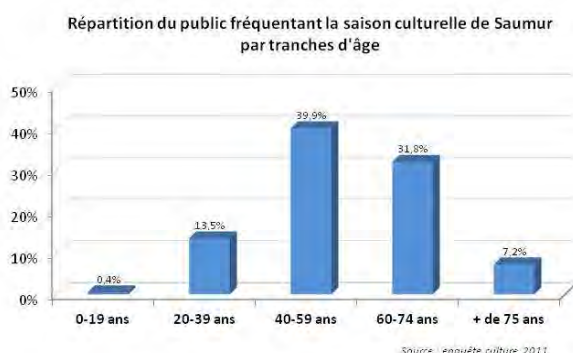
6. LA CULTURE : ETUDE DES PUBLICS FREQUENTANT LA SAISON CULTURELLE MUNICIPALE

Ce thème vise à mieux cerner le public fréquentant la saison culturelle. Les éléments présentés ci-après ont été recueillis à partir des 224 réponses au questionnaire diffusé lors de trois soirées : deux lors du spectacle « *O Edo Sukeroku Taïko* » (Les tambours de Tokyo), l'une lors du one-man-show « *Franchise Postale* » de Pierre Richard. Certains écarts statistiques s'expliquent par le fait que plusieurs questionnaires ont été partiellement remplis. Il convient toutefois d'être prudent à la lecture de ce thème : cette étude, parcellaire, est une photographie que d'une partie de la programmation culturelle.

Chiffres Clés

	2011	Sources
Questionnaires diffusés (au cours de trois représentations couvrant deux spectacles)	477	EPS – Enquête culture
Taux de participation	47 %	EPS – Enquête culture
<i>Dont abonnés</i>	79 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont nouveaux abonnés</i>	29 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont femmes</i>	65 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont moins de 20 ans</i>	0,4 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont plus de 60 ans</i>	39 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont couples</i>	70 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont personnes seules</i>	27 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
Répartition par lieu d'habitation		
<i>Saumur</i>	64 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Agglomération (hors Saumur)</i>	17 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Hors Agglomération</i>	19 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
Répartition par CSP⁸⁵		
<i>Dont CSP dites supérieures</i>	34 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont CSP dites moyennes</i>	20 %	<i>EPS – Enquête culture</i>
<i>Dont retraités</i>	32 %	<i>EPS – Enquête culture</i>

6.1 Une forte proportion des 40-74 ans parmi les spectateurs



A la lecture de ces premiers chiffres, on repère une représentation importante de deux tranches d'âges parmi les utilisateurs de la saison culturelle municipale : les 40-59 ans (40% du public) et les 60-74 ans (32%). Il apparaît ici clairement, bien que l'enquête ait été réalisée lors de deux spectacles très différents, que les moins de 40 ans ne fréquentent que faiblement la saison culturelle proposée par la Ville de Saumur.

85 Catégories socioprofessionnelles – Voir lexique

Toutefois, le faible pourcentage de jeunes (0-19 ans) est à relativiser à la lumière des spécificités des spectacles sur lesquels s'est portée l'enquête, à priori moins enclins à attirer ce public. Il serait intéressant de généraliser l'outil lors de la prochaine saison culturelle afin de mieux mesurer l'impact de la programmation sur les différentes tranches d'âge.

Depuis les années 70, le Ministère de la Culture publie une enquête relative aux pratiques culturelles des français. La dernière enquête (2008) témoigne du fait que Saumur ne s'inscrit pas dans les mêmes proportions que celles relevées au niveau national puisqu'on note une fréquentation du spectacle vivant en France majoritairement par les 15-24 ans. Ce constat doit vraisemblablement conduire à examiner au plus près les raisons pour lesquelles le public jeunes ne se déplace pas. Les acteurs locaux soulignent que d'autres espaces existants sont plus à même d'attirer les jeunes en termes de tarifs et de choix de programmation.

On note aussi au niveau national que, d'une manière générale, l'âge moyen des publics des équipements culturels a tendance à augmenter. Ceci s'explique en partie par l'accroissement de la part des seniors dans la population et de leur pouvoir d'achat plus élevé. A l'inverse, l'ampleur de la place prise par la culture numérique touche davantage les jeunes générations. A ce titre, l'enquête sur les pratiques culturelles initiée par la JOC⁸⁶ montre que les jeunes plébiscitent principalement les pratiques sportives et les loisirs numériques et fréquentent, au niveau national, peu le théâtre ou l'opéra.

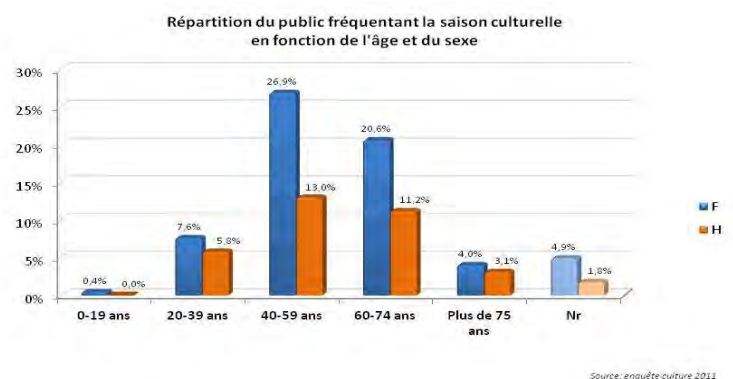
Enfin la diminution des jeunes à Saumur doit être analysée comme un élément expliquant leur faible participation à ces rendez-vous culturels.

6.2 Un public fortement féminisé

Les femmes sont majoritairement représentées dans le public fréquentant la saison culturelle de la ville (65%). On peut noter que cette représentation paraît étonnante :

- des proportions constatées dans l'enquête nationale où le nombre d'hommes et de femmes est approximativement équivalent ;
- de la répartition par sexe de la population saumuroise où l'écart entre hommes et femmes n'est pas si accentué.

A noter la très forte représentation des femmes chez les 40-74 ans (presque équivalente au double du nombre d'hommes). Ceci peut être notamment mis en lien par une forte progression des familles monoparentales à Saumur, majoritairement féminines, ainsi que par une espérance de vie plus longue chez les femmes que chez les hommes.

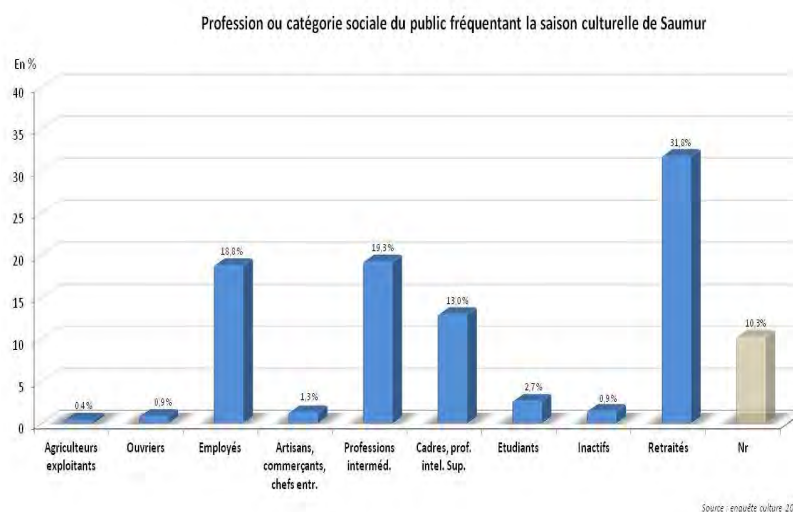


86 Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Enquête disponible sur le site : <http://www.joc.asso.fr>

En comparaison avec des communes de même strate, l'enquête du Ministère de la Culture souligne que la représentation des femmes reste élevée. A titre d'exemple, elle montre qu'en 2008, sur 100 français de plus de 15 ans, 19 femmes contre 18 hommes se sont rendus au moins une fois au théâtre. La féminisation des pratiques culturelles doit s'analyser, depuis les années 70, par le fait que les femmes sont plus aujourd'hui diplômées que les hommes, mais aussi que leurs formations se situent majoritairement dans des domaines littéraires ou artistiques⁸⁷.

6.3 Une représentation majoritaire des retraités, des professions intermédiaires et des cadres

Le graphique ci-dessous met clairement en évidence les différences de fréquentation entre milieux sociaux. Le public de la saison culturelle saumuroise est majoritairement retraité (plus de 30%) ou issu des professions intermédiaires et supérieures de l'espace social (32% de cadres et professions intermédiaires). Il est aussi à remarquer la représentation importante de la CSP des employés.



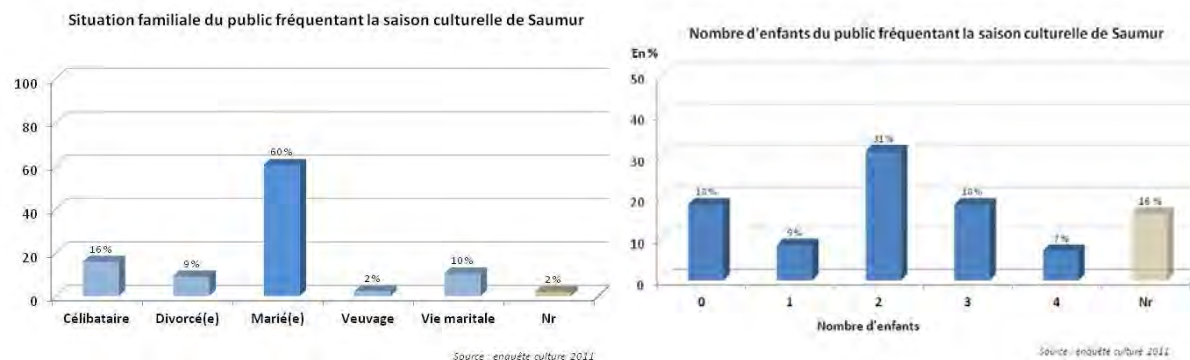
Ces résultats correspondent aux constats traditionnellement posés en matière de pratiques culturelles par la sociologie de la culture, en particulier l'idée que la fréquentation des équipements culturels est plutôt le fait de personnes provenant des professions intermédiaires et supérieures, qui possèdent un fort capital culturel (mesuré par le niveau de diplôme)⁸⁸.

⁸⁷ Culture : féminisation et vieillissement du public depuis les années 70, Article AFP, L. HUGOUT-REMY, 8 janvier 2012

⁸⁸ Notion élaborée par Pierre Bourdieu qui démontre que chacun, en fonction de son milieu social, dispose d'un capital culturel différent qui va agir sur ses agissements en la matière.

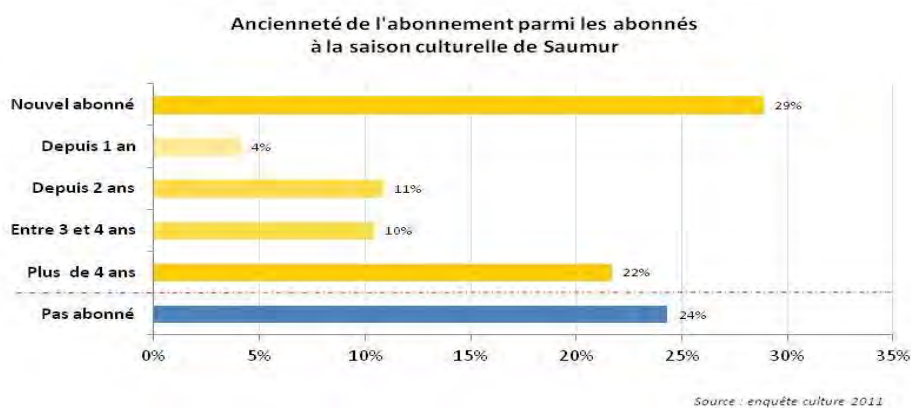
6.4 L'activité culturelle : une pratique familiale pour les Saumurois

La situation familiale la plus représentée au sein du public fréquentant la saison culturelle est celle de la vie en couple avec au moins deux enfants. Ces deux indicateurs recourent l'analyse démographique de la ville.



La part des spectateurs qui ne vivent pas à Saumur est relativement importante (35%). L'échappée des familles de la ville pour aller s'installer en périphérie, en campagne, afin d'y acheter un bien de type pavillonnaire influence vraisemblablement cette variation.

6.5 La fidélisation réussie du public : une forte proportion d'abonnés



Il apparaît très clairement que la politique tarifaire basée sur la favorisation des abonnements fonctionne, puisque seulement 24% du public n'est pas abonné. On peut souligner que la position de la collectivité, consistant à donner la possibilité de s'abonner à seulement trois spectacles et de bénéficier ainsi d'un tarif préférentiel, a permis d'attirer un nombre conséquent de nouveaux abonnés pour la programmation 2011/2012.

Le faible pourcentage d'abonnés lors de la saison culturelle passée (2010/2011) qui ont reconduit leur abonnement est à noter. Deux hypothèses peuvent être envisagées :

- une programmation moins stimulante,
- une communication défailante.

6.6 Une tarification relativement accessible

Les résultats de l'enquête culture démontrent qu'un spectateur sur deux considère que les tarifs proposés sont corrects et 45% pensent qu'ils ne sont pas chers. Seulement 2% des personnes interrogées estiment qu'ils sont chers voire très chers.

Ces chiffres montrent l'attrait de la politique tarifaire (abonnement avantageux et tarifs à la baisse) et le regard positif porté sur celle-ci. Ce constat doit toutefois être relativisé :

- la vision apportée sur une politique tarifaire est toujours subjective et dépend des moyens de chacun. Ainsi, les publics issus des quartiers prioritaires, qui ne fréquentent pas la saison culturelle, ont un sentiment de spectacles financièrement peu accessible, alors que les personnes vivant dans des quartiers plus aisés pensent qu'elle est très abordable.
- ce ressenti est celui d'un public déjà convaincu puisqu'il fréquente la saison culturelle municipale. Il est nécessaire de confronter ce regard aux réalités de terrain et au ressenti de la population en situation de précarité qui ne vient pas au spectacle, avec une impression de tarification trop élevée.

Pour certaines familles, assister à un spectacle représente une sortie dont le coût est non négligeable (coût du spectacle, du déplacement et éventuellement de quelqu'un pour garder les enfants). Au regard des caractéristiques socioéconomiques de certains habitants saumurois, ceci peut donc paraître trop onéreux, mais également secondaire dans les dépenses du foyer.

6.7 Des choix de spectacle majoritairement orientés vers l'humour, le théâtre contemporain et les musiques actuelles

Types de spectacle choisis par les abonnés (Source : enquête 2012)

Types de spectacle	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	Plus de 75 ans	Total
Opéra	0	2	14	16	11	46
Musique class	1	3	32	28	10	77
Autres musiques	1	10	51	39	5	113
Théâtre class.	1	10	45	35	13	108
Théâtre contemp.	1	12	53	43	10	127
Humour	0	11	57	42	11	129

Clé de lecture

A noter que ces chiffres doivent être relativisés : certaines personnes ne se sont pas prononcées et d'autres, comme en témoignent les réponses aux questions libres du questionnaire semblent avoir fait des choix par défaut (exemple : manque de places pour l'opéra).

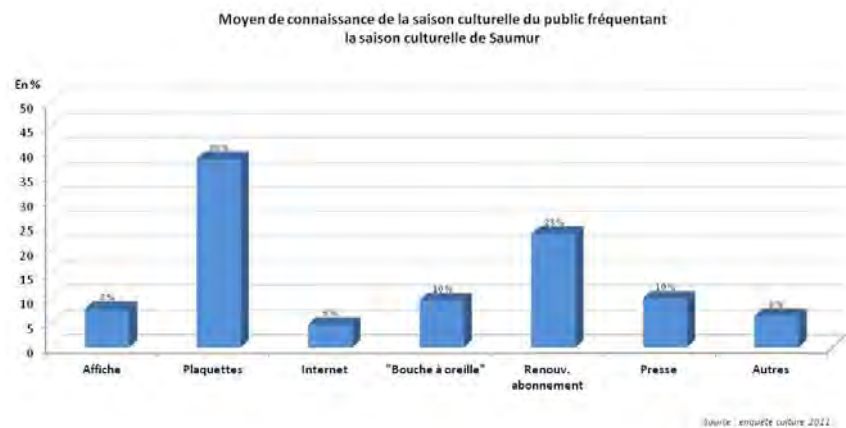
On note des similitudes chez les 20-39 ans dont les choix se portent sur les divers spectacles de manière indifférenciée bien qu'ils plébiscitent peu des formes musicales classiques. Toutes tranches d'âge confondues, il ressort une adhésion forte aux offres de spectacles d'humour, de théâtre contemporain et de musiques actuelles.

Les personnes ayant participé à l'étude évoquent très souvent les soirs de spectacle comme un moment de détente mais également de découverte. Si elles sont donc ouvertes à de nouvelles formes de spectacles, elles sont également demandeuses de « têtes d'affiches » et de théâtre de boulevard.

6.8 Les plaquettes de présentation de la programmation : outil de communication à l'efficacité avérée

Deux principaux vecteurs de communication ressortent clairement de cette enquête : la plaquette municipale d'information (38%) et le renouvellement d'abonnements (23%). A l'inverse, on note le faible impact des autres supports (Internet, affiches...). Différents éléments d'explication peuvent être apportés à ces constats :

- une utilisation de l'outil Internet comme mode de communication par la collectivité dans le cadre de la saison culturelle perfectible (à noter que la base internet des abonnés est incomplète et donc peu exploitable) ;
- des outils de communication mal identifiés par le public (notamment le site Internet de la Ville).



A noter qu'un effort important doit être fourni en matière de communication et d'utilisation de nouvelles technologies. Il est incontestable que leur développement est une condition indispensable à la venue d'un public plus jeune.

6.9 La perception de la programmation par le public

Le public qui a répondu à l'enquête exprime de manière générale un sentiment très positif sur la programmation (70%). Pour autant, le public sondé par cette enquête est un public déjà séduit, qui a de fait un sentiment plutôt favorable sur la programmation proposée.

A noter toutefois que la programmation n'est pas accessible aux personnes issues des quartiers populaires : « *Les gens ne s'y retrouvent pas* »⁸⁹, tant du fait du type de spectacle proposé, que de la population fréquentant les spectacles ou encore des lieux où ils se déroulent.

De plus, la saison culturelle de la ville ne semble pas correspondre à un public jeune. Elle ne propose que peu ou pas de « têtes d'affiches ». Selon l'étude réalisée et les différents partenaires rencontrés, le public jeune est à la recherche de spectacles/concerts avec des artistes promus à la télévision ou sur les radios.

A noter toutefois que 24% des personnes ayant renseigné le questionnaire n'ont pas répondu à cette question.

89 Source : GAP

EN RESUMÉ LE PUBLIC UTILISATEUR DE LA SAISON CULTURELLE MUNICIPALE...

☞ ... est majoritairement un public intermédiaire voire âgé. Toutefois, le faible pourcentage de jeunes de moins de 19 ans est à relativiser à la lumière de la spécificité des spectacles sur lesquels s'est portée l'enquête, à priori moins enclins à attirer ce public.

☞ ... paraît demandeur de spectacles différents, davantage grand public. La saison culturelle souffre d'une image trop institutionnelle selon les plus jeunes, qui ne parviennent pas à s'y identifier. La mise en place de partenariats entre le service culturel et les lieux de fréquentation habituels des jeunes doit pouvoir faire évoluer ces représentations. Il pourrait également être envisagé de développer les moyens qui permettront à ce public de devenir un véritable acteur dans l'élaboration de la programmation.

☞ ... est aujourd'hui majoritairement familial. A noter toutefois que l'évolution de la taille des ménages à l'échelle de la ville doit également être appréhendée en termes de programmation culturelle. La modification de la structure de la population doit être prise en compte dans le type et la forme de manifestations culturelles proposées. Pour autant, une programmation culturelle peut également être un levier pour développer l'attractivité d'une ville. En ce sens, l'attrait d'un public jeune à Saumur passera, pour partie, par une programmation, municipale ou autre, répondant à ses attentes.

☞ ... est majoritairement issu des quartiers aisés ou intermédiaires de la ville, mais en aucun cas des quartiers populaires car la programmation proposée ne correspond aujourd'hui pas à leur culture. C'est ce qu'a démontré l'opération des Tréteaux de France portée en 2010 par la Politique de la Ville et la Direction de la Culture. Cette action visait à sensibiliser un public moins averti et à développer une action culturelle de proximité. S'il a été difficile de toucher individuellement les habitants des quartiers prioritaires, cette manifestation a été un véritable succès auprès des publics scolaires. La culture, sous toutes ses formes, peut être un vecteur de développement social des publics précaires. En ce sens, le développement d'opérations de ce type d'action doit être envisagé par les acteurs locaux.

Cette première approche du thème culture s'est centrée sur la connaissance du public fréquentant la saison culturelle municipale. Toutefois, d'autres lieux et pratiques existent. L'enquête sur la saison culturelle constitue donc une base de départ pour l'ABS. La rencontre du public qui ne se rend pas aux spectacles sera à l'avenir indispensable. Les partenaires ont notamment mis en exergue d'autres espaces culturels qui sont investis par la population plus défavorisée car s'effectuant dans des structures de proximité et à des tarifs particulièrement bas.

7. LA SANTE DES SAUMUROIIS

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Sources
Médecins généralistes (au 1^{er} janvier)	n.c.	n.c.	n.c.	45	43	39	ARS
<i>Dont de 55 ans et plus</i>	n.c.	n.c.	n.c.	40 %	35 %	36 %	ARS
Spécialistes libéraux (au 1^{er} janvier)	n.c.	n.c.	n.c.	50	50	48	ARS
<i>Dont de 55 ans et plus</i>	n.c.	n.c.	n.c.	58 %	56 %	54 %	ARS
Infirmières libérales (au 1^{er} janvier)	n.c.	n.c.	n.c.	24	26	34	ARS
<i>Dont de 55 ans et plus</i>	n.c.	n.c.	n.c.	17 %	15 %	15 %	ARS
Consommation moyenne de soins chez les généralistes	5.7	5.5	5.5	n.c.	5.3	-	URCAM ⁹⁰
<i>Nombres d'actes</i>	111 017	114 447	113 118	n.c.	107 774	-	URCAM
<i>Nombre de bénéficiaires</i>	19 542	20 699	20 657	n.c.	20 266	-	URCAM
Bénéficiaires de la CMU-C⁹¹ parmi les allocataires CNAM⁹²	n.c.	n.c.	n.c.	2 173	3 051	-	CNAM
<i>Poids des bénéficiaires parmi les allocataires CNAM</i>	n.c.	n.c.	n.c.	11 %	12 %	-	CNAM

7.1 L'offre médicale saumuroise

7.1.1 Un rajeunissement visible de la moyenne d'âge des professionnels de santé, masquant un phénomène d'érosion de la population médicale saumuroise⁹³

Les médecins généralistes sont présents en nombre suffisant sur le territoire. Toutefois, une attention particulière doit être portée à la présence de ces professionnels de santé, indispensables dans toute ville, particulièrement à la lumière des évolutions démographiques de Saumur. Si on note un rajeunissement visible de la profession (la part des plus de 55 ans est passée de 40% à 36% en deux ans), celui-ci est induit par des départs en retraite non remplacés (-13% du nombre de professionnels présents sur le territoire en deux ans).

Le même phénomène est visible chez les spécialistes libéraux, avec une très légère diminution de leur nombre (-4%) et un rajeunissement.

A l'inverse, les infirmiers libéraux présents sur le territoire sont en nette augmentation (+42%) et la même tendance au rajeunissement de la profession est observée.

90 Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie

91 Couverture Maladie Universelle Complémentaire – Voir lexique

92 Caisse Nationale d'Assurance Maladie

93 Source : URCAM – ARS Pays de la Loire

7.1.2 Une couverture médicale diversifiée pour les soins courants

En 2010 à Saumur, on note pour 1000 habitants⁹⁴ :

- 1,35 médecins généralistes (région : 0,92),
- 0,96 infirmiers (région : 0,6),
- 0,82 masseur-kinésithérapeutes (région : 0,71),
- 0,85 dentiste (région : 0,48).

Par son statut de ville centre, Saumur propose une offre médicale importante et très satisfaisante par rapport aux tendances régionales. En effet, la présence en nombre de médecins généralistes et spécialistes les plus sollicités (dentistes, ophtalmologues, kinésithérapeutes, infirmiers, gynécologues...) permet d'offrir aux Saumurois une offre de soins courants diversifiée.

Le complexe réunissant le centre hospitalier de Saumur et la clinique de la Loire dans les Hauts Quartiers représente un pôle de santé de qualité non loin du cœur de la ville. De plus, les liaisons existantes avec le CHU d'Angers ainsi que la proximité avec la ville de Tours permettent de proposer aux Saumurois un accès à des services complémentaires à ceux existants sur le territoire communal. A noter également la présence d'une maison de garde (entre les Ponts), équipement de proximité particulièrement utile, mais encore peu connu et identifié par les Saumurois.

Ainsi, en matière d'offre de santé, la palette proposée à Saumur est relativement diversifiée et draine une population qui va bien au-delà des résidents de la commune, qu'il s'agisse des professionnels de santé ou des utilisateurs de ce service.

Pour autant, cette offre ne paraît aujourd'hui pas satisfaisante. Pour exemples :

- les délais d'attente pour pouvoir obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste (entre trois et six mois),
- la difficulté à obtenir un rendez-vous chez un généraliste le week-end (notamment en cas de besoin de dernière minute),
- le manque de certains spécialistes (un seul neurologue).

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

L'existence quasi systématique d'une pharmacie peut être observée dans chaque quartier ou commune associée (à l'exception de Dampierre-sur-Loire), ressentie par les habitants comme représentant un contact médical et assurant parfois la première étape des soins appropriés aux maux bénins et de saison.

Globalement, les quartiers et communes associées assurent une couverture médicale satisfaisante, à l'image de celle de la ville. La présence de l'hôpital au sein de la commune est généralement décrite comme un avantage appréciable en termes de soins plus importants.

94 Source : Carto Santé (http://ores.paysdelaloire.fr/Geoclip_atlas/carto.php?lang=fr)

7.2 L'état de santé⁹⁵ de la population saumuroise

7.2.1 Une légère diminution de la fréquentation des professionnels de santé

La lecture des chiffres clés permet d'observer une consommation de soins moyenne auprès des médecins généralistes en diminution depuis 2006. Si le nombre de bénéficiaires de soins s'est stabilisé après avoir connu une augmentation entre 2006 et 2007 (+6% ; +1157 bénéficiaires), le nombre d'actes prodigués lui, qui avait suivi la même tendance à l'augmentation entre 2006 et 2007 (+3%), est depuis en diminution constante (-6% entre 2007 et 2010).

Ce rapport conduit à avancer plusieurs hypothèses :

- des campagnes de prévention efficaces, qui permettent d'anticiper certains maux, réduisant ainsi la nécessité des soins ;
- un recours au médecin généraliste devenu non systématique (augmentation de l'automédication⁹⁶ – non recours aux professionnels de santé pour les maux bénins et/ou de saison – utilisation de plus en plus fréquente de l'outil Internet pour se soigner soi-même) ;
- des problématiques d'accès à la santé, qui peuvent être...
 - ...culturelles : l'accès aux soins est encore considéré par beaucoup, particulièrement les publics les plus fragiles, comme secondaire,
 - ...économiques : augmentation du prix de la consultation chez un médecin généraliste, augmentation du montant de la part non remboursée par la Sécurité Sociale, déremboursement des médicaments ; un grand nombre de professionnels de santé sont encore réticents à recevoir des patients bénéficiaires de la CMU ou de la CMU-C,
 - ...ou temporelles : délais d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste ou généraliste (surtout le week-end).

A noter toutefois que si la fréquentation des médecins semble diminuer, on observe un engorgement des urgences du centre hospitalier de Saumur. Les patients font de plus en plus appel à cette structure apportant une solution immédiate, plutôt que d'attendre un rendez-vous chez leur médecin référent.

95 Pour aller plus loin : La santé observée dans le territoire de santé de Saumur – Production de l'observatoire régionale de la santé des Pays de la Loire – Avril 2005 : http://www.santepaysdelaloire.com/fileadmin/documents/ORS/ORS_pdf/LSO/2005IsoTS_saumur.pdf

96 Voir lexique

7.2.2 Les spécificités de santé saumuroises

Dans son étude publiée en octobre 2011⁹⁷, l'ARS des Pays de Loire pose plusieurs constats sur l'état de santé du département du Maine-et-Loire. On peut y distinguer les spécificités de Saumur Agglo⁹⁸.

- **Les admissions en affection de longue durée⁹⁹**

La fréquence des admissions en ALD au sein de la communauté d'agglomération est parmi les plus importantes du département et 3% au dessus de la moyenne régionale. Sur ce point, un lien doit nécessairement être fait avec la typologie des emplois disponibles sur le territoire, dont certains sont sources de maladies musculo-squelettiques, développant l'émergence de la catégorie des « travailleurs usés »¹⁰⁰.

- **Les cancers**

Globalement, le département présente une situation plus favorable que celle de la région, en ce qui concerne les décès par cancer. La mortalité masculine est inférieure de 5% à la moyenne régionale et la mortalité féminine est proche de la tendance régionale. A noter que Saumur Agglo se place dans les tendances départementales.

Les tendances régionales sont très inférieures aux tendances nationales en ce qui concerne le cancer du poumon (2005-2007 : inférieure de 15% à la moyenne nationale) et globalement plus favorables en ce qui concerne les cancers des voies aérodigestives supérieures.

On observe à Saumur et dans le département une situation proche des tendances régionales en ce qui concerne les cancers du poumon, mais une fréquence de ceux des voies aérodigestives supérieures inférieure à la moyenne régionale. Ceci s'explique pour partie par la part importante de personnes âgées sur le territoire.

Les décès liés à un cancer du sein dans l'agglomération, le département et la région sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale. On note toutefois que le taux de participation des femmes de 50-74 ans au dépistage du cancer du sein, mis en place en 2003, atteint 66% sur la période 2009-2010 (moyenne régionale : 64% - moyenne nationale : 52%). Dans l'agglomération saumuroise comme dans la plupart du département, la mortalité par cancer colorectal n'est pas différente de la moyenne régionale (estimée légèrement supérieure à la moyenne nationale pour les hommes et proche des tendances nationales pour les femmes). A noter là aussi un taux départemental de dépistage de ce cancer chez les 50-74 ans plus élevé qu'ailleurs (département : 44% - région : 43% - France : 34%).

97 Pour aller plus loin : Indicateurs de santé – Spécificité en Maine-et-Loire – ARS – Octobre 2011 : http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/fileadmin/PAYS-LOIRE/F_actualites/etudes_publications/observation_analyses/indicateurs-sante-ars-mainetloire-oct2011.pdf

98 Pas de données plus localisées sur les indicateurs de santé

99 ALD

100 Voir thème handicap

- **Les maladies de l'appareil circulatoire**

Trois territoires du département, dont Saumur Agglo, connaissent une mortalité par maladie cardiovasculaire supérieure à la moyenne régionale. La fréquence des admissions en ALD pour maladie de l'appareil circulatoire est également supérieure dans l'agglomération que dans le département ou la région. A noter le rapprochement entre cette pathologie et la structure d'âge de la population.

- **Le diabète**

Saumur Agglo se place au titre des territoires du département enregistrant une des plus grandes fréquences d'admissions en ALD pour diabète (15% du nombre total d'admissions en ALD du département). A structure d'âge comparable, le taux départemental est de 6% supérieur au taux régional, qui est lui inférieur de 17% au taux national.

- **La mortalité générale**

Saumur Agglo connaît une mortalité proche des moyennes régionales, qui enregistrent un recul important au cours des quinze dernières années (environ -24%). Cette diminution est majoritairement due à la baisse de la mortalité par maladie de l'appareil circulatoire et par cancer, qui restent toutefois les deux premières causes de décès dans l'agglomération, le département, la région et la France (29% pour chaque échelon).

Les accidents et autres morts violentes sont à l'origine de 8% des décès. Quant aux pathologies liées à une consommation excessive d'alcool, elles représentent 3% des décès chez les hommes et moins d'1% chez les femmes.

- **La mortalité prématurée¹⁰¹**

Dans l'agglomération, la mortalité prématurée (19% en moyenne de 2004 à 2008) n'est pas significativement différente de la moyenne régionale. Ce taux est nettement plus important chez les hommes que chez les femmes.

A noter que ce phénomène a un lien direct avec les conditions de vie des personnes et du territoire au sein duquel elles résident. Un taux de chômage élevé, des situations de grande précarité, l'isolement des individus sont autant d'éléments qui peuvent accentuer les taux de mortalité prématurée d'une ville.

- **La mortalité liée à la consommation excessive d'alcool¹⁰²**

La mortalité liée à une consommation excessive d'alcool dans l'agglomération saumuroise suit les tendances régionales de 14% supérieures aux tendances départementales. Les taux régionaux sont supérieurs aux tendances nationales pour les hommes (+21%) et proches de ces tendances pour les femmes au cours de la période 2006-2008.

101 Décès survenu avant 65 ans (voir lexique)

102 La mortalité liée à la consommation excessive d'alcool est étudiée à partir d'une analyse cumulée des décès par maladie alcoolique du foie ou par cirrhose du foie d'origine non précisée, et des décès par troubles mentaux liés à l'utilisation d'alcool.

Cette consommation excessive est aussi à l'origine d'une part importante des morts violentes (suicides, accidents de la route). L'alcool est ainsi mis en cause dans 35% des accidents mortels survenus en Maine-et-Loire entre 2005 et 2009 (35% en Pays de Loire – 29% en France). Il convient d'avoir à l'esprit que Saumur se rapproche des tendances régionales.

- **Les suicides**

Globalement, la mortalité par suicide est semblable dans l'agglomération, le département et la région, ainsi supérieure de 26% à la moyenne nationale pour les hommes et de 13% pour les femmes entre 2006 et 2008.

- **Les décès par accident de la circulation**

La mortalité régionale par accident de la route est de 19% supérieure à la moyenne nationale. Au sein de l'agglomération, ce taux est particulièrement inquiétant puisqu'il est de 42% supérieur à une tendance régionale (et donc 61% au dessus de la tendance nationale). A noter que la majorité de ces décès concernent des hommes (74% au niveau départemental entre 2004 et 2008).

- **Les décès par chute après 65 ans**

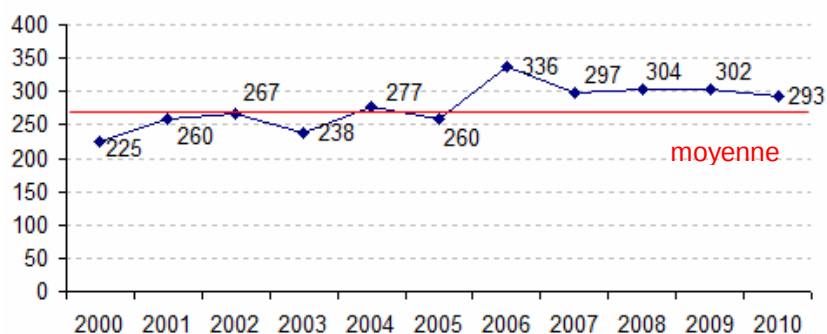
En moyenne, on enregistre les mêmes taux de décès par chute accidentelle chez les personnes de plus de 65 ans dans la communauté d'agglomération Saumur Agglo, le département, la région et en France. A noter qu'au niveau départemental entre 2004 et 2008, 61% de ces décès entre concernaient des femmes.

7.2.3 Un rapport à l'IVG¹⁰³ plus important à Saumur que dans le reste du département¹⁰⁴

Le rapport des femmes à l'IVG est légèrement plus important à Saumur que dans le reste du département. Le centre hospitalier de Saumur réalise plus d'IVG que ceux de Cholet ou d'Angers :

- seulement quatre fois plus d'IVG sont pratiqués à Angers, alors que la ville compte cinq fois plus d'habitants que celle de Saumur,
- 1,4 fois plus d'IVG sont réalisées par la ville de Cholet qui est 1,8 fois plus grande que celle de Saumur.

Evolution du recours à l'IVG chez les femmes à Saumur
(Source : centre hospitalier de Saumur)



103 Interruption volontaire de grossesse

104 Source : CH Saumur, évolution des IVG dans le département entre 2007 et 2010 inclus

A noter que le nombre d'IVG pratiquées par le centre hospitalier de Saumur ne concerne pas uniquement des femmes domiciliées à Saumur puisque la zone de rayonnement de l'hôpital dépasse l'échelle de la ville. Si le nombre d'IVG réalisées à Saumur est important par rapport à sa population, on observe toutefois une stabilité depuis 2007 (comme à Cholet et Angers), après une augmentation croissante entre 2000 et 2006.

7.2.4 Une montée en puissance des addictions aux jeux à Saumur

Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés sur les différentes situations d'addictions rencontrées sur le territoire de Saumur (alcoologie, tabac, drogues...). Toutefois, les associations locales notent un net développement des addictions aux jeux¹⁰⁵, surtout depuis l'ouverture à la concurrence des jeux d'argent en ligne¹⁰⁶. Cet élément particulièrement inquiétant conduit certains ménages à des situations économiques préoccupantes voire extrêmement difficiles. Ce recours de plus en plus fréquent aux jeux s'explique pour partie par la diminution des ressources des ménages et l'espoir de ces personnes de pouvoir sortir de cette situation, mais aussi le refuge qu'elles trouvent dans ces jeux.

7.2.5 La santé des jeunes : des comportements à risque fréquents chez ce public fragile¹⁰⁷

Dans ce domaine, n'ont été relevés que peu voire pas d'éléments ciblés sur le territoire saumurois. Toutefois, différentes études publiées par l'ORS¹⁰⁸ des Pays de Loire en 2011 permettent de disposer de quelques tendances régionales sur la question.

Si ces premiers éléments donnent une indication du rapport à la santé et à la prévention des jeunes en Pays de Loire, cette échelle n'en reste pas moins trop large par rapport à celle du territoire saumurois. Afin d'affiner le diagnostic et d'être au plus près des réalités locales, il faudra donc pouvoir rapporter ces constats aux pratiques des jeunes saumurois.

- **Une attitude préventive dans le cadre des pratiques sexuelles relativement bien intégrée par les jeunes de la région**

En 2010, 96% des jeunes ligériennes âgées de 15 à 25 ans a priori concernées déclarent utiliser une méthode de contraception. La pilule, principale méthode, est plus fréquemment utilisée dans la région qu'au plan national (86% des jeunes femmes a priori concernées l'utilisent de façon systématique contre 78% en France).

Le développement de la contraception d'urgence s'est poursuivi au cours des dernières années, mais ce recours reste inférieur à la moyenne nationale. En 2010, 34% des femmes de 15-25 ans de la région ayant déjà eu un rapport sexuel déclarent l'avoir déjà utilisée (42% en France).

105 Source : GAP et commission informations échanges

106 Loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

107 Source : baromètre sur la santé des jeunes 2010, Observatoire Régional de la Santé des Pays-de-la-Loire, publications entre février et novembre 2011. Pour aller plus loin : <http://www.santepaysdelaloire.com/sante-pays-de-la-loire/chiffres-et-donnees-de-sante/populations/adolescentsjeunes/>

108 Observatoire Régional de Santé

Dans l'ensemble, la prise de conscience est en hausse avec 16% des 15-25 ans de la région qui déclarent avoir effectué un test de dépistage du sida dans les douze derniers mois en 2010. Pour autant, cette fréquence, stable depuis 2005, est inférieure à la tendance nationale (19%). A noter également que les jeunes femmes qui ont eu plusieurs partenaires sur l'année adoptent cette démarche deux fois plus souvent que les hommes (28% contre 14%).

- **Une stabilisation de la consommation de tabac chez les jeunes de la région**

Dans les Pays de Loire, un jeune âgé de 15 à 25 ans sur trois est fumeur quotidien et un jeune sur dix présente une dépendance moyenne ou forte au tabac. La troisième édition du baromètre santé des jeunes montre une stabilisation de la consommation entre 2005 et 2010 et une situation régionale qui reste proche de la moyenne nationale. Toutefois, l'âge d'entrée dans le tabagisme est de plus en plus tardif.

La hausse du prix du tabac peut être un élément d'explication à cette stabilisation, bien qu'il doit être nuancé¹⁰⁹.

- **Une consommation précoce et excessive d'alcool chez les jeunes de la région**

Chez les 15-25 ans des Pays de Loire, comme en France, la consommation régulière d'alcool est stable entre 2005 et 2010, mais les consommations massives et les ivresses sont en augmentation. Pour ces différentes conduites, en 2010, la situation régionale reste nettement moins favorable que la moyenne nationale. Dans le département, comme en France, les hospitalisations des 12-25 ans pour intoxication aiguë à l'alcool étaient en hausse de 1.9% au cours de la période 2002-2008. A noter à ce titre qu'au niveau de l'agglomération, les accidents de la circulation sont la première cause de décès chez les 15-25 ans. Cette hausse peut s'expliquer, notamment, par l'impact des phénomènes de mode nationaux tels que les appels à des réunions autour de l'alcool à l'image des « apéros géants » organisés via les réseaux sociaux.

A Saumur, les problématiques liées à l'alcoolisme des jeunes sont particulièrement mises en avant, tant par les habitants que par les travailleurs sociaux. Un phénomène de réunion des jeunes dans les espaces verts du château afin de se livrer à cette activité est notamment dénoncé.

- **Une diminution de l'usage des drogues illicites chez les jeunes de la région**

Une diminution des usages du cannabis chez les 15-25 ans au cours des dernières années dans les Pays de Loire est aujourd'hui mise en évidence. Si près d'un jeune ligérien sur deux a déjà expérimenté le cannabis, moins de 10% en ont consommé dans le mois précédant l'enquête et environ 3% en ont un usage régulier. L'expérimentation des autres drogues illicites reste relativement marginale. Toutefois, on note à Saumur aujourd'hui une banalisation de l'usage de drogues¹¹⁰.

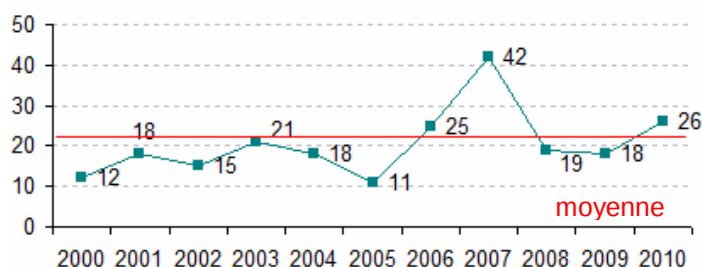
109 <http://www.lefigaro.fr/conso/2011/10/17/05007-20111017ARTFIG00562-la-hausse-du-prix-du-tabac-ne-pese-pas-sur-la-consommation.php>

110 Source : GAP

- **Un rapport à l'IVG en légère diminution chez les moins de 18 ans à Saumur**

Depuis 2000, le nombre d'IVG pratiquées à Saumur chez des jeunes femmes de moins de 18 ans est stable. Les quelques pics d'augmentation ou de diminution ne sont pas significatifs vu la faible cohorte. Cet indicateur, au regard de la légère augmentation du recours à l'IVG chez les femmes à Saumur, doit nous conduire à poursuivre les efforts

Evolution du recours à l'IVG chez les jeunes femmes de moins de 18 ans à Saumur
(Source : centre hospitalier de Saumur)



en termes d'information des jeunes, mais également du monde adulte (parents d'élèves, professionnels de santé), sur la vie affective et sexuelle¹¹¹.

7.2.6 Une situation de santé préoccupante des gens du voyage¹¹²

Le rapport à la santé et à la prévention des gens du voyage est difficile. Ce public plutôt fermé sur lui-même, se caractérise par une accumulation de constats représentatifs d'une situation de santé dégradée :

- le développement de maladies dues à une hygiène de vie spécifique (absence d'alimentation saine (manque de fruits et légumes) – maladies liées au ferrailage) ;
- un rapport à la maternité complexe (déclaration tardive des grossesses conduisant à une difficulté de suivi des femmes enceintes par la PMI¹¹³ - des grossesses précoces (avant 18 ans) en nombre, même si celles-ci tendent à diminuer – une absence de suivi postnatal notamment pour les cas de césariennes) ;
- une addiction à l'alcool des hommes et des femmes (parfois très jeunes puisque ces phénomènes se développent chez certains dès 14 ans) ;
- des situations d'addiction des jeunes adultes à la drogue ;
- peu de contacts avec les professionnels de santé (beaucoup d'auto médication ; absence de vaccination des enfants).

111 Les dispositions de l'article 22 de la loi N°2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ont complété le chapitre II du titre I du livre III du code de l'éducation par un article L.312-16 aux termes duquel « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. »

112 Source : Service Gens du Voyage – Direction de la Planification Territoriale et de l'Habitat – Saumur Agglo, situation au 1er octobre 2010

113 Protection Maternelle et Infantile

7.3 Le recours à la CMU et à l'ACS¹¹⁴

Note explicative

La CMU de base permet à ses allocataires de bénéficier des prestations de santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires (maladie, maternité, invalidité et décès). Toutefois, elle ne permet pas la prise en charge de la totalité des dépenses de santé engagées.

Afin de lutter contre le risque de renoncement aux soins pour raisons financières, deux dispositifs ont été introduits : la prise en charge à 100 % par l'assurance maladie des dépenses de soins afférentes à une ALD et la CMU-C.

Attribuée sous conditions de ressources, la CMU-C est une couverture santé complémentaire gratuite qui prend en charge ce qui ne l'est pas par les régimes d'assurance maladie obligatoire ou par la CMU.

Pour les ménages dont le niveau de vie se situe 20% au dessus du plafond de la CMU-C, ils peuvent faire valoir leurs droits auprès de leur caisse primaire d'assurance maladie et bénéficier d'un chèque santé donnant accès à une réduction du prix du contrat d'assurance complémentaire santé, souscrit à titre individuel, dans le cadre du dispositif de l'ACS.

7.3.1 Un nombre de bénéficiaires de la CMU-C en hausse inégalement répartis au sein des quartiers de la ville

Entre 2009 et 2010, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM a progressé de 40% (+878 bénéficiaires), couvrant, en 2010, 11% de la population totale. Ce chiffre est très largement supérieur à celui du département (4% de la population en 2010) et également en deçà des tendances saintaises (8%). Aujourd'hui la population saumuroise bénéficiant de la CMU-C représente 11% de l'ensemble des bénéficiaires à l'échelle du département.

Repère

Représentativité des allocataires CNAM	
Saumur	71%
Département	36%
Saintes	67%

Source : CNAM, 31/12/2010

La part importante de bénéficiaires de la CMU-C à Saumur peut s'expliquer de deux façons :

- la population saumuroise subit une situation de précarité plus importante qu'ailleurs (faibles revenus, progression de la population âgée avec des revenus en diminution),
- le dispositif CMU-C est mieux identifié et utilisé à Saumur que dans le reste du département.

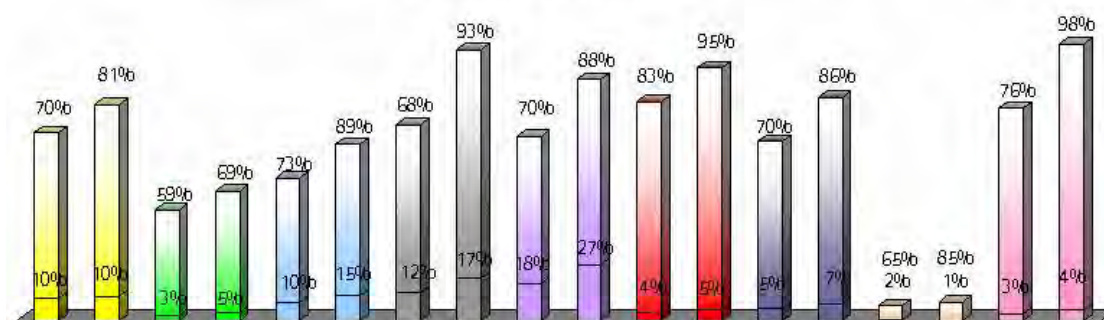
Toutefois, l'augmentation de la part des bénéficiaires de la CMU-C est, pour partie, en contradiction avec le recul de la consommation médicale observée sur le territoire. Ceci peut s'expliquer par :

- une diminution de la fréquentation des professionnels de santé par les patients non bénéficiaires de la CMU-C,
- un accès trop fréquent à l'hôpital de ce public pour des maux pouvant être soignés par des médecins généralistes (engorgement des urgences du centre hospitalier de Saumur),
- le refus des professionnels de santé de recevoir des patients bénéficiaires de la CMU-C.

114 Aide Complémentaire Santé – voie lexicque

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Bénéficiaires de la CMUC parmi la population CNAM par quartiers et communes associées en 2009 et en 2010 (Source : CNAM)



2009 2010 Population couverte par la CNAM sur l'ensemble de la population du quartier/de la commune
 Population bénéficiaire de la CMU-C sur l'ensemble de la population du quartier/de la commune

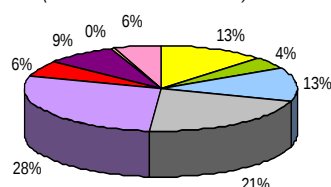
La part d'allocataires CNAM bénéficiant de la CMU-C a suivi la même tendance à l'augmentation dans la majorité des quartiers et communes associées.

Si dans certains cas, cette augmentation reste modeste (+1 à 2 point(s) : Delessert-Saint Louis-Nantilly, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Bagneux), dans d'autres, elle est significative (+5 points pour Gare-Croix Verte-Offard-Millocheau ou les Hauts Quartiers ; +9 points au Chemin Vert). Seule la commune associée de Dampierre-sur-Loire enregistre une diminution de sa part de bénéficiaires de la CMU-C (-1 point).

Les zones où l'on trouve le moins de bénéficiaires de la CMU-C en 2010 sont Dampierre-sur-Loire, Delessert-Saint Louis-Nantilly, Bagneux et Saint-Hilaire-Saint-Florent. A l'inverse, on observe une très forte concentration de ces bénéficiaires au sein du Chemin Vert (28%), des Hauts Quartiers (21%), du quartier Gare-Croix Verte-Offard-Millocheau (13%) et du Centre Ville (13%).

Ces éléments sont représentatifs de la répartition des publics précaires à Saumur, concentrés dans les quartiers prioritaires et le Centre Ville¹¹⁵.

Population bénéficiaire de la CMUC par quartiers / communes associées (Source : CNAM au 31/12/2010)



115 Voir thème précarité

7.3.2 Les motifs de non recours à la CMU-C ou à l'ACS au niveau national

Une étude menée par l'Université Paris Dauphine avec le soutien du Haut Commissariat aux solidarités actives, en partenariat avec la CPAM de Lille, la CAF de Lille et l'IRDES¹¹⁶, en 2009¹¹⁷, a mis en lumière les différentes raisons de non recours à l'ACS. Parmi ceux-ci, on trouve :

- le défaut et/ou l'accès à l'information : défaut d'information sur l'existence du dispositif mais aussi sur son principe de fonctionnement ainsi que sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier ;
- la difficulté des démarches, l'incertitude sur l'éligibilité étant un facteur aggravant de ces raisons de non recours.

Une seconde étude menée conjointement par la CPAM des Alpes-Maritimes de Haute-Provence et l'ODENORE¹¹⁸ a mis en évidence un noyau dur de personnes isolées et très précaires, plutôt âgées, sans couverture complémentaire, pour lesquelles l'isolement social est un facteur fortement associé au phénomène de non recours.

116 Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé

117 Pour aller plus loin : document de travail n° 36 (décembre 2010) de l'IRDES

118 Observatoire des non recours aux droits et services

EN RESUMÉ LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ A SAUMUR...

☞ ... ne doit pas être posée uniquement en termes de densité et de contenu de l'offre, mais aussi en termes d'accessibilité et de niveau de consommation de soins. Aujourd'hui les professionnels de santé font état de leur difficulté à toucher la frange de population la plus en situation de précarité et d'isolement : ces situations de grande fragilité conduisent souvent le public à se passer des soins médicaux considérés comme « secondaires » (soins d'ophtalmologie, soins dentaires, soins gynécologiques pour les femmes...). Ce déficit de suivi est facteur de problèmes de santé, qui non pris en charge rapidement peuvent devenir préoccupants.

☞ ... tient dans la capacité à savoir mieux communiquer sur l'existant. Il est fondamental de mieux informer le public saumurois des services de santé disponibles sur le territoire (exemple : bilans de santé gratuits fournis par l'IRSA¹¹⁹, dispositifs CMU-C/ACS), mais également d'adapter le vocabulaire de prévention en fonction des publics que l'on souhaite toucher. L'enjeu réside donc dans la capacité à développer une communication accessible.

☞ ... nécessite une coordination des acteurs de santé œuvrant sur le territoire. L'ensemble des politiques de sensibilisation à la santé conduites par les opérateurs au contact des publics doit être questionnée et la mobilisation des acteurs locaux doit être coordonnée. Il s'agit là des missions essentielles de l'atelier santé ville porté par la Ville de Saumur depuis début 2010. Ces deux points sont les véritables enjeux stratégiques de demain et doivent inciter les acteurs de la santé à Saumur à travailler en partenariat.

☞ ... met en lumière la nécessaire réinterrogation des politiques visant à faciliter l'accès aux soins des populations les plus fragiles (gens du voyage, jeunes...). Trop d'éléments laissent encore apparaître aujourd'hui une difficulté d'accès aux soins, pour des raisons culturelles ou économiques.

☞ ... doive être envisagée en rapprochant rapport à la santé et situation socioéconomique. Un certain nombre de constats de santé sont directement liés à une situation socioéconomique préoccupante et à un public particulièrement fragile (exemple : jeunes adolescentes en recherche d'identité sociale qui choisissent de devenir mères). Un retour à une situation sociale stable permettra par la suite de repositionner la santé au titre des éléments essentiels du quotidien.

119 Institut Régional de Santé

8. LA POPULATION AGÉE A SAUMUR

Chiffres Clés

	1999	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Personnes âgées de 65 à 79 ans	4 370	4 270	4 242	4 265	-	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>- 2 %</i> <i>(99-06)</i>	<i>- 1 %</i>	<i>+ 1 %</i>	-	-	<i>NSEE</i>
<i>Dont femmes</i>	<i>n.c.</i>	<i>59 %</i>	<i>59 %</i>	<i>59 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
<i>Part sur la population totale</i>	<i>15 %</i>	<i>15 %</i>	<i>15 %</i>	<i>15 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
<i>Dont déclarant vivre seuls</i>	<i>n.c.</i>	<i>38 %</i>	<i>36 %</i>	<i>36 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
Personnes âgées de plus de 80 ans	1 638	1 945	1 962	2 079	-	-	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>+ 19 %</i> <i>(99-06)</i>	<i>+ 1 %</i>	<i>+ 6 %</i>	-	-	<i>NSEE</i>
<i>Dont femmes</i>	<i>n.c.</i>	<i>68 %</i>	<i>67 %</i>	<i>68 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
<i>Part sur la population totale</i>	<i>5 %</i>	<i>7 %</i>	<i>7 %</i>	<i>7 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
<i>Dont déclarant vivre seul</i>	<i>n.c.</i>	<i>68 %</i>	<i>67 %</i>	<i>68 %</i>	-	-	<i>INSEE</i>
Indice de vieillissement¹²⁰	n.c.	3.6	2.6	n.c.	-	-	COMPAS

8.1 Repères démographiques

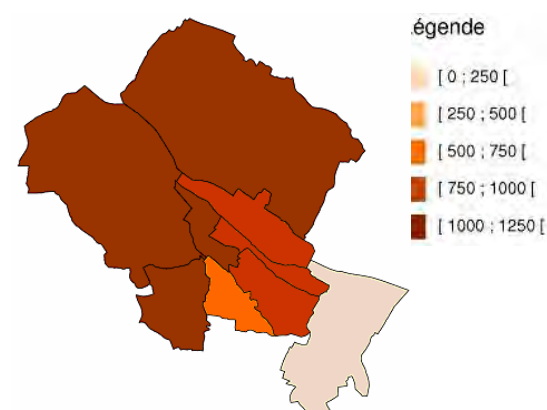
8.1.1 Une population vieillissante

La part des plus de 65 ans à Saumur a progressé de 6% entre 1999 et 2008 (-2% de 65-79 ans ; +27% de 80 ans et plus). Comme précédemment évoqué, la part des personnes de plus de 60 ans a gagné 3 points entre 1999 et 2007, passant de 24% à 27% de la population totale.

En 2007 à Saumur, la part des plus de 75 ans représente 11% de la population totale. Comparativement, elle est en moyenne de 8% dans les communes de même strate démographique¹²¹.

Ces éléments démographiques s'expliquent par un cadre de vie propice à l'accueil des personnes de plus de 60 ans : une taille de ville adaptée, une ville paisible, une accessibilité développée, des services suffisants et la présence d'un hôpital, service rassurant.

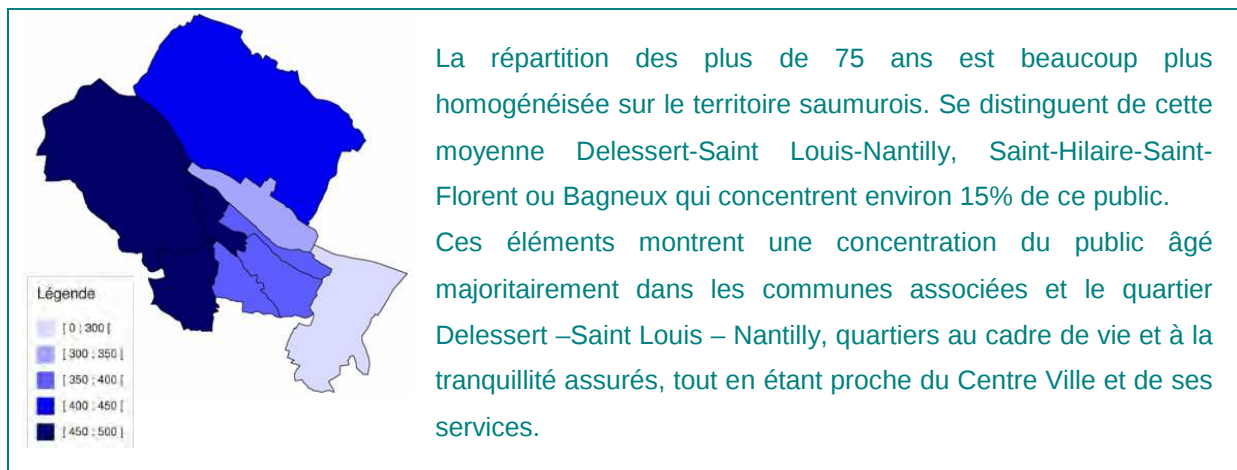
> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Les quartiers de Saumur Ville réunissent moins de personnes âgées que les communes associées, à l'exception de Dampierre-sur-Loire et Delessert-Saint Louis-Nantilly (étant entendu que la situation dampierroise constitue une exception en ce sens qu'elle ne réunit qu'1% de la population).

¹²⁰ Voir lexique

¹²¹ Source : Compas-tis, Phares, INSEE 2007



8.1.2 Une population âgée majoritairement féminine

La population âgée à Saumur est majoritairement féminine (59%), particulièrement chez les plus de 75 ans (presque 70%), à l'image des tendances départementales et nationales.

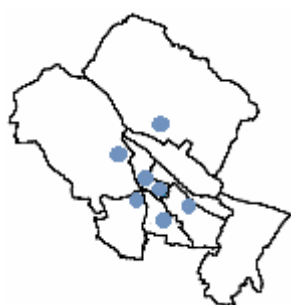
Ceci vient en confirmation d'une espérance de vie plus importante chez les femmes que chez les hommes, mais également d'une population féminine plus apte à vivre seule (notamment après le décès du conjoint).

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La part plus importante de femmes âgées que d'hommes âgés se traduit, par la suite, par un veuvage majoritairement féminin. Ce constat se retrouve notamment dans les communes associées de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Dampierre-sur-Loire, où des groupes de femmes âgées veuves ont été identifiés. Ces réseaux permettent toutefois de lutter contre l'isolement.

8.2 L'hébergement des personnes âgées

8.2.1 Une couverture satisfaisante en structures d'hébergement des personnes âgées



Saumur accueille sur son territoire huit structures publiques et privées d'hébergement des personnes âgées, totalisant 502 lits (six maisons de retraite, un foyer logement, un résidence de services). En 2007, son taux d'équipement¹²² est de 46,6 lits pour 1000 personnes âgées (contre 48,1 en moyenne pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants). A noter toutefois que la structure d'hébergement représente généralement la dernière solution. Les personnes âgées peu dépendantes préfèrent rester à domicile, même si elles y sont seules, par refus de se retrouver en situation de cohabitation au sein d'un EHPAD¹²³ avec des personnes de GIR¹²⁴ 1 ou 2.

122 Ce taux est calculé sur la base du nombre de place pour 1000 habitants de plus de 75 ans.

123 Etablissement d'Hébergement pour Personne Âgée Dépendante

124 Groupe Iso-Ressource – voir lexique

A l'inverse, il arrive que des personnes peu dépendantes fassent une demande d'hébergement dans la même structure que leur époux(se), pour pouvoir ainsi reconstituer la cellule familiale.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La répartition géographique de ces structures sur le territoire est relativement homogène. Elles sont le plus souvent situées à proximité du cœur de quartier ou du Centre Ville. Elles sont ainsi proches des commerces et des lieux de vie, permettant aux personnes âgées les moins dépendantes de se déplacer dans la ville dans un périmètre relativement encadré.

8.2.2 Une attractivité variable des structures

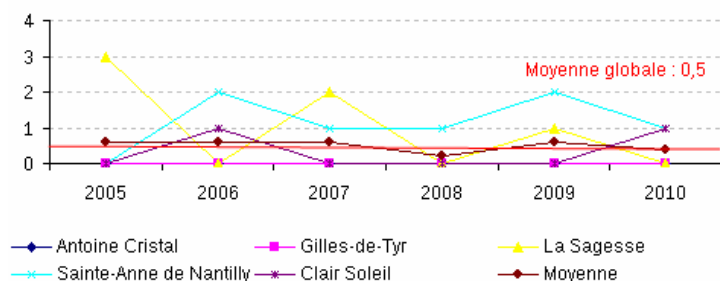
L'attractivité des structures d'hébergement des personnes âgées varie selon le type d'hébergement proposé : alors que les maisons de retraite semblent attirer majoritairement des habitants de la Ville de Saumur, le foyer logement lui réunit principalement des personnes qui habitaient au sein du département (hors Ville de Saumur).

Exemple de l'origine géographique des résidents des structures d'hébergement saumuroises (valeur moyenne entre 2005 et 2010)
(Source : structures d'hébergement)



8.2.3 Un taux de vacance relativement faible

Lits disponibles au 31/12 de l'année N
(Source : structures)



Par taux de vacance, on entend ici le nombre de lits disponibles à la fin de l'année N. Si cet indicateur donne un ordre d'idée de la situation au sein des structures, il sera plus pertinent à l'avenir de pouvoir se baser sur le taux d'occupation annuel moyen¹²⁵ des structures. En effet, le nombre de lits disponibles au 31 décembre donne

une indication ponctuelle, qui peut être soit accentuée soit pondérée en fonction des décès au sein des structures.

125 Voir lexique

Dans l'attente, comparativement à la valeur moyenne annuelle du nombre de lits disponibles, le taux de vacance dans les structures saumuroises est faible. On note que le taux de vacance qui était relativement élevé à La Sagesse s'est progressivement rapproché de la moyenne, pour finir en 2010 à zéro. Le coût attractif de cette structure, son emplacement, les nombreuses activités proposées sont autant d'éléments potentiels de réponses à cette inversion des tendances. A l'inverse, le nombre de lits disponibles au sein de la maison de retraite Sainte-Anne de Nantilly qui a connu une forte progression entre 2005 et 2006 est depuis systématiquement au dessus de la moyenne. Ceci peut s'expliquer par une structure qui a vocation à fermer ses portes pour redéployer ses lits dans le nouvel EHPAD en construction à Bagneux.

Ce taux de vacance relativement faible met en évidence une problématique sérieuse dont on commence déjà à percevoir les premiers signes et qui risque de se renforcer dans les années à venir : un manque de place en structure d'hébergement sur le territoire. L'avancée en âge et l'augmentation des pathologies diverses qui mettent en cause le maintien à domicile et sont autant de signes qui traduisent un besoin grandissant d'accueil des personnes âgées en structures adaptées. Au regard de la très faible vacance enregistrée au sein des structures locales et d'une liste d'attente avec des délais moyens d'attente variant de 3 à 18 mois, il n'y a aujourd'hui pas de réponse apportée sur le territoire saumurois à la saturation des structures d'hébergement et au manque de lits.

8.3 Des problématiques spécifiques liées au vieillissement

8.3.1 Présentation

8.3.1.1 Une population âgée touchée par des problématiques d'isolement importantes

En moyenne, entre 2006 et 2008, la part des personnes âgées de plus de 60 ans déclarant vivre seules est de 36%, soit environ une personne sur trois. Ce chiffre passe à presque deux personnes sur trois chez les plus de 75 ans.

Si cet indicateur permet d'avoir une idée de la situation d'isolement des personnes âgées, il doit toutefois être lu avec prudence. La notion de « vivre seul » est différente de celle de l'isolement. Seule la seconde est significative d'un danger pour la personne âgée.

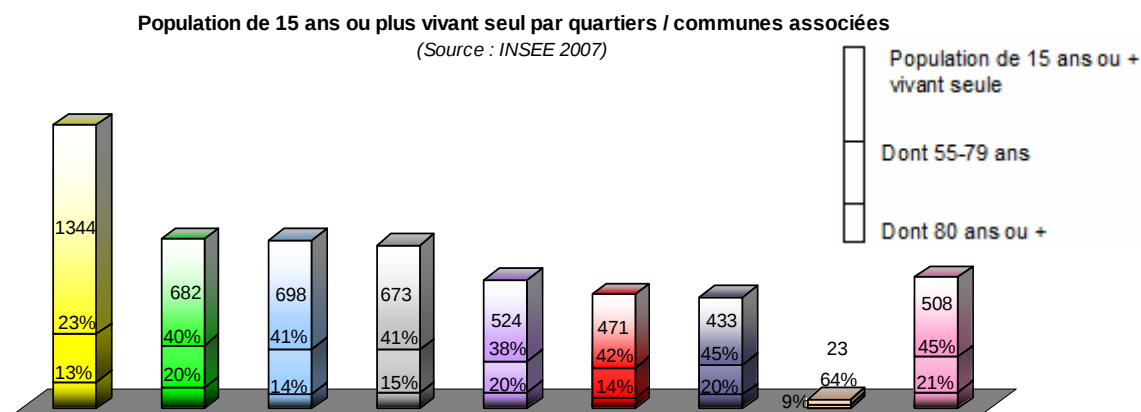
La problématique de l'isolement chez les personnes âgées est particulièrement préoccupante. L'éclatement de la cellule familiale en partie du à la nécessaire mobilité des jeunes pour trouver du travail, concourt à l'isolement de la personne âgée, restée seule dans la ville dans laquelle la famille s'était installée. Pour ce public fragile, une situation d'isolement banale peut être source de repli et de renfermement. Face au vieillissement de la personne, il faut donc être particulièrement attentif à cette notion d'isolement.

A noter également le refus de vieillir d'un certain nombre de personnes âgées, qui se traduit par une difficulté dans leurs liens sociaux.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

En 2007 le taux moyen de personnes âgées de 55 à 79 ans vivant seules au sein des quartiers et communes associées était de 42%. Si c'est en Centre Ville que l'on trouvait le plus grand nombre de personnes de plus de 15 ans déclarant vivre seules (1 344), ce quartier se trouve paradoxalement en deçà de la moyenne (23%). A l'inverse, la commune associée de Dampierre-sur-Loire compte parmi ses personnes de plus de 15 ans vivant seules 64% de 55-79 ans.

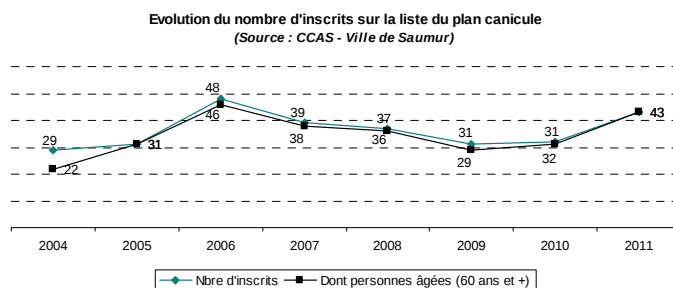
Chez les plus de 80 ans, le taux moyen de personnes vivant seules est de 16%. Aux antipodes de ce chiffre on trouve Dampierre-sur-Loire (9%) et Bagneux (21%).



Clé de lecture : parmi les 1 344 personnes de 15 ans et plus qui vivent seules en Centre Ville, 23% ont plus de 55 ans et 13% ont plus de 75 ans

8.3.1.2 Une stabilisation du nombre d'inscrits sur le registre du plan canicule

Dans le cadre du dispositif national mis en place pour faire face à une canicule, la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et les articles R.121-2 à R.121-12 du code de l'action sociale et des familles disposent que les communes mettent en place un registre nominatif sur lequel sont inscrites les personnes âgées et handicapées qui en font la demande. La finalité exclusive de ces registres est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence et notamment d'un plan canicule.



A Saumur, après une nette augmentation entre 2005 et 2006 (+55%) (effet post canicule), le nombre d'inscrits semble se stabiliser. On note aujourd'hui que presque toutes les personnes inscrites ont plus de 60 ans (représentant 5% de cette tranche d'âge).

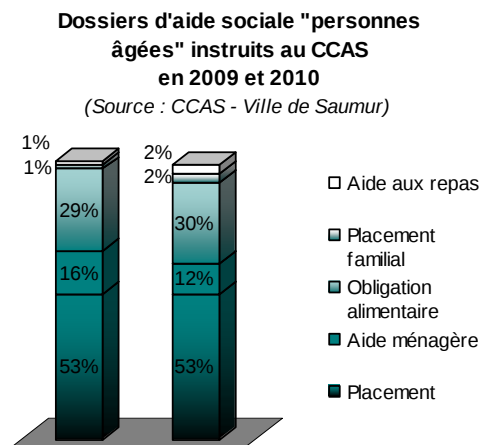
8.3.1.3 La dépendance des personnes âgées : lumière sur les spécificités saumuroises

Les personnes âgées peuvent bénéficier, sous conditions (âge, degré d'autonomie), de l'APA¹²⁶, versée par le Conseil Général. Elle permet une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne âgée qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental. Elle est destinée à couvrir au moins en partie le coût d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie, ou une surveillance régulière quand elle est nécessaire.

A Saumur au 31 décembre 2010¹²⁷, 541 personnes percevaient cette allocation (soit 7% des personnes âgées de plus de 60 ans) Ce chiffre est légèrement inférieur aux tendances nationales puisqu'en France en 2009¹²⁸, 8% des plus de 60 ans percevaient l'APA.

Parmi les bénéficiaires saumurois en 2010, 38% vivaient à domicile et 62% étaient hébergés en établissement. Cette répartition entre bénéficiaires à domicile ou en établissement est à l'exact opposé des données nationales, puisque 62% des bénéficiaires de l'APA au niveau national sont à domicile.

8.3.1.4 Une diminution inquiétante des ressources des personnes âgées



Les revenus des personnes âgées sont, au niveau national, en diminution. L'augmentation du coût de la vie et de la prise en charge des services liés au vieillissement de la personne, rapprochés de leurs faibles revenus, conduit à une nouvelle forme de précarité : celle des personnes âgées.

A titre d'exemple, le nombre de dossiers instruits par le CCAS au titre de l'aide sociale légale^{129 130} a progressé de 4% entre 2009 et 2010 et les premières analyses semblent montrer la même tendance entre 2010 et 2011 (+10%). Ce dispositif permet à une personne dont

les revenus ne suffisent pas pour couvrir en totalité les frais d'hébergement en maison de retraite, de demander à bénéficier de l'aide sociale aux personnes âgées. Celle-ci est attribuée par les services du Conseil Général du département dans lequel la personne a habité les trois mois précédant l'entrée en établissement.

126 Allocation Personnalisée d'Autonomie

127 Source : Conseil Général 49 - Service action gérontologique, au 31 décembre 2010

128 Source : INSEE au 31 décembre 2009

129 Voir lexique

130 Transmis ensuite au Conseil Général pour attribution ou non de l'allocation

En parallèle, le CCAS mène en moyenne 19 enquêtes par an afin d'identifier des membres de la famille et de leur rappeler l'obligation alimentaire qui leur incombe pour prendre en charge tout ou partie des frais de la personne âgée, dans la mesure où cela leur est possible.

En 2009 et 2010, parmi les dossiers instruits par le CCAS au titre de l'aide sociale départementale, la majorité le sont au nom du placement en structure d'accueil (53%). Arrivent en seconde position les enquêtes dans le cadre de l'obligation alimentaire (moyenne : 14%), puis celles dans le cadre d'une aide ménagère (30%). L'aide au repas et celle pour le placement familial n'arrivent qu'en dernière position. Ainsi, les personnes âgées semblent être majoritairement demandeuses de dispositifs qui leur permettent soit d'être accueillies dans une structure d'accueil, soit de pouvoir rester à domicile.

Parmi les secours du CCAS versés aux personnes âgées, on note une très forte augmentation de l'aide communale à l'autonomie¹³¹ (montant distribué multiplié par trois entre 2008 et 2010, pour un nombre de bénéficiaires équivalent).

Cette très nette progression des demandes et des aides versées aux personnes âgées démontre le besoin grandissant de ce public d'un accompagnement pour la prise en charge des frais quotidiens et vitaux.

8.3.1.5 L'augmentation des problématiques liées au vieillissement de la population saumuroise¹³²

Les personnes âgées sont de plus en plus demandeuses de services et de professionnels leur assurant un maintien à domicile le plus longtemps possible, ainsi que d'aides financières leur permettant d'y accéder.

Il est inexact aujourd'hui de parler de maltraitance volontaire des personnes âgées à Saumur. Toutefois, l'aidant (conjoint ou enfant) souvent épuisé finit par se positionner dans une situation de maltraitant par négligence. Afin d'endiguer le développement de ce genre de situations des moyens existants peuvent venir en soutien des aidants : mise en place de services, formation, accueil de jour. A noter tout de même les difficultés importantes des aidants à franchir le pas et à demander/accepter de l'aide.

Les personnes âgées sont également de plus en plus concernées par des problématiques de précarité liées à leurs faibles revenus. Ces difficultés se retrouvent, par exemple, au moment de l'accès aux soins. Le non remboursement ou la diminution des remboursements de certains traitements amènent les personnes âgées à hésiter à se faire soigner. Le coût des spécialistes ou des transports pour se rendre à des consultations/soins est également un élément défavorable. Parallèlement, la diminution des aides des caisses de retraite qui utilisent des critères de plus en plus restrictifs conduisent à des situations de précarité véritablement préoccupantes chez les aînés.

131 Voir lexique

132 Source : CLIC du Pays Saumurois, 2011

Enfin, l'adaptabilité des logements des personnes âgées est l'une des préoccupations majeures tant des principaux intéressés que du bailleur social Saumur Habitat. En effet, le phénomène de vieillissement de la population combiné avec l'impossibilité réglementaire d'ouvrir des lits supplémentaires d'hébergement pour les personnes âgées conduit de fait à la nécessité de permettre le maintien à domicile des aînés le plus longtemps possible, ce qui implique en partie l'adaptation de l'habitation. Si certains travaux sont peu coûteux (installation d'un bac de douche en remplacement d'une baignoire, d'une poignée dans les toilettes...), d'autres sont parfois plus compliqués à réaliser (installation d'un ascenseur dans l'immeuble) et expliquent le choix de leur préférer une proposition de relogement.

8.3.2 Des réponses apportées quotidiennement pour accompagner le vieillissement des personnes âgées

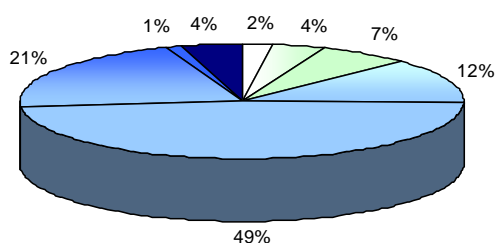
8.3.2.1 Un service de portage de repas à domicile, synonyme de lutte contre l'isolement social

Le service de portage de repas à domicile proposé par le CCAS permet de livrer quotidiennement les repas à ses utilisateurs. Ce service permet également aux bénéficiaires de garder un contact et un lien social avec l'extérieur. Le porteur s'assure, à cette occasion, de l'état de bien être de la personne.

Ce service bénéficie majoritairement à des personnes habitant à Saumur (88%). Ce phénomène s'accroîtra dans les années à venir avec le recentrage du service de portage sur le territoire saumurois (les nouvelles demandes de personnes n'habitant pas à Saumur ne seront plus acceptées).

Plus de deux bénéficiaires sur trois sont âgés de 81 à 100 ans. Ses utilisateurs sont majoritairement des femmes (61%)¹³³.

Répartition des bénéficiaires du portage de repas en 2009
(Source : CCAS - Ville de Saumur)



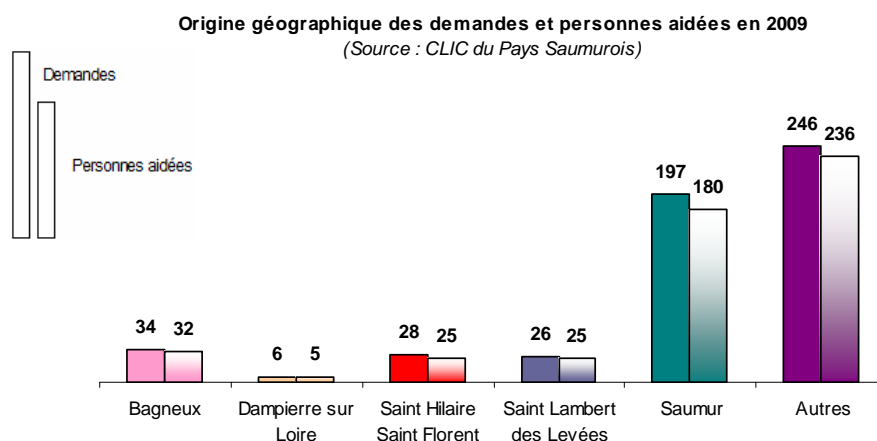
- De 0 à 50
- De 51 à 60
- De 61 à 70
- De 71 à 80
- De 81 à 90
- De 91 à 100
- + de 100 ans
- Non renseigné

133 Source : Service de portage de repas à domicile – Résidence Clair Soleil – Ville de Saumur, 2009

8.3.2.2 Le CLIC¹³⁴ : un service de proximité pour les aînés

Le CLIC est un dispositif de proximité à l'écoute des personnes âgées et à l'analyse des aspects de leur vie quotidienne. Il s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans. Ce lieu d'accueil personnalisé et gratuit permet d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées, de faciliter leur maintien à domicile ou, le cas échéant, de préparer une entrée en institution. Il informe, conseille, évalue les besoins, oriente, coordonne et simplifie les démarches auprès de tous les professionnels de la gérontologie.

Le nombre de personnes aidées ne cesse de croître depuis 2007 (rythme annuel moyen de progression entre 2007 et 2010 : +21%). Le nombre de demandes enregistrées suit la même tendance, avec une progression annuelle moyenne de 26%. En 2010, 50% des demandes concernaient de l'information ou de l'orientation (40% en 2009) et 38% une évaluation de la situation de la personne âgée (42% en 2009). Le demandeur est majoritairement une femme avec une tendance à la hausse de cette situation (75% en 2009, 83% en 2010). Son âge moyen est dans 80% des cas supérieur à 75 ans.



Qu'il s'agisse des personnes aidées ou des demandes formulées, celles-ci proviennent pour part égale de la Ville de Saumur ou d'ailleurs.

Depuis 2011, le CLIC est devenu la porte d'entrée unique pour toute demande liée à l'accueil en structure d'hébergement de la personne âgée. Les familles prennent contact avec ce comité, chargé de donner l'information sur les différentes structures existantes et de centraliser l'ensemble des demandes.

Depuis 2011, le CLIC du Pays Saumurois et le Réseau gérontologique constituent la coordination gérontologique du Pays Saumurois, guichet unique d'information et de coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

134 Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Pays Saumurois

EN RESUMÉ LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION SAUMUROISE...

☞ ... ne doit pas être subi mais accompagné. L'accroissement de la part de population âgée à Saumur n'est en rien une fatalité mais doit faire l'objet d'une politique appropriée. Le cinquième risque n'est pas une possibilité à court, moyen ou long terme mais une réalité. Sa prise en charge doit être réfléchie et mise en œuvre dès aujourd'hui. La labellisation de la Ville de Saumur « Pôle d'excellence territorial : les aînés au cœur de nos villes et de nos territoires » en 2010 valorise les actions déjà menées en ce sens, qui devront être poursuivies et développées dans les prochaines années.

☞ ... met en lumière de façon de plus en plus prégnante le problème du financement des services à la personne et du maintien à domicile. Afin de pallier la diminution des ressources des familles, il est important de les informer davantage sur les différents accompagnements proposés relatifs à la gestion du budget, même si cela ne saurait être suffisant.

☞ ... est synonyme de problématiques d'isolement véritablement importantes. Il est nécessaire de repenser les actions à destination des aînés afin de les aider à ne pas tomber dans les travers de l'isolement social ou à en sortir, situation qui peut se révéler parfois critique pour ce public fragile. Des actions collectives et des activités doivent ainsi être développées, tout en étant accompagnées d'une importante démarche de communication.

☞ ... traduit un besoin croissant de services adaptés auquel les intervenants qui œuvrent auprès des personnes âgées devront savoir répondre en partant de l'analyse de la diversité des besoins. Toutefois, le développement de cette offre doit être pensé au regard de l'abondance de services déjà existants en la matière. A l'image du CLIC devenu guichet unique d'information pour les démarches de demande de place en structure d'hébergement, les initiatives de coordination des différents acteurs doivent être valorisées et encouragées.

☞ ... met en évidence la complexité des démarches administratives pour obtenir des aides ou des informations dans ce domaine. Personnes âgées, aidants et mêmes professionnels ont parfois du mal à se retrouver parmi toutes les structures ou organismes d'accompagnement existants. Une nécessaire simplification et coordination de l'ensemble de ce système doit être opérée afin de permettre d'améliorer le quotidien des aînés dépendants.

☞ ... met en évidence un sous dimensionnement de l'offre d'hébergement des personnes âgées. Si l'offre actuelle est relativement diversifiée, le manque de places disponibles et les listes d'attente conduisent souvent des Saumurois à quitter leur commune de résidence pour entrer en maison de retraite dans des villes éloignées, accentuant ainsi le traumatisme que peut être l'entrée en structure et créant un risque d'isolement. Autant de facteurs qu'il convient justement d'éviter. Toutefois, à la lumière de la réglementation de l'ouverture de lits en structure d'hébergement pour personnes âgées, il apparaît clairement que l'augmentation de la capacité d'accueil et d'hébergement est pour le moment gelée à Saumur. Il convient alors d'envisager des solutions alternatives aux besoins d'accompagnement au quotidien des aînés (hébergement temporaire, développement du système de familles d'accueil, poursuite de l'adaptabilité des logements).

9. LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Chiffres clés

	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Nombre de bénéficiaires MDPH¹³⁵ au 31 décembre de l'année N	n.c.	n.c.	n.c.	1 574	1 620	MDPH
<i>Dont bénéficiaires RQTH¹³⁶</i>	n.c.	n.c.	n.c.	427	528	MDPH
<i>Poids des Saumurois dans l'ensemble du secteur saumurois</i>	n.c.	n.c.	n.c.	76 %	76 %	MDPH
<i>Poids des bénéficiaires parmi la population totale</i>	n.c.	n.c.	n.c.	6 %	n.c.	Estimation municipale (INSEE+MDPH)

En 2009, le poids des personnes en situation de handicap parmi la population totale est de 6%. Ce taux est légèrement en deçà des tendances nationales (8%). Cette très faible part de population ne permet pas de disposer d'informations plus précises sur le lieu d'habitation de ces personnes au sein de la ville.

9.1 Une forte progression du handicap chez les 40-54 ans

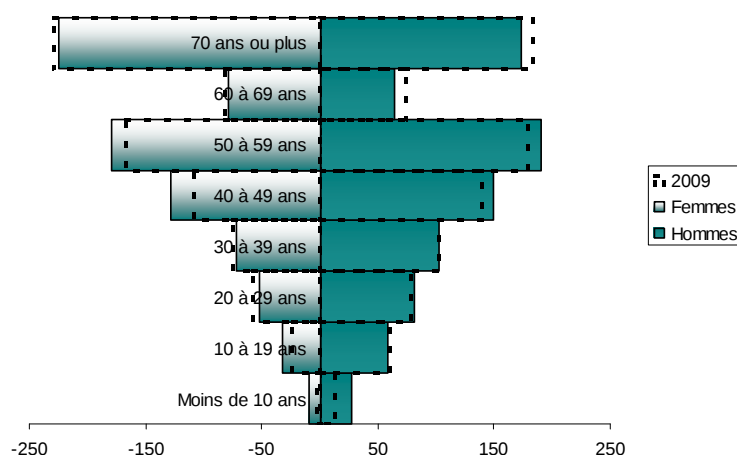
En 2010, la pyramide des âges des bénéficiaires d'une prestation au titre de leur handicap présente une structure globalement classique, avec une part de personnes en situation de handicap plus importante chez les personnes âgées que chez les jeunes. La répartition hommes/femmes est elle aussi relativement homogène.

A noter toutefois une déformation de cette pyramide entre 60 et 70 ans. La part de personnes en situation de handicap chez les 40-60 ans est

particulièrement importante et en augmentation par rapport à 2009. On peut penser que chez cette population dite « active », la nouvelle réglementation visant à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans le milieu professionnel n'a pas eu l'effet escompté, mais a provoqué un effet d'appel conduisant certains employeurs à pousser leurs salariés à se faire reconnaître « travailleur handicapé ». Ce procédé n'impose pas nécessairement l'adaptation du poste de travail à un handicap « lourd » ni la formation d'une nouvelle personne.

Cette déformation doit également être mise en lien avec le type d'emplois disponibles sur le territoire, propices au développement de troubles musculo-squelettiques. Première cause de maladie professionnelle en France, ces maladies sont maintenant reconnues comme un véritable handicap pour certains travailleurs.

Répartition des bénéficiaires MDPH par sexe et âge
(Source : MDPH 49 - du 31/01/2009 au 31/12/2010)



135 Maison Départementale des Personnes Handicapées

136 Reconnaissance de la Qualification de Travailleur Handicapé

A noter, en revanche, la faible représentation du public âgé de 60 à 69 ans dans la pyramide des âges. Celle-ci s'explique de deux façons :

- une population qui ne survivait pas à son handicap il y a quelques années,
- le développement de handicaps dus à la perte d'autonomie liée au vieillissement (dans ces cas, les personnes sont réorientées vers le Conseil Général pour bénéficier de l'APA).

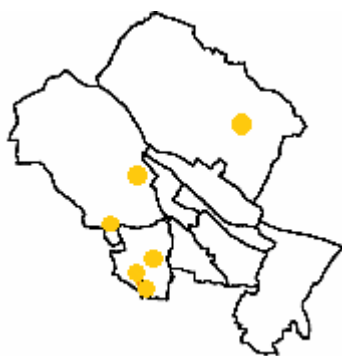
On retrouve ensuite à partir de 70 ans la forme classique de la pyramide des âges, avec un grand nombre de bénéficiaires. A noter qu'une grande majorité d'entre eux font une demande de reconnaissance auprès de la MDPH dans le seul but d'obtenir une carte d'invalidité.

9.2 Une évolution des situations de handicap

Les situations conduisant à demander la reconnaissance de la qualité de personne handicapée ont fortement évolué, à l'image d'un phénomène récent de plus en plus présent parmi les demandes adressées à la MDPH : celui des travailleurs « usés » (bâtiment, filières agricoles...). Ces personnes sont de plus en plus encouragées par leurs employeurs à demander la RQTH, notamment depuis l'arrivée de la réglementation obligeant les entreprises à l'embauche d'un quota¹³⁷ de personnes handicapées parmi leurs équipes.

L'augmentation de la dépendance liée au vieillissement conduit elle aussi à une hausse mécanique des aides pour couvrir les frais liés aux aides humaines ou techniques ainsi que des frais spécifiques. On peut légitimement penser que cette évolution est due à l'augmentation des besoins des personnes et à la diminution de leurs ressources.

9.3 Un territoire reconnu pour ses structures d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées



Saumur réunit au total six structures d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap pour un total de 297 places.

La collectivité est ainsi connue pour sa capacité d'accueil et des familles font parfois le choix de s'y installer pour cette raison.

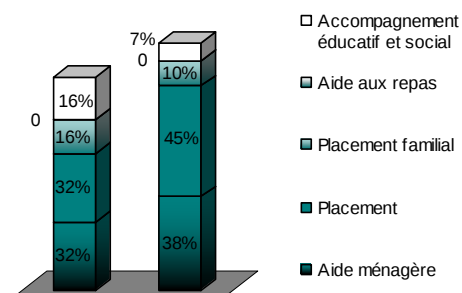
Toutefois, le manque de structure d'accueil et d'hébergement pour les personnes handicapées vieillissantes est mis en évidence.

137 Les entreprises ne respectant pas l'obligation de 6% de leur effectif global ayant la reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé sont soumis à une amende.

9.4 Un public confronté aux problématiques de précarité

Dossiers d'aide sociale "personnes handicapées" instruits au CCAS en 2009 et 2010

(Source : CCAS - Ville de Saumur)



A l'image de l'ensemble de la population saumuroise et des publics fragiles, les personnes en situation de handicap sont frappées également par des problématiques de précarité. Ainsi note-t-on une progression dans les dossiers instruits par le CCAS de 16% de personnes handicapées bénéficiant de l'aide sociale départementale. Si une stabilisation est observée entre 2010 et 2011, il convient d'attendre encore une année avant de caractériser le sens exact de l'évolution.

En 2010, la majorité des dossiers instruits concernent une aide ménagère (38%) ou un placement (45%), au détriment du placement familial (10% contre 16% en 2009).

L'attribution de l'aide sociale facultative est assez peu significative à Saumur (un seul bénéficiaire en 2009, aucun en 2010). Ceci s'explique en partie par des critères restrictifs visant à favoriser le recours à la MDPH, dont l'accompagnement des personnes en situation de handicap est le cœur de métier. Toutefois, dans un contexte de diminution générale d'attribution des autres aides, un important accroissement du nombre de ces dossiers est attendu à court terme.

EN RESUMÉ LA QUESTION DU HANDICAP A SAUMUR...

☞ ... ne présente pas de spécificités particulières par rapport aux tendances nationales. Toutefois, la croissance du nombre de « travailleurs usés » doit être suivie avec attention, notamment en raison du caractère agricole d'un grand nombre d'emplois saisonniers ou d'intérim, représentant près de 20% des contrats salariés sur le territoire.

☞ ... présente une lacune concernant l'accueil des personnes handicapées vieillissantes (entre 50 et 60 ans). Pour cette tranche d'âge, aucune structure d'accueil ni n'hébergement n'est présente sur le territoire et ne peut soulager les aidants, souvent âgés (parents) qui ne parviennent plus à subvenir à l'ensemble des besoins de la personne handicapée.

☞ ... fait l'objet d'une véritable prise en considération sur le territoire de la Ville de Saumur, même si des adaptations nombreuses restent encore à faire pour faciliter « l'usage de la ville par tous » et accroître l'autonomie des personnes en situation de handicap. A cette image, le conseil municipal a voté en 2011 le plan de mise en accessibilité proposée par la commission communale en charge de ce thème, et dégagé la même année les financements nécessaires au commencement des travaux. Ce plan concerne la mise en accessibilité de l'existant et des projets futurs, dans les thèmes du logement, des bâtiments recevant du public et de la voirie.

☞ ... renvoie au sujet préoccupant du niveau de précarité d'une partie des personnes handicapées qui met en péril leur autonomie et renvoie plus largement à la problématique de leur accès à l'emploi. Elle interpelle d'une part l'ensemble des dispositifs d'accompagnement social individuel (soutien financier notamment) et d'autre part les politiques d'insertion et d'accès à l'emploi ainsi que les actions de sensibilisation auprès des employeurs pour encourager l'embauche de personnes en situation de handicap (respect des obligations réglementaires).

Focus sur l'accessibilité des personnes âgées et handicapées

La question de l'accessibilité des personnes âgées et handicapées doit être abordée dans la perspective de l'objectif d'accroissement du degré d'autonomie de ces personnes. Référence est alors faite à l'accès à l'emploi, à la mobilité et au logement.

A ce titre, la loi handicap du 11 février 2005 pose l'obligation de la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Accessibilité à l'emploi : un enjeu majeur

Cet enjeu réside dans la capacité des différents intervenants à lever les freins à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des seniors.

A ce titre, il est aujourd'hui fondamental d'amener les employeurs à respecter la réglementation en vigueur concernant l'emploi des personnes en situation de handicap.

Il est également essentiel d'accompagner les actifs tout au long de leur vie professionnelle, afin de prévoir d'éventuelles reconversions et particulièrement pour faire face à la situation actuelle de crise de l'emploi.

L'accessibilité et mobilité : un dossier en marche

Une adaptation des infrastructures de transport en commun et le développement d'une offre de services adaptés à la demande est fortement attendue dans ces domaines. L'agglomération s'est engagée dans une démarche d'adaptation de son service de bus afin de faciliter l'accès aux transports en commun des personnes à mobilité réduite. La bonne couverture du réseau de transports en commun permet quant à elle une mobilité correcte dans la ville et dans l'agglomération.

Ainsi, le service de transport pour les personnes à mobilité réduites de Saumur Agglo enregistre une nette augmentation de ses bénéficiaires entre 2010 et 2011 (+33%). Sans conditions de ressources, ce service est ouvert à toutes personnes possédant une carte d'invalidité ou de stationnement. De ce fait, la quasi-totalité des dossiers déposés sont acceptés. Ce service permet d'assurer à ses bénéficiaires, sur simple demande, leurs déplacements entre leur domicile et une destination de leur choix sur le territoire de la communauté d'agglomération. Le nombre de trajets est illimité.

Accessibilité et logement : les défis à venir

Le vieillissement de la population et la présence de personnes en situation de handicap sur le territoire conduisent à envisager l'avenir du maintien à domicile de ces personnes sous l'angle de la plus grande autonomie possible. Dans ce cadre, un certain nombre d'aménagements doivent être effectués. A ce titre, Saumur Habitat, bailleur social, a déjà engagé des travaux, au cas par cas, visant à développer l'adaptabilité des logements occupés par des personnes vieillissantes ou en situation de handicap. Par ailleurs, des dispositions du PRU prévoient un pourcentage de logements « accessibles » à l'occasion de toute nouvelle opération de construction.

10. LES BESOINS DES SAUMUROIS EN TERMES DE LOGEMENT, D'HABITAT ET DE QUALITE DE VIE

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Résidences principales	13 269	13 099	13 156	-	-	INSEE
<i>Dont propriétaires</i>	46 %	46 %	47 %	-	-	INSEE
<i>Dont locataires</i>	53 %	53 %	52 %	-	-	INSEE
<i>D'un logement non HLM¹³⁸</i>	58 %	60 %	58 %	-	-	INSEE
<i>D'un logement HLM</i>	42 %	41 %	42 %	-	-	INSEE
<i>Dont logés gratuitement</i>	1 %	1 %	1 %	-	-	INSEE
Allocataires bénéficiaires d'une aide au logement de la CAF	n.c.	2 870	2 859	2 727	n.c.	CAF du Maine-et-Loire
<i>Part parmi les allocataires CAF</i>	n.c.	50 %	50 %	47 %	n.c.	CAF du Maine-et-Loire
Part des ménages accueillis dans le parc social aux ressources < à 60% du plafond d'accès	n.c.	n.c.	74 %	75 %	75 %	SH¹³⁹
Part des ménages accueillis dans le parc social aux ressources < à 20% du plafond d'accès	n.c.	n.c.	27 %	26 %	27 %	SH

10.1 L'habitat saumurois

10.1.1 Un parc privé précaire

Le parc privé à Saumur est particulièrement touché par les problématiques de précarité et de vétusté, notamment dans le centre ancien. Problématique classique des centres anciens, les logements vieillissants n'ont pas toujours pu être réhabilités et se trouvent aujourd'hui dans des situations de vétusté avancée. Déjà relevés dans une étude menée par la CAF de l'Anjou en 1995, ces constats sont aujourd'hui toujours les mêmes.

On trouve dans le centre ancien de nombreux ménages vivant dans des conditions de très grande précarité (sanitaires communs à plusieurs appartements ; logements sous dimensionnés ; huisseries dans un état très altéré...), particulièrement des personnes seules ou des familles monoparentales.

Aujourd'hui le parc privé du centre ancien semble jouer, de fait, un rôle de logement social : avec des prix d'appel accessibles et une localisation idéale, proche de tous les services, les ménages les plus fragiles ont majoritairement tendance à choisir d'y vivre. Toutefois, la vétusté des logements conduit à des montants de charges d'énergie considérables, doublant souvent le montant du loyer, situations auxquelles les familles ne parviennent plus à faire face. Pour illustration, on peut citer la très forte progression des aides versées par le CCAS pour permettre aux familles de couvrir les charges d'énergie qu'elles ne parviennent pas à assumer.

138 Habitat à Loyer Modéré

139 Saumur Habitat

Le logement intègre une dimension sociale forte : c'est pour l'être humain un besoin vital. Une adresse concourt à la représentation que l'on se fait d'une personne. Un Homme et une famille ont besoin d'un toit, d'un logement pour se construire et participer à la vie collective. Dans une société difficile et un contexte économique complexe, le logement est un refuge pour l'individu. Certaines sociétés humaines ont ainsi considéré qu'il constituait un droit naturel. A ce titre un droit au logement opposable est institué en France depuis le 1^{er} février 2008.

Par ailleurs, les personnes s'identifiant à leur lieu d'habitation, la vétusté ou la précarité d'un logement peut être un motif d'isolement social. L'intégration sociale dépend ainsi, pour partie, d'un lieu d'habitation décent.

10.1.2 Une surreprésentation des logements collectifs justifiée par un parc foncier contraint¹⁴⁰

Le parc de logements saumurois est constitué à parts égales de maisons et d'appartements. Ce chiffre est relativement éloigné des tendances départementales (73% de maisons), nationales (57%) ou de collectivités similaires (Saintes : 60%). Entre 1999 et 2007, 128 nouvelles maisons ont été construites à Saumur (+2%), contre 539 appartements (+8%).

A Saumur, dans un cadre foncier contraint (réglementation liée aux risques majeurs naturels, terrains viticoles et maraîchers), les possibilités de construction de logements individuels sont très limitées. En parallèle, de nombreuses résidences ont vu le jour dans différentes zones de la ville (Bagneux, Delessert-Saint Louis-Nantilly, Saint-Hilaire-Saint-Florent) expliquant la forte progression du nombre d'appartements à Saumur.

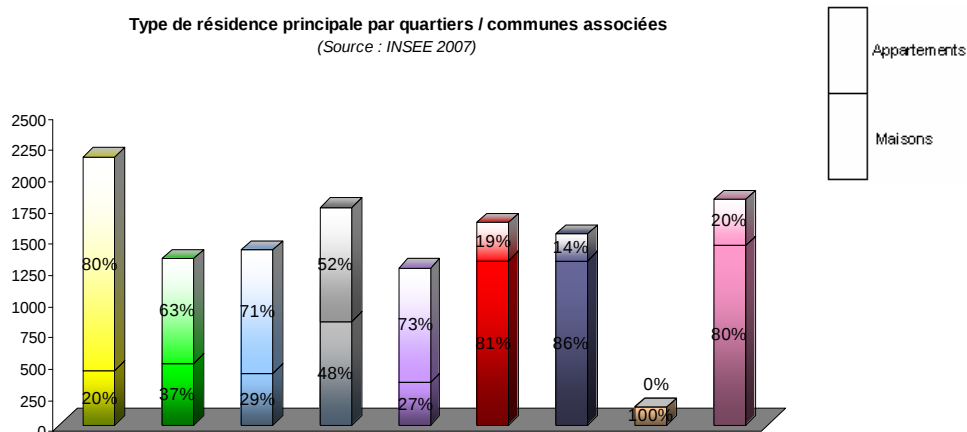
On note également à Saumur un manque de petits logements (type II et III), qui répondraient :

- à la population saumuroise vieillissante (personnes retraitées qui cherchent un logement plus petit, à proximité des services),
- à des jeunes actifs débutant dans un emploi,
- aux apprentis et/ou saisonniers de passage sur le territoire,
- à des jeunes couples avec un enfant.

D'autre part, le parc de grands logements (type IV et V) est vieillissant et ne correspond plus aux normes actuelles (problématiques de pertes d'énergies et donc de charges prohibitives). Ces éléments confirment finalement le phénomène de manque de grands logements de qualité et à un prix accessible.

140 Source : INSEE

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Les communes associées comptent dans leur parc de logement une très forte représentation des logements individuels avec en moyenne 87% de maisons. Ceci s'explique par l'étendue géographique de ces zones.

Dans les Hauts Quartiers, la répartition appartements/maisons est équilibrée. Les spécificités marquées de ce quartier (population aisée et fragile, personnes âgées et jeunes couples, quartier prioritaire) se retrouvent dans son parc d'habitat avec autant d'habitat collectif qu'individuel.

Les autres quartiers de la ville sont ceux où la part de maisons est la plus faible (moyenne : 28%).

Ces situations sont caractéristiques de celles observées dans les villes en général : une forte concentration de population dans les quartiers les plus proches du Centre Ville avec une majorité de logements collectifs et la possibilité de trouver de l'habitat individuel en s'éloignant de ce centre.

10.1.3 Une forte inégalité de répartition entre propriétaires et locataires sur le territoire, témoin de problématiques de précarité

On note entre 1999 et 2007 une réduction du nombre de locataires (-259, -4%) et de logés gratuitement¹⁴¹ (-204, -60%) au bénéfice du nombre de propriétaires qui a connu une belle progression (+610, +11%).

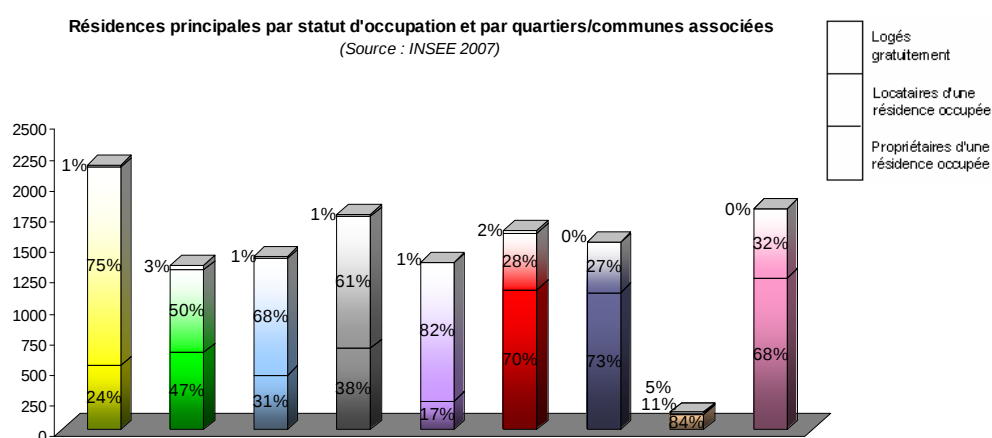
Aujourd'hui, les propriétaires représentent 46% des occupants des logements saumurois. Si leur part a progressé depuis 1999 où elle ne représentait que 42% des ménages, elle reste encore en deçà des tendances (département : 59%, Saintes : 51%, France : 57%).

Cette différence entre Saumur et d'autres collectivités s'explique notamment par un marché immobilier tendu mais également souvent inabordable, concurrençant les tarifs pratiqués dans de grandes agglomérations telles qu'Angers ou Tours. Rapproché du faible niveau de revenu de la majorité des Saumurois, l'accès à la propriété est donc rendu difficile voire impossible.

141 Voir lexique

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

A l'image des constats précédemment énoncés, on trouve une majorité de propriétaires dans les communes associées (moyenne : 74% de propriétaires). A l'inverse, les quartiers où la part des propriétaires est la plus faible sont le Chemin Vert (17%) et le Centre Ville (24%). Ce constat s'explique par la concentration dans ces quartiers de personnes aux très faibles niveaux de revenus. A titre d'exemple, une opération commerciale privée visant à faciliter l'accession à la propriété lancée en 2011 au sein du quartier du Chemin Vert a été abandonnée faute de personnes intéressées. Saumur Habitat qui a ouvert un certain nombre de ses logements en accession à la propriété a également rencontré des difficultés, l'amenant parfois à remettre sur le parc locatif les logements qui là, trouvaient preneur. Dans une ville où la précarité est prégnante, l'engagement financier que représente le rapport à la propriété paraît pour beaucoup inaccessible et inenvisageable.



10.1.4 Une forte progression de la vacance¹⁴² et des résidences secondaires

En 2007 comme en 1999, les logements saumurois sont à 88% des résidences principales, à 3% des résidences secondaires et à 9% des logements vacants. Saumur ne se distingue pas sur ce point des tendances de collectivités comparables ou du département. Elle est en revanche très en dessous des taux de vacance des logements enregistrés à l'échelle nationale.

	Repères	Saumur	Département	Saintes	France
Résidences principales		88%	92%	89%	84%
Résidences secondaires et logements occasionnels		9%	5%	9%	6%
Logements vacants		3%	3%	2%	10%

Source : INSEE 2007

Si les types d'occupations des logements ne sont donc pas représentatifs d'une situation particulière, l'observation de la variation en nombre de leur type d'occupation est plus éclairante. Entre 1999 et 2007, parmi les 330 nouveaux logements enregistrés sur le territoire communal, on note :

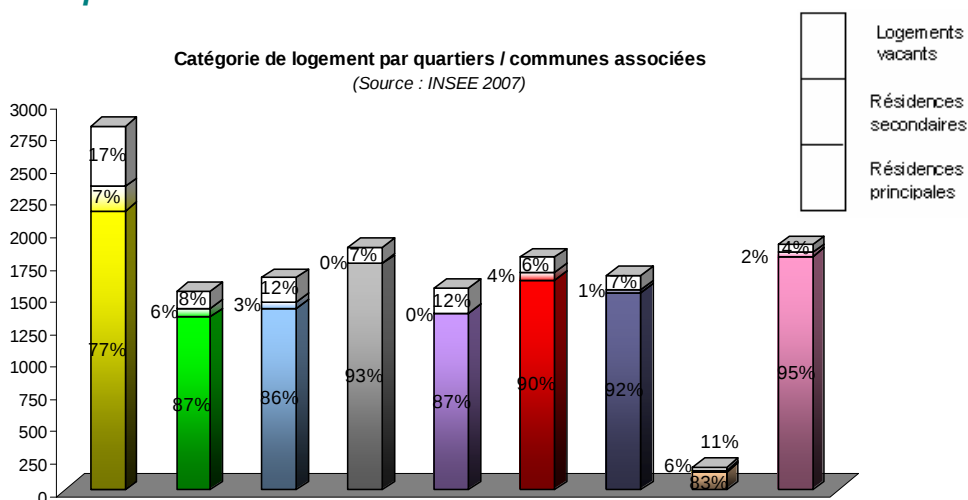
- 147 nouvelles résidences principales (+1%),
- 27 résidences secondaires ou logements occasionnels supplémentaires (+7%),
- 156 logements vacants en plus (+12%).

¹⁴² Voir lexique

Il est donc à noter que l'augmentation des logements vacants et des résidences secondaires est largement supérieure à celle des résidences principales, ce qui est à relier au phénomène de perte de population constaté sur le territoire saumurois. L'augmentation de cette vacance est donc à attribuer pour partie :

- au manque d'attractivité de la ville et particulièrement de certains quartiers,
- à la qualité des logements dans certains quartiers de la ville (logements publics dégradés par les occupants lorsqu'ils sont rendus, logements privés insalubres...),
- à une image de marque négative de plusieurs quartiers qui persiste malgré les projets d'habitat et les travaux de réhabilitation engagés.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Différentes tendances sont visibles dans les quartiers et les communes associées. Les zones où l'on note la plus grande vacance sont :

- le Centre Ville (17%), ce qui s'explique notamment par un grand nombre de biens reçus en succession par des ayants droits qui ne souhaitent pas les occuper mais qui n'ont pas les moyens de les réhabiliter pour les mettre en location,
- les quartiers Gare-Croix Verte-Offard-Millocheau et Chemin Vert (12%), ce qui peut être attribué à un parc vieillissant et non adapté et à une image négative subie par ces quartiers,
- la commune associée de Dampierre-sur-Loire (11%), ce qui peut être lié à un renouvellement naturel au sein du parc d'habitat du fait de décès qui est confronté à des difficultés à trouver de nouveaux acheteurs pour ces biens en raison de contraintes naturelles (réglementation sur la prévention des risques majeurs).

A l'inverse, Bagneux, Delessert-Saint Louis-Nantilly, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées sont les zones qui enregistrent les plus faibles taux de vacance. Ces endroits de la ville sont très recherchés par les familles du fait d'un parc de logements de type individuel ou petit collectif, mais aussi de leur cadre de vie et de l'image de marque dont ils jouissent.

Logiquement, les plus forts taux de résidences principales sont observés dans les communes associées et dans les Hauts Quartiers. Le quartier du Centre Ville est celui qui enregistre la plus petite part de résidences principales.

10.1.5 Un important taux de vacance des logements : distinction entre le parc public et le parc privé

Le taux de vacance dans le parc privé était de presque 8% en 2007¹⁴³. Les professionnels constatent ce phénomène essentiellement dans le centre ancien de Saumur. Cette situation touche particulièrement :

- des logements anciens : parfois reçus par héritage, pour lesquels les ascendants n'ont pas les moyens financiers nécessaires à leur réhabilitation ;
- des logements situés au dessus des commerces : il est particulièrement difficile d'accéder à ces logements et notamment d'y emménager, ce qui explique qu'une grande partie d'entre eux restent vides.

Dans les deux cas, un travail de grande ampleur est actuellement mené par la communauté d'agglomération afin de :

- repérer ces logements,
- mettre en œuvre, avec les propriétaires privés, une éventuelle réhabilitation de ce parc,
- travailler en lien avec les gérants pour réadapter les étages des commerces à un usage d'habitation.

Dans le parc public de Saumur Habitat, le taux de vacance structurelle moyen à l'échelle de la ville est de 4,6%. Toutefois, si dans certaines zones ce taux est très faible (Saint-Hilaire-Saint-Florent, Bagneux, Hauts Quartiers), il est dans d'autres relativement important (Centre Ville, Chemin Vert).

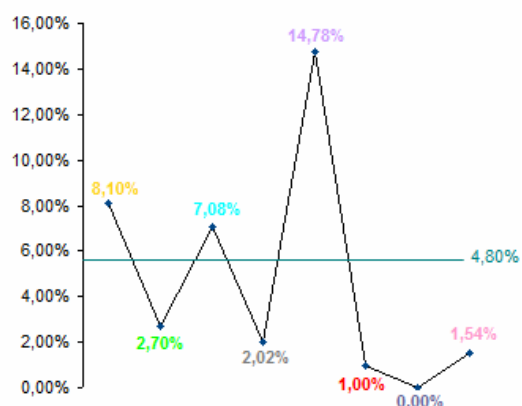
Ces taux de vacance s'expliquent pour partie directement par l'image véhiculée et subie par chacun des quartiers, la non adaptation de certains logements à la demande des Saumurois et des coûts parfois importants. Une véritable échelle sociale régit les

quartiers saumurois et les déplacements d'un quartier à un autre, s'ils sont difficiles, sont considérés comme une progression dans cette échelle.

Ainsi, si des logements de qualité et de taille adaptée à la demande sont disponibles, certaines familles refuseront ne serait-ce que de les visiter s'ils sont localisés dans un quartier au sein duquel elles ne souhaitent pas vivre, du fait de son image négative.

Pour tenter de lutter contre ce phénomène, Saumur Habitat a mis en œuvre une opération commerciale en 2010, qui visait à apporter une aide au loyer pendant plusieurs mois. Ce dispositif a finalement eu pour effet direct de diminuer le montant de l'aide au logement versée par la CAF, ne répondant pas ainsi à la véritable problématique de la prise en charge financière des charges d'énergie, ni à celle des forts taux de vacance observés. Finalement la difficulté des ménages ne tient pas tant à la couverture des loyers qu'à celle des charges doublant parfois le montant du loyer.

Taux de vacance structurelle par quartiers / communes associées
(Source : SH au 31/12/2010)



143 Source : SIG – Ville de Saumur

En 2011, suite aux restructurations (transformation de grands en petits logements) et travaux visant à réduire les coûts des charges d'énergie, la vacance dans le quartier du Centre Ville est nulle. Ceci confirme donc certaines hypothèses précédemment posées pour expliquer le phénomène de vacance.

10.1.6 Les conséquences de la quête d'un habitat de type pavillonnaire sur la précarité financière et sociale de certains ménages

A Saumur comme ailleurs, la demande d'habitat est essentiellement de type pavillonnaire (logement individuel avec jardin). Les problématiques d'incivilités au sein des collectifs et de voisinage au sein des habitats mitoyens conduisent de plus en plus de personnes à rechercher une habitation plus isolée. Pour autant, la typologie des logements saumurois est en majorité celle des appartements. Il n'est donc pas possible de satisfaire l'ensemble des souhaits des familles.

Pour ces raisons, de nombreux ménages ont quitté la ville pour s'installer dans les communes périphériques. Pour répondre aux besoins nouveaux identifiés, ces communes ont donc développé les services de proximité nécessaires (écoles, structures d'accueil du jeune enfant, équipements sportifs).

Pour autant, ces ménages qui se sont éloignés des villes n'ont pas toujours anticipé les dépenses liées aux déplacements. Choisir de vivre en dehors des villes nécessite d'avoir au moins un véhicule et induit des coûts de carburant liés à la nécessité de se déplacer du fait de l'absence de certains services dans la périphérie des centres urbains (collèges, lycées, emploi, structures d'accompagnement social...). Pour ces raisons, on observe aujourd'hui un phénomène inverse de retour vers les villes.

A l'opposé, certaines personnes qui ne font pas le choix de revenir en ville sont parfois très isolées, ce qui vient accentuer des situations de fragilité déjà importantes.

10.1.7 Le logement des jeunes : un volume d'offre a priori satisfaisant au regard des besoins identifiés¹⁴⁴

Globalement, l'offre de logement proposée sur le territoire saumurois permet d'apporter, en volume, une réponse à la demande des jeunes. Toutefois, des besoins restent aujourd'hui non satisfaits :

- jeunes inscrits dans les formations supérieures spécifiques,
- apprentis en bijouterie et hôtellerie,
- saisonniers de l'hôtellerie,
- saisonniers agricoles en maraîchage,
- jeunes en difficulté socioéconomique.

144 Source : Etude sur le logement des jeunes à Saumur – Pôle Habitat – Saumur Agglo - 2011

Face à ces demandes non satisfaites, l'optimisation du taux d'occupation de la résidence étudiante Rabelais devrait pouvoir être obtenue par l'accroissement des supports d'information autour de l'offre qu'elle présente et aussi des réseaux de transports en commun existants la reliant aux instituts de formation, à la gare et au Centre Ville.

L'offre de logements indépendants intermédiaires doit également être adaptée et développée en s'orientant vers des chambres chez l'habitant, solution ponctuelle pouvant répondre aux besoins notamment des saisonniers et apprentis.

Globalement, on note que l'offre de logement proposée aux jeunes est satisfaisante en nombre. Pour autant, il est soulevé qu'elle ne répond pas toujours à leurs attentes. Les jeunes recherchent essentiellement des logements en Centre Ville (à proximité des lieux festifs), ce qui explique pour partie la vacance observée au sein de la résidence étudiante Rabelais située au Chemin Vert.

10.1.8 La situation spécifique des gens du voyage : une sédentarisation à accompagner

Le public des gens du voyage à Saumur représente une part de la population qu'il est difficile de quantifier. Pour autant, cette communauté cherche aujourd'hui à se sédentariser et a besoin, dans ce cadre, d'un accompagnement spécifique.

Ce public qui recherche des terrains isolés plutôt en campagne se retrouve parfois dans de grandes difficultés financières en tentant de se sédentariser. Si ces personnes ont les moyens d'acheter le terrain et/ou le bien, ils n'ont ensuite plus les finances nécessaires à la réhabilitation de celui-ci, souvent en très mauvais état. Ils se retrouvent de ce fait sans habitation et sans aucune économie, avec un bien souvent difficile à revendre.

La problématique de la sédentarisation des gens du voyage doit également être entendue du point de vue de la cohabitation des différents publics et de la mixité sociale. L'accompagnement de la sédentarisation des gens du voyage doit donc également s'envisager du point de vue de leur intégration dans la ville.

10.2 Le parc social à Saumur

10.2.1 Présentation du parc

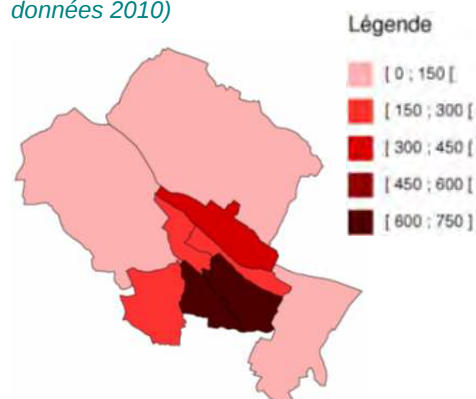
10.2.1.1 Un niveau de couverture du territoire en logements sociaux satisfaisant

La loi SRU¹⁴⁵ du 13 décembre 2000 incite, entre autre, au respect du principe des 20% de logements sociaux sur le territoire de chaque commune. A ce jour, la Ville de Saumur est particulièrement bien dotée puisque 25% de ses logements répondent à cette obligation¹⁴⁶.

Ce type de logements permet ainsi de répondre aux besoins des populations les plus fragiles, en leur offrant un toit à un coût accessible.

Si le volume de l'offre est satisfaisant, la question relative au logement social tient davantage à la qualité de ce qui est proposé (typologie, localisation, qualité énergétique...), qui ne semble aujourd'hui pas en adéquation avec les besoins des Saumurois.

> **Zoom sur les quartiers et les communes associées** (Source : Saumur Habitat¹⁴⁷, données 2010)



Les logements de Saumur Habitat sont majoritairement concentrés au sein des quartiers prioritaires. Dans l'ordre, le Chemin Vert concentre 29% du parc, devant les Hauts Quartiers (25%), le quartier Gare- Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (13%) et Bagneux (9%).

Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Dampierre-sur-Loire ne comptent que peu, voir pas de parc Saumur Habitat sur leur territoire.

145 La loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 cherche à lutter contre la périurbanisation et le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, en incitant – voire contraignant parfois – la mixité urbaine et sociale, en mettant en œuvre une politique de déplacements au service du développement durable.

146 Tous bailleurs sociaux présents sur le territoire confondus.

147 Depuis le 1^{er} janvier 2012, Saumur Loire Habitat est devenu Saumur Habitat (suite à la fusion de cette société avec la SIEMS).

10.2.1.2 Des travaux d'ampleur dans le parc social de Saumur

Habitat

Le PRU a été, entre autre, l'opportunité de se réinterroger sur la qualité des logements sociaux à Saumur. Ainsi, de vastes travaux de réhabilitation ou de déconstruction/reconstruction ont été engagés depuis plusieurs années.

De ce fait, plusieurs quartiers de la ville ont été et vont encore être transformés : les Hauts Quartiers, le Chemin Vert, la Croix Verte et dans une moindre mesure le Centre Ville.

En ce qui concerne les trois premiers quartiers, des travaux de réhabilitation de logements anciens ont été entrepris (isolation, changement des huisseries...). Dans certains cas, la déconstruction de logements trop anciens a été choisie, afin de pouvoir reconstruire de nouveaux logements collectifs (selon la logique du « un pour un »), répondant aux normes BBC¹⁴⁸, assurant ainsi à leurs futurs occupants une maîtrise des charges d'énergie.

En raison du coût important de la réhabilitation des logements (valeur moyenne : entre 15 000 € et 20 000 € par logement réhabilité), cet effort énergétique a, pour le moment, pris le pas sur les autres travaux (équipements collectifs de type porte, interphones...).

De nouvelles résidences ont été construites (Les Manèges, rue du Portail Louis...) en Centre Ville afin de favoriser la mixité sociale, en introduisant le logement social dans des quartiers sortant de la géographie prioritaire.

Dans plusieurs situations et afin de répondre à l'évolution de la structure des ménages (augmentation de la part des couples sans enfants, augmentation des familles monoparentales), des grands logements ont également été séparés en plusieurs petits logements.

Enfin, des travaux visant à rendre le parc de Saumur Habitat accessible sont en cours. L'accessibilité du logement occupé par une personne à mobilité réduite est assurée dans la mesure du possible (installation d'une douche, de poignée dans les toilettes...). Dans le cas contraire, un relogement de la personne peut être proposé.

Dans toutes les résidences neuves, au moins un logement totalement accessible est prévu.

Ces différents éléments illustrent une dynamique d'adaptation, de réhabilitation et de rénovation du parc social à Saumur et la volonté de tenter de répondre à un phénomène de vacance particulièrement important.

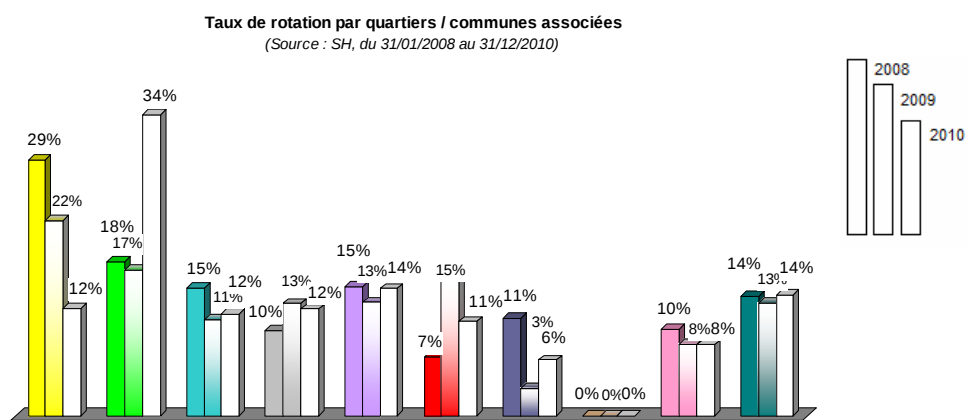
148 Bâtiment basse consommation

10.2.1.3 Un parc public prisé dans certains quartiers

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Les taux de rotation¹⁴⁹ relevés dans les différents quartiers présentent une tendance sensiblement similaire aux tendances de la ville (aux alentours de 14%). Toutefois en 2010, on observe le plus faible taux de rotation à Saint-Lambert-des-Levées (6%) et à Bagneux (8%). A l'inverse, les plus forts taux ont été enregistrés au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly (34%) et du Chemin Vert (14%).

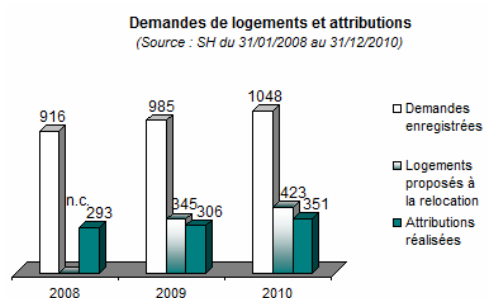
Plus le taux de rotation est bas, plus il traduit un faible renouvellement des locataires du parc, qui peut être dû à l'attachement des habitants à leur quartier et/ou à un refus de le quitter (identification sociale à un lieu d'habitation, problématiques de mobilité). Ce constat reste à relativiser dans la mesure où en moyenne, un locataire sur sept est remplacé chaque année.



Clé de lecture : le fort taux de rotation observé dans le quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly en 2010 fait suite à une opération ponctuelle de restructuration des 25 logements des anciens locaux de la gendarmerie.

Les demandes d'attribution de logement social sont en hausse constante depuis 2008 (progression annuelle moyenne de 7%). Les logements proposés à la location et les attributions réalisées sont elles aussi en constante progression au cours des trois dernières années. Cette évolution du nombre de demandes enregistrées peut être significative :

- d'une diminution des ressources des ménages saumurois, les incitant à se tourner de plus en plus vers le logement social, plus accessible financièrement ;
- d'une communication efficace autour des possibilités d'accès au logement social ;
- d'une pleine satisfaction de la qualité des nouveaux logements proposés.



En 2010, 14% des attributions concernent des logements individuels (14% en 2009, 20% en 2008) et 86% des collectifs (86% en 2009 et 80% en 2008), ce qui ne semble pas répondre aux attentes des Saumurois, mais bien correspondre à la disponibilité du parc.

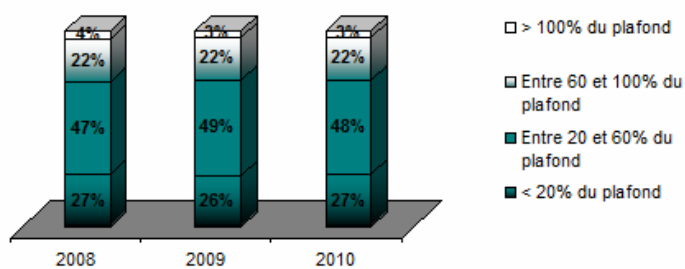
149 Voir lexique

10.2.2 Présentation générale du public utilisateur du parc Saumur Habitat

10.2.2.1 Le stable niveau de revenus des locataires

Presque un locataire Saumur Habitat sur trois a un revenu inférieur à 20% du plafond de ressources pour l'attribution d'un logement et la moitié d'entre eux ont un revenu compris entre 20% et 60% du plafond. Ces taux n'ont pas connu d'évolution significative entre 2008 et 2010.

Ressources des locataires SH au 31 décembre par rapport au plafond de ressources pour l'attribution d'un logement
(Source : SH)



A titre indicatif, le plafond de ressources pour une personne seule était en 2010 de 1 700€ par mois (1 580€ en 2009, 1 750€ en 2008). Il était de 3 300€ pour un couple avec deux enfants (3 060€ en 2009, 3 400€ en 2008).

Aujourd'hui, encore 3% des locataires ont un niveau de revenus supérieur à 100% du plafond de ressources, alors

que la précarité de la population saumuroise se développe. On peut ainsi noter :

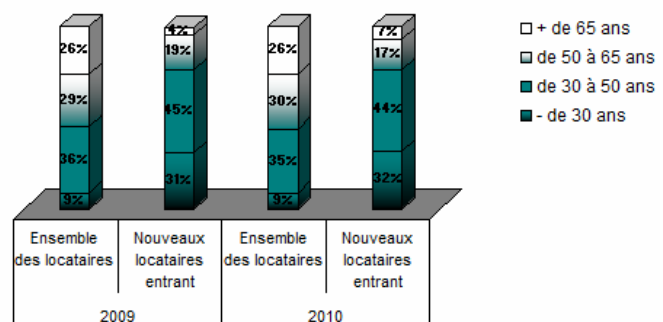
- des logements vacants ne trouvant de locataires potentiels que parmi les populations aux niveaux de ressources supérieurs au plafond de ressources ;
- la nécessité d'introduire une mixité sociale, également liée aux niveaux de revenus, dans les logements Saumur Habitat.

10.2.2.2 Un rajeunissement relatif des locataires

Sur l'ensemble des locataires Saumur Habitat, 9% ont moins de 30 ans, 65% ont entre 30 et 65 ans et 26% ont plus de 65 ans.

Par contre, la typologie des nouveaux locataires entrants est assez différente puisque 32% d'entre eux sont des moins de 30 ans, 61% ont entre 30 et 65 ans et seulement 7% ont plus de 65 ans. Parmi les nouveaux entrants, après la progression de la part de jeunes, c'est celle des plus de 65 ans qui doit être observée (+3 points entre 2009 et 2010). Depuis cinq ans, Saumur Habitat porte une attention particulière à ce public et notamment aux personnes âgées

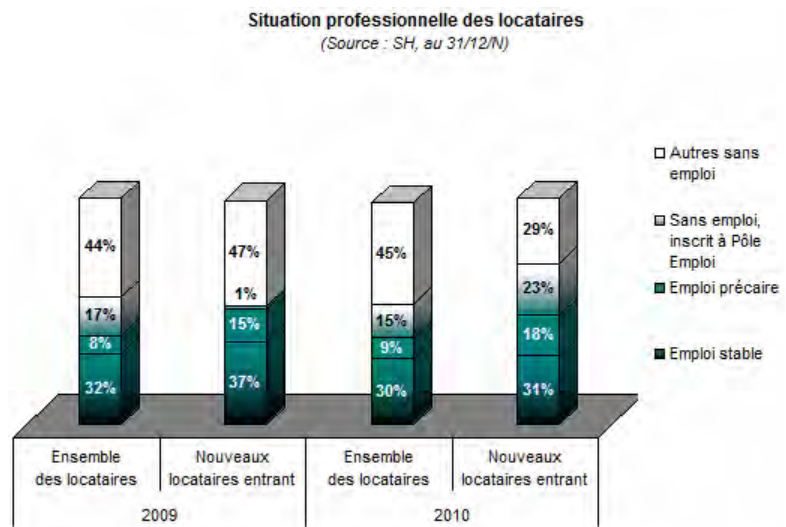
Age du locataire principal
(Source : SH, au 31/12/N)



isolées, sans repères familiaux. Cette lutte contre l'isolement a un but social d'une part, mais permet, d'autre part, de limiter des phénomènes de précarité en développement.

10.2.2.3 Des locataires généralement en situation d'emploi précaire

Qu'il s'agisse des nouvelles entrées ou de l'ensemble des locataires Saumur Habitat, la part des emplois stables est de seulement 30% en moyenne. La proportion de personnes au chômage ou sans emploi est extrêmement importante, puisqu'elle atteint en moyenne 50% des nouveaux entrants et 60% de l'ensemble des locataires. Ces éléments traduisent une situation de rapport à l'emploi complexe, qui va avoir un impact direct sur le lien au logement des publics fragiles.



10.2.2.4 Des problématiques d'impayés moins nombreuses en nombre mais plus importantes en volume financier

Entre 2008 et 2010, les locataires concernés par des problématiques d'impayés représentent 11% du public Saumur Habitat, même si leur nombre a diminué de 8%. Pour un montant annuel moyen de 457 000 €, le taux d'impayés de loyers est de 4,16% en 2010 (+0,85 points en deux ans).

Les raisons de cette augmentation croissante du montant des impayés dans le parc social posent de véritables questions :

- certains de ces ménages rencontrent très certainement des difficultés à prioriser les charges du foyer et à constituer un budget, ce qui nécessiterait une aide extérieure renforcée dans la gestion du budget familial (à ce titre, la CAF du Maine-et-Loire et de nombreuses associations sur le territoire proposent déjà cet accompagnement) ;
- un isolement social de ces publics : conscients de la situation de blocage dans laquelle ils se trouvent, ces publics n'ont pas pour autant la capacité de demander de l'aide (ils ne savent pas à qui s'adresser et/ou n'osent pas solliciter une aide). Ces publics sont les plus préoccupants car ils s'enferment dans une situation de grande précarité dont il sera plus compliqué de les aider à sortir par la suite.

A noter parmi les personnes en situation d'impayés la forte progression du nombre de personnes âgées isolées concernées en cinq ans.

10.2.3 Public précaire et logement : des dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement relativement bien utilisés

10.2.3.1 Les aides pour l'accès dans le logement en forte progression chez le public logé par Saumur Habitat

Entre 2008 et 2010, le nombre de bénéficiaires d'une aide pour l'entrée dans le logement (FSL¹⁵⁰ accès ou LOCAPASS¹⁵¹) a presque doublé passant de 59 à 110. Ils représentent aujourd'hui 31% des entrées, contre 20% en 2008.

Cette forte progression de l'aide pour l'accès au logement peut traduire :

- une meilleure connaissance des dispositifs existants,
- une précarisation importante des demandeurs d'accès au logement social, qui ne peuvent pas assumer les charges liées à l'entrée dans un nouveau logement (dépôt de garantie notamment).

La question se pose de connaître la répartition des attributions du FSL entre FSL secours et FSL prêt. Si dans le premier cas la personne n'est pas redevable de la somme donnée, dans le second un remboursement doit être envisagé. Pour des personnes en situation de précarité financière, l'échéance est donc repoussée, mais reste réelle.

Le rythme annuel moyen de progression du nombre d'entrants dans le parc Saumur Habitat est de 10%. On peut penser que les opérations réalisées par le bailleur ont eu un effet d'appel et ont incité de nouvelles personnes à se tourner vers l'habitat social. Les opérations commerciales réalisées en 2010 afin de lutter contre le phénomène important de vacance dans le parc (premiers mois de loyers gratuits) expliquent, elles aussi, cette progression.

150 Fonds de Solidarité Logement

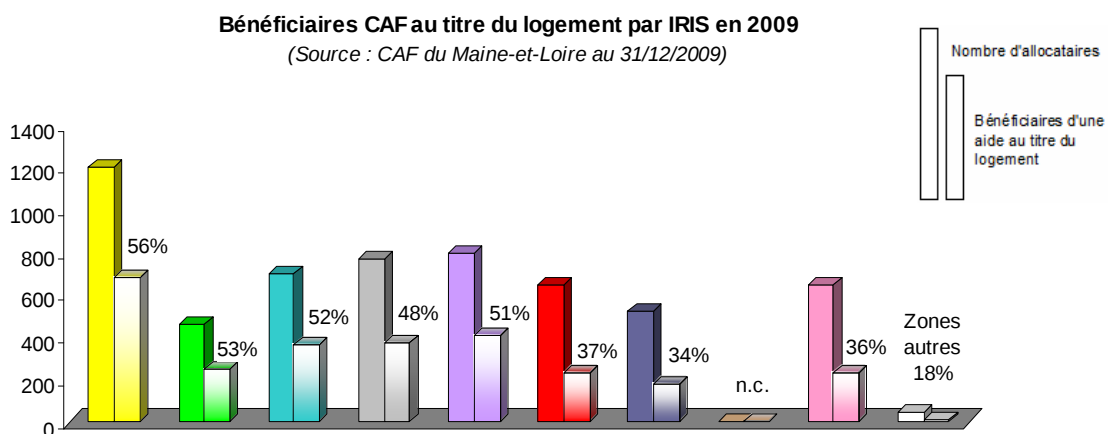
151 Voir lexique

10.2.3.2 L'aide au logement de la CAF : un niveau de recours variable en fonction des quartiers et communes associées

En 2009 à Saumur, parmi les 5 792 allocataires CAF, 47% bénéficiaient d'une aide au titre du logement. Ce dispositif permet aux bénéficiaires de faire face au montant de base du loyer. Cette aide est calculée en fonction du niveau de revenu de la personne et du logement qu'elle occupe.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

La part de bénéficiaires de l'aide au logement de la CAF est assez différente d'un(e) quartier/commune associée à un(e) autre :



Ainsi, les zones où l'aide au logement est la moins octroyée sont les communes associées (36% en moyenne de bénéficiaires parmi les allocataires). A l'inverse, c'est en Centre Ville que l'on trouve le plus de bénéficiaires (56%).

La répartition des allocataires d'une aide au logement au sein des différentes zones de la ville s'explique notamment par la composition des ménages qui y vivent : on trouve au sein des communes associées une majorité de familles avec enfants et une part d'actifs importante (donc des niveaux de revenu corrects), alors que le Centre Ville concentre la plus grande part de personnes seules et familles monoparentales et un taux de chômage important, reproduisant les tendances observées dans les quartiers prioritaires.

10.3 Le cadre de vie

10.3.1 Les atouts d'une ville centre

Commune d'un peu plus de 28 000 habitants en 2007, la Ville de Saumur constitue le cœur du bassin de vie saumurois. Elle est la ville centre de la communauté d'agglomération Saumur Agglo (plus de 60 000 habitants en 2007), dont elle concentre 46% des habitants. Elle est également ville centre du Pays Saumurois, institution administrative regroupant Saumur Agglo et la communauté de communes de Doué-la-Fontaine (plus de 74 000 habitants en 2007), dont elle concentre 38% de la population.

De ce fait, un certain nombre de grands équipements publics sont regroupés sur le territoire communal :

- des équipements d'enseignement secondaire et supérieur en nombre : quatre collèges publics et trois privés, trois lycées publics et un privé, un pôle universitaire ;
- des infrastructures de santé : un centre hospitalier de 439 lits, un espace de pédopsychiatrie pour enfants et adolescents rattaché au centre hospitalier, une clinique chirurgicale d'une centaine de lits ;
- des équipements culturels rayonnants (théâtre, cinéma...) ;
- de nombreuses infrastructures de transports : gare ferroviaire SNCF, réseau de bus (Agglo Bus, Anjou Bus).

La Ville de Saumur concentre les grandes fonctions de centralité d'une ville cœur d'une agglomération : fonctions administratives, fonctions éducatives et culturelles, fonctions commerciales, qui sont autant de services à forte valeur ajoutée pour un territoire. Pour autant, la proximité avec deux pôles économiques majeurs du grand Ouest (Tours et Angers) présente des points positifs (mobilité des actifs, étalement urbain) mais également négatifs (un grand nombre d'actifs viennent travailler à Saumur mais préfèrent vivre dans ces agglomérations proposant des services plus nombreux et divers).

10.3.2 Une qualité de vie certaine

Saumur, avec son riche patrimoine historique, ses viticulteurs et les bords de Loire présente un cadre de vie de grade qualité. Si la situation du logement porte parfois à débat, la qualité de vie à Saumur est incontestable.

En dépit d'un certain étalement de la commune, le Centre Ville occupe une position véritablement centrale, assurant la même distance des services en tout point de la ville.

Le PRU engagé à Saumur en 2004 est une véritable opportunité pour développer la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires, et aider à effacer leur image négative véhiculée depuis trop longtemps, tout en intégrant de la mixité sociale. S'il modifie en profondeur le fonctionnement de ces quartiers et les services qui y sont présents, améliorant ainsi leur image, il ne parvient pour autant pas à inverser totalement les préjugés concernant ces secteurs du territoire communal.

10.3.3 Saumur : ville de villages¹⁵²

La Ville de Saumur est constituée de cinq quartiers et quatre communes associées. Chaque zone est bien dotée en commerces, services de proximité et espaces verts. Ainsi, un cœur de vie est identifié au sein de presque tous les quartiers et communes associées, chacun étant finalement en capacité de s'assumer seul, sans que ses habitants éprouvent la nécessité de se déplacer dans les autres zones de la ville. A titre d'exemple certaines personnes résidant au Chemin Vert disent venir « à Saumur » lorsqu'elles doivent se rendre en Centre Ville. Une exception vient confirmer cette règle : la commune associée de Dampierre-sur-Loire n'a pas vraiment de centre, mais plutôt trois lieux de peuplement.

Si l'identité individuelle de chaque quartier et de chaque commune associée est nécessaire et participe à la bonne cohabitation des habitants de ces secteurs géographiques, l'appréhension de la Ville de Saumur dans sa globalité ne doit pas pour autant être négligée. L'identité propre à chaque quartier/commune associée doit pouvoir être utilisée au bénéfice de l'identité de la Ville de Saumur.

Aujourd'hui le manque de mobilité des Saumurois accentue cette image de ville de villages. Des barrières naturelles (Loire) ou urbaines (voie ferrée) constituent de véritables frontières infranchissables pour certains. Ce blocage est conforté par une desserte de transports en commun envisagées à l'échelle de la communauté d'agglomération et non entre les différents quartiers de la ville.

Le décroissement des quartiers a été entamé par les travaux pris en charge par le PRU. Les nombreuses déconstructions opérées ont conduit à des relogements de personnes, parfois dans un autre quartier ou au sein d'une commune associée. Ces habitants qui pensaient ne jamais quitter leur quartier ont finalement franchi le pas, synonyme dans certains cas de « progression » sur l'échelle sociale des quartiers et communes associées ressentie par les Saumurois.

Toutefois, ces relogements et cette mobilité entre quartiers et communes associées n'ont pas été sans difficultés. Dans un premier temps, la crainte de voir arriver massivement dans des quartiers « tranquilles » des publics issus des quartiers prioritaires a prédominé. Aujourd'hui, la majorité des inquiétudes se sont révélées injustifiées, la cohabitation des publics s'organisant assez bien en règle générale. Elle s'avère en revanche plus délicate au sein des écoles, où enfants comme parents d'élèves ne se comprennent pas et ne souhaitent pas se rencontrer. A ce titre, une action a été engagée à Saint-Lambert-des-Levées afin d'harmoniser la vie en commun par la connaissance mutuelle des utilisateurs du service public qu'est l'école.

152 Pour aller plus loin : voir travaux de Marco Oberti sur la ségrégation urbaine

EN RESUMÉ LE CADRE DE VIE A SAUMUR...

☞ ... doit s'envisager à la lumière du phénomène récent de retour vers les villes de certains foyers qui avaient choisi les communes périphériques comme lieu de vie. La question de la capacité financière des petites communes à gérer dans le temps les nouveaux équipements dans lesquels elles ont investi à l'arrivée de ces familles, sans conduire à une augmentation drastique des impôts locaux, doit être posée. L'enjeu et l'attractivité de la Ville de Saumur peuvent probablement se faire par le biais de l'accompagnement du retour vers la ville de ces familles.

☞ ... interpelle sur la question de la sédentarisation du public issu de la communauté des gens du voyage. Cette problématique qui dépasse les frontières communales, notamment au regard de la demande spécifique de ce public, doit être envisagée au niveau du territoire de l'agglomération, qui dispose de cette compétence. Les questions du logement, de la cohabitation, mais également de l'emploi et de la formation des personnes issues de cette communauté doivent être prises en compte dans l'accompagnement de cette sédentarisation.

☞ ... doit s'envisager, du point de vue de l'habitat, comme un véritable enjeu : un virage doit être opéré afin de redynamiser la ville. A l'évidence, la faiblesse des réserves foncières limite les conditions d'attractivité du parc locatif par une multiplication des constructions pavillonnaires. Il convient par conséquent d'envisager d'autres projections comme la valorisation des nouveaux programmes, l'aménagement d'espaces verts et de lieux de vie à destination des enfants, la revitalisation du centre ancien ainsi que le réaménagement des places de vie du Centre Ville.

☞ ... gagnerait en qualité avec la réhabilitation du parc d'habitat privé. La vétusté des logements privés anciens du Centre Ville est d'autant plus remarquée par tous les observateurs qu'elle accentue les difficultés socioéconomiques des personnes les plus fragiles (impossibilité de faire face aux charges d'énergie, conditions de vie indignes, identification sociale au lieu d'habitation...). Il est essentiel de restaurer ce parc pour endiguer le développement de ce type de précarité. A ce titre, l'OPAH¹⁵³ lancée en 2011 par Saumur Agglo pour une durée de trois ans vise la réhabilitation de 250 logements privés. Toutefois, une véritable difficulté à mobiliser des aides financières est rencontrée. Aujourd'hui, l'ANAH¹⁵⁴ n'accorde de financements que pour la réhabilitation des logements conventionnés dits « dégradés ». Or il est fréquent que les logements en eux-mêmes ne soient pas dégradés, mais qu'ils présentent tout de même une performance énergétique médiocre. D'autre part, les aides se réorientent vers les propriétaires occupants au détriment des propriétaires bailleurs. Ces éléments ne permettent finalement d'envisager qu'à la marge une réhabilitation du parc locatif privé particulièrement.

153 Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat : cette action concertée entre l'Etat, l'ANAH et une ou plusieurs communes a vocation à réhabiliter le patrimoine bâti et à améliorer le confort des logements, en proposant aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions, des taux majorés de subventions. C'est une action de nature incitative visant à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés.

154 Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat

☞ ... appelle des formes de communication de meilleure qualité et une dédramatisation de la qualité de vie au sein de certains quartiers. Saumur, ville de villages, doit être en capacité de valoriser l'ensemble de ses quartiers et communes associées, dans le souci d'une meilleure cohabitation entre les habitants de la commune.

☞ ... doit être appréhendé au regard de la situation de grande précarité d'une part importante de la population (20% des Saumurois vivent sous le seuil de pauvreté). De plus en plus de familles ou personnes seules ne parviennent plus à assumer les charges locatives, mais sont dans l'incapacité de changer de logement pour en reprendre un plus adapté à leurs revenus. C'est le cas notamment des personnes qui se retrouvent seules subitement (décès du conjoint, séparation du couple) pour lesquelles la rupture familiale a déjà été un traumatisme, auquel s'ajoute l'incapacité à faire face aux charges quotidiennes. Le parc social se présente donc comme une solution d'accueil adaptée. Il est toutefois nécessaire d'accompagner le passage du parc privé au parc public. Si le premier joue souvent un rôle social de fait, le passage en logement social n'en reste pas moins une étape difficile à franchir, parfois vécue comme un échec de vie. Un accompagnement de ces publics doit absolument être assuré, doublé d'une information sur l'accès au logement social, non plus comme palliatif d'une situation d'échec, mais comme réponse aux difficultés éprouvées.

☞ ... n'apporte pas de solution adaptée, sur le volet de l'habitat, aux situations particulières. Aujourd'hui si des réponses aux cas par cas sont apportées à ces cas souvent complexes (personnes avec des animaux, jeunes marginaux, femmes battues...), aucune politique globale n'est envisagée pour résoudre ces problématiques à long terme.

☞ ... est de qualité et diversifié, du fait du rôle de ville centre de Saumur. Elle joue ainsi un rôle structurant pour le fonctionnement du bassin de vie saumurois, dont elle draine la population (raisons professionnelles, de consommation ou de loisirs), ce qui constitue un véritable vecteur de création de richesses au niveau local. De plus, si cette polarisation sert la dynamique de l'agglomération, elle permet aussi à la Ville de Saumur de proposer un haut niveau de services à sa population. Une telle densité d'offre doit représenter un atout puissant pour affirmer et développer son attractivité résidentielle et asseoir une croissance soutenue.

☞ ... peut encore se développer et gagner en qualité en décroissant les quartiers et les communes associées. Les quartiers, notamment prioritaires, subissent une image négative intemporelle, particulièrement la Croix Verte et le Chemin Vert. Il est essentiel, dans le but d'aider au développement de l'attractivité de la ville, de faire tomber les préjugés sur ces quartiers.

11. ACTIVITE ECONOMIQUE / EMPLOI / INSERTION¹⁵⁵ : UNE PREOCCUPATION MAJEURE DES HABITANTS SAUMUROIS

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Population active (15-64 ans)	12 241	12 062	11 947	-	-	INSEE
<i>Dont actifs occupés¹⁵⁶</i>	86 %	86 %	85 %	-	-	INSEE
Nombre d'emplois total (salariés et non salariés)	16 249	15 912	15 779	-	-	INSEE
Indicateur de concentration d'emploi¹⁵⁷	152.9	152.9	153.5	-	-	INSEE
Taux de chômage au sens du recensement¹⁵⁸	14 %	14 %	15 %	-	-	INSEE
<i>Dont 15-24 ans</i>	<i>n.c.</i>	26 %	25 %	-	-	<i>Estimation Municipale, INSEE</i>
<i>Dont femmes</i>	17 %	17 %	17 %	-	-	INSEE
<i>Dont 55 ans et plus</i>	<i>n.c.</i>	13 %	13 %	-	-	INSEE
Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C¹⁵⁹ inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre	n.c.	n.c.	n.c.	2 274	2 493	INSEE
<i>Dont femmes</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	50 %	51 %	INSEE
<i>Dont moins de 25 ans</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	22 %	21 %	INSEE
<i>Dont 50 ans et plus</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	17 %	19 %	INSEE
<i>Dont chômeurs de longue durée (>=1an)</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	36 %	40 %	INSEE
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>	+ 10 %	INSEE
Population non scolarisée ayant un niveau de formation inférieur ou égal à un BEP/CAP	70 %	69 %	68 %	-	-	INSEE

11.1 Description générale de l'emploi saumurois

11.1.1 Une ville relativement attirante pour des actifs extérieurs

En 2007, le taux de polarisation de l'emploi était particulièrement élevé à Saumur (1,5) par rapport aux tendances départementales (1), nationales (1) et à la moyenne des collectivités de même strate (1,1).

Note explicative

Le taux de polarisation met en rapport le nombre d'emplois dans la commune au regard du nombre d'actifs occupés qui résident dans la commune.

S'il est proche de zéro, cela signifie que la commune ne dispose que de très peu d'emplois. Sa fonction principale est alors d'héberger les ménages et les familles. A l'inverse, s'il est supérieur à un, il s'agit d'une ville qui fait venir quotidiennement sur son territoire un nombre important d'actifs qui n'y vivent pas. Le taux de un est le taux d'équilibre entre les entrées et les sorties quotidiennes.

155 Pour aller plus loin : Guide Du Diagnostic Territorial de la zone d'emploi Saumur-Baugé, Edition 2011, disponible sur le site <http://www.maisondemploi-siva.com/>

156 Voir lexique

157 Voir lexique

158 Voir lexique

159 Voir lexique

A la lumière de ces éléments, Saumur présente un net déséquilibre entre les entrées et les sorties des actifs sur le territoire communal : les entrées sont largement supérieures aux sorties. En 2007, un actif travaillant à Saumur sur trois n'y vit pas (soit plus de 5 000 personnes qui viennent quotidiennement travailler à Saumur). Ce chiffre est en progression par rapport à 1999 où seulement 29% des actifs travaillant à Saumur n'y vivaient pas (contre 35% en 2007).

Ceci traduit :

- un rôle de ville attractive de fait pour des actifs extérieurs : ville centre de la communauté d'agglomération, bassin de vie et bassin d'emploi, Saumur attire quotidiennement un flux important d'actifs venant de l'agglomération, qui ont fait le choix de vivre dans un cadre plus rural ;
- une attractivité d'emploi mettant en lumière un déficit d'attractivité résidentielle : les actifs viennent travailler à Saumur mais ne souhaitent pas s'y installer. Parmi les éléments qui peuvent expliquer ce choix, sont évoqués les difficultés à trouver un emploi pour les deux personnes du couple, le manque de dynamisme et d'animations de la ville pour les jeunes et les jeunes couples ; mais également la proximité géographique et les liaisons facilitées avec deux pôles économiques majeurs du grand Ouest (Tours et Angers).

11.1.2 Un tissu économique en mouvement

A l'image de la situation nationale (500 000 destructions d'emploi en France entre mi 2008 et début 2012) voire européenne (1 millions au Royaume-Uni / 2,5 millions en Espagne), le tissu économique saumurois s'est profondément modifié depuis 20 ans, phénomène accentué par la crise économique.

Cette évolution se traduit d'une part, par des mouvements d'ampleur au sein de l'activité économique historique de la ville. Des activités caractéristiques de l'emploi saumurois ont en effet disparu (champignonnières), fortement décliné (maraichers à Bagneux) ou se sont délocalisées (caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent). Ces mouvements, consécutifs notamment des évolutions économiques de la société, conduisent à remettre en question le modèle économique saumurois et le type d'emploi qu'il génère.

Cette évolution se traduit d'autre part par un renouvellement des commerces saumurois, qui semblent souhaiter s'adapter aux évolutions de la population (exemple : services aux aînés) mais également lutter contre le phénomène d'échappée des jeunes et jeunes couples du territoire en proposant des articles répondant à l'attente de ces publics.

L'impact de la crise économique a également été non négligeable, avec notamment, au 31 décembre 2010 :

- 53 licenciements économiques dans la Zone d'Emploi¹⁶⁰ Saumur Baugé¹⁶¹ (55 dans le Choletais) ;
- 123 dépôts de bilan à Saumur (255 dans la région d'Angers, 124 à Cholet, 38 dans le Segréen) ;
- la prononciation de la liquidation judiciaire d'un certain nombre d'établissements (à titre d'exemple : la poissonnerie « Au gré des flots » des Halles Saint-Pierre, la librairie-papeterie et diffuseur de presse du Chemin Vert, la boutique Geneviève Lethu rue du Portail-Louis).

¹⁶⁰ Voir lexique

¹⁶¹ Découpage 1990 : 103 communes, 136 823 habitants en 2008

Globalement, les mouvements observés n'ont fait qu'accroître des difficultés d'accès à l'emploi et des situations de précarité déjà existantes à Saumur. L'absence de grosse industrie à Saumur semble être un véritable manque au regard des niveaux de qualification des Saumurois.

Toutefois, quelques initiatives visent quand même à pouvoir renverser la tendance et limiter les impacts de la crise en redéveloppant le secteur économique. A ce titre on peut noter :

- le développement de plusieurs zones commerciales aux alentours de Saumur, créatrices d'emplois (Champ-Blanchard à Distré, Ecoparc à Saint-Lambert-des-Levées...);
- l'agrandissement de structures existantes et le développement de galeries commerciales (Centre Commercial Leclerc) ;
- des initiatives locales visant à pérenniser des entreprises existantes et à les dynamiser avec de nouveaux projets (Société Chudeau, Sellerie Butet...).

11.2 Les actifs saumurois

11.2.1 Présentation générale

11.2.1.1 Une nette représentation des employés et ouvriers, une caractéristique nationale

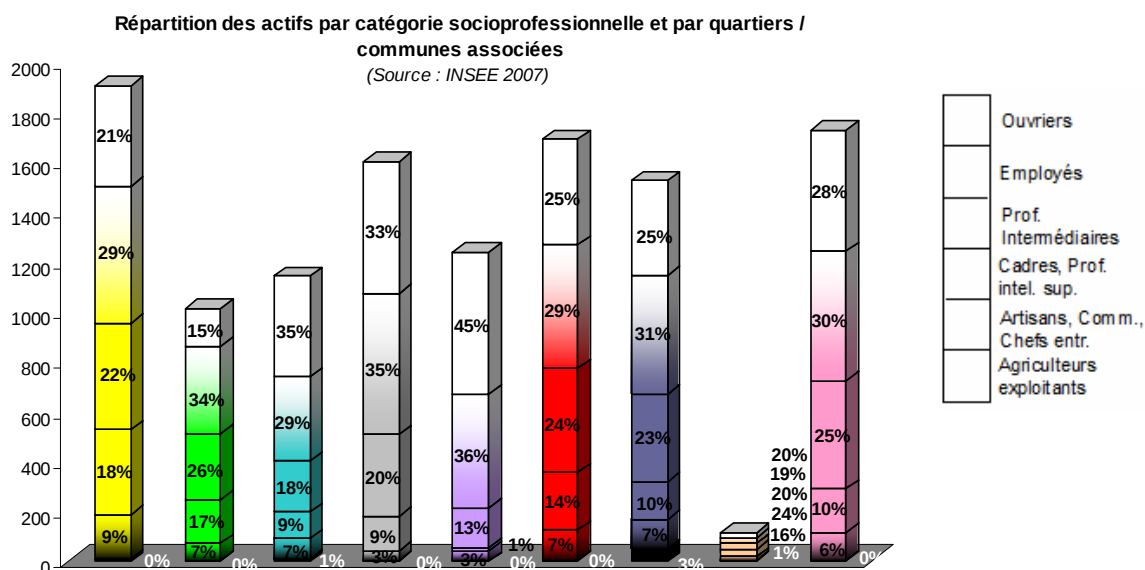
En 2007, les catégories socioprofessionnelles¹⁶² les plus représentées chez les actifs saumurois sont les employés (3 764 actifs ; 31% des actifs), les ouvriers (3 369 ; 28%) et les professions intermédiaires (2 601 ; 22%). Cette répartition suit les tendances observées dans la zone d'emploi Saumur-Baugé, le département et la France entière. A noter toutefois à l'échelle nationale une représentation moins importante des ouvriers (23% contre 28% à Saumur) au bénéfice des cadres et professions intellectuelles supérieures (16% en France ; 11% à Saumur).

La répartition des actifs saumurois au sein des différentes CSP laisse apparaître une population aux bas niveaux de formation.

A noter la très faible représentation des agriculteurs exploitants sur le territoire saumurois (1% des actifs, France 2%), qui s'explique par un secteur foncier peu propice à ces activités. Toutefois, la zone d'emploi Saumur-Baugé semble tout de même être un territoire de prédilection pour ces actifs, puisqu'ils y représentent 6% de la population active.

162 CSP

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



La répartition des différentes CSP au sein des quartiers et des communes associées est assez inégale, mettant en lumière le regroupement de certaines CSP dans les quartiers les plus populaires (ouvriers, employés) et la concentration d'autres dans les quartiers les plus aisés (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures). Seules les professions intermédiaires sont réparties de façon relativement équilibrée dans la ville.

Ainsi les ouvriers et employés sont majoritairement présents chez les actifs du Chemin Vert (respectivement 45% et 36%), les professions intermédiaires sont majoritaires au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly (26% des actifs du quartier) et les artisans-commerçants-chefs d'entreprises vivent essentiellement en Centre Ville (18%).

A l'inverse c'est dans le quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly que les ouvriers sont le moins présents (15%) et à Dampierre-sur-Loire que l'on compte la plus petite part d'employés sur la totalité des actifs de la commune associée (19%). Les professions intermédiaires, les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont le moins représentées parmi les actifs du Chemin Vert (respectivement : 13% et 1% des actifs du quartier). Enfin les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont très faiblement représentés au sein des Hauts Quartiers (3%).

Les agriculteurs exploitants sont concentrés dans trois zones : Saint-Lambert-des-Levées (3% des actifs de la commune associée), Dampierre-sur-Loire (1%) et le quartier Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (1%).

11.2.1.2 Une féminisation des actifs saumurois, également caractérisée par une sous représentation des jeunes et des seniors

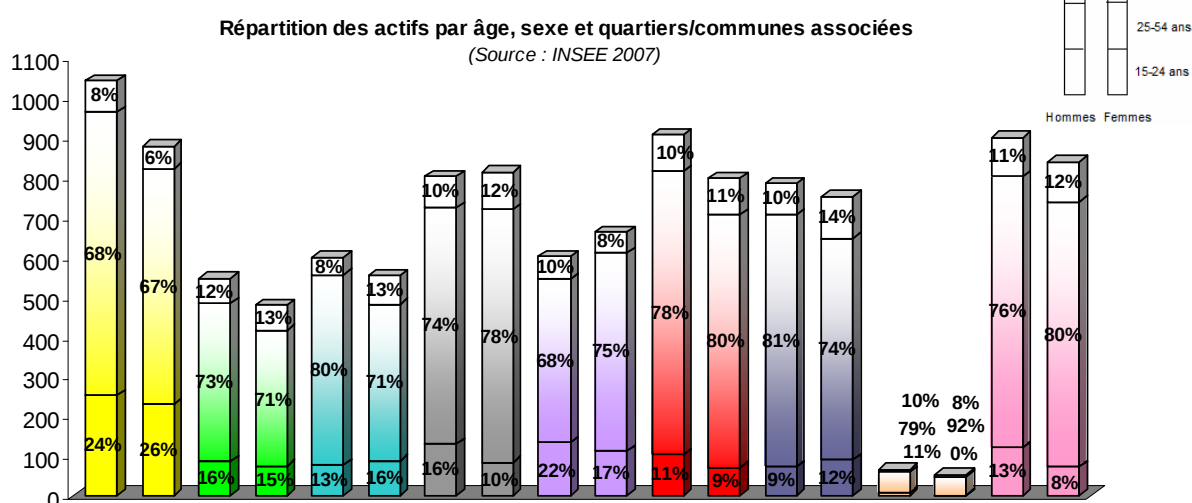
Les actifs saumurois étaient en 2007 plutôt des femmes (52%), reproduisant la même tendance que le département (51%) ou la ville de Saintes (53%). La situation de 2007 s'est complètement inversée par rapport à la répartition par genres des actifs en 1999 : la part des hommes y était alors largement majoritaire (Saumur : 54% ; département : 54% ; Saintes : 51%).

Si Saumur suit les tendances de la répartition hommes/femmes des actifs, elle s'en distingue en ce qui concerne la répartition par âge. On y note en effet une surreprésentation des 25-54 ans (75%) au détriment des 15-24 ans (15%) et des plus de 55 ans (10%). Si cette tendance s'est réduite par rapport à 1999 (80% 25-54 ans / 12% 15-24 ans / 8% de plus de 55 ans), elle n'en reste pas moins très éloignée de celle du département (2007 : 62% 25-54 ans / 21% 15-24 ans / 17% de plus de 55 ans) ou de la ville de Saintes (2007 : 59% 25-54 ans / 21% 15-24 ans / 20% de plus de 55 ans).

Ces éléments amènent à penser que les jeunes saumurois sont éloignés de l'emploi et ce pour diverses raisons : manque de formation, sous représentation de cette catégorie de population parmi les actifs, rupture entre les emplois proposés et les attentes des jeunes.

Les seniors au sens de l'emploi (plus de 55 ans) sont également très faiblement représentés parmi les actifs saumurois comparativement aux tendances de référence. On peut supposer qu'il s'agit pour partie de ruptures dans le parcours professionnel, ayant conduit des personnes dans une situation de chômage dont il leur est difficile de sortir (âge, absence de formation initiale...). Pour autant, ce constat semble aller en contradiction avec celui d'un vieillissement apparent de la population saumuroise.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



A l'image de la moyenne saumuroise, on note une faible représentation des plus de 55 ans parmi les actifs saumurois au sein des quartiers et communes associées. A noter que c'est dans le Centre Ville qu'ils sont le moins représentés (7% des actifs) et à Dampierre-sur-Loire qu'ils sont le plus présents (14%).

Concernant les 15-24 ans, si certains quartiers se situent plutôt dans les tendances départementales (Centre Ville : 25% - Chemin Vert : 20%), les communes associées sont souvent bien en dessous (Dampierre-sur-Loire : 5% - 10% en moyenne pour les trois autres communes associées). Cette sous représentation des 15-24 ans parmi les actifs des communes associées est significative de zones du territoire attirant majoritairement des jeunes couples avec enfants et des personnes âgées. Les jeunes (15-24 ans) sont plus volontiers attirés par les quartiers se rapprochant du Centre Ville ou sont déjà présents au sein des quartiers prioritaires. Il peut également être envisagé que les jeunes de 15-24 ans qui vivent dans les communes associées sont davantage scolarisés que dans les quartiers prioritaires et ne sont, de ce fait, pas comptabilisés dans les actifs.

11.2.1.3 Le lieu de travail des actifs saumurois, fortement impacté par le positionnement géographique de la ville

Conformément aux grandes tendances des collectivités de même strate ou avoisinantes¹⁶³, la majorité des actifs saumurois vivent et travaillent à Saumur (69%). C'est sur le lieu de travail du reste des actifs que la ville se distingue.

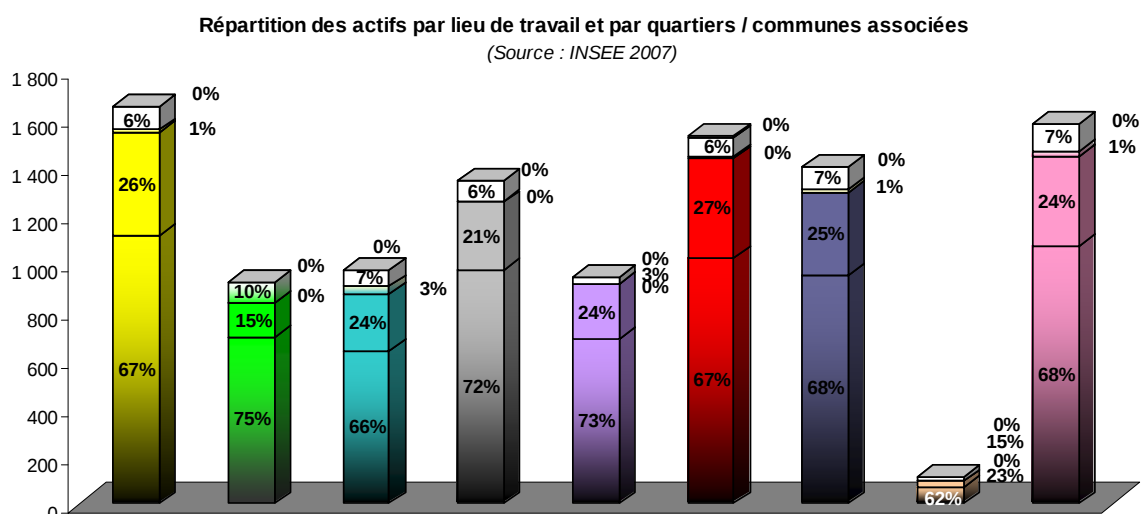
La part d'actifs résidant à Saumur mais travaillant dans une autre commune du département est supérieure à la moyenne des collectivités de comparaison (Saumur : 24% - Saintes : 19% - Bergerac : 22% - Cholet : 16%). Ceci peut s'expliquer par la part d'actifs saumurois qui font le choix de vivre à Saumur car un des deux membres du couple y travaille, mais dont l'autre travaille dans le reste du département (Angers notamment). Seule la ville d'Angers enregistre un taux plus important d'actifs se déplaçant dans une autre commune du département (27%) (liaisons facilitées entre Angers et le reste du département (Saumur, Cholet) permettant un accès à l'emploi sur un vaste périmètre).

La part de Saumurois travaillant dans un autre département de la même région est très faible : elle est seulement de 1% (alors qu'elle est en moyenne de 5% dans les autres communes observées). Ceci peut s'expliquer notamment par la localisation de Saumur à l'extrémité Est du département et de la région.

A l'inverse, la part de Saumurois travaillant dans une autre région est particulièrement importante (6% ; moyenne des autres communes : 3%) et peut se justifier par le positionnement géographique de Saumur, au carrefour de trois régions (Pays de Loire, Centre, Poitou-Charentes). A noter également qu'un certain nombre de Saumurois font le choix d'aller travailler à Paris la semaine, mais ont leur résidence principale à Saumur.

163 Villes de comparaison : Saintes et Bergerac (mêmes caractéristiques socioéconomiques que Saumur), Angers et Cholet (autres pôles d'emploi du département)

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



A la lecture de ce graphique, on trouve la plus forte proportion de personnes vivant et travaillant à Saumur au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly (75%), tout juste devant le Chemin Vert (73%) et les Hauts Quartiers (72%). La nette représentation des quartiers prioritaires dans cette catégorie s'explique par des habitudes de vie prises à l'échelle du quartier : ces populations fragiles ne parviennent pas à se projeter en dehors du quartier et donc encore moins à l'extérieur de la ville, même si cela leur permettrait de trouver un emploi répondant à leurs souhaits et/ou qualifications.

	Autre région hors métropole
	Autre région en métropole
	Autre département de même région
	Autre commune de même département
	Travaille dans la commune de résidence

Parmi les zones dont les résidents travaillent le plus dans une autre commune du département, on trouve en tête Saint-Hilaire-Saint-Florent (27%) (proximité de l'autoroute) et le Centre Ville (26%) (proximité de la gare). Les actifs du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly sont ceux qui se déplacent le moins au sein du département (15%).

Le quartier Gare-Croix Verte-Offard-Millocheau est celui qui réunit le plus d'actifs travaillant dans un autre département de la région. Ceci s'explique majoritairement par la proximité avec la gare, qui facilite grandement les déplacements au sein d'une même région, notamment par le dispositif des Trains Express Régionaux.

Enfin, c'est Dampierre-sur-Loire qui compte parmi ses actifs la plus grande part de ceux qui vont travailler dans une autre région (15%), conséquence directe de la proximité avec la région centre et la centrale nucléaire d'Avoine.

11.2.1.4 Une population aux très faibles niveaux de formation

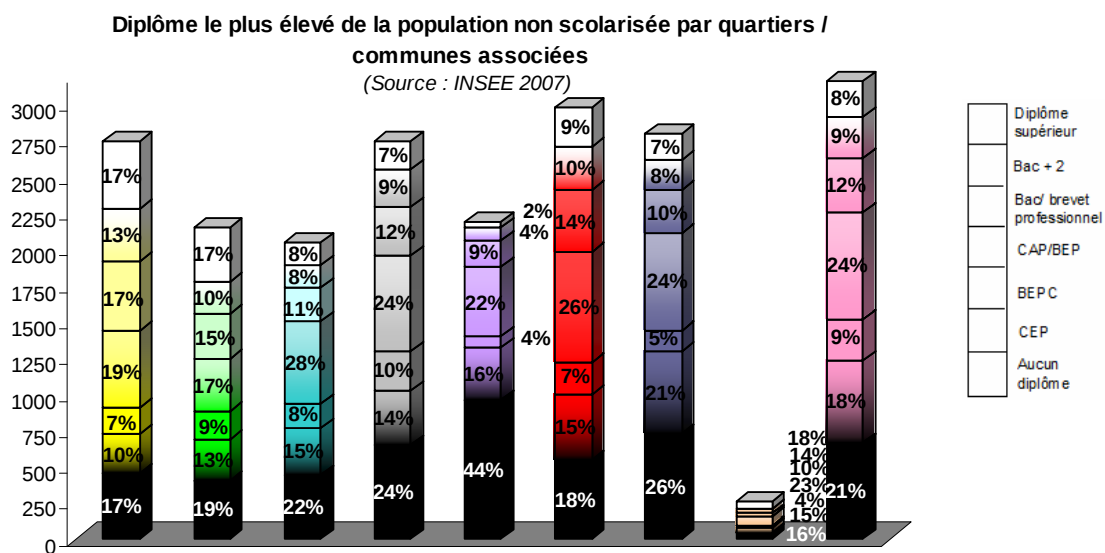
A Saumur, la problématique de la formation des actifs est particulièrement préoccupante. En effet, 24% de la population ne possède aucun diplôme (département : 20% - Saintes : 18%). L'absence totale de diplôme est souvent significative de savoirs de base (lecture, écriture) non acquis, qui constituent de véritables obstacles pour pouvoir trouver ou retrouver un emploi.

45% de la population active possède un niveau de formation égal à un niveau V¹⁶⁴, dans les mêmes proportions que la ville de Saintes ou le département du Maine-et-Loire, mais légèrement au dessus des tendances nationales (42%). A noter toutefois que ce taux était de 50% en 1999.

Au total c'est donc 69% de la population saumuroise qui ne dispose soit d'aucun diplôme, soit d'un très faible niveau de formation (département : 65% - Saintes : 63%).

Parmi les 25-39 ans non scolarisés, seuls 31% disposent d'un haut niveau de formation (supérieur ou égal au bac+2). C'est de six points inférieur à la moyenne des collectivités de même strate (37%) et en dessous des tendances départementales (33%). La prise en considération du niveau de formation de cette tranche d'âge peut potentiellement permettre de compenser les effets liés à une forte proportion de personnes âgées dont le niveau de formation est logiquement plus faible. Ce n'est pas le cas à Saumur, ce qui explique en partie le faible niveau de formation de la population saumuroise dans sa globalité.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Le quartier du Centre Ville est celui qui concentre le moins d'habitants avec un faible niveau de formation (53% n'ont aucun diplôme ou un niveau de formation équivalent ou égal au niveau V) à l'inverse de celui du Chemin Vert qui en concentre le plus (86%). Arrive en seconde position derrière le Chemin Vert la commune associée de Saint-Lambert-des-Levées (76%), ce qui peut s'expliquer pour partie par le caractère rural de cette zone.

164 Voir lexique

On trouve le plus grand nombre de titulaires d'un haut niveau de formation à Dampierre-sur-Loire (32% ont un niveau de formation égal ou supérieur à un bac+2) et dans le Centre Ville (30%). La plus petite proportion de ces diplômés de haut niveau vivent au Chemin Vert (6%).

Ces différents éléments s'expliquent :

- pour le Centre Ville : par un attrait des jeunes diplômés et des jeunes actifs de plus en plus prononcé pour ces quartiers, concentrant un grand nombre de services et d'activités de loisirs et offrant parfois une plus grande proximité avec le travail ;
- pour le Chemin Vert : par une concentration dans les quartiers prioritaires de difficultés d'accès à la formation (difficultés financières, difficultés sociales...) ;
- pour Saint-Lambert-des-Levées : par le caractère rural de cette commune associée ;
- pour Dampierre-sur-Loire : par le développement en cours de cette commune associée et le renouvellement de sa population âgée par des jeunes actifs diplômés qui souhaitent vivre plus en campagne qu'en ville.

Si le niveau de formation des Saumurois est particulièrement faible, c'est également l'employabilité des personnes qui est mise en question. Une part importante de la population ne bénéficie aujourd'hui pas des savoirs de base (lire, écrire), préalables indispensables à une intégration sociale et professionnelle, mais également à la lutte contre l'isolement.

Un second facteur en cause est la capacité des personnes ayant été sans activité professionnelle pendant une longue période à retourner vers l'emploi (respect des horaires, difficulté du travail...).

11.2.2 L'emploi précaire

11.2.2.1 Une proportion importante d'emplois précaires à Saumur : difficulté ou réponse à certaines attentes ?

L'emploi public et les CDI¹⁶⁵ sont très largement représentés dans les contrats des salariés saumurois (78%). Ce chiffre mérite d'être atténué par la forte représentation des employés du secteur public. On peut donc penser que la part de contrats de type CDI n'est pas aussi élevée que le laisse supposer ce chiffre.

On observe par contre en 2007 une part importante d'emplois précaires : 20% des contrats salariés sont des CDD¹⁶⁶ (souvent de courte durée¹⁶⁷), de l'intérim, des emplois aidés, des contrats d'apprentissages ou des stages. A titre de comparaison, ce taux était de 15% au niveau national en 2008.

Il convient toutefois de pondérer les données relatives à l'emploi précaire. Un contrat de travail qui peut paraître insatisfaisant pour certains répondra aux attentes d'autres. Saumur accueille sur son territoire une part importante de population issue de la communauté des gens du voyage, sédentarisée ou non. Ces publics recherchent majoritairement des CDD et des emplois saisonniers.

165 Contrat à Durée Indéterminée – Voir lexique

166 Contrat à Durée Déterminée – Voir lexique

167 Moins de trois ans

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

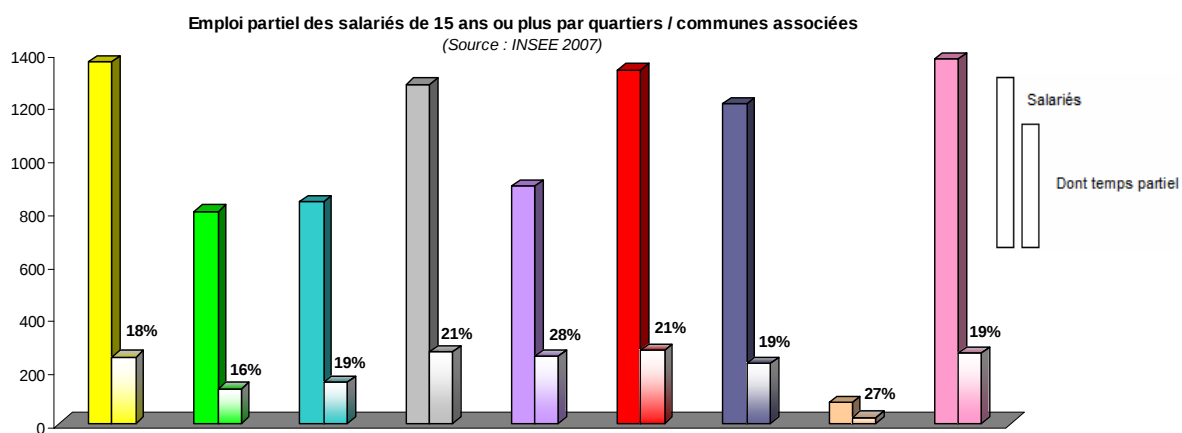
Les communes associées sont les parties du territoire qui accueillent en leur sein le plus grand nombre de salariés de la fonction publique ou en CDI (84% de leurs salariés en moyenne). La forte représentation des militaires à Saumur peut être un élément d'explication de ce constat. En effet les communes associées proposent un type d'habitat de type plutôt individuel, particulièrement recherché par ces familles.

A l'inverse, on trouve la plus grande concentration de salariés avec un contrat de travail dit « précaire » au Chemin Vert (31% des contrats) et en Centre Ville (27%).

11.2.2.2 L'importance de l'emploi partiel chez les salariés

Le poids des salariés à temps complet et sans limitation de durée (CDI, fonction publique) à Saumur est de 66%. Il est en moyenne dans les collectivités de même strate de 74%, et de 68% au niveau départemental. Ce faible taux saumurois caractérise nettement un territoire où la relation à l'emploi est complexe, mais aussi une fragilité économique certaine. Il sera notamment synonyme de difficultés à assumer les charges du foyer, particulièrement chez les familles monoparentales.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



On note que dans les différents quartiers de la ville, la part de salariés à temps partiel est particulièrement importante au Chemin Vert et à Dampierre-sur-Loire : elle y est presque égale à un tiers des salariés. Pour le Chemin Vert, cela peut s'expliquer en partie par le grand nombre de contrats aidés mais aussi les chantiers d'insertion, souvent à temps partiel.

A l'inverse, c'est au sein du quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly et du Centre Ville qu'elle est la plus faible, atteignant toutefois respectivement 16% et 18% des salariés.

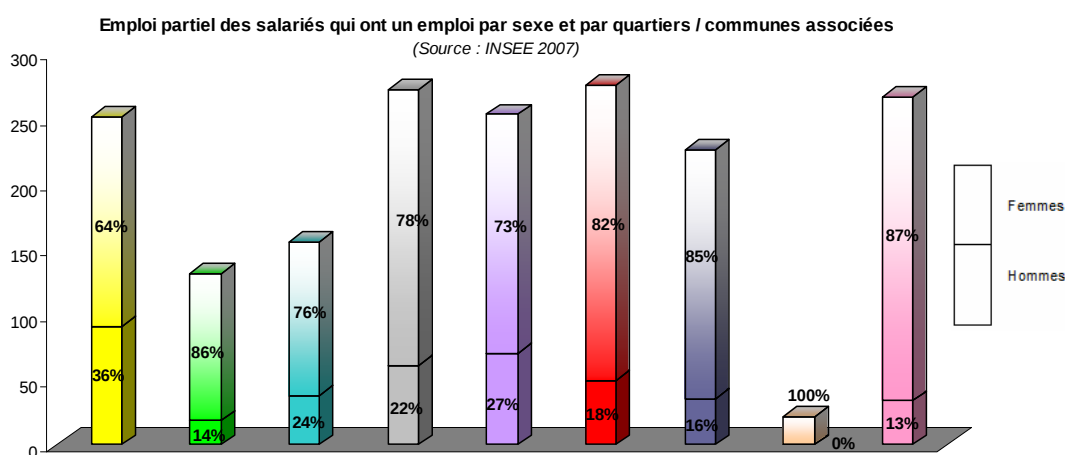
11.2.2.3 Une surreprésentation des femmes dans les contrats à temps partiel chez les salariés

Dans la lignée des tendances nationales, l'emploi partiel à Saumur est majoritairement féminin (79%) (département : 83%).

Sur ce point, deux situations différentes peuvent être rencontrées :

- le temps partiel choisi : ce rythme de travail correspond parfois à un choix des femmes, puisqu'il leur permet de pouvoir poursuivre leur activité professionnelle tout en étant présentes auprès de leurs enfants ;
- le temps partiel subi :
 - o dans certains cas les emplois proposés qui répondent au niveau de formation des femmes concernées ou à ce qu'elles pensent pouvoir faire, sont des emplois à temps partiel, avec des horaires atypiques et/ou irréguliers ;
 - o dans d'autres situations il arrive que le manque de solution d'accueil des enfants contraigne la mère à adapter son temps de travail.

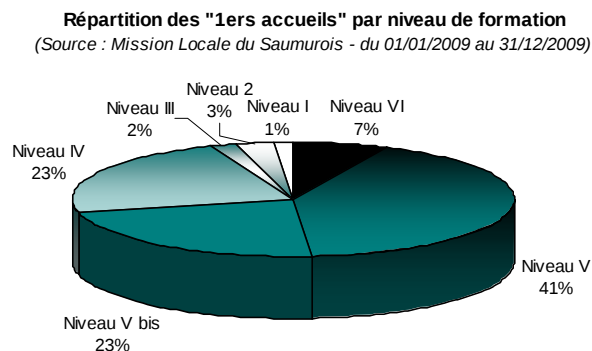
> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Au sein des différents quartiers et communes associées de la Ville, la féminisation de l'emploi partiel est assez fluctuante. Dans les communes associées ainsi que dans le quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly, l'emploi partiel est très majoritairement féminin (88% en moyenne). A l'inverse, le quartier du Centre Ville se distingue également de la moyenne de la Ville, avec un taux d'emploi partiel des hommes plus important qu'ailleurs (36%).

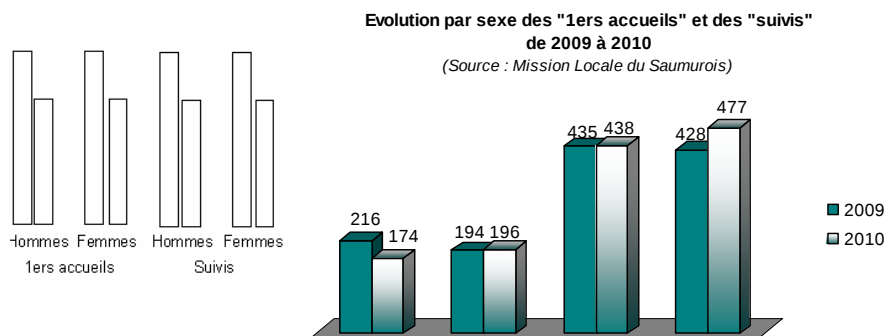
11.2.3 Des niveaux de formation particulièrement faibles chez les jeunes, synonyme de difficultés d'accès à l'emploi¹⁶⁸

Clé de lecture :
Voir le lexique pour les
niveaux de formation



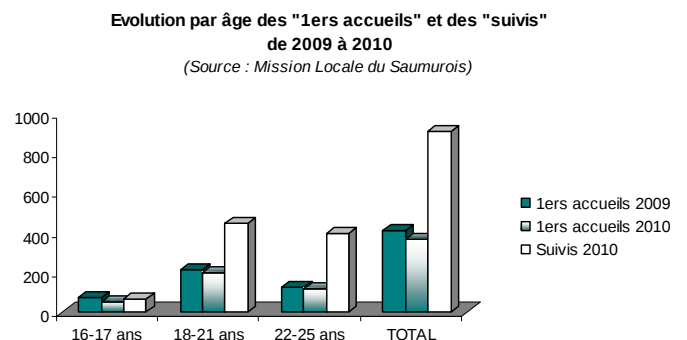
En 2009, parmi les jeunes suivis par la Mission Locale du Saumurois¹⁶⁹, 71% d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou égal à un niveau V.

Le public suivi par la MLS est aujourd'hui autant masculin que féminin. Si on note une importante diminution du nombre de premiers accueils pour les hommes (-19%) entre 2009 et 2010, les suivis les concernant sont stables. S'agissant des femmes, le nombre de premiers accueils est stable, mais on observe une progression dans le suivi (+11%).



On note entre 2009 et 2010 une légère diminution du nombre de 16-17 ans suivis par la mission locale. Cet élément, rapproché du fort taux de jeunes de 15-17 ans non scolarisés est préoccupant : que deviennent les jeunes en situation de décrochage scolaire ?

Les 16-17 ans sont un public particulièrement difficile à toucher. En rupture avec l'école, ils n'ont pas encore pris conscience de la nécessité d'une formation pour pouvoir aller vers une situation d'emploi et d'insertion sociale. Pour partie, ils restent convaincus de la possibilité de trouver un emploi sans aucune formation.



168 Source : Mission Locale du Saumurois
169 MLS

On observe ensuite une diminution globale du nombre de premiers accueils, toutes tranches d'âge confondues. Cela peut être attribué soit à un problème d'identification et de communication autour de la structure, soit à la difficulté chronique à assurer un service auprès des jeunes, public particulièrement complexe à toucher. A l'inverse, on a observé précédemment que le nombre de suivis était en augmentation.

Les tranches d'âge les plus représentées dans les premiers accueils et les suivis sont les 18-21 ans. On peut supposer qu'il s'agit pour partie de jeunes qui, baccalauréat acquis (23% des jeunes suivis en 2009), viennent chercher une solution pour accéder rapidement à un emploi.

Dans la majorité des cas (69% pour les premiers accueils ; 63% pour les suivis), les jeunes ne précisent pas leur origine géographique. Ce comportement est significatif de jeunes en rupture avec un cursus de formation, qui réussissent à faire la démarche de venir à la MLS, mais qui ont une difficulté à s'engager dans le temps, notamment en donnant des informations trop personnelles qui permettraient de les identifier.

Parmi ceux précisant leur lieu d'habitation, se trouvent majoritairement (tant pour les premiers accueils que pour les suivis) des jeunes du Chemin Vert et des Hauts Quartiers. Ce sont les jeunes issus de Millocheau qui sont le moins représentés parmi ceux suivis par la MLS.

Les jeunes suivis sont souvent en manque de repères qui leur permettraient de suivre une formation qualifiante et de s'inscrire dans un parcours de vie en lien avec l'emploi. Ceci est particulièrement vrai pour ceux dont les parents sont en situation d'inactivité et qui ne parviennent pas à comprendre la nécessité du travail dans le cadre d'une insertion sociale et professionnelle réussie, garante de la qualité de vie qu'ils recherchent.

11.3 Le chômage à Saumur

11.3.1 Un taux de chômage particulièrement élevé¹⁷⁰

Si on note à Saumur un taux de chômage particulièrement élevé, il a toutefois, de la même façon que celui observé pour la ville de Saintes, très fortement diminué entre 1999 et 2007 (-2,7points).

Repère	Saumur	Département	Saintes	France
1999	17.1	10.9	17.4	12.9
2007	14.4	9.4	14.1	11

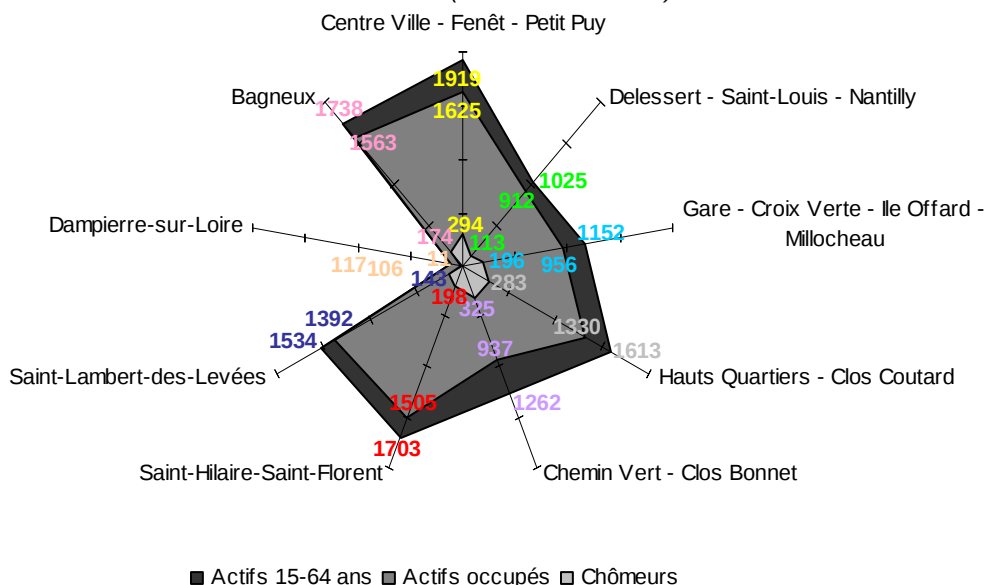
Source : INSEE

170 Source : INSEE, taux de chômage au sens du recensement – Voir lexique

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Situation des actifs au sein des quartiers / communes associées

(Source : INSEE 2007)



Parmi les communes associées et les quartiers de Saumur, c'est le Chemin Vert qui est le plus touché par un fort taux de chômage (26%), suivi par les Hauts Quartiers (18%), le quartier Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau (17%) et le Centre Ville (15%). A l'inverse, les zones les moins impactées sont Dampierre-sur-Loire et Saint-Lambert-des-Levées (9% chacune).

Ces éléments sont significatifs et viennent confirmer la répartition de la population au sein des différent(s) quartiers et communes associées, qu'il s'agisse du niveau de formation ou des CSP (certaines sont plus touchées par le chômage que d'autres).

11.3.2 Un chômage des jeunes et des femmes inquiétant

A Saumur, le taux de chômage est de 14,4% en 2007. Il est égal à 17,3% chez les femmes et atteint 25,7% pour les jeunes (15-24ans). Il est de 12,6% chez les seniors. A titre de comparaison, le chômage des femmes au niveau national est en 2007 de 12% et celui des jeunes de 20%. La comparaison avec le taux de chômage général fait apparaître une population particulièrement impactée par les problématiques d'emploi.

Le fort taux de chômage des jeunes est à rapprocher du faible niveau de formation, mais également de la structure des emplois proposés à Saumur, souvent en inadéquation avec les qualifications et attentes des actifs.

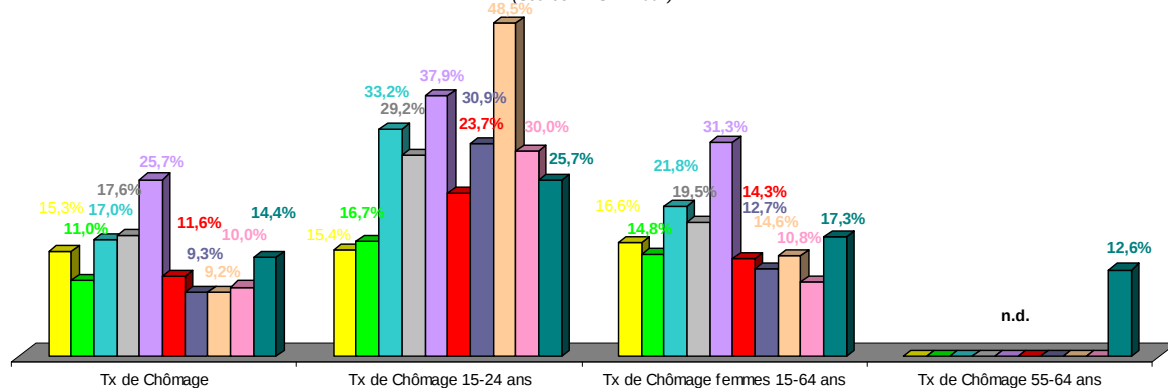
Chez les femmes, on peut supposer que la forte proportion de familles monoparentales, majoritairement féminines, est un élément d'explication, ainsi que la légère surreprésentation des femmes parmi les actifs.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées

Ces analyses se confirment à la lecture des chiffres relatifs aux différents quartiers et communes associées de la Ville. Dampierre-sur-Loire est particulièrement touchée par le chômage des jeunes (49,5%), juste devant le Chemin Vert (37,9%) et le quartier Gare-Croix Vert-Ile Offard-Millocheau (33,2%). A l'inverse, le Centre Ville est bien moins touché avec un taux de « seulement » 15,4%.

Chez les femmes, les quartiers les plus concernés sont le Chemin Vert (31,3%), Gare-Croix Vert-Ile Offard-Millocheau (21,8%), les Hauts Quartiers (19,5%) et le Centre Ville (16,6%). Ceci s'explique notamment par la forte concentration des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires et en Centre Ville.

Taux de chômage au sens du recensement à Saumur et par quartiers et communes associées
(Source : INSEE 2007)

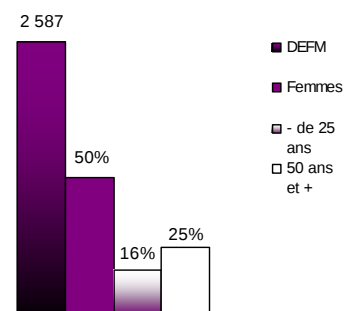


5.1.1 La répartition de la demande d'emploi par publics : une progression du chômage des seniors¹⁷¹

Parmi les 2 587 demandeurs d'emplois de catégorie A enregistrés par Pôle Emploi sur le territoire de l'agglomération au 30 juin 2011 :

- les femmes représentaient 50% des DEFM¹⁷² (49% au 31/12/2010),
- les jeunes représentaient 16% des DEFM (21% au 31/12/2010),
- les seniors représentaient 25% des DEFM (20% au 31/12/2010).

Répartition des demandeurs d'emploi de Saumur Agglo
(Source : Observatoire régional Pôle Emploi, au 30/06/2011)



Ces éléments laissent apparaître une stabilisation du chômage des femmes, un recul de celui des jeunes, mais à l'inverse une progression inquiétante de celui des seniors. Les mêmes tendances sont observées au niveau départemental, mais assorties d'un ralentissement du chômage des jeunes et d'une accélération de celui des seniors moins importants.

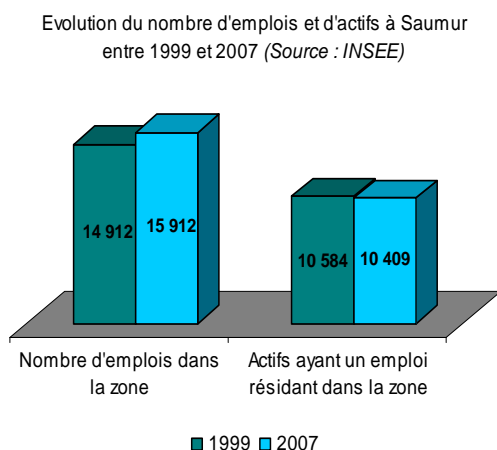
A noter qu'une partie de la diminution du chômage des jeunes peut être attribuée au fait qu'ils sont de plus en plus hésitants à s'inscrire au Pôle Emploi, particulièrement quand ils ne sont pas éligibles à une indemnisation au titre du chômage.

171 Source : Observatoire régional Pôle Emploi, 30/06/2011

172 Demandeur d'Emploi Fin de Mois – voir lexique

11.4 L'inadaptation entre l'offre et la demande

11.4.1 L'emploi dans la zone : un taux d'activité¹⁷³ en diminution malgré un nombre d'emplois en augmentation



En 2007, on observe un taux d'activité en légère diminution (-2% par rapport à 1999), comparativement à un nombre d'emplois disponibles en augmentation (+7% sur la même période).

Ainsi, on peut penser que les emplois proposés au sein du territoire sont en inadéquation avec le profil des actifs locaux, puisque ceux-ci ne parviennent pas à y accéder.

Il peut également être supposé que le vieillissement de la population

saumuroise (et donc l'arrivée à l'âge de la retraite d'un certain nombre d'habitants) crée un phénomène de diminution du nombre d'actifs ayant un emploi et résidant à Saumur.

11.4.2 Des emplois a priori peu diversifiés sur le territoire : une force du secteur public écrasante par rapport au secteur privé

On note à Saumur une très forte représentation du secteur public (40% des emplois), qui réunit certains des plus gros employeurs de la ville :

- centre hospitalier de Saumur ;
- écoles militaires ;
- éducation nationale ;
- collectivités territoriales (Ville de Saumur, Saumur Agglo).

A noter qu'une part importante d'employés de ces institutions n'habite pas à Saumur.

En 2011, quelques établissements privés se distinguent, soit par leur nombre d'employés (Centre Leclerc : 269, Unil Opal : 217, clinique chirurgicale de la Loire : 160), soit par leur chiffre d'affaires (Centre Leclerc, Champiloire, Unil Opal). Les entreprises saumuroises de l'agroalimentaire se placent également parmi le "top 100" des entreprises du Maine-et-Loire (Champiloire, Gratien Meyer, Veuve Amiot, Langlois Château Vins, Champignonnières du saumurois...). Si le tissu économique a fortement évolué, sa richesse n'en reste pas moins encore directement liée à l'héritage historique dont jouit Saumur.

173 Voir lexique

Globalement, si certaines entreprises privées réussissent à concurrencer la forte représentation du secteur public à Saumur, la spécificité du secteur privé est d'être aujourd'hui majoritairement constitué de PME¹⁷⁴ et de TPE¹⁷⁵. On note un manque évident d'emplois dans les secteurs secondaire et primaire¹⁷⁶, qui répondraient véritablement au niveau de formation et souhaits des Saumurois.

11.4.3 Une offre d'emplois en inadéquation avec le profil des demandeurs saumurois¹⁷⁷

On observe une nette inadéquation entre les offres d'emplois disponibles sur le territoire et la demande formulée par les actifs saumurois. En effet, au 30 juin 2011, les quatre métiers les plus recherchés par les employeurs de l'agglomération étaient :

- les métiers de l'aide agricole de production fruitière ou viticole (20,9% ; 695 postes),
- les métiers de l'arboriculture et de la viticulture (3,4% ; 112),
- les métiers du service en restauration (3,3% ; 109),
- les métiers de la mise en rayon libre-service (3,2% ; 107).

En parallèle, les quatre métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi de catégorie A¹⁷⁸ sont :

- les métiers liés aux opérations manuelles d'assemblage, de tri ou d'emballage (5,2% ; 134 demandeurs d'emploi),
- les métiers de nettoyage des locaux (4,4% ; 114),
- les métiers d'aide agricole de production légumière ou végétale (4,3% ; 112),
- les métiers de services domestiques (4,1% ; 106).

A noter que parmi les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi de l'agglomération, aucun secteur ne se détache particulièrement (comme c'est le cas pour les métiers les plus recherchés par les employeurs).

On note une complète distorsion entre l'offre et la demande :

- les métiers de l'aide agricole de production fruitière ou viticole recherchés par 20,9% des employeurs ne sont recherchés que par 2,6% des demandeurs d'emploi ;
- les métiers liés aux opérations manuelles d'assemblage, de tri ou d'emballage recherchés par 5,2% des demandeurs d'emploi ne sont pas parmi ceux recherchés par les employeurs.

174 Petite et Moyenne Entreprise

175 Très Petite Entreprise

176 Voir lexique

177 Source : Pôle Emploi, données au 31/12/2010 et au 30/06/2011 – Saumur Agglo

178 Voir lexique

11.5 Le défi de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

11.5.1 La mobilité des Saumurois : première étape de l'insertion professionnelle

Il y a une véritable inadaptation aujourd'hui sur le territoire saumurois entre les modes de transports collectifs et les besoins des habitants en termes de mobilité, tant sur les trajets proposés (liaisons facilitées pour venir d'une commune de l'agglomération à Saumur mais compliquées entre quartiers et /ou communes associées), que sur les horaires (pas d'horaires atypiques de transports en commun), ou sur le coût (les personnes en insertion ne peuvent plus bénéficier de ces tarifs avantageux¹⁷⁹).

Un certain nombre d'initiatives sont mises en œuvre sur le territoire (et au-delà) pour apporter une réponse aux difficultés de mobilités particulièrement prégnantes à Saumur, notamment chez les personnes en recherche d'emploi. Une partie d'entre elles sont répertoriées dans le Mémo mobilité¹⁸⁰ élaboré par la Maison de l'Emploi. Cet outil, destiné aux particuliers et aux professionnels de l'insertion, outre la mise en lumière de certains dispositifs territoriaux, donne des renseignements pratiques les concernant (horaires, contacts, coûts).

On peut ainsi noter :

- le covoiturage (Conseil Général du Maine-et-Loire),
- le transport à la demande (Saumur Agglo),
- le pro-voiturage (Maison de l'Emploi – Agis Auto Garage Solidaire),
- la conduite accompagnée solidaire (Mission Locale du Saumurois),
- le transport solidaire (association TACT),
- le transport solidaire (Centre social intercommunal du Vihiersois),
- la location de deux roues (Espace Baugeois, Antenne Information Emploi Doué-la-Fontaine, Impacts services, MIFE Montreuil-Bellay, Agis Auto Garage Solidaire, Centre social intercommunal du Vihiersois)...

Ces initiatives permettent à des personnes en situation de recherche d'emploi ou de grande précarité n'ayant pas les moyens d'avoir un véhicule de se réinsérer professionnellement. Il s'agit d'une aide au début de la reprise d'activité, afin que la mobilité ne soit plus une cause de refus d'emploi.

179 A l'exception des personnes demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou en contrat aidé.

180 Document téléchargeable sur le site Internet de la Maison de l'Emploi : <http://www.maisondelemploi-svla.com/mediatheque/documents/publications/memo-mobilite-2011-nov.pdf>

11.5.2 L'accompagnement personnalisé visant à permettre le retour à l'emploi

Dans certains quartiers on observe l'installation des ménages dans un schéma familial de précarité et de rupture avec l'emploi (« *troisième génération de chômeurs* »¹⁸¹). Il est urgent d'endiguer ce phénomène en ramenant les enfants vers un parcours de formation scolaire et les adultes dans une logique de formation professionnelle, permettant de réinsérer professionnellement mais également socialement l'ensemble du foyer.

Cela passe par des initiatives visant à assurer une insertion professionnelle réussie. Le territoire de la Ville de Saumur compte 102 postes dans les chantiers d'insertion, financés dans le cadre de dispositifs partenariaux associant l'Etat, le Conseil Général et les collectivités territoriales¹⁸². Cet accompagnement permet, sur la base d'une activité professionnelle, d'aborder les problématiques sociales (santé, logement ...) et de renforcer les capacités de chacun à retourner vers un emploi en entreprise.

Les différents intervenants notent la nécessité de travailler sur le renforcement de l'estime de soi et notamment en facilitant l'accès aux compétences clés (lecture, écriture) en dehors de tout dispositif scolaire. Le travail à mener sur l'estime de soi ne se limite pas à une approche physique mais aussi à une capacité à se valoriser dans le positionnement de la recherche d'emploi voire sur le champ sociétal. En effet, cette problématique peut être un véritable frein à un retour à l'emploi. Les femmes, principalement touchées, sont demandeuses d'un accompagnement visant à retrouver leur estime de soi, dans le cadre d'une réinsertion sociale et professionnelle. Il est fréquent de voir ces demandes intervenir après un congé parental, ou dans des situations de chômage durable. L'absence (ou presque) de demandes masculines s'explique par :

- un rapport différent à l'estime de soi : les hommes sont moins enclins à s'interroger sur leur bien être,
- une difficulté plus marquée chez eux de demander de l'aide.

La perte de l'estime de soi est souvent synonyme de repli et d'isolement, facteurs qui accentuent la précarisation des personnes. Ainsi, la valorisation des acquis de l'expérience et des activités de bénévolat est essentielle. La notion de savoir faire doit être développée et permettre à des personnes avec un faible niveau de formation initiale de retrouver confiance en elles et par la suite un emploi adapté à leurs compétences. Un certain nombre d'actions portées sur le territoire visent à assurer un accompagnement personnalisé pour permettre un retour à l'emploi des Saumurois. On peut citer : le suivi assuré par le CCAS pour les personnes seules hébergées, le suivi du Conseil Général dans le cadre du RSA¹⁸³ pour les personnes en logement ou hébergées avec famille, la mission de Pôle Emploi, les différents chantiers d'insertion, l'action d'accompagnement des jeunes dans la rédaction de leur CV (ASEA), les actions de la MSA et de la CAF, les actions du Centre Social et Culturel Jacques Percereau.

181 Source : GAP

182 En 2011, 42 d'entre eux étaient financés par la communauté d'agglomération afin de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel global.

183 Voir lexique

11.5.3 Les enjeux de la formation

Si la formation semble se développer dans les entreprises saumuroises, la mise en place de plans de formation dans chacune d'entre elles est nécessaire pour permettre aux salariés une adaptation aux évolutions sociétales, mais également afin de les sécuriser dans leur parcours d'emploi.

Le manque de qualification de la population a été précédemment souligné : il pourrait être intéressant de s'interroger sur les modalités d'acquisition des compétences et qualifications. Les chantiers d'insertion, par leurs activités, ont pour objectif de donner accès à des compétences. A terme, celles-ci doivent être valorisées et reconnues dans le cadre du parcours d'insertion mais aussi à la sortie du chantier. En dehors de ce dispositif il convient de poursuivre les actions menées par certains partenaires pour la valorisation de compétences acquises en dehors du champ de la formation classique (AFOCAL pour les compétences parentales, la Croix Rouge pour le bénévolat).

Les formations de l'apprentissage doivent également être développées et valorisées. Pour cela, une attention particulière doit être portée à la capacité des jeunes à trouver une entreprise prête à les accueillir.

EN RÉSUMÉ LA SITUATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION A SAUMUR...

☞ ... a vécu de profondes modifications depuis plusieurs années, en raison notamment des évolutions sociétales et d'un contexte économique tendu. L'offre d'emploi dans le secteur privé s'en est trouvée considérablement amoindrie au bénéfice du développement du secteur public. L'activité économique saumuroise a également subi un phénomène de tertiarisation, posant la problématique des actifs âgés de 40 à 60 ans, qui ne parviennent pas à retrouver un emploi en raison de leurs qualifications dans les secteurs primaire et/ou secondaires. Toutefois, cette évolution attire des actifs extérieurs qualifiés, ce qui représente un double enjeu pour la collectivité : la capacité à rapprocher les Saumurois des emplois existants, mais également la faculté à faire venir s'installer à Saumur les actifs qui y travaillent mais qui n'y vivent pas.

☞ ... est le véritable enjeu de demain dans le cadre de la redynamisation de la ville, dont chacun doit être acteur : habitants, élus, commerçants. Sur ce dernier point, André Marcon¹⁸⁴ expliquait que « *Les commerces ont un rôle à jouer irremplaçable, ils assurent l'animation des cœurs de ville [...]. Mais ils doivent aussi se remettre en cause, s'interroger sur les moyens d'ouvrir le midi et le soir, s'adapter aux achats sur Internet qui représentent déjà un achat sur dix, sur leur rôle de conseiller ou de service après-vente. C'est une révolution culturelle.* ». C'est dans une logique de co-construction et de recherche collective d'actions nouvelles et adaptées que la Ville de Saumur sera en capacité d'endiguer le phénomène de perte de population observé depuis une trentaine d'années.

☞ ... doit être envisagée, au-delà des enjeux de formation et d'insertion professionnelle, comme réponse aux difficultés majeures d'accès et de maintien dans l'emploi qui se posent à Saumur :

- des freins liés à la mobilité : en 2010 « *le degré d'ouverture envisagé par les demandeurs d'emploi saumurois pour trouver un emploi était de seulement 15 kilomètres, alors qu'il est de 30 à l'échelle nationale* »¹⁸⁵. Ceci renvoie à :
 - o des problématiques liées au caractère rural du territoire : dès que l'on sort des frontières de la ville, alors même que bon nombre des emplois de type « productifs » sont localisés à l'extérieur de Saumur, les problèmes liés à la mobilité constituent un handicap majeur pour envisager un retour à l'emploi ;
 - o des problématiques de mobilisation du public : plus les durées des situations d'éloignement de l'emploi sont longues, plus le degré de mobilité du public en insertion décroît. A ce titre, au 30 juin 2011, 37% des demandeurs d'emplois de l'agglomération étaient des demandeurs d'emploi en situation de longue durée ;
 - o des mentalités à faire évoluer : la mobilité ne doit plus s'envisager selon un calcul « coût/bénéfice » comme c'est aujourd'hui le cas ;

184 Président de l'assemblée faïtière des chambres de commerce (Acfc) dans Les échos du 30 janvier 2012

185 GAP Activité économique/insertion/emploi – octobre 2010

- des freins liés à la famille : la question de l'accueil de l'enfant ne doit pas être un obstacle au retour à l'emploi, laissant des familles dans une situation de précarité et de rupture sociale qui paraît s'autoalimenter ;
- des problématiques liées à l'autonomie sociale des personnes : ces difficultés constituent un frein non seulement au retour à l'emploi mais également à l'accès à la formation. Elles sont souvent prégnantes chez les publics aux durées d'inactivité importantes (pertes de repères, difficultés sociales, reproduction d'un schéma familial inscrit dans le temps ...) et sont particulièrement bloquantes car difficiles à appréhender. Pourtant, le traitement de ces problématiques liées à l'autonomie sociale des personnes constitue souvent un préalable à l'amorce d'un parcours d'insertion durable ;
- des problématiques liées à des situations de grande précarité sociale (revenus trop faibles pour subvenir aux besoins primaires) : ces situations privent fréquemment les personnes éloignées de l'emploi de la stabilité nécessaire pour s'engager dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Elles sont particulièrement prégnantes sur un territoire où 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

☞ ... pose la question de l'inadéquation entre l'offre et la demande et des solutions publiques qui peuvent y être apportées :

- redessiner les parcours professionnels et d'emploi en favorisant l'utilisation des dispositifs de validation des acquis de l'expérience et en les rendant accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre ;
- sécuriser les parcours professionnels en développant la formation professionnelle tout au long de la vie et en permettant aux actifs d'y accéder. Il est en effet nécessaire qu'ils se prémunissent d'une éventuelle cassure dans le parcours professionnel en ayant les bons outils pour y faire face le cas échéant ;
- attirer sur le territoire des activités répondant au niveau de qualification des Saumurois ;
- développer les réseaux au sein du département et notamment les liaisons entre Saumur et Cholet, deux collectivités qui pourraient s'alimenter réciproquement.

12. LA PRECARITE DES MENAGES SAUMUROI

Chiffres Clés

	2006	2007	2008	2009	2010	Sources
Nombre de foyers fiscaux¹⁸⁶	16 474	16 590	16 539	-	-	INSEE
<i>Dont foyers fiscaux imposables</i>	47 %	48 %	47 %	-	-	INSEE
Revenu fiscal moyen par unité de consommation¹⁸⁷ (€ par an)	n.c.	18 067 €	18 631 €	-	-	INSEE
Part des allocataires CAF parmi la population totale	n.c.	19 %	19 %	20 %	n.c.	CAF du Maine-et-Loire
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus¹⁸⁸	n.c.	2 264 (<= 871€)	2 346 (<= 871€)	2 386 (<= 903€)	n.c.	CAF du Maine-et-Loire
<i>Soit en %</i>	n.c.	40 %	41 %	41 %	n.c.	CAF du Maine-et-Loire
Montants des secours attribués par le CCAS	21 280 €	27 321 €	38 753 €	44 876 €	49 456 €	CCAS Saumur
<i>Evolution par rapport à N-1</i>	-	+ 28 %	+ 42 %	+ 16 %	+ 10 %	CCAS Saumur
Nombre de domiciliations au 31 décembre	-	77	110	123	142	CCAS Saumur
<i>Nouvelles demandes formulées</i>	-	-	52	48	43	CCAS Saumur
<i>Taux d'accords</i>	-	-	83 %	71 %	74 %	CCAS Saumur

Note explicative

Une **unité de consommation (UC)** est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes du ménage est ramené à un nombre d'UC.

Ainsi, on peut considérer l'équivalence suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Les **quartiles** sont des valeurs qui partagent les revenus de la population observée en quatre parties égales :

- premier quartile : revenu au-dessous duquel se situent 25 % des revenus ;
- deuxième quartile : revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus ;
- médiane : revenu moyen (50% des revenus) ;
- troisième quartile : revenu au-dessous duquel se situent 75 % des revenus ;
- quatrième quartile : intégralité des revenus

De la même façon, les **déciles** sont des valeurs qui partagent les revenus en dix parties égales :

- premier décile : revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus (ménages les plus pauvres) ;
- neuvième décile : revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus (les ménages les plus riches se situent au dessus).

Les **rapports interdéciles** sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre les revenus les plus hauts et les revenus les plus bas, il s'agit d'une méthode de mesure des inégalités ;
- le rapport D9/D5 compare les revenus les plus hauts à la valeur médiane ;
- le rapport D5/D1 compare les revenus les plus bas à la valeur médiane.

186 Voir lexique

187 Voir lexique

188 Voir lexique

12.1 La montée en puissance de la précarité en France : Saumur non épargnée par ce phénomène

12.1.1 Portrait d'une inquiétante précarisation des ménages au niveau national ¹⁸⁹

Selon le conseil économique, social et environnemental, 12 à 15 millions de personnes ont des conditions d'existence indignes d'un pays développé. Jeunes, femmes et travailleurs pauvres sont au premier rang de cette nouvelle précarité qui se dessine.

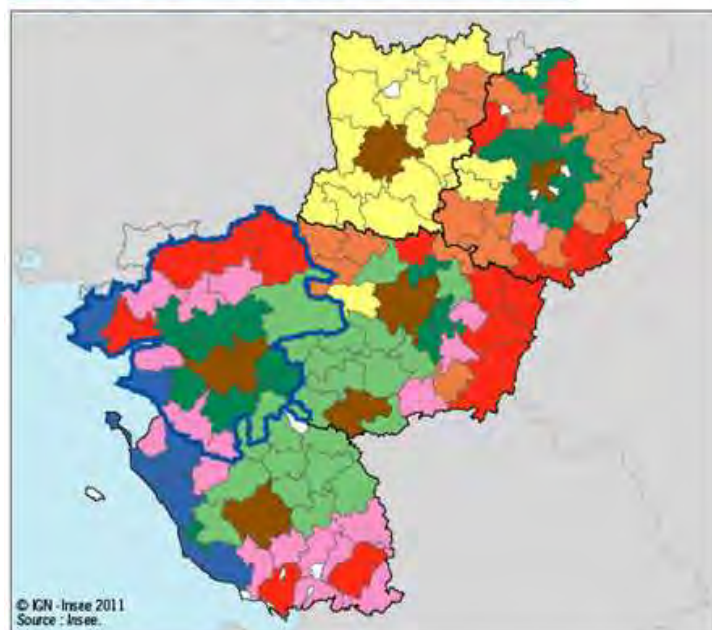
Pour illustrer ce phénomène on note en 2009 que :

- les 10% de français les moins riches touchaient 659€ par mois,
- un quart des travailleurs en France touche 750€ par mois,
- le patrimoine moyen des 10% des Français les moins riches s'élève à 2 750€, contre 52 300€ pour les 10% les plus aisés,
- 23.7% des femmes et 21.3% des hommes, de 18 à 25 ans, vivaient sous le seuil de pauvreté.

Globalement, c'est une situation sociale qui se détériore, dont Saumur n'est pas exclue.

12.1.2 Saumur, zone de précarité dans une région sensiblement moins touchée par la pauvreté

Huit familles de territoires au regard des disparités sociales



Typologie des EPCI :

- | | |
|---|--|
| ■ Territoires les plus confrontés à la précarité | ■ Territoires à faible précarité et à la population homogène |
| ■ Territoires au marché du travail fragile pour les jeunes | ■ Territoires assez préservés et équilibrés |
| ■ Territoires ruraux offrant des emplois relativement peu nombreux et diversifiés | ■ Agglomérations aux populations très hétérogènes |
| ■ Territoires accueillant des familles aisées et à faibles inégalités | ■ Territoires aisés, assez âgés et à fortes inégalités |

Lecture : les communes en blanc ne font pas partie d'un EPCI.

189 Source : INSEE

Une étude de l'INSEE portant sur la précarité dans les Pays de la Loire publiée en décembre 2011 met en lumière les spécificités de la précarité à Saumur¹⁹⁰ :

- une ville particulièrement marquée par la présence de familles d'ouvriers et d'employés qui y sont surreprésentés, ainsi que les familles monoparentales ;
- une poche de précarité au sein d'une région où les inégalités sociales sont relativement faibles, à l'instar de tout l'est du département et de facto de la région ;
- une zone où l'insertion professionnelle des jeunes est compliquée ;
- une zone où les femmes et les seniors rencontrent des difficultés à trouver un emploi ;
- des offres d'emplois stables sont moins nombreuses et moins diversifiées que dans le reste de la région ;
- un chômage élevé, touchant davantage les femmes que les hommes et durant plus longtemps qu'ailleurs ;
- une part plus importante de personnes âgées, plus souvent touchées par des problèmes de pauvreté : le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse est plus élevé que celui de la moyenne régionale.

En complément de cette étude, l'activité des associations œuvrant dans le domaine social a fortement progressé ces dernières années. A titre d'exemple, au 16 décembre 2011 on note une progression du nombre de bénéficiaires des Restos du Cœur de 60% par rapport à 2010.

12.2 Des revenus inégaux entre les ménages

12.2.1 L'imposition des ménages saumurois : le grand écart des revenus¹⁹¹

Saumur est le théâtre d'importantes inégalités dans les revenus des ménages. A ce titre :

- la part de foyers fiscaux imposables¹⁹² à Saumur (47%) est inférieure à celle du reste du département (moyenne département : 51%, Angers : 51%, Cholet : 53%) ;
- la plupart des foyers fiscaux ont un revenu fiscal de référence¹⁹³ inférieur à 9 400€ par an (Saumur : 29%, département : 23%) ;

Saumur semble donc présenter une situation de précarité et de pauvreté plus marquée que dans le reste du département. Toutefois, elle accueille également sur son territoire des ménages particulièrement aisés. Pour illustration, les ménages saumurois représentaient en 2010, 12 % des ménages du département redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (231 foyers saumurois), mais seulement 4% de la population départementale totale.

190 Pour aller plus loin : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=3&ref_id=18120 (étude sur le Maine-et-Loire) ; http://www.insee.fr/fr/insee_regions/pays-de-la-loire/themes/etudes/etudes100/etudes100.pdf (étude sur les Pays de la Loire)

191 Source : www.impots.gouv.fr

192 Voir lexique

193 Voir lexique

12.2.2 Des niveaux de revenus inégalement répartis sur le territoire, mettant en lumière une problématique évidente de précarité

Malgré son statut privilégié de ville centre du bassin de vie de l'agglomération, concentrant de facto une partie de la richesse locale, Saumur est marquée par des fragilités particulièrement préoccupantes.

Une large frange de la population saumuroise est touchée par une inquiétante précarité, dans une mesure qui va bien au-delà de ce qui pourrait être supposé dans une commune ayant une fonction identique de ville centre. Ainsi en 2007 :

- plus de la moitié des ménages fiscaux de Saumur ont des revenus inférieurs au seuil d'imposition (52%), à l'inverse des tendances départementales (48%) ;
- près de 20% de la population de la ville dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté¹⁹⁴, très au dessus des tendances nationales (13%).

Revenu médian mensuel (en euros)

Territoire	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
SAUMUR (49328)	1057,7	1093,4	1126,1	1155,8	1187,5	1228,9	1264,4	1303,9

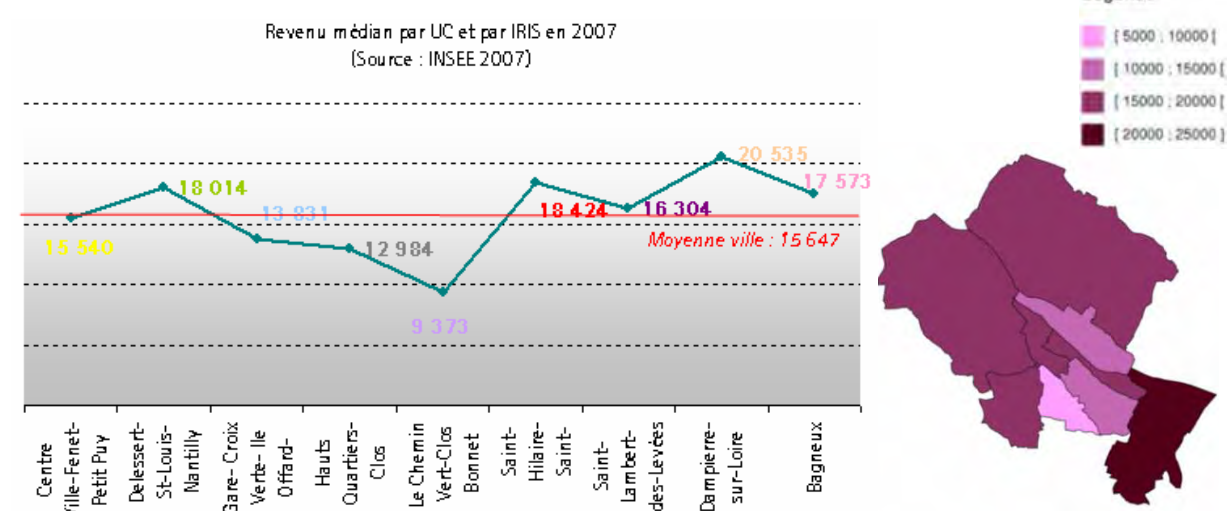


En 2007 à Saumur, le revenu médian¹⁹⁵ mensuel par unité de consommation était de 1 303,9€. S'il est à noter que ce revenu médian a tout de même progressé de 23% entre 2000 et 2007 (soit +246,2€ par mois), il n'en reste pas moins qu'il est aujourd'hui très en dessous de la valeur moyenne des collectivités de même taille qui est de 1 478,3€ (12% en dessous). Si le niveau de vie des ménages a donc augmenté entre 2000 et 2007, cette progression reste insuffisante au regard notamment de l'évolution du coût de la vie.

194 Voir lexique

195 Voir lexique

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



Le niveau de revenus annuel des Saumurois est très différent entre les quartiers et communes associées. Si certains quartiers et communes associées sont proches de la valeur moyenne de la ville (Centre Ville, Saint-Lambert-des-Levées), d'autres sont très au dessus (Delessert-Saint Louis-Nantilly, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Dampierre-sur-Loire, Bagneux) ou très en dessous (Chemin Vert, Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau, Hauts Quartiers).

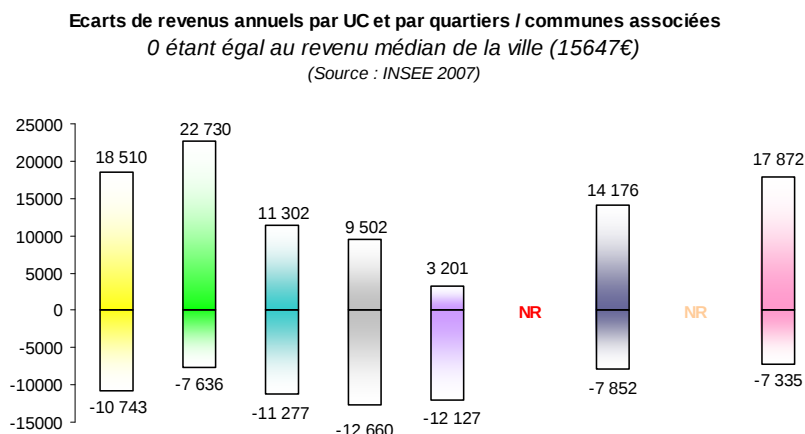
A noter l'écart de revenu moyen annuel considérable entre le quartier le plus pauvre (Chemin Vert : 9 373€) et la commune associée la plus riche (Dampierre-sur-Loire : 20 535€) qui est de plus de 10 000€.

On note donc une très forte concentration des populations les plus riches à Dampierre-sur-Loire, au sein des communes associées et des quartiers proches du Centre Ville, et une surreprésentation des populations les moins riches dans les quartiers prioritaires, phénomène particulièrement marqué au Chemin Vert.

12.2.3 Une population aux écarts de revenus plus importants qu'à l'échelle du département

A Saumur, le rapport moyen entre le revenu le plus faible et le revenu le plus élevé est de 5.8. Pour comparaison, il est légèrement supérieur à 4 au niveau du département. Ces écarts qui creusent les inégalités entre les habitants sont plus ou moins marqués.

> Zoom sur les quartiers et les communes associées



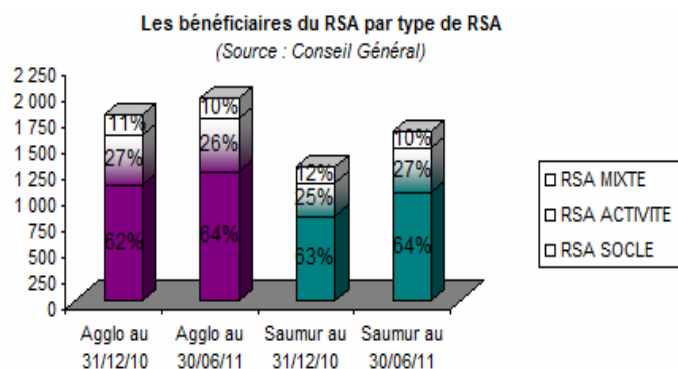
Les éléments communiqués (données non disponibles pour Saint-Hilaire-Saint-Florent et Dampierre-sur-Loire) indiquent que les écarts de revenus les plus importants entre les plus riches et les plus pauvres sont relevés dans le quartier Delessert-Saint Louis-Nantilly (30 366€ d'écart) et en Centre Ville (29 253€). A l'inverse, le Chemin Vert n'enregistre qu'un écart de 15 328€.

La répartition des publics les plus riches et les plus pauvres fait toutefois apparaître trois groupes de territoires :

- groupe 1 – la part des plus riches est largement supérieure à la part des plus pauvres : Delessert-Saint Louis-Nantilly, Saint-Lambert-des-Levées, Bagneux, Centre Ville ;
- groupe 2 – la part des plus riches est égale à la part des plus pauvres : Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau, Hauts Quartiers ;
- groupe 3 – la part des plus pauvres est largement supérieure à la part des plus riches : Chemin Vert

12.3 Un recours de plus en plus fréquent aux dispositifs d'aide légale ou facultative¹⁹⁶

12.3.1 Une progression logique du RSA socle



La part des bénéficiaire du RSA socle¹⁹⁷ a très légèrement progressé à Saumur entre le 31 décembre 2010 et le 30 juin 2011 (+1 point) (Saumur Agglo : +2 points), tout comme celle des bénéficiaires du RSA activité¹⁹⁸ (+2 points) (Saumur Agglo : -1 point). On note une progression logique d'un dispositif qui s'installe dans le temps, bénéficiant

probablement d'une meilleure communication auprès des bénéficiaires potentiels. C'est la part des bénéficiaires du RSA mixte¹⁹⁹ qui, elle, a légèrement diminué à Saumur et dans l'agglomération (respectivement -2 et -1 points).

Ces évolutions sont signe d'une augmentation croissante des personnes sans aucun revenu propre, mais qui ne peuvent prétendre aux allocations chômage. Ceci peut être l'illustration d'une précarité qui se rajeunit d'année en année : de plus en plus de jeunes se retrouvent à la rue sans ressources, situation de grande fragilité notamment liée à la difficulté pour eux de trouver un emploi (manque de formation, manque d'expérience).

A noter toutefois que le dispositif RSA est victime d'un certain nombre de limites. Contrairement à ce qui était souhaité lors de sa mise en place, cet outil n'incite pas totalement les personnes éloignées de l'emploi à retourner vers une activité professionnelle. Le passage pour un bénéficiaire du RSA socle au RSA activité entraîne la perte d'un certain nombre de droits connexes et d'aides que ses faibles revenus ne parviennent à compenser, se retrouvant ainsi dans la situation de pauvreté connue des « travailleurs pauvres ». Ce système qui a vocation à accompagner les personnes dans une réinsertion progressive n'apporte donc finalement pas complètement tous les effets escomptés.

196 Voir lexique

197 Voir lexique

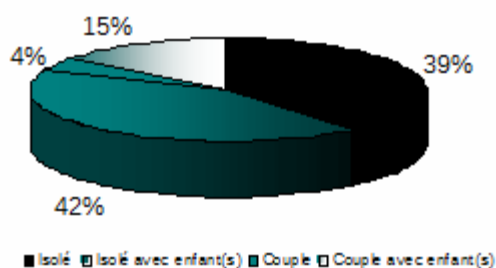
198 Voir lexique

199 Voir lexique

12.3.2 Une population isolée qui ne parvient plus à assumer les charges quotidiennes

Sur une période comparable (avril à juillet inclus), le montant des CAP²⁰⁰ délivrés par le CCAS a progressé de presque 50% (1 048€ en 2010 / 1 532€ en 2011). En 2010, parmi les bénéficiaires, on note une très forte représentation des familles monoparentales (42%) et des personnes seules (38%). Il s'agit de personnes qui ne parviennent plus à assumer les charges dites « quotidiennes », à savoir s'alimenter et se vêtir. Cette évolution est particulièrement préoccupante. Le très faible niveau de ressources de ces personnes ne leur permet plus de répondre à leurs besoins essentiels²⁰¹.

Typologie des familles bénéficiaires des CAP "vie quotidienne"
(Source : CCAS - Ville de Saumur - du 01/01/2010 au 31/12/2010)



200 Aides à la vie quotidienne versées sous la forme de chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) pour les besoins alimentaires et/ou d'hygiène, habillement (aide sociale facultative – voir lexique)

201 Tels qu'ils sont présentés dans la pyramide de Maslow, les besoins physiologiques (manger, boire, dormir, respirer) et de sécurité (du corps, de l'emploi, de la santé, de la propriété) constituent les deux premiers niveaux (voir lexique).

EN RESUMÉ LA PRÉCARITÉ A SAUMUR...

☞ ... prend, comme au niveau national, une ampleur inquiétante. La précarité économique est souvent étroitement liée à la précarité sociale. Doublée d'une forte incertitude sur la possibilité de conserver ou de récupérer une situation convenable dans un avenir proche, la précarité est perçue et définie différemment d'une culture à l'autre. Si la notion de précarité est tout à fait subjective (par exemple, une enquête réalisée au niveau national démontre qu'avec une augmentation de salaire moyenne de 50 à 100€ par mois, les ménages français auraient le sentiment de sortir de la précarité), il n'en reste pas moins que le niveau de revenu de certains ménages saumurois est particulièrement inquiétant. L'enjeu majeur réside dans la capacité à permettre à la population vivant sous le seuil de pauvreté de retrouver un niveau de revenu correct et de le stabiliser.

Il convient toutefois d'être prudent dans la lecture du seuil de pauvreté. Celui initialement porté à 50% du revenu médian a été modifié pour passer à 60%. Ainsi, toutes les personnes vivant avec moins de 60% du revenu médian sont considérées comme vivant sous le seuil de pauvreté. A titre d'exemple, une famille composée d'un couple et de deux enfants de moins de 14 ans vivant avec 2300€ par mois est aujourd'hui considérée comme vivant sous le seuil de pauvreté. On considère aujourd'hui en France que quatre millions de personnes vivent sous le seuil des 50%, mais que le double vivent sous le seuil des 60% (soit huit millions de personnes). Il conviendra donc à l'avenir de pouvoir identifier précisément le nombre de Saumurois qui vivent sous le seuil des 50% ou sous celui des 60%, afin d'être le plus réaliste possible dans l'identification des publics en situation de précarité.

☞ ... présente les mêmes caractéristiques qu'à l'échelle nationale. Elle touche de plus en plus de familles monoparentales (souvent des femmes seules), de jeunes qui ne parviennent pas à trouver un emploi ou de personnes âgées dont la faible retraite ne permet pas d'assumer les charges de la vie quotidienne. Elle concerne également de plus en plus de « travailleurs pauvres », ces personnes pour qui travailler ne suffit plus pour vivre.

☞ ... doit être envisagée également d'un point de vue sanitaire. La précarisation des ménages se traduit d'une part par le retour des « maladies de la précarité sanitaire », comme la rougeole ou la tuberculose. D'autre part, elle se traduit également par des problèmes de santé induits par une précarisation du mode de vie (mauvaise alimentation, problèmes de sommeil liés à un habitat insalubre, impossibilité financière d'accéder aux soins (déremboursements, taxe sur les mutuelles...).

☞ ... appelle à un accompagnement urgent des ménages les plus en difficulté, au moins pour leur permettre un niveau de vie décent. A ce titre, un certain nombre de réformes sont en marche dans la perspective d'assurer aux personnes les plus démunies un habitat digne. Les distributeurs d'électricité ont à présent l'obligation de mettre en place un tarif de première nécessité. Toutefois, la communication et la simplification de ce dispositif, aujourd'hui encore peu connu et complexe, sont la clé pour atteindre les objectifs fixés par cette nouvelle norme.

Une seconde loi en préparation viendra compléter celle-ci et vise à interdire la fermeture des compteurs d'eau. Le coût induit par l'ouverture et la fermeture du compteur vient peser davantage sur les finances déjà réduites des ménages concernés.

Ces réformes qui visent à garantir un habitat digne et décent s'inscrivent dans la lutte contre la précarité des personnes. Il convient de développer et d'encourager ces initiatives, afin de poursuivre le travail engagé et ainsi aider ces ménages saumurois à sortir de la situation de précarité qu'ils traversent actuellement.

PARTIE 2 :
Approche territoriale
-Portraits territoriaux statistiques-

L'outil « Portraits territoriaux statistiques » se compose de :

- ↔ 4 fiches communes associées
- ↔ 5 fiches quartiers Saumur Ville
- ↔ 1 fiche Saumur
- ↔ 1 fiche comparative
- ↔ 1 fiche clé de lecture

Un outil technique visant à réduire les inégalités sociales

L'ABS est un outil permettant de dresser un portrait du territoire à un instant T, sur la base d'éléments statistiques. Elle est notamment un instrument du développement social local en ce sens qu'elle a également vocation à mettre en avant les inégalités entre les quartiers et communes associées de la Ville de Saumur.

En ce sens, elle se doit d'être fonctionnelle et de pouvoir être la base d'actions concrètes visant à réduire les inégalités sociales observées. Les portraits territoriaux statistiques ont été construits dans cette logique. Ils permettent d'éclairer rapidement les écarts les plus significatifs des différents quartiers et/ou communes associées par rapport à la moyenne de la ville, concernant l'ensemble des thématiques de l'ABS 2011 : démographie, famille, petite enfance, jeunesse, culture, citoyenneté, santé, âge, handicap, cadre de vie, emploi, précarité.

Elles synthétisent de manière simple et lisible les principales spécificités territoriales et constituent ainsi des aides aux débats et à la décision. Dans cet esprit, elles sont un élément fondamental de l'analyse des besoins sociaux portée par le CCAS.

Les indicateurs rassemblés dans les portraits territoriaux statistiques sont issus de la mobilisation de sources multiples (INSEE, CAF, SLH, CNAM...) ²⁰².

La mission Evaluation des Politiques Sociales pourra apporter tout complément d'information nécessaire à la compréhension et la lecture de ce nouvel outil qui vous est proposé.

202 Liste non exhaustive


Clés de lecture


La référence ville est calculée à partir des données brutes correspondant aux valeurs sur l'ensemble de la commune (Saumur et communes associées). Pour les indicateurs en valeur absolue la référence ville correspond également à une valeur absolue à l'échelle de l'ensemble de la ville.

Attention : le taux ville ne correspond donc pas à la moyenne des quatre communes associées et cinq quartiers de la ville.

CODE COULEUR

Le code couleur qualifie les écarts (inférieurs ou supérieurs) de l'indicateur du quartier ou de la commune associée par rapport à la référence ville.

 Inférieur à la moyenne

 Exactement égal à la moyenne

 Supérieur à la moyenne

REPRESENTATION DES EVOLUTIONS

Les évolutions des indicateurs sont précisées sur chaque fiche (ville, quartiers, communes associées) sur la période indiquée. Elles sont exprimées en pourcentage.

Concernant les données INSEE, aucune évolution n'a pu être calculée à l'échelle des communes associées et quartiers, le découpage IRIS ayant changé entre les recensements 1999 et 2007.

Limites de la démarche

SUR LES DECOUPAGES

Si le découpage en IRIS ne correspond pas toujours au territoire d'intervention des professionnels, il est fixé par l'INSEE en concertation avec les collectivités dans le cadre du recensement de la population. Il apparaît donc comme l'échelon le plus adapté et le plus fiable pour notre analyse.

SUR LES ANNEES D'OBSERVATION

Les années de référence des indicateurs ne sont pas identiques, elles dépendent de la disponibilité des sources de données. Autant que possible, les données les plus actualisées ont été privilégiées.

SUR LES DONNES ISSUES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Toutes les données du recensement de la population sont déclaratives, de par leur construction. Elles renseignent sur la structure de la population d'un territoire et non sur sa conjoncture.

Par souci de simplification, les fiches concernant Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées ont été réalisées à partir du cumul des deux IRIS composant chacune de ces communes.

Compte tenu de la nouvelle méthode de recensement de la population, les données sont à prendre comme des ordres de grandeur. Les analyses d'évolution ne pourront être réalisées que tous les 5 ans (2 échantillons d'enquête totalement disjoints).

SUR LES INDICATEURS CULTURE ET CITOYENNETE

Dans ces nouvelles thématiques, aucune donnée n'ont pu être collectées à l'échelle infra communale. Pour ces raisons, les lignes « culture » et « citoyenneté » ne comportent pas d'indicateurs.

VILLE DE SAUMUR

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	28 113	100%	-	-	-6%	99-07	INSEE
Ménages	2007	13 098	100%	-	-	+1%	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	8 364	30%	-	-	-10%	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	7 689	27%	-	-	+6%	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	-	-	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	871	3%	-	-	+11%	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	2,1	-	-	-	-0,1	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	1 183	30%	-	-	+7%	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	718	20%	-	-	-24%	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	5 369	23%	-	-	n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	960	3%	-	-	-15%	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	6 532	23%	-	-	-12%	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	1 020	95%	-	-	n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	1 157	8%	-	-	0%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	7 514	27%	-	-	+7%	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	1 986	26%	-	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	1 962	7%	-	-	+20%	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	871	44%	-	-	n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	6 081	46%	-	-	+11%	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	n.c.	n.c.	-	-	n.c.	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	5%	-	-	-	+4%	05-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	14%	-	-	-	+1%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	8 085	62%	-	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	10 371	79%	-	-	+4%	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	10 326	86%	-	-	-2%	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	1 954	21%	-	-	+4,31%	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	1 987	19%	-	-	-25%	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	1 457	33%	-	-	+2%	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	1 736	14%	-	-	+26%	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	1 010	17%	-	-	-16%	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	460	26%	-	-	-3%	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	14 508	69%	-	-	-13%	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	15 647	-	-	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	n.c.	n.c.	-	-	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers ficaux les moins riches	2007	25 624	5,6	-	-	n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	-	-	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

1. CENTRE VILLE – FENET – PETIT PUY

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	3 642	13%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	2 154	16%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 229	34%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	799	22%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	136	4%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	122	34%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	57	16%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	1 344	43%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	108	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	985	27%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	85	96%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	205	10%	8%		-1%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	711	20%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	306	43%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	250	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	174	70%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	519	24%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	679	56%	n.c.	n.c.	+1%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	8%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	12%	-	14%		-58%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	884	41%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 531	71%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	1 625	85%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	379	28%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	277	17%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	160	25%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	294	15%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	146	17%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	74	15%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 437	52%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	15 540	-107	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	992	47%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	29 253	7,0	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :
n.c. : non communiqué

Code Couleur
 Inférieur à la moyenne
 Exactement égal à la moyenne
 Supérieur à la moyenne

2. DELESSERT - ST LOUIS - NANTILLY

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Évaluation	Évolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	2 710	10%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 334	10%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	680	25%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	1 007	37%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	52	2%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	77	25%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	56	21%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	682	29%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	73	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	554	20%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	111	100%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	69	6%	8%		0%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	865	32%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	273	32%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	319	12%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	134	42%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	625	47%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	247	53%	n.c.	n.c.	-2%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	3%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	34%	-	14%		+95%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	812	61%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 067	80%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	912	89%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	201	25%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (saliés et non salariés)	2007	145	16%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	113	32%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	113	11%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	71	15%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	27	17%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 239	57%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	18 014	+2367	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	549	43%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	30 366	4,8	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

3. GARE - CROIX VERTE - ILE OFFARD - MILLOCHEAU

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	2 617	9%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 405	11%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	707	27%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	754	29%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	89	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	144	41%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	54	17%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	698	32%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	86	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	532	20%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	62	90%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	174	12%	8%		+1%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	730	28%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	290	40%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	181	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	95	52%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	440	31%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	366	52%	n.c.	n.c.	-2%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	7%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	12%	-	14%		-21%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	829	59%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 034	74%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	956	83%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	179	21%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	180	19%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	118	32%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	196	17%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	121	22%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	54	33%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 503	73%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	13 831	-1 816	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	782	53%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers ficaux les moins riches	2007	22 579	6,2	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

4. HAUTS QUARTIERS - CLOS COUTARD

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	3 788	13%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 751	13%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 177	31%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	950	25%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	116	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	215	35%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	112	20%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	673	22%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	134	4%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	927	24%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	145	98%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	222	11%	8%		-1%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	1 007	27%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	279	28%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	172	5%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	100	58%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	661	38%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	372	48%	n.c.	n.c.	0%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	2%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	12%	-	14%		+24%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	1 147	66%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 361	78%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	1 330	82%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	296	23%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	280	21%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	211	33%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	283	18%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	159	20%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	62	30%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 961	71%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	12 984	-2 663	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	820	53%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	22 162	8,4	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

 Inférieur à la moyenne

 Exactement égal à la moyenne

 Supérieur à la moyenne

5. CHEMIN VERT - CLOS BONNET

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	3 242	12%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 364	10%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 277	39%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	705	22%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	148	5%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	280	50%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	136	26%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	524	22%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	187	6%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	942	29%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	142	83%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	264	18%	8%		+1%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	636	20%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	197	31%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	231	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	107	46%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	233	17%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	407	51%	n.c.	n.c.	-18%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	15%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	14%	-	14%		-2%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	788	58%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	833	61%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	937	74%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	276	31%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salarisés et non salarisés)	2007	258	28%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	183	42%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	325	26%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	207	31%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	93	38%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 875	86%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	9 373	-6 274	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	750	64%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers ficaux les moins riches	2007	15 328	5,4	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

 Inférieur à la moyenne

 Exactement égal à la moyenne

 Supérieur à la moyenne

6. SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	3 890	14%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 620	12%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 032	27%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	1 112	29%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	120	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	83	15%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	88	18%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	471	15%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	122	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	791	20%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	138	96%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	74	3%	8%		0%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	1 127	29%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	196	17%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	266	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	65	24%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	1 139	70%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	237	37%	n.c.	n.c.	-4%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	1%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	11%	-	14%		+58%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	1 100	68%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 469	91%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	1 505	88%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	196	15%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (saliés et non salariés)	2007	295	19%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	226	36%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	198	12%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	113	14%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	41	24%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	1 978	66%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	18 424	+ 2 777	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	n.c.	n.c.	5,6	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

 Inférieur à la moyenne

 Exactement égal à la moyenne

 Supérieur à la moyenne

7. SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	3 700	13%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 524	12%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 017	27%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	1 052	28%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	95	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	121	24%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	93	21%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	433	14%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	139	4%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	782	21%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	170	96%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	80	4%	8%		0%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	1 103	30%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	193	17%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	246	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	88	36%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	1 115	73%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	178	34%	n.c.	n.c.	-1%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	0%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	6%	-	14%		-43%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	1 127	74%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 334	88%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	1 392	91%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	194	16%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	240	17%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	191	32%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	143	9%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	96	13%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	50	31%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	2 110	75%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	16 304	+657	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	631	43%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers ficaux les moins riches	2007	44 055	3,8	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

8. DAMPIERRE-SUR-LOIRE

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	340	1%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	144	1%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	90	26%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	125	37%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	<10	2%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	10	20%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	11	24%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	35	12%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	<10	1%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	79	23%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	14	100%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	<10	2%	8%		-1%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	114	34%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	23	20%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	22	6%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	<10	14%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	121	84%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	-	-	5%		-	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	-	-	14%		-	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	93	65%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	134	93%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	106	91%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	14	18%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	22	20%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	22	55%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	11	9%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	<10	15%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	<10	43%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	151	59%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	20 535	+ 4 888	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	n.c.	n.c.	5,6	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

9. BAGNEUX

	Année	Valeur absolue	Indicateur	Référence ville	Evaluation	Evolution	Période d'évolution	Source
DEMOGRAPHIE								
Population municipale	2007	4 184	15%	28 113	-	n.c.	99-07	INSEE
Ménages	2007	1 802	14%	13 098	-	n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007	1 155	28%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007	1 185	28%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	-	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE								
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007	107	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	-	2,1	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007	131	21%	30%		n.c.	99-07	INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007	111	19%	20%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007	508	15%	23%		n.c.	99-07	INSEE
ENFANCE - JEUNESSE								
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007	107	3%	3%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007	940	22%	23%		n.c.	99-07	INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007	152	98%	95%		n.c.	99-07	INSEE
CULTURE								
CITOYENNETÉ								
SANTÉ								
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010	66	3%	8%		0%	09-10	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ								
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007	1 222	29%	27%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007	230	19%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007	274	7%	7%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007	105	38%	44%		n.c.	99-07	INSEE
CADRE DE VIE								
Propriétaires d'une résidence principale	2007	1 231	68%	46%		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	232	36%	n.c.	n.c.	+18%	07-09	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010	2%	-	5%		n.c.	08-10	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010	8%	-	14%		-18%	08-10	SLH
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007	1 306	72%	62%		n.c.	99-07	INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007	1 607	89%	79%		n.c.	99-07	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION								
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007	1 563	90%	86%		n.c.	99-07	INSEE
Emplois précaires	2007	220	16%	21%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007	289	18%	19%		n.c.	99-07	INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007	233	34%	33%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	174	10%	14%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007	90	11%	17%		n.c.	99-07	INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007	57	30%	26%		n.c.	99-07	INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007	2 254	71%	69%		n.c.	99-07	INSEE
PRECARITÉ								
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007	17 573	+1926	15 647		n.c.	99-07	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	678	38%	n.c.	n.c.	n.c.	99-07	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007	25 207	4,0	5,6		n.c.	99-07	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	07-09	CAF

Légende :

n.c. : non communiqué

Code Couleur

Inférieur à la moyenne

Exactement égal à la moyenne

Supérieur à la moyenne

COMPARATIF

Année



DEMOGRAPHIE													
Population municipale	2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	INSEE
Ménages	2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	INSEE
Personnes âgées de moins de 25 ans	2007												INSEE
Personnes âgées de 60 ans et plus	2007												INSEE
Taux de couverture de la CAF	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	CAF
FAMILLE-PETITE ENFANCE													
Personnes âgées de moins de 3 ans	2007												INSEE
Taille moyenne des ménages	2007	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	INSEE
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	2007												INSEE
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	2007												INSEE
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	2007												INSEE
ENFANCE - JEUNESSE													
Personnes âgées de 3 à 5 ans	2007												INSEE
Personnes âgées de 6 à 24 ans	2007												INSEE
Part des 15-17 ans scolarisés	2007												INSEE
CULTURE													
CITOYENNETÉ													
SANTÉ													
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	2010											n.c.	CNAM
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ													
Personnes âgées de 55 à 79 ans	2007												INSEE
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	2007												INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus	2007												INSEE
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	2007												INSEE
CADRE DE VIE													
Propriétaires d'une résidence principale	2007												INSEE
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	CAF
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	2010									-	-	-	SLH
Taux de rotation des logements de SLH	2010									-	-	-	SLH
Ancienneté d'aeménagement des ménages supérieure à 4 ans	2007												INSEE
Ménages ayant au moins une voiture	2007												INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION													
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	2007												INSEE
Emplois précaires	2007												INSEE
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (salariés et non salariés)	2007												INSEE
Temps partiels chez les femmes salariées	2007												INSEE
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007												INSEE
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	2007												INSEE
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	2007												INSEE
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2007												INSEE
PRECARITÉ													
Revenu médian par unité de consommation (en €)	2007											n.c.	INSEE
Ménages fiscaux non imposables	2007	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	INSEE
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fیکاux les moins riches	2007							n.c.		n.c.		n.c.	INSEE
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	2009	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	CAF

- 1 Centree Ville - Fenêt - Petit Puy
- 2 Delessert - Saint Louis - Nantilly
- 3 Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau
- 4 Hauts Quartiers - Clos Coutard
- 5 Chemin Vert - Clos Bonnet
- 6 Saint-Hilaire-Saint-Florent
- 7 Saint-Lambert-des-Levées
- 8 Dampierre-sur-Loire
- 9 Bagneaux

COMPARATIF	DEFINITIONS
DEMOGRAPHIE	
Population municipale	Personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré .
Ménages	Ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale.
Personnes âgées de moins de 25 ans	Personnes âgées de 0 à 24 ans inclus.
Personnes âgées de 60 ans et plus	Personnes âgées de 60 ans inclus et plus.
Taux de couverture de la CAF	Nombre de personnes allocataires de la CAF parmi la population totale.
FAMILLE-PETITE ENFANCE	
Personnes âgées de moins de 3 ans	Personnes âgées de 0 à 2 ans inclus.
Taille moyenne des ménages	Nombre moyen d'occupants d'une résidence principale.
Familles monoparentales parmi les familles avec enfants	Familles comprenant un parent isolé avec enfant(s) célibataire(s) sans enfant(s), quel que soit son (leur) âge, parmi les familles avec enfant(s) célibataire(s) sans enfant(s) quel que soit son (leur) âge.
Familles nombreuses parmi les familles avec enfant(s)	Familles de trois enfants et plus âgés de moins de 25 ans parmi les famille(s) avec enfant(s) célibataire(s) sans enfant(s) quel que soit son (leur) âge.
Personnes âgées de 15 ans ou plus déclarant vivre seules	Personnes âgées de 15 ans inclus ou plus déclarant vivre seule parmi l'ensemble de la population âgée de 15 ans inclus ou plus.
ENFANCE - JEUNESSE	
Personnes âgées de 3 à 5 ans	Personnes âgées de 3 ans inclus à 5 ans inclus.
Personnes âgées de 6 à 24 ans	Personnes âgées de 6 ans inclus à 24 ans inclus.
Part des 15-17 ans scolarisés	Nombre de 15-17 ans scolarisés en formation initiale dans les établissements de l'Éducation nationale et des autres ministères âgées de 15 ans à 17 ans inclus parmi l'ensemble de la population âgée de 15 ans à 17 ans inclus.
CULTURE	
CITOYENNETÉ	
SANTÉ	
Bénéficiaires de la CMU-C parmi les allocataires CNAM	Allocataires CNAM bénéficiaires de la CMU-C parmi l'ensemble des allocataires CNAM.
AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITÉ	
Personnes âgées de 55 à 79 ans	Personnes âgées de 55 ans inclus à 79 ans inclus.
Personnes âgées de 55 à 79 ans déclarant vivre seules	Population âgée de 55 ans inclus à 79 ans inclus déclarant vivre seule parmi la population totale âgée de 55 ans inclus à 79 ans inclus.
Personnes âgées de 80 ans et plus	Personnes âgées de 80 ans inclus et plus.
Personnes âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules	Population âgée de 80 ans inclus et plus déclarant vivre seule parmi la population totale âgée de 80 ans et plus.
CADRE DE VIE	
Propriétaires d'une résidence principale	Propriétaire d'un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.
Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF	Allocataires de la CAF bénéficiaires d'une aide de la CAF au titre du logement parmi la totalité des allocataires de la CAF.
Taux de vacance structurelle des logements de SLH	Part des logements sociaux détenus par SLH inhabités et vides depuis plus de trois mois du fait de l'inadéquation entre l'offre de logements et la demande de logement parmi l'ensemble de leur parc de logements sociaux.
Taux de rotation des logements de SLH	Nombre de départs enregistrés au sein des logements sociaux de SLH parmi le nombre de logements sociaux totaux détenus par SLH.
Ancienneté d'aemménagement des ménages supérieure à 4 ans	Nombre de ménages ayant emménagés avant 2003 parmi la totalité des ménages.
Ménages ayant au moins une voiture	Nombre de ménages disposant d'au moins une voiture (à l'exception des voitures à usage exclusivement professionnel).
ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION	
Actifs occupés sur l'ensemble des actifs	Actifs occupant un emploi parmi la totalité des actifs (étant entendu que sont considérés comme actifs les actifs occupés et les personnes au chômage) .
Emplois précaires	Contrats qui ne sont pas des CDI parmi l'ensemble des emplois rémunérés sous forme de salaire.
Temps partiels parmi l'ensemble des emplois (saliariés et non salariés)	Emplois à temps partiel parmi la totalité des emplois rémunérés .
Temps partiels chez les femmes salariées	Emplois à temps partiel occupés par des femmes parmi la totalité des emplois salariés occupés par des femmes.
Chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	Personnes âgées de 15 ans inclus à 64 ans inclus qui se sont déclarées en situation de chômage lors du recensement de la population (qu'elles soit inscrite ou non au Pôle emploi et qui ne déclarent pas explicitement rechercher un travail) parmi la totalité des actifs âgés de 15 ans inclus à 64 ans inclus.
Chômage des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (au sens du recensement)	Femmes âgées de 15 ans inclus à 64 ans inclus qui se sont déclarées en situation de chômage lors du recensement de la population (qu'elles soit inscrites ou non au Pôle emploi et qui ne déclarent pas explicitement rechercher un travail) parmi la totalité des femmes actives âgées de 15 ans inclus à 64 ans inclus.
Chômage des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans (au sens du recensement)	Jeunes âgés de 15 ans inclus à 24 ans inclus qui se sont déclarées en situation de chômage lors du recensement de la population (qu'elles soit inscrites ou non au Pôle emploi et qui ne déclarent pas explicitement rechercher un travail) parmi la totalité des jeunes actifs âgés de 15 ans inclus à 24 ans inclus.
Personnes qui ont quitté le parcours de formation initiale avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	Personnes non inscrites dans un établissement d'enseignement dont le niveau de formation est inférieur ou égal à un CAP/BEP.
PRECARITÉ	
Revenu médian par unité de consommation (en euros)	Revenu moyen par unité de consommation (unité de mesure permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes).
Ménages fiscaux non imposables	Ménages non soumis à l'impôt sur le revenu.
Écart de revenu par UC entre les 10% des foyers fiscaux les plus riches et les 10% des foyers fiscaux les moins riches	Différence de revenu par unité de consommation entre le premier décile (revenus au-dessous duquel se situent 10% des foyers fiscaux les moins riches) et le neuvième décile (revenus au-dessous duquel se situent 90 % des foyers fiscaux).
Allocataires de la CAF avec un (des) enfant(s) de moins de 25 ans ayant un revenu connu inférieur à un SMIC	Allocataires de la CAF avec un(des) enfant(s) de moins de 25 ans dont le revenu est inférieur au SMIC.

Sigles et Abréviations

A

AAH :	Allocation adulte handicapé
ABS :	Analyse des besoins sociaux
ACS :	Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
ALD :	Affection de longue durée
ANAH :	Agence nationale de l'habitat
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
ARS :	Agence régionale de santé
ASEA :	Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

B

BBC :	Bâtiment basse consommation
BEP :	Brevet d'étude professionnelle
BTS :	Brevet de technicien supérieur

C

CAF :	Caisse d'allocation familiale
CAP :	Chèque d'accompagnement personnalisé (thème « Précarité »)
CAP :	Certificat d'aptitude professionnelle (thème « Jeunesse »)
CARSAT :	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDD :	Contrat à durée déterminée
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CFA :	Centre de formation des apprentis
CIO :	Centre d'information et d'orientation
CLIC :	Centre local d'information et de coordination gérontologique
CMU :	Couverture maladie universelle
CMU-C :	Couverture maladie universelle complémentaire
CNAM :	Caisse nationale d'assurance maladie
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CPAM :	Caisse primaire d'assurance maladie
CSP :	Catégorie socio professionnelle
CUCS :	Contrat urbain de cohésion sociale

D

DEFM :	Demandeur d'emploi fin de mois
DELD :	Demandeur d'emploi de longue durée
DEUST :	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.

E

EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
---------	--

F

FSL :	Fond solidarité logement
-------	--------------------------

G

GAP :	Groupe d'analyse partagée
GFE :	Groupe formation emploi
GIR :	Groupes iso ressources

H

HG :	Halte garderie
HLM :	Habitation à loyer modéré

I

INSEE :	Institut national de statistique et des études économiques
IRDES :	Institut de recherche et documentation en économie de la santé
IRIS :	Ilots regroupés pour l'information statistique
IRSA :	Institut régional de santé
IVG :	Interruption volontaire de grossesse

J

JOC :	Jeunesse ouvrière chrétienne
-------	------------------------------

M

MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
MLS :	Mission Locale du Saumurois
MSA :	Mutualité sociale agricole

N

NC :	Non communiqué
NR :	Non renseigné

O

ODENORE :	Observatoire des non recours aux droits et services
OPAH :	Opération pour l'amélioration de l'habitat
ORS :	Observatoire régional de santé

P

PME :	Petites et moyennes entreprises
PPSF-PMI :	Prévention et promotion de la santé familiale – Protection maternelle et infantile
PRU :	Projet de rénovation urbaine

R

RAM :	Relais assistants maternels
RQTH :	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA :	Revenu de solidarité active

S

SH :	Saumur habitat
SIEMS :	Société immobilière d'économie mixte
SRU :	Solidarité et renouvellement urbain

T

TPE :	Très petites entreprises
TPMR :	Transport pour personne à mobilité réduite

U

UC :	Unité de consommation
URCAM :	Union régionale des caisses d'assurances maladies

Lexique

Accueil collectif occasionnel

Etablissement qui accueille de manière occasionnelle des enfants de moins de 3 ans non scolarisés et des enfants âgés de 3 à 6 ans en dehors du temps scolaire pour les enfants scolarisés à l'école maternelle.

Accueil collectif régulier

Etablissement qui accueille pendant la journée et de façon régulière des enfants âgés de 2 mois et demi à 2 ans révolus, dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi.

Accueil individuel

Un assistant maternel accueille à son domicile un nombre d'enfants précisé par l'agrément que lui a accordé le Conseil Général du département de son lieu de résidence, moyennant une rémunération réglée directement par le parent employeur.

Actif

Personne ayant un emploi (actif occupé) ou étant à la recherche d'un emploi (actif inoccupé).

Affection de longue durée (ALD)

Maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé et une thérapie particulièrement coûteuse ouvrant droit à la prise en charge à 100%.

Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Organisme qui a pour objet d'aider à l'amélioration des logements locatifs privés en attribuant des subventions aux propriétaires privés qui réalisent ces travaux.

Aide à la complémentaire santé (ACS)

Dispositif mis en place afin de venir en aide aux ménages modestes dont le niveau de vie se situe 20% au-delà du plafond pour bénéficier de la [CMU-C](#), en leur permettant d'acquérir une couverture complémentaire santé de bonne qualité à un coût raisonnable. Cette aide est dispensée sous forme de chèque. Elle donne droit à une réduction sur le prix du contrat dès lors que celui-ci est souscrit à titre individuel et non par l'intermédiaire de l'employeur.

Aide communale à l'autonomie (ACA)

Aide facultative qui consiste en la participation au financement d'une aide à domicile non totalement prise en charge par l'aide sociale. Ce dispositif a été mis en place par le CCAS suite à la fin de la participation des caisses de retraite et des mutuelles à ces services.

Aide sociale facultative

Aide qui relève de l'action volontariste et facultative des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics. Elle a pour objectif principal de compléter l'[aide sociale légale](#).

Aide sociale légale

Prestations sur laquelle interviennent l'Etat, le département et la ville. Elle est encadrée par la loi et est réservée aux personnes remplissant les conditions requises. Contrairement à l'[aide sociale facultative](#), elle est obligatoire. Elle a été mise en place pour venir en aide aux personnes dans des situations de grande précarité.

Allocation adulte handicapé (AAH)

Prestation destinée à garantir un minimum de ressources aux personnes handicapées.

Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Allocation est versée mensuellement par Pôle Emploi, sous conditions, à certaines catégories de [demandeurs d'emploi](#). C'est la dernière allocation qui peut être perçue, lorsque le demandeur d'emploi arrive en fin de droits aux allocations de l'assurance chômage.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Allocation permettant une prise en charge adaptée aux besoins de toute personne âgée qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à son état physique ou mental ([voir aussi GIR](#)).

Automédication (Définition du conseil de l'ordre des médecins et du comité permanent des médecins européens)

Utilisation, hors prescription médicale, par des personnes pour elles mêmes ou pour leurs proches et de leur propre initiative, de médicaments considérés comme tels et ayant reçu l'autorisation de mise sur le marché, avec la possibilité d'assistance et de conseils de la part des pharmaciens.

Baromètre santé des jeunes

Enquête de grande ampleur sur la santé des jeunes, scolarisés ou non, pilotée par l'Observatoire Régional de la Santé des Pays de Loire.

Bas revenus

(Voir [Seuil de bas revenus](#))

Catégories des demandeurs d'emplois

- | | |
|-------------|---|
| Catégorie A | Personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (à durée indéterminée, déterminée, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier). |
| Catégorie B | Personnes pourvues d'un emploi d'au plus 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. |
| Catégorie C | Personnes pourvues d'un emploi de plus de 78 heures par mois, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. |
| Catégorie D | Personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. |
| Catégorie E | Personnes pourvues d'un emploi mais qui souhaitent en changer, non tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. |

Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Nomenclature qui classe la population selon la profession exercée, la position hiérarchique tenue et le statut professionnel.

Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)

Mis en place dans le cadre de l'[aide sociale facultative](#), ces chèques sont une aide à la vie quotidienne destinée à l'achat de produits alimentaires, d'hygiène et d'habillement.

Commission communale d'accessibilité

Mise en place par la Ville, elle aborde de nombreux points, tels que la compensation du handicap, la prévention et l'accès aux soins, l'intégration scolaire et professionnelle des personnes à mobilité réduite.

Commission informations échanges

Instance partenariale pilotée par le CCAS qui aborde l'actualité des partenaires institutionnels et associatifs exerçant sur le territoire de la Ville de Saumur.

COMPAS

Société qui analyse depuis vingt ans la situation économique et sociale des territoires.

Contrat à durée déterminée (CDD)

Contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié pour une durée limitée.

Contrat à durée indéterminée (CDI)

Contrat de travail par lequel un employeur recrute un salarié sans limitation de durée.

Contrat aidé

Contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Il est généralement accessible prioritairement à des publics cibles tels que des personnes en difficulté sur le marché du travail ou des jeunes.

Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Conclu entre l'État, la Ville, la communauté d'agglomération, la CAF et le Conseil Général, il permet à des opérateurs de proposer des actions spécifiques permettant d'améliorer les conditions de vie socio-économiques des habitants des quartiers prioritaires selon cinq champs d'intervention : éducation et égalité des chances, habitat et cadre de vie, emploi et activité économique, accès à la santé et prévention de la délinquance.

Couverture maladie universelle (CMU)

La CMU permet de bénéficier des prestations de santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires (maladie, maternité, invalidité, décès).

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)

Attribuée sous conditions de ressources, la CMU-C est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. Elle permet aux ménages les plus fragiles de disposer d'un accès aux soins courants nécessaires (optique, dentaire).

Décès domiciliés

Décès survenu sur le lieu de domicile du défunt.

Décès prématuré

Décès survenu avant 65 ans.

Décile

Valeur qui partage les revenus en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus. Le neuvième décile (D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus. Ils permettent de mettre en évidence les disparités de revenu (*voir aussi [Quartile](#) et [Rapport inter déciles](#)*).

Demandeur d'emploi

Personne inscrite à Pôle Emploi sous différentes [catégories d'emploi](#).

Demandeur d'emploi de longue durée

Personne inscrite à Pôle Emploi depuis plus d'un an.

Demandeur d'emploi fin de mois

Personne inscrite à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Emploi à temps partiel

Emploi dont le temps de travail est inférieur à la durée de travail de référence.

Emploi aidé

(Voir [Contrat aidé](#))

Emploi non salarié

Emploi rétribué sous une autre forme qu'un salaire.

Emploi précaire

Emploi qui n'est pas un [contrat à durée indéterminée](#) ([contrats à durée déterminée](#), intérim, [emplois aidés](#), apprentissage, stages).

Emploi saisonnier

Contrat de travail spécifique par lequel un employeur recrute un salarié pour une période donnée, correspondant à un pic d'activité nécessitant, de la main d'œuvre supplémentaire.

Emploi salarié

Emploi rétribué sous forme de salaire ou d'une rémunération équivalente.

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Ensemble immobilier constitué de chambres médicalisées permettant l'accueil de personnes âgées qui ont besoin d'une assistance journalière et permanente.

Famille

Couple avec enfant(s) ou isolé avec enfant(s) célibataire(s) sans enfant.

Famille monoparentale

Isolé avec enfant(s) célibataire(s) sans enfant.

Flux migratoires

Déplacement du lieu de vie d'individus.

Foyer fiscal

Ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Foyer logement

Etablissement qui accueille des personnes âgées autonomes mais qui ont besoin d'un cadre sécurisant. Les résidents vivent dans des appartements individuels, ont le statut de locataire et disposent de locaux communs et de services collectifs (restaurant, blanchisserie, animations).

Groupe Iso-Ressource (GIR)

Le GIR indique le niveau de dépendance des personnes âgées (1 étant le plus dépendant, 6 le plus autonome).

Ilots regroupés pour l'information statistique (IRIS)

Découpage du territoire en mailles de taille homogène développé par l'INSEE. Chaque ville d'au moins 10 000 habitants a été subdivisée en plusieurs IRIS.

Indicateur de concentration d'emplois

Cet indicateur est égal au nombre d'emplois dans une zone donnée pour 100 [actifs](#) ayant un emploi résidant dans cette même zone.

Indice de vieillissement

Rapport entre la population ayant de 75 à 84 ans d'une part et la population de 85 ans et plus d'autre part. Il permet de mettre en évidence un vieillissement attendu pour les dix années à venir. Plus le taux est élevé, plus le vieillissement à venir risque d'être important.

LOCAPASS

Avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt permettant de financer le dépôt de garantie (caution) d'un logement.

Logé gratuitement

[Ménage](#) non propriétaire du logement qu'il occupe et qui ne paie pas de loyer.

Ludothèque

Equipeement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt de jeux et des animations ludiques.

Médiane

Valeur qui partage une distribution en deux parties égales (*voir aussi [Revenu médian](#)*).

Ménage

Ensemble des occupants d'un même logement avec ou sans liens de parenté. Il peut être composé d'une seule personne.

Ménage fiscal

[Ménage](#) constitué par le regroupement des [foyers fiscaux](#) répertoriés dans un même logement (*voir [Foyer fiscal](#)*).

Minima sociaux

Ils visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à une famille) en situation de précarité.

Minimum vieillesse (*ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)*)

Versé sur demande par la caisse de retraite principale, le minimum vieillesse est attribué aux personnes qui n'ont pas ou peu cotisé à un système d'assurance sociale. Il leur permet ainsi d'atteindre le niveau de ressource minimum fixé le 1^{er} avril 2011 à 8 907,34 € pour une personne seule et 14 181,30 € pour un ménage (ressources annuelles).

Monoparentalité

(*Voir [Famille monoparentale](#)*)

Mortalité prématuré

(*Voir [Décès prématuré](#)*)

Multi accueil

Etablissement qui associe, au sein d'une même structure, un [accueil collectif régulier](#) et un [accueil collectif occasionnel](#).

Naissance domiciliée

Naissance survenue sur le lieu de domicile de la mère.

Niveaux de formation

Niveau VI	Personne sans diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges.
Niveau V	Personne disposant d'un CAP ou d'un BEP.
Niveau IV	Personne disposant du baccalauréat général, technologique ou professionnel.
Niveau III	Personne disposant d'un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT, DEUG, DEUST...)
Niveau II	Personne disposant d'une licence, d'une maîtrise ou d'un master 1.
Niveau I	Personne diplômée d'un troisième cycle d'université, diplôme d'ingénieur, DEA, master 2.

Normes BBC

Norme sur les bâtiments à faible consommation d'énergie précisée dans le cadre de la loi Scellier du 1^{er} janvier 2011.

Opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

Action concertée (entre l'Etat, l'[ANAH](#) et une ou plusieurs communes) qui a vocation à réhabiliter le patrimoine bâti et à améliorer le confort des logements, en proposant aux propriétaires bailleurs ou occupants, sous certaines conditions, des taux majorés de subventions. Cette action a une nature incitative visant à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans des périmètres donnés.

Population municipale

Personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune (dans un logement ou une communauté), détenus des établissements pénitentiaires de la commune, sans-abri, résidents des habitations mobiles et marinières.

Population totale

Somme de la [population municipale](#) et de la population comptée à part (étudiants, personnes possédant une résidence familiale mais séjournant en communauté, caserne, long séjour ou maison de retraite).

Pyramide de Maslow

Constituée de cinq niveaux principaux cette pyramide schématise la théorie élaborée dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow sur la motivation. Selon lui, chaque besoin d'un niveau donné doit être satisfait avant de penser aux besoins situés au niveau immédiatement supérieur de la pyramide.

Quartile

Valeurs qui partagent les revenus en quatre parties égales. Ainsi, le premier quartile est le revenu au-dessous duquel se situent 25 % des revenus ; le deuxième quartile est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus ; le troisième quartile est le revenu au-dessous duquel se situent 75 % des revenus. Ils permettent de mettre en évidence les disparités de revenu (*Voir aussi [Décile](#) et [Rapport inter déciles](#)*).

Rapport inter déciles

Le rapport inter déciles est une mesure de l'inégalité. Le rapport D9/D1 est utilisé pour mettre en évidence les écarts entre les plus riches et les plus pauvres, le rapport D9/D5 pour comparer le niveau le plus haut à la valeur [médiane](#) et le rapport D5/D1 pour mettre en évidence l'écart entre la [médiane](#) et le revenu le plus bas (*Voir aussi [Décile](#)*).

Projet de rénovation urbaine (PRU)

Dispositif partenarial soutenu par les collectivités territoriales, l'Etat et l'Europe permettant de réinterroger le fonctionnement des quartiers et de développer la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires par la biais d'opérations d'investissement (démolition, reconstruction, réhabilitation, résidentialisation...).

Revenu fiscal

Revenu déclaré aux impôts avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale (revenus d'activité, indemnités chômage, maladie, pensions d'invalidité ou de retraite, une partie des revenus du patrimoine).

Revenu médian

Valeur qui partage les revenus en deux parties égales. Ainsi, la [médiane](#) est le salaire au dessous duquel se situent 50% des salariés et de manière équivalente celui au-dessus duquel se situent 50% des salariés.

RSA activité

Il est attribué aux foyers dont l'un des membres dispose de revenus d'activité. Il vient compléter ces revenus dans la limite de seuils déterminés par la loi.

RSA mixte

Le RSA mixte correspond aux foyers touchant à la fois [RSA socle](#) et du [RSA d'activité](#). Il s'agit en général de foyers avec des revenus faibles.

RSA socle

Cette aide est attribuée aux foyers disposant de ressources inférieures aux plafonds fixés par la loi chaque année. Il s'agit de l'ancien revenu minimum d'insertion.

Secteurs économiques

Secteur primaire	Ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements.
Secteur secondaire	Ensemble des activités consistant en une transformation des matières premières (industries manufacturières, construction).
Secteur tertiaire	Recouvre un vaste champ d'activités allant du commerce à l'administration en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Seuil de bas revenu (*indicateur CAF*)

Ce seuil représente un plafond de ressource en dessous duquel vivent les ménages allocataires de la CAF au plus faible niveau de revenus. Revu en 2006 pour se rapprocher des standards européens, il est dorénavant fixé à 60% du niveau de vie médian soit 903 € par mois et par [unité de consommation](#) au 31 décembre 2009.

Seuil de pauvreté (*indicateur INSEE*)

Plafond de ressources permettant de savoir si une personne peut vivre décemment. Il est égal à 60% du revenu moyen disponibles avant impôts, soit 950€ par mois et par [unité de consommation](#) en 2011 (910€ en 2010).

Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et celles qui en sont sorties au cours de l'année (indépendamment de la nationalité) (*Voir aussi [Taux annuel moyen de variation de population](#)*).

Solde naturel

Différence entre le nombre de naissances et de décès enregistrés au cours d'une même période. Les termes « excédent » ou « accroissement » naturel sont utilisés lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Dans le cas inverse, on parle de solde naturel négatif (*Voir aussi [Taux annuel moyen de variation de population](#)*).

Taux annuel moyen de variation de population

Variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution. C'est la somme du [solde naturel](#) et du [solde migratoire](#).

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'[actifs](#) et l'ensemble de la population. Ce taux diffère du taux d'emploi qui mesure la proportion d'actifs occupés dans l'ensemble de la population.

Taux d'occupation annuel moyen

Rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places proposées.

Taux de chômage

Pourcentage de personnes sans emplois parmi la population active totale. Ce taux diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population (*Voir aussi [Actif](#)*).

Il existe deux méthodes de calcul du taux de chômage.

Au sens du recensement, sont comptabilisées toute personne se déclarant en situation temporaire de non activité et pas uniquement les personnes inscrites au Pôle Emploi et en situation effective de recherche d'emploi.

Au sens du bureau international du travail, sont comptabilisées toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi (ne pas avoir travaillé durant la semaine de référence),
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois).

Taux de rotation des logements

Rapport entre le nombre de logements disponibles et le nombre de sorties dans les logements. Il mesure le renouvellement des locataires.

Taux de scolarisation

Rapport entre le nombre de jeunes en âge d'être scolarisé effectivement scolarisés et l'ensemble de la population du même âge.

Taux de vacance

Au sens des logements Part des logements vacants parmi les logements effectivement disponibles à l'achat ou à la location.

Au sens des structures
pour personnes âgées Nombre de lits disponibles à la fin de l'année N.

Tissu semi urbain

Zone géographique dont la forme relève à la fois du milieu urbain et du milieu rural.

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

Vacance des logements

Un logement vacant est un logement inoccupé (*Voir aussi [Vacance structurelle](#)*).

Vacance structurelle

Vacance de plus de trois mois correspondant à des logements présentant des difficultés de relocation. La vacance structurelle se distingue de la vacance technique qui correspond au délai entre le moment où le locataire quitte les lieux et celui où le nouveau emménage.

Zone autre (Données CAF)

Allocataires résidant dans la commune mais dont il n'est pas possible de préciser le quartier d'appartenance pour deux raisons : les quartiers sont trop petit (il n'y a pas assez d'allocataires) ou les adresses des allocataires ne permettent pas de préciser le quartier de résidence (adresse non reconnue dans le fichier fournit par l'INSEE).

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Annexes

(Consultables sur le site Internet de la Ville de Saumur)

1. Partenaires de la démarche

- 1.1. Par groupes d'analyse partagée
- 1.2. Du comité de pilotage

2. Articles presse sur les réunions quartier

3. Comptes-rendus des réunions organisées dans le cadre de la démarche ABS 2011

- 3.1. GAP
- 3.2. Groupes de réflexion
- 3.3. Réunions de quartier

4. Enquête culture 2011

5. Enquête vie associative 2012

